

Contrat de Projets Etat-Région

Pays de la Loire

2007
2013

Bilan 2013



SOMMAIRE

• Bilan général	3
• Evaluation	14
Le dispositif d'évaluation du CPER	
• Bilan par axe	15
I – Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	16
Economie de la connaissance	18
- I A - Enseignement supérieur	23
- I B - Développement de la recherche et valorisation des savoirs	31
Compétitivité, innovation, emploi	48
- I C - Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	50
- I D - Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	71
II – Environnement et développement durable	79
- II A - Préservation de la biodiversité	81
- II B - Préservation de l'eau	86
- II C - Energie et éco-développement	94
III – Accessibilité et transports	98
- III A - Transports ferroviaires	100
- III B - Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire	114
IV – Développement territorial et cohésion sociale	118
- IV A - Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	120
- IV B - Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité	132
- IV C - Accompagnement des projets de territoire spécifiques	145
- IV D - Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)	151
- IV E - Observation économique et sociale régionale	154
• Tableau détaillé des engagements et mandatements État-Région au 31 décembre 2013	159

BILAN GENERAL

Bilan général

Cadre du contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013

Le contrat de projets liant l'État et la Région des Pays de la Loire pour la période 2007-2013 a été signé le 17 mars 2007.

Le diagnostic régional préalable à l'élaboration du CPER rappelle la nécessité d'accomplir des efforts significatifs sur la compétitivité de l'ensemble du tissu économique régional, des entreprises naissantes aux plus grandes, sur l'acquisition des connaissances dans leur acception la plus large, sur l'accessibilité globale de la région, sur les fonctions métropolitaines, l'équipement urbain et les conditions de vie sur l'ensemble de son territoire ainsi que sur les aspects environnementaux et, globalement, sur le développement durable.

Les contributions financières de l'État et de la Région s'élèvent en vertu du contrat initial à 998,915 M€ : État (489,504 M€) et Région (509,411 M€). A ces contributions s'ajoutent les financements des autres collectivités territoriales (départements, agglomérations, villes) à hauteur de 257,369 M€ et des autres financeurs à hauteur de 116,206 M€ (dont RFF - Réseau ferré de France, SNCF, le grand port maritime Nantes – Saint-Nazaire, Union européenne). Au total, le programme initial 2007-2013 s'élève à 1 372,490 M€.

Suite aux quatre avenants dont le CPER a fait l'objet, la participation de l'Etat s'élève à 490,704 M€ et celle de la Région à 510,611 M€. A ces contributions s'ajoutent les financements des autres collectivités territoriales à hauteur de 234,695 M€ et des autres financeurs à hauteur de 125,849 M€.

Ce contrat est ainsi structuré autour de quatre axes (nouveaux montants) :

CPER Pays de la Loire 2007-2013		Coût total	État	Région
Axe I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi	614,356 M€	250,817 M€	194,326 M€
Axe II	Environnement et développement durable	122,583 M€	59,610 M€	62,973 M€
Axe III	Accessibilité et transports	402,550 M€	100 000 M€	116,495 M€
Axe IV	Développement territorial et cohésion sociale	235,504 M€	80,277 M€	136,817 M€
TOTAL		1 374,993 M€	490,704 M€	510,611 M€

La concordance des calendriers avec les programmes opérationnels européens 2007-2013 permet à certains projets de bénéficier conjointement des crédits de l'État, de la Région et des crédits européens (FEDER, FEADER, FSE et FEP).

La structure du CPER reprend celle du programme européen « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013 pour les Pays de la Loire (PO FEDER) : près de la moitié des montants inscrits au CPER sont mobilisables en contreparties FEDER.

Les quatre grands axes du PO FEDER sont les suivants :

PO FEDER Pays de la Loire 2007-2013		Coût total	Contribution du FEDER
Axe 1	une euro région performante et innovante	423,548 M€	136,006 M€
Axe 2	une euro région éco-responsable, environnement et prévention des risques	153,655 M€	45,346 M€
Axe 3	une euro région accessible, accès aux services de transports et de télécommunications	219,902 M€	60,447 M€
Axe 4	une euro région attractive et solidaire, la cohésion urbaine au service de la cohésion et du développement durable	182,208 M€	54,402 M€
TOTAL		979,313 M€	296,201 M€

I. Informations liminaires

Depuis la signature du CPER, plusieurs ajustements de la maquette globale ont été réalisés.

En 2007 :

Afin de faciliter les modalités de mise en œuvre et de financement du volet Enseignement supérieur et recherche, une concertation a été conduite avec les universités entre l'État, la Région et les autres collectivités territoriales sur la répartition des maîtrises d'ouvrage et l'optimisation des financements par la diminution des financements croisés. Il en est résulté un ajustement des financements par projet. Ces travaux ont permis également de préciser des opérations, notamment, dans le programme « recherche », celles de la halle du PONAN et de la plateforme RIO. Dans un souci de comparabilité, le bilan de l'année 2007 intégrait déjà ces éléments.

En 2008 :

Des ajustements de lignes budgétaires se sont avérés nécessaires (fusion des lignes GPEC et EDEC dans les mesures 3 et 4 de l'axe I).

En 2009 :

Le Comité Régional de Suivi (CRS) du 2 juillet a validé le redéploiement de 0,400 M€ à l'intérieur du projet de l'axe I « sciences et techniques au service de l'environnement », afin d'accélérer la mise en œuvre de l'opération d'extension du laboratoire ETMPA de Polytech Nantes.

Par ailleurs, un avenant n°1 au CPER a été signé entre l'État, la Région, le Département de la Vendée et l'Île d'Yeu, sur l'axe IV. Cet avenant a porté la participation de l'Etat à hauteur de 490,704 M€, celle de la Région à hauteur de 510,611 M€, soit un total de 1 001,315 M€, auquel il convient d'ajouter 258,569 M€ pour les autres collectivités territoriales.

Les modifications apportées au tableau financier des engagements de l'État et de la Région - annexe 1 du contrat de projets signé le 17 mars 2007 - ont été validées par le CRS lors de sa réunion du 18 décembre 2008.

En 2011 :

Prévue dans le contrat initial, la révision à mi-parcours avait pour objet de s'assurer de la mobilisation des crédits dans les délais des engagements contractuels. Cette révision a concerné tous les axes. La révision a permis d'adapter la répartition des financements contractualisés sur différents projets, pour une exécution optimale du CPER, tout en maintenant l'équilibre global du contrat. L'avenant n° 2 a ainsi été signé le 6 septembre 2011. Il n'a modifié ni l'enveloppe financière de l'État (490,704 M€), ni celle de la Région (510,611 M€). A ces contributions s'ajoutent les financements des autres collectivités territoriales à hauteur de 234,695 M€ et des autres financeurs à hauteur de 126,029 M€.

En 2012 :

Dans la continuité de la révision à mi-parcours et à la veille de la dernière année de mise en œuvre du CPER, l'objectif de la révision était d'assurer la mise en œuvre optimale du CPER en l'adaptant au plus près de l'avancement des projets, de l'évolution de leur coût, de leur degré de priorité et de l'évolution du contexte de mise en œuvre. Cette révision a principalement concerné des projets situés sur l'agglomération de Laval et l'Île d'Yeu. Même si les ajustements financiers (11,2 M€) ont consisté en un redéploiement de crédits à enveloppe globale constante en préservant les équilibres territoriaux et les participations financières des cofinanceurs, le cadre budgétaire du CPER a été modifié par une nouvelle répartition de la participation de la Région entre les axes II et IV. L'avenant n°3 a été signé le 25 janvier 2013.

Les décroissements financiers intervenus sur l'axe IAB « Enseignement supérieur, recherche » dans le cadre de l'avenant à la convention territoriale de l'agglomération de Laval et dans le prolongement de l'avenant n°3, ont conduit à une modification des financements apportés par les autres financeurs (125,849 M€).

En 2013 :

En août 2013, le Premier Ministre a annoncé la prolongation du CPER d'une année, permettant l'engagement des crédits État et Région jusqu'au 31 décembre 2014, au lieu du 31 décembre 2013. Néanmoins, les révisions précédemment menées ayant démontré qu'elles avaient favorisé la bonne exécution du contrat, l'État et la Région ont procédé, sans attendre l'année 2014, à de nouveaux ajustements afin de clôturer le contrat dans les meilleures conditions.

Ces ajustements ont porté sur des dispositifs : 8,590 M€ de crédits ont été redéployés (3,700 M€ de crédits État et 4,890 M€ de crédits Région). Les transferts se sont effectués à enveloppe globale constante :

- Axe 1 C « Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique »

Les crédits État disponibles (3,7 M€ - programme « Dinamic Entreprises ») ont été transférés sur la ligne « Actions spécifiques aux pôles et aux dynamiques de filières », mesure « Actions structurantes ». Les crédits Région disponibles (3 M€ - programme « Dinamic Entreprises ») ont été transférés sur la ligne « Investissements structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises ».

- Axe 1 D « Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels »

A compter de 2013, dans le cadre de l'adoption du règlement d'intervention de l'aide apportée par la Région à la formation professionnelle des salariés licenciés pour motif économique, celle-ci a été mise en œuvre à travers des conventions passées avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) au titre du Plan régional de continuité professionnelle. L'enveloppe allouée à la ligne « Aide aux licenciés économiques » (I D3) non programmée (1 525 885 €) a ainsi été transférée sur la ligne « Compétitivité des entreprises et continuité professionnelle » (I D2).

- Axe 4 « Développement territorial et cohésion sociale »

La ligne « Registre des cancers » (0,700 M€) a été adaptée au regard des engagements initiaux pris par la Région (0,336 M€) [48 000 € par année, sur les 7 années de mise en œuvre du CPER]. L'enveloppe initiale non engagée, soit 0,364 M€, a été transférée sur la ligne « Maisons de santé ».

Le premier ministre a donné son accord au préfet de région le 18 septembre 2013 pour procéder à la signature de l'avenant n°4. La Commission permanente du Conseil régional a validé les termes de cet avenant le 18 novembre. L'avenant n°4 a ainsi été signé le 4 février 2014.

Le tableau financier global récapitule les engagements financiers par rapport aux montants modifiés après avenant n°4.

II. Engagements financiers État-Région au 31 décembre 2013

1. État d'avancement

Les tableaux suivants présentent, pour l'État et la Région, l'état d'avancement des montants programmés, des engagements et des mandatements.

Pour les autres financeurs, le détail figure dans le « Bilan par axe ».

a. Tableau synthétique de programmation

Le terme « **programmation** » correspond :

- pour l'État : aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées ;
- pour la Région : aux autorisations de programme votées et affectées (opérations annuelles et pluriannuelles, maîtrise d'ouvrage Région, fonds d'intervention).

La programmation est extraite du logiciel « PRESAGE ».

Le taux de programmation est calculé par rapport aux montants totaux du CPER après ajustements réalisés dans le cadre de l'avenant n°4 au CPER.

Au 31 décembre 2013, la programmation s'élève pour l'État à 422,892 M€ (86,2 % des crédits inscrits) et pour la Région à 484,581 M€ (94,9 % des crédits inscrits).

CPER 2007-2013												
Tableau détaillé de la programmation Etat et Région au 31 décembre 2013												
Axe mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013							
					Etat				Région			
					programmé 2013	%	programmé cumulé	%	programmé 2013	%	programmé cumulé	%
					a		c	d=c/a			i	j=i/b
	TOTAL	1 374 993 000	490 704 000	510 611 000	39 449 454	8,0	422 892 373	86,2	24 418 074	4,8	484 580 689	94,9
I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	614 356 000	250 817 000	194 326 000	23 121 528	9,2	208 712 844	83,2	4 077 285	2,1	185 131 405	95,3
IA	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	5 800 000	8,4	58 793 735	85,3	250 000	1,3	19 635 779	99,4
IB	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	7 409 182	12,5	48 264 889	81,6	1 152 882	2,5	45 012 098	99,2
IC	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	8 276 955	7,9	84 054 220	80,0	642 403	0,6	105 196 270	96,2
ID	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	1 635 391	9,3	17 600 000	100,0	2 032 000	10,3	15 287 258	77,2
II	Environnement et développement durable	122 582 783	59 610 000	62 972 783	2 911 952	4,9	56 750 946	95,2	4 066 861	6,5	62 259 141	98,9
IIA	Préservation de la biodiversité	26 100 000	4 610 000	21 490 000	106 407	2,3	4 515 838	98,0	2 305 590	10,7	21 415 528	99,7
IIB	Préservation de l'eau	46 482 783	30 000 000	16 482 783	0	0,0	30 000 000	100,0	903 427	5,5	16 434 589	99,7
IIC	Energie et éco-développement	50 000 000	25 000 000	25 000 000	2 805 545	11,2	22 235 108	88,9	857 844	3,4	24 409 024	97,6
III	Accessibilité et transports	402 550 000	100 000 000	116 495 000	1 691 800	1,7	87 244 080	87,2	3 276 800	2,8	103 610 386	88,9
IIIA	Transport ferroviaire	349 850 000	89 825 000	106 320 000	1 691 800	1,9	77 200 392	85,9	3 276 800	3,1	93 566 698	88,0
IIIB	Port de Nantes-Saint-Nazaire	52 700 000	10 175 000	10 175 000	0	0,0	10 043 688	98,7	0	0,0	10 043 688	98,7
IV	Développement territorial et cohésion sociale	235 504 217	80 277 000	136 817 217	11 724 174	14,6	70 184 503	87,4	12 997 128	9,5	133 579 756	97,6
IVA	Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	103 410 000	32 000 000	62 080 000	5 150 692	16,1	28 043 885	87,6	1 080 000	1,7	62 079 993	100,0
IVB	Attractivité pôles intermédiaires maillage équipements de proximité	81 787 000	22 677 000	59 110 000	4 381 417	19,3	22 239 500	98,1	9 760 241	16,5	58 997 802	99,8
IVC	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	38 707 217	19 800 000	9 827 217	2 017 939	10,2	16 262 933	82,1	1 315 425	13,4	7 501 423	76,3
IVD	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)	6 000 000	3 000 000	3 000 000	162 977	5,4	2 147 486	71,6	532 080	17,7	2 523 078	84,1
IVE	Observation économique et sociale régionale	5 600 000	2 800 000	2 800 000	11 149	0,4	1 490 699	53,2	309 382	11,0	2 477 460	88,5

b. Tableau synthétique des engagements

Le terme « engagement » correspond :

- pour l'État : aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés. Pour répondre aux exigences de la LOLF, seules les opérations prêtes à démarrer dans l'année sont engagées ;

- pour la Région : aux autorisations de programme affectées (APA) et comptablement engagées.

Le taux d'engagement est calculé par rapport aux montants totaux du CPER après avenant n°4. Les retraits d'engagement des années précédentes sont pris en compte dans le montant cumulé des engagements.

Au 31 décembre 2013, les engagements s'élèvent pour l'État à 392,861 M€ (80,1 % des crédits inscrits) et pour la Région à 468,241 M€ (91,7 % des crédits inscrits).

CPER 2007-2013												
Tableau détaillé des engagements Etat et Région au 31 décembre 2013												
Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013							
					Etat				Region			
					Engagé 2013	%	Engagé cumulé	%	Engagé 2013	%	Engagé cumulé	%
					a		e	f=e/a			k	l=k/b
	TOTAL	1 374 993 000	490 704 000	510 611 000	32 677 604	6,7	392 860 843	80,1	33 248 935	6,5	468 241 490	91,7
I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	614 356 000	250 817 000	194 326 000	16 177 624	6,4	180 597 751	72,0	13 001 393	6,7	176 951 123	91,1
IA	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	554 499	0,8	44 817 908	65,0	5 032 500	25,5	15 305 340	77,5
IB	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	6 415 832	10,8	41 913 889	70,8	4 752 200	10,5	42 857 067	94,4
IC	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	7 483 293	7,1	77 016 021	73,3	1 104 672	1,0	103 665 850	94,8
ID	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	1 724 000	9,8	16 849 933	95,7	2 112 021	10,7	15 122 866	76,4
II	Environnement et développement durable	122 582 783	59 610 000	62 972 783	3 060 952	5,1	56 750 946	95,2	5 742 374	9,1	61 192 759	97,2
IIA	Préservation de la biodiversité	26 100 000	4 610 000	21 490 000	255 407	5,5	4 515 838	98,0	2 305 590	10,7	21 415 528	99,7
IIB	Préservation de l'eau	46 482 783	30 000 000	16 482 783	0	0,0	30 000 000	100,0	2 578 940	15,6	15 368 207	93,2
IIC	Energie et éco-développement	50 000 000	25 000 000	25 000 000	2 805 545	11,2	22 235 108	88,9	857 844	3,4	24 409 024	97,6
III	Accessibilité et transports	402 550 000	100 000 000	116 495 000	1 716 500	1,7	87 241 455	87,2	3 276 800	2,8	103 610 386	88,9
IIIA	Transport ferroviaire	349 850 000	89 825 000	106 320 000	1 716 500	1,9	77 197 767	85,9	3 276 800	3,1	93 566 698	88,0
IIIB	Port de Nantes-Saint-Nazaire	52 700 000	10 175 000	10 175 000	0	0,0	10 043 688	98,7	0	0,0	10 043 688	98,7
IV	Développement territorial et cohésion sociale	235 504 217	80 277 000	136 817 217	11 722 528	14,6	68 270 691	85,0	11 228 368	8,2	126 487 222	92,4
IVA	Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	103 410 000	32 000 000	62 080 000	5 150 692	16,1	26 279 835	82,1	1 424 000	2,3	62 079 993	100,0
IVB	Attractivité pôles intermédiaires maillage équipements de proximité	81 787 000	22 677 000	59 110 000	4 381 417	19,3	22 239 500	98,1	7 499 188	12,7	52 215 481	88,3
IVC	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	38 707 217	19 800 000	9 827 217	2 017 939	10,2	16 233 402	82,0	1 315 425	13,4	7 501 423	76,3
IVD	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)	6 000 000	3 000 000	3 000 000	161 331	5,4	2 134 314	71,1	632 438	21,1	2 285 541	76,2
IVE	Observation économique et sociale régionale	5 600 000	2 800 000	2 800 000	11 149	0,4	1 383 640	49,4	357 317	12,8	2 404 784	85,9

c. Tableau synthétique des mandatemements

Les « mandatemements » correspondent aux paiements effectués par l'État ou la Région aux bénéficiaires des aides.

Le taux de mandatement est calculé par rapport aux montants engagés.

Au 31 décembre 2013, les mandatements s'élèvent pour l'État à 309,448 M€ (78,8 % des crédits engagés, 63,1 % des crédits inscrits) et pour la Région, à 377,396 M€ (80,6 % des crédits engagés, 73,9 % des crédits inscrits).

CPER 2007-2013								
Tableau détaillé des mandatements Etat et Région au 31 décembre 2013								
Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013			
					Etat		Région	
					Mandaté cumulé	%/engagé cumulé	Mandaté cumulé	%/engagé cumulé
	TOTAL	1 374 993 000	490 704 000	510 611 000	309 447 668	78,8	377 395 965	80,6
I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	614 356 000	250 817 000	194 326 000	150 023 498	83,1	151 985 393	85,9
IA	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	39 113 033	87,3	13 476 047	88,0
IB	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	36 274 399	86,5	31 336 642	73,1
IC	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	60 525 653	78,6	93 905 966	90,6
ID	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	14 110 413	83,7	13 266 738	87,7
II	Environnement et développement durable	122 582 783	59 610 000	62 972 783	49 083 688	86,5	49 680 727	81,2
IIA	Préservation de la biodiversité	26 100 000	4 610 000	21 490 000	4 132 877	91,5	18 449 742	86,2
IIB	Préservation de l'eau	46 482 783	30 000 000	16 482 783	27 316 928	91,1	10 530 093	68,5
IIC	Energie et éco-développement	50 000 000	25 000 000	25 000 000	17 633 883	79,3	20 700 892	84,8
III	Accessibilité et transports	402 550 000	100 000 000	116 495 000	68 788 536	78,8	85 912 078	82,9
IIIA	Transport ferroviaire	349 850 000	89 825 000	106 320 000	66 094 848	85,6	81 668 390	87,3
IIIB	Port de Nantes-Saint-Nazaire	52 700 000	10 175 000	10 175 000	2 693 688	26,8	4 243 688	42,3
IV	Développement territorial et cohésion sociale	235 504 217	80 277 000	136 817 217	41 551 946	60,9	89 817 768	71,0
IV A	Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	103 410 000	32 000 000	62 080 000	18 420 515	70,1	44 213 962	71,2
IV B	Attractivité pôles intermédiaires maillage équipements de proximité	81 787 000	22 677 000	59 110 000	12 271 918	55,2	37 675 973	72,2
IV C	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	38 707 217	19 800 000	9 827 217	8 094 000	49,9	4 504 107	60,0
IV D	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)	6 000 000	3 000 000	3 000 000	1 646 843	77,2	1 248 639	54,6
IV E	Observation économique et sociale régionale	5 600 000	2 800 000	2 800 000	1 118 670	80,8	2 175 087	90,4

2. Appréciations portant sur la septième année d'exécution

Au 31 décembre 2013, 90,6 % des crédits État et Région inscrits au CPER sont programmés, 86,0 % sont engagés, ce qui constitue un bon taux de réalisation.

S'il est vrai que les objectifs fixés ne sont pas atteints (100 % des crédits État et Région engagés au 31 décembre 2013), il convient de rappeler le contexte particulier de cette année 2013. En effet, le Premier Ministre, dans sa circulaire du 2 août 2013, a annoncé la préparation d'une nouvelle génération de contrats de plan pour 2015-2020. Afin qu'il n'y ait pas d'année blanche en termes d'investissements, il a ainsi été décidé de prolonger l'exécution des CPER 2007-2013 sur l'année 2014.

Ce CPER n'est donc pas clôturé au 31 décembre 2013 : de nouveaux crédits seront engagés en 2014. Les modalités seront définies entre l'État et la Région dans le cadre d'un avenant de clôture, courant 2014.

L'avancement des engagements par axe présente toujours quelques disparités : 80,3 % pour l'axe I, 96,2 % pour l'axe II, 88,2 % pour l'axe III et 89,7 % pour l'axe IV.

Enfin, avec ses trois avenants de révision depuis 2007, le CPER n'est pas resté figé dans le temps. Cette démarche a été poursuivie en 2013 : l'avenant n°4, préparé en 2013 et signé le 4 février 2014, a démontré une fois encore le caractère évolutif et adaptable du Contrat.

III. Suivi du CPER

La mise en œuvre du contrat de projets a fait l'objet d'une convention générale signée entre l'État et la Région le 17 octobre 2007. Cette convention définit la procédure de programmation des opérations, l'instruction des projets, les décisions de financement ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation du contrat.

1. Rappel des dispositifs prévus

a. Les instances de programmation, de pilotage et de suivi

Trois types d'instances sont prévus : les comités techniques, le comité de pilotage, le comité régional de suivi fonds européens/CPER (CRS).

- Sept comités techniques ont été mis en place pour l'exécution du contrat :
 - Enseignement supérieur (constructions universitaires et recherche),
 - Recherche et innovation,
 - Compétitivité, innovation, emploi,
 - Agriculture, pêche,
 - Transports (ferroviaire et portuaire),
 - Environnement,
 - Développement territorial.

Chaque comité définit son mode de fonctionnement et la périodicité de ses réunions.

- Le comité de pilotage - coanimé par le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur général des services de la Région - analyse l'avancement général du contrat, valide les propositions faites par les comités techniques ou leurs sous-comités permettant la programmation des crédits.

- Le CRS, coprésidé par le préfet de région et le président du Conseil régional, est chargé de suivre la réalisation du contrat, les travaux d'évaluation, de valider les états d'avancement et les propositions d'évolution du contrat et de sa maquette financière.

La programmation est retracée dans le logiciel de suivi « PRESAGE ».

b. Conventions d'exécution et conventions territoriales

Le CPER est complété par des conventions d'exécution notamment pour les projets faisant appel aux cofinancements de partenaires non signataires et des conventions territoriales pour les actions concernant principalement l'axe IV.

Par ailleurs, des conventions financières annuelles sont cosignées avec les partenaires bénéficiaires d'actions inscrites au CPER. Elles précisent notamment le montant des aides allouées et le contenu des actions financées.

2. Exécution 2013

Le comité de pilotage s'est réuni six fois au cours de l'année 2013.

Le CRS s'est réuni le 2 juillet 2013, avec une consultation écrite en décembre 2013.

Le détail de l'exécution 2013 est retracé dans le « Bilan par axe » qui suit.

Les dates de réunions des comités techniques sont précisées dans la partie « Bilan par axe ».

Evaluation

Le dispositif régional d'évaluation du CPER et des programmes européens

En application de la circulaire n°5215/SG du Premier ministre relative à l'évaluation des contrats de projets et des programmes européens du 4 mai 2007, le dispositif d'évaluation des Pays de la Loire, en place depuis 2008, intervient sur un périmètre élargi aux actions menées dans le cadre des programmes européens.

Il s'appuie sur un plan pluriannuel d'évaluations validé en décembre 2008 par le comité régional de suivi. Ce plan, couvrant la période 2007-2013, est actualisé chaque année. Il comporte des évaluations transversales (évaluations ex-ante, évaluations stratégiques environnementales, évaluation à mi-parcours), des évaluations sur des thèmes prioritaires (caractère stratégique ou innovant). Une vingtaine de travaux, répartis en programmes annuels, a ainsi été identifiée pour la période 2008-2013.

Le dispositif est animé par la Commission consultative d'évaluation (CCE) qui comprend des représentants de l'État, de la Région et du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) ainsi qu'un collège de 9 experts, choisis pour leurs compétences dans le domaine des politiques publiques. Ses membres émettent des avis sur le programme annuel d'évaluation, le cahier des charges des évaluations, le déroulement des travaux et le rapport final présenté par l'évaluateur.

Le programme des évaluations au titre de l'année 2013

La commission consultative d'évaluation s'est réunie le 10 avril pour examiner le rapport final de l'évaluation de la plateforme régionale d'informations géographiques et du dispositif d'animation de la communauté géomatique (GEOPAL). Les propositions autour de la gouvernance et de l'organisation, du développement, de l'animation, de la communication et des évolutions techniques sont mobilisées dans la réflexion engagée sur les perspectives de GEOPAL pour 2014-2020.

L'année 2013 a par ailleurs principalement été consacrée aux évaluations ex-ante et environnementale stratégique des programmes opérationnels 2014-2020 FEDER/FSE et du Plan de développement rural dont les rapports seront transmis à la Commission européenne avec les projets de programmes.

Une réunion d'échanges sur un mémento méthodologique de l'évaluation des politiques publiques et d'information sur la programmation des fonds européens 2014-2020 a été organisée à destination des experts le 17 avril.

BILAN PAR AXE

Axe I - Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi

Contexte et enjeux

Le CPER 2007-2013 doit contribuer à faire de la région des Pays de la Loire une région de la connaissance, compétitive et innovante.

La labellisation en région par l'État de pôles de compétitivité, la dynamique de filières qui sous-tend l'action de la Région en matière de développement économique, les orientations fixées par le schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED), le schéma régional formations, santé, social et territoires (SFSST) et celui de la recherche (SRR), constituent les cadres de développement respectifs de l'action de l'État et de la Région pour répondre à cet enjeu majeur de développement.

Le CPER 2007-2013, au travers des actions et des projets financés, vise les objectifs suivants :

- favoriser un développement qualitatif et quantitatif de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- renforcer l'innovation dans les entreprises et notamment dans les PME/PMI ;
- accompagner les mutations en matière d'économie et d'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

Quatre domaines principaux constituent ce volet du CPER 2007-2013 :

- le développement de l'enseignement supérieur ;
- le développement de la recherche et la valorisation des savoirs ;
- l'appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique ;
- l'accompagnement des mutations économiques en termes d'emploi et de sécurisation des parcours professionnels.

Compte tenu de l'importance de cet axe, le bilan présente dans un premier temps la partie « Economie de la connaissance » avec l'Enseignement supérieur et la recherche (I A et I B) puis, dans un deuxième temps, la partie « Compétitivité, innovation, emploi » (I C et I D).

Axe I - Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi
État d'avancement au 31 décembre 2013

	CPER 2007-2013	Montant total	Etat total	Région total	Au 31 décembre 2013											
					Etat						Région					
					Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%	Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%
					a	b	c	d	e=d/b	f	g=f/b	h	i=h/f	j	k=j/c	l
I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	614 356 000	250 817 000	194 326 000	208 712 844	83,2	180 597 751	72,0	150 023 498	83,1	185 131 405	95,3	176 951 123	91,1	151 985 393	85,89
I A	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	58 793 735	85,3	44 817 908	65,0	39 113 033	87,3	19 635 779	99,4	15 305 340	77,5	13 476 047	88,0
I B	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	48 264 889	81,6	41 913 889	70,8	36 274 399	86,5	45 012 098	99,2	42 857 067	94,4	31 336 642	73,1
I C	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	84 054 220	80,0	77 016 021	73,3	60 525 653	78,6	105 196 270	96,2	103 665 850	94,8	93 905 966	90,6
I D	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	17 600 000	100,0	16 849 933	95,7	14 110 413	83,7	15 287 258	77,2	15 122 866	76,4	13 266 738	87,7

Axe I – IA et IB - Economie de la connaissance

Le CPER 2007-2013 traduit les éléments de contexte nouveaux que constituent la labellisation des pôles de compétitivité et l'émergence de politiques de sites et d'une structuration régionale.

Deux thèmes principaux sous-tendent donc les opérations inscrites au contrat :

- le soutien aux politiques de sites et de réseaux et à l'attractivité des universités par la mise au standard international de l'immobilier universitaire, par des investissements pour améliorer l'accueil et la vie des étudiants, pour développer l'ouverture internationale et la mobilité des étudiants ;
- l'appui à la recherche, aux pôles de compétitivité et aux dynamiques de filières d'excellence.

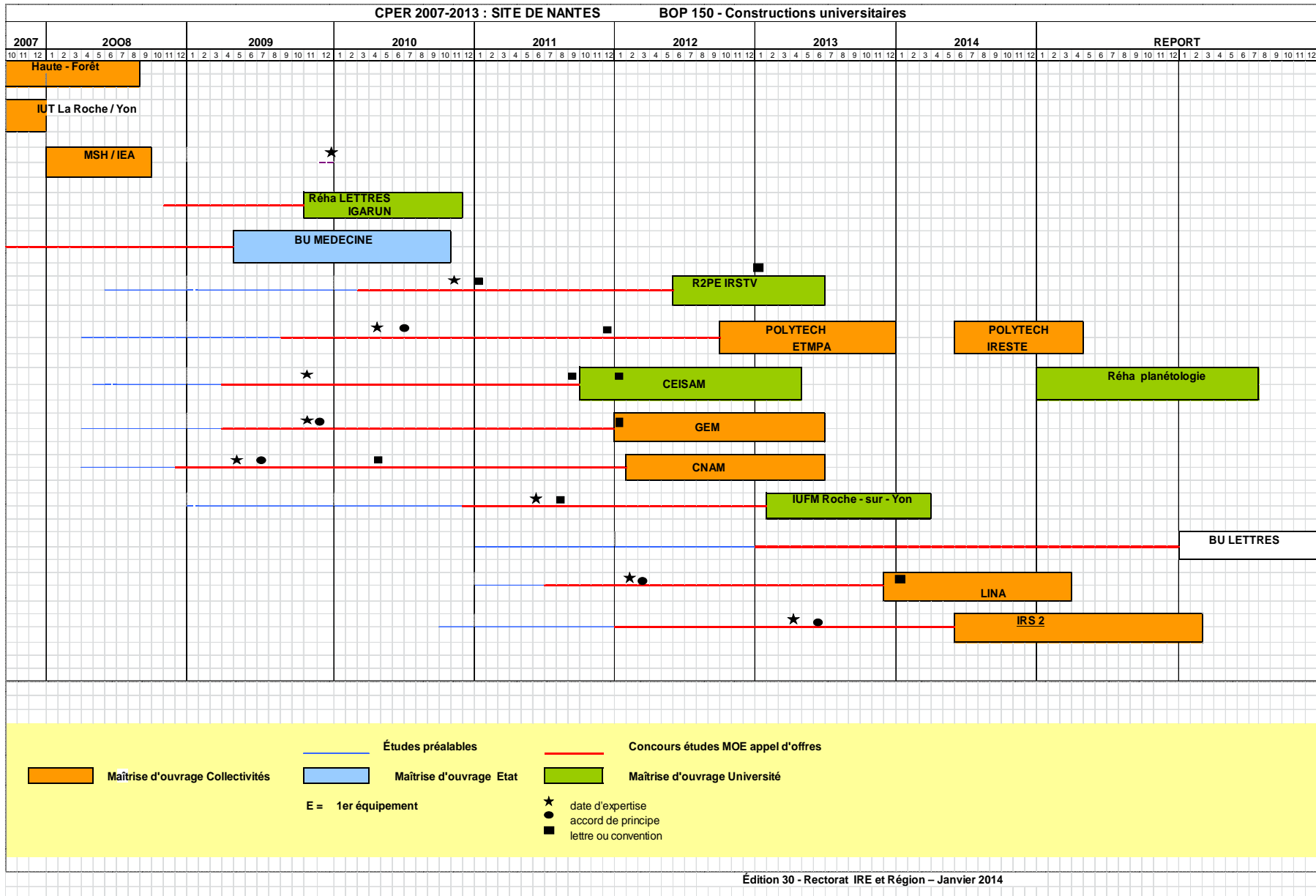
Les projets consistent à moderniser, réhabiliter et mettre aux normes des locaux d'enseignement et de vie étudiante. Ils intègrent les opérations validées restant à financer, des suites d'opérations (médecine à Nantes, à Angers...) et des rénovations ou opérations nouvelles indispensables, notamment dans le domaine de la recherche.

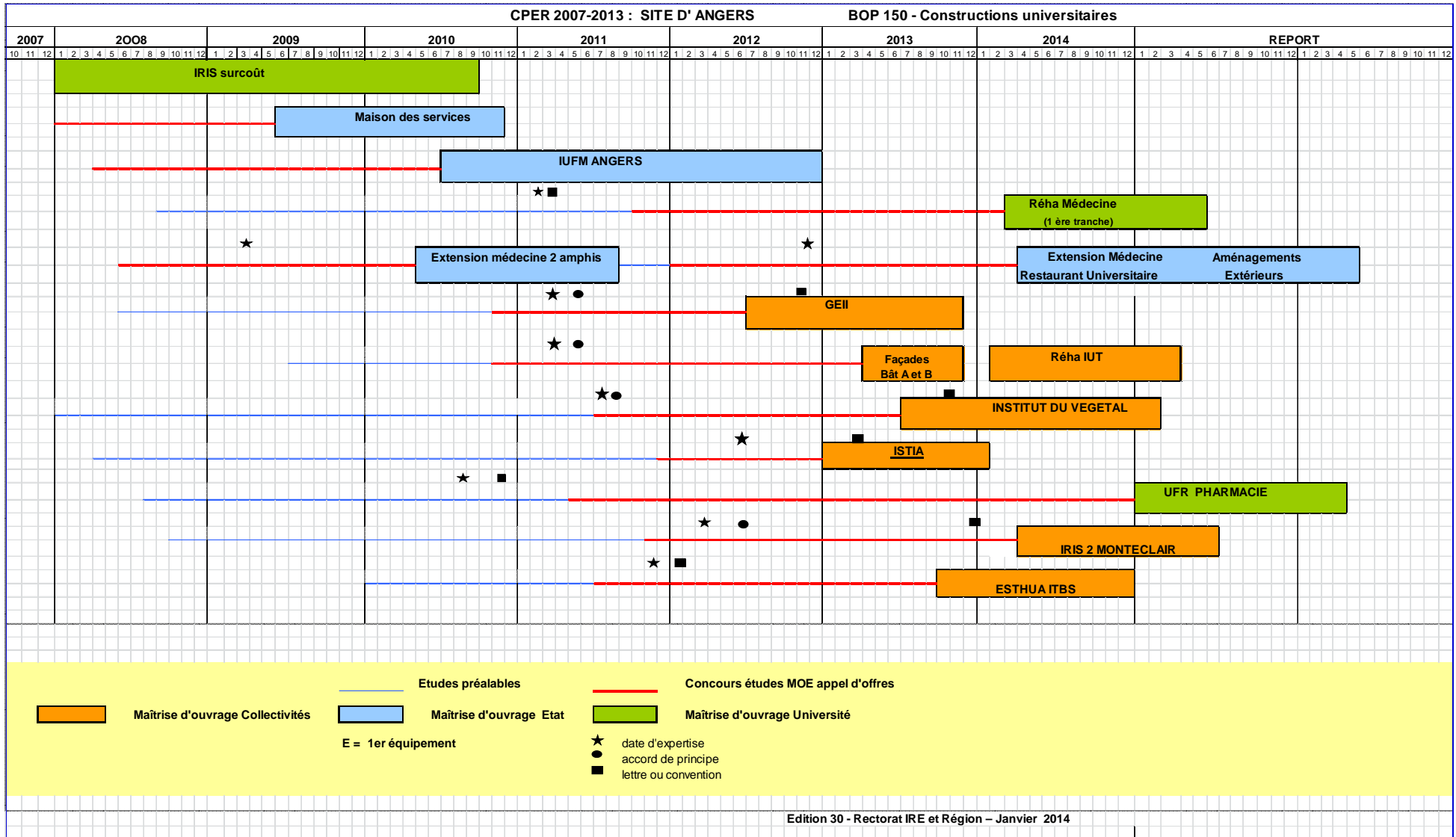
Le calendrier prévisionnel de programmation des opérations « enseignement supérieur et recherche » inscrites au CPER a été actualisé fin 2013. Cette programmation pluriannuelle mise à jour est retracée dans les tableaux suivants.

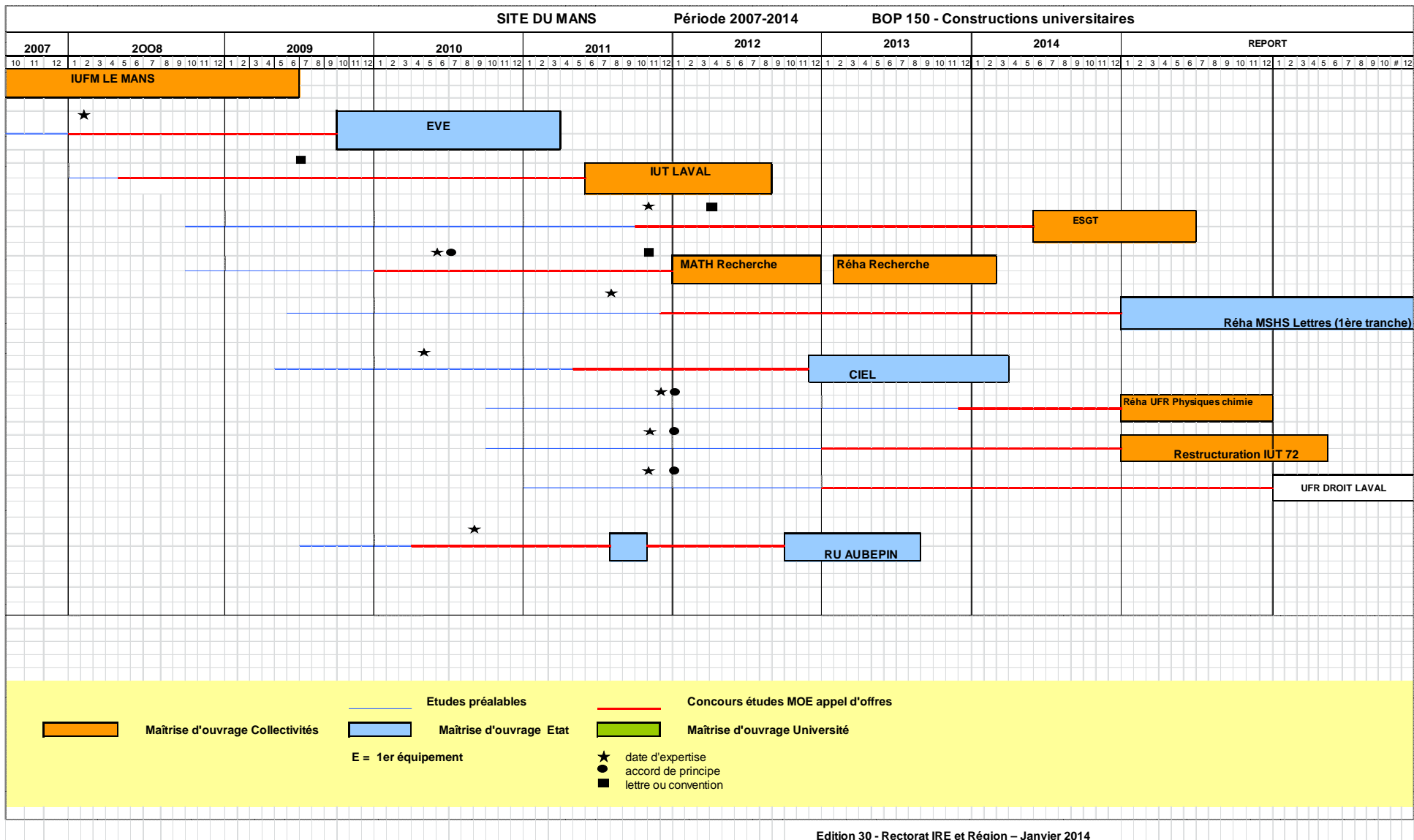
**Axe I – IA et IB - Economie de la connaissance
État d'avancement au 31 décembre 2013**

	CPER 2007-2013	Montant total	Etat total	Région total	Au 31 décembre 2013											
					Etat						Région					
					Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%	Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%
a	b	c	d	e=d/b	f	g=f/b	h	i=h/f	j	k=j/c	l	m=l/c	n	o=n/l		
I	Economie de la connaissance	354 479 000	128 133 000	65 133 000	107 058 624	83,6	86 731 797	67,7	75 387 432	86,9	64 647 877	99,3	58 162 407	89,3	44 812 689	77,0
I A	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	58 793 735	85,3	44 817 908	65,0	39 113 033	87,3	19 635 779	99,4	15 305 340	77,5	13 476 047	88,0
I A1	Enseignement supérieur général	120 587 000	66 532 000	18 647 000	56 510 735	84,9	43 979 908	66,1	38 380 033	87,3	18 647 000	100,0	14 316 561	76,8	12 776 583	89,2
I A2	Enseignement supérieur agricole	4 843 000	2 423 000	1 107 000	2 283 000	94,2	838 000	34,6	733 000	87,5	988 779	89,3	988 779	89,3	699 464	70,7
I B	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	48 264 889	81,6	41 913 889	70,8	36 274 399	86,5	45 012 098	99,2	42 857 067	94,4	31 336 642	73,1
I B1	Sciences de la vie et de la santé	90 970 000	20 387 000	16 006 000	15 087 000	74,0	14 687 000	72,0	12 222 003	83,2	16 006 000	100,0	14 184 969	88,6	6 041 015	42,6
I B2	Sciences et techniques au service de l'environnement	75 851 000	18 758 000	15 473 000	17 592 889	93,8	17 247 889	91,9	14 280 039	82,8	15 473 000	100,0	15 139 000	97,8	13 467 245	89,0
I B3	Grands équipements pluridisciplinaires	26 388 000	9 568 000	3 750 000	9 475 000	99,0	3 940 000	41,2	3 790 000	96,2	3 750 000	100,0	3 750 000	100,0	3 073 050	81,9
I B4	Société, Innovation et Diffusion	35 840 000	10 465 000	10 150 000	6 110 000	58,4	6 039 000	57,7	5 982 357	99,1	9 783 098	96,4	9 783 098	96,4	8 755 332	89,5

Programmation prévisionnelle des investissements







I A - Enseignement supérieur

Rappel contexte/enjeux

Il s'agit principalement d'accompagner le développement et l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur dans un cadre de référence national et international, en cohérence avec les dynamiques de compétitivité des territoires et de renforcer la qualité de vie des étudiants.

Mise en œuvre

Documents d'application

Des conventions d'exécution départementales signées par l'ensemble des cofinanceurs et des bénéficiaires récapitulent par département les projets de constructions universitaires et de recherche. Elles précisent, outre les conditions de pilotage et de suivi et d'évaluation des projets, la maquette financière de chaque projet, la maîtrise d'ouvrage et la programmation prévisionnelle de réalisation physique et financière.

Les conventions ont fait l'objet d'une révision en 2013 afin d'être en conformité avec l'avenant n°3 au CPER signé le 25 janvier 2013.

Réunions du comité technique

Le comité technique ne s'est pas réuni en 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	125 430 000	12 536 040	101 484 361	80,9	12 582 989	79 621 045	63,5	67 735 077	85,1
Etat	68 955 000	5 800 000	58 793 735	85,3	554 499	44 817 908	65,0	39 113 033	87,3
Région	19 754 000	250 000	19 635 779	99,4	5 032 500	15 305 340	77,5	13 476 047	88,0
Autres collectivités	36 721 000	6 486 040	23 054 847	62,8	6 995 990	19 497 797	53,1	15 145 997	77,7

I A1 - Enseignement supérieur général

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	120 587 000	12 536 040	97 912 582	81,2	12 212 412	77 794 266	64,5	66 302 613	85,2
Etat	66 532 000	5 800 000	56 510 735	84,9	554 499	43 979 908	66,1	38 380 033	87,3
Région	18 647 000	250 000	18 647 000	100,0	4 661 923	14 316 561	76,8	12 776 583	89,2
Autres collectivités	35 408 000	6 486 040	22 754 847	64,3	6 995 990	19 497 797	55,1	15 145 997	77,7

I A1.1 - Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	81 557 000	12 536 040	67 562 582	82,8	12 212 078	47 850 411	58,7	36 374 060	76,0
Etat	45 172 000	5 800 000	38 040 735	84,2	554 165	25 916 053	57,4	20 331 480	78,5
Région	16 647 000	250 000	16 647 000	100,0	4 661 923	12 316 561	74,0	10 776 583	87,5
Autres collectivités	19 738 000	6 486 040	12 874 847	65,2	6 995 990	9 617 797	48,7	5 265 997	54,8

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

- **Site de Nantes**

- REHABILITATION UFR LETTRES (IGARUN) (maîtrise d'ouvrage Université de Nantes) :

La 1^{ère} tranche de cette opération comprenant la réhabilitation et la mise aux normes THPE (Très Haute Performance Environnementale) du bâtiment IGARUN a été réalisée. Le projet retenu au titre du CPER est soldé.

- POLYTECH Réhabilitation de l'aile OGP NANTES (maîtrise d'ouvrage Région) :

Il s'agit de la rénovation du bâtiment IRESTE. L'opération a été expertisée en octobre 2009 et une convention a été signée entre l'État et la Région en mai 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région.

L'opération a été relancée début 2013, l'Avant-Projet Définitif (APD) est aujourd'hui validé. L'appel d'offres travaux est en cours et les travaux devraient débuter en mai 2014, pour une durée de 12 mois. En 2013, la Région a affecté 0,250 M€. Nantes Métropole a engagé la totalité de sa participation, soit 0,360 M€.

- **CNAM NANTES** (maîtrise d'ouvrage Région) :

L'extension des locaux du CNAM à Nantes, représentant une surface de 1879 m² utiles sur 5 niveaux, a été inaugurée le 28 août 2013.

Les levées des réserves de réception et le suivi du parfait achèvement auront lieu en 2014.

- **IUFM La Roche-Sur-Yon** (maîtrise d'ouvrage Université de Nantes) :

Cette opération de 4 M€ porte sur la construction de l'IUFM sur le site de la Courtaisière à la Roche-sur-Yon. Le Préfet a donné son accord en janvier 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à l'Université de Nantes.

Les crédits État (2 M€) et Région (0,667 M€) sont engagés en totalité. Au 31 décembre 2013, le montant cumulé de la participation État versée à l'Université de Nantes est de 1 537 390 €. Les mandatements effectués en 2013 par la Région s'élèvent à 200 100 €.

Les travaux ont débuté en février 2013 et devraient s'achever en mars 2014. La livraison du bâtiment est prévue à l'automne 2014.

En 2013, la Ville de la Roche sur Yon a engagé 466 550 € et mandaté 200 100 €. Le Conseil général de la Vendée a engagé et mandaté 0,200 M€.

• **Site d'Angers**

- **IUT D'ANGERS** (maîtrise d'ouvrage Région) :

Cette opération concerne la construction du département GEII (génie Informatique Industrielle) ainsi que la restructuration du bâtiment C et les façades et toitures des bâtiments A et B. Pour des raisons économiques et d'unité architecturale, il a été décidé de regrouper ces deux opérations en une seule avec la démolition et la création d'un nouvel accueil qui dessert les bâtiments A et B et l'extension.

Le montant total des opérations (y compris les équipements) est de 11,820 M€. La Région, en tant que maître d'ouvrage, avait affecté au 31 décembre 2011 la totalité de cette enveloppe CPER. Sa participation au titre du CPER est entièrement engagée au 31 décembre 2013.

La participation État sur cette opération est de 1,525 M€, dont 0,305 M€ de matériel d'équipement. La totalité de la part État a été engagée en 2012.

Les travaux portant sur la tranche ferme (démolition bâtiment G et construction du F) et la tranche conditionnelle 1 (bâtiment A et B) ont été livrés le 19 novembre 2013. Ceux portant sur la tranche conditionnelle 2 (bâtiment C) sont en cours, ils devraient être terminés début 2015.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 3,938 M€ et mandaté 1 181 400 €.

- ESTHUA-ITBS (maîtrise d'ouvrage Angers Loire Métropole) :

Le coût global de l'opération est de 2,800 M€. La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Angers Loire Métropole par accord de principe du Préfet en juillet 2011. Les travaux ont débuté en septembre 2013. Une cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre a été organisée le 12 décembre dernier. La livraison du bâtiment est prévue fin 2014.

La Région a engagé la totalité de sa participation au titre du CPER (0,109 M€) : les paiements effectués en 2013 s'élèvent à 32 700 €.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 0,934 M€ et mandaté 280 200 €. Angers Loire Métropole a engagé et mandaté 392 490 €.

- EXTENSION DE L'ISTIA (Institut des Sciences et techniques de l'Ingénieur) à Angers (maîtrise d'ouvrage Région) :

Le coût global de l'opération est de 1,850 M€. La convention de maîtrise d'ouvrage avec la Région a été signée en mars 2012. L'avant-projet-définitif (APD) a été validé le 13 juillet 2012. Les travaux ont débuté en mars 2013. Une cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre a été organisée le 23 mai 2013. La livraison est prévue en février 2014.

Au 31 décembre 2013, la Région a engagé la totalité de sa participation au CPER, soit 0,450 M€, dont 201 902 € en 2013. Le montant cumulé de la participation État versée à la Région est de 0,400 M€.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 0,450 M€ et mandaté 0,135 M€. Angers Loire Métropole a engagé et mandaté 0,135 M€.

- REHABILITATION DES DALLES DE L'UFR DE MEDECINE – Angers (maîtrise d'ouvrage Université d'Angers)

Le coût global de l'opération est de 4,860 M€ entièrement financés par l'État, pour la réhabilitation de dalles de l'UFR de médecine. Une autorisation d'engagement de 2,292 M€ a été programmée en 2010 pour la réalisation des études et des travaux. Un complément d'AE de 1,975 M€ a été apporté en 2011 afin de poursuivre la réalisation des dalles. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2012.

L'appel d'offres travaux a été lancé en 2013 mais la consultation a été relancée suite à un appel d'offres infructueux. L'analyse des offres est en cours et la notification des marchés est prévue en mars 2014 pour un début des travaux avant l'été 2014. Les travaux devraient s'achever en mai 2015.

- UFR MEDECINE - EXTENSION (maîtrise d'ouvrage État) :

Le projet prévoit la construction de deux amphithéâtres (450 et 200 places) dans une 1^{ère} tranche et en 2^{nde} tranche, celle d'un restaurant universitaire en remplacement du bâtiment actuel destiné à être démolé. Il est également prévu des aménagements du site de l'UFR et des locaux logistiques.

Le coût global de l'opération est de 11,680 M€ entièrement financé par l'État. Au 31 décembre 2013, l'État a affecté sur cette opération la totalité de ses autorisations d'engagement (dont 5,600 M€ en 2013). Le montant cumulé des dépenses s'élève à 4 079 350 €.

Les travaux de construction des amphithéâtres ont été réalisés et la livraison du bâtiment a eu lieu à la rentrée 2011. Pour la 2^{ème} tranche portant sur le restaurant universitaire et les aménagements extérieurs, l'appel d'offres travaux a été lancé fin 2013. La notification des marchés est prévue au printemps 2014 pour un début des travaux avant l'été 2014. La fin des travaux est prévue en mai 2016.

- IUFM d'Angers – réhabilitation (maîtrise d'ouvrage État) :

Le coût global de l'opération est de 3,750 M€ entièrement financé par l'État. La totalité des autorisations d'engagement a été affectée sur l'opération. Au 31 décembre 2013, le montant cumulé de dépenses est de 3 541 269 €. Le bâtiment a été livré fin septembre 2012.

- PHARMACIE - BATIMENT A - ANGERS (maîtrise d'ouvrage Université d'Angers) :

Le coût global de l'opération est de 4,240 M€ entièrement financée par l'État : 0,300 M€ ont été versés à l'Université d'Angers. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Les travaux ne seront donc pas réalisés dans le cadre du CPER 2007-2013.

• Site du Mans

- REHABILITATION PHYSIQUE CHIMIE ET SCIENCES NATURELLES - UNIVERSITE DU MAINE (maîtrise d'ouvrage Région) :

Le coût global de l'opération est de 4,040 M€. L'opération a été expertisée en mai 2011 et le Préfet a donné un accord de principe en juillet 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région. Le Programme technique détaillé est finalisé.

La Région a affecté 0,947 M€ sur cette opération (dont 2 799 € engagés en 2013). L'État a mandaté 40 000 € sur cette opération afin de permettre de lancer les études de programmation.

L'opération est suspendue, l'État n'ayant pu affecter d'autorisations d'engagement sur cette opération en 2013.

- REHABILITATION DE L'UFR DE LETTRES ET MAISON DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (maîtrise d'ouvrage État) :

Prévus initialement comme des opérations séparées, ces projets ont été fusionnés à mi-parcours du CPER en une seule opération afin d'optimiser les conditions techniques et budgétaires de sa réalisation. Le coût global est de 4,300 M€.

Un complément d'autorisation d'engagement de 0,200 M€ a été apporté en 2013 pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de l'UFR Lettres. Les travaux ne seront donc pas réalisés dans le cadre du CPER 2007-2013.

La construction du Centre de l'International et des Langues est réalisée dans la continuité de l'extension des sciences humaines. Cette opération a été évaluée initialement à 2 M€. Les études de maîtrise d'œuvre en cours ont fait ressortir la nécessité d'apporter un complément financier de 0,590 M€ pour

exécuter les travaux dont 0,500 M€ de part État dans le cadre du CPER et 90 000 € de fonds de concours de l'Université du Maine. Les travaux se termineront au printemps 2014.

Au 31 décembre 2013, l'État a engagé 1,150 M€ et mandaté 762 374 € sur l'ensemble des opérations.

- RESTRUCTURATION IUT - LE MANS (maîtrise d'ouvrage Région) :

Le coût global de l'opération est de 5,500 M€. L'opération a été expertisée en juin 2011 et le Préfet a donné un accord de principe en juillet 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région.

L'État a versé 50 000 € à l'Université. La Région a engagé 577 257 € en 2013, soit au total 580 999 €. Les travaux ne seront donc pas réalisés dans le cadre du CPER 2007-2013.

- ESGT (CNAM) AU MANS (maîtrise d'ouvrage Région) :

Le coût global de l'opération est de 2,400 M€. Le dossier d'expertise a été approuvé par le CNAM (Paris) le 15 décembre 2010 et validé par le Préfet le 13 mai 2011. Une convention a été signée entre l'État et la Région en octobre 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région.

L'Avant-Projet-Définitif a été validé en juillet 2013. Les travaux devraient commencer en juin 2014 et s'achever en juin 2015.

Au 31 décembre 2013, la Région a engagé 0,800 M€, dont 616 127 € en 2013.

En 2013, le Conseil général de la Sarthe a engagé et mandaté 0,240 M€.

Le Mans Métropole a engagé et mandaté 0,240 M€ en 2013.

- IUT DE LAVAL :

• Salle de travaux dirigés UFR Droit et Plateau de recherche en bio-informatique :

Après prise en compte des ajustements validés dans le cadre de l'avenant n°3 au CPER et des décroissements des financements opérés sur cette double opération immobilière dans le cadre de l'avenant n°2 à la convention recherche « STIC et calcul » signé le 9 octobre 2013, cette opération est découpée de la manière suivante :

- extension de l'UFR Droit (1,720 M€), avec une maîtrise d'ouvrage État/Université du Maine ;
- construction d'un plateau recherche en bio-informatique pour l'IUT (1,600 M€), avec une maîtrise d'ouvrage Laval Agglomération [Volet recherche du CPER / STIC et calculs].

La modification du projet initial nécessitera une nouvelle expertise. L'extension de l'UFR Droit est suspendue.

I A1.2 - Amélioration de la qualité de la vie des étudiants

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	39 030 000	0	30 350 000	77,8	334	29 943 855	76,7	29 928 553	99,9
État	21 360 000	0	18 470 000	86,5	334	18 063 855	84,6	18 048 553	99,9
Région	2 000 000	0	2 000 000	100,0	0	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0
Autres collectivités	15 670 000	0	9 880 000	63,1	0	9 880 000	63,1	9 880 000	100,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

- Site de Nantes

- **UFR MEDECINE – 1ERE ET 2EME TRANCHE BU SANTE** (maîtrise d'ouvrage État) :

Lancée sur le CPER 2000-2006, l'opération s'est poursuivie sur le CPER 2007-2013. Les travaux de la 2^{ème} tranche sont terminés et ont été réceptionnés le 5 novembre 2010.

I A2 - Enseignement supérieur agricole

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	4 843 000	0	3 571 779	73,8	370 577	2 126 779	43,9	1 432 464	67,4
État	2 423 000	0	2 283 000	94,2	0	838 000	34,6	733 000	87,5
Région	1 107 000	0	988 779	89,3	370 577	988 779	89,3	699 464	70,7
Autres collectivités	1 313 000	0	300 000	22,8	0	300 000	22,8	0	0,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

- **AGROCAMPUS OUEST À ANGERS** (maîtrise d'ouvrage Région) :

L'Avant-Projet-Sommaire (APS) a été validé en septembre 2012.

Les études de conception ont été menées jusqu'à la validation du dossier PRO (études de projet), début 2103. Le permis de construire a été délivré le 10 juillet 2013. L'opération est suspendue, l'État n'ayant pu affecter d'autorisation d'engagement en 2013 sur cette opération.

En 2013, la Région a engagé 370 577 €, soit au total 0,657 M€.

- ALLOCATIONS DE THESEES :

En Loire Atlantique, deux allocations de thèse, qui ont débuté en 2011, ont été cofinancées par l'État (Ministère de l'agriculture) et la Région. Elles portent sur les sujets suivants :

- ONIRIS, Laboratoire LABERCA du département de recherche AlimScan : « Mapping métabolique et isotopique de fluides et tissus biologiques en réponse à l'usage illégal d'hormones gonadiques et hypophysaires chez l'animal de production » ;
- ONIRIS, Laboratoire GEPE du département de recherche PAMD2 : « Optimisation et analyse du cycle de vie d'un procédé innovant de texturation par hautes pressions hydrostatiques ».

Les soutenances de thèses sont prévues à l'automne 2014.

I B - Développement de la recherche et valorisation des savoirs

Rappel contexte/enjeux

L'objectif est de renforcer le potentiel ligérien de recherche pour atteindre des masses critiques dans des axes thématiques à fort potentiel de développement et, ainsi, de favoriser son rayonnement international et son inscription dans l'espace européen de la recherche. Dans ce cadre, le développement d'actions de valorisation de la recherche en faveur des entreprises et la diffusion de la culture scientifique et technique contribuent eux aussi à renforcer la dynamique globale de développement régional.

Une analyse des champs d'excellence de la région met en exergue cinq grands domaines : biologie et santé, sciences de l'ingénieur et sciences chimiques (incluant les matériaux et le génie civil et urbain), végétal et agroalimentaire, sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC) et mathématiques, sciences humaines et sociales. On retrouve ces champs thématiques dans les dix projets développés dans le CPER 2007-2013 au travers de son volet « Développement de la recherche et valorisation des savoirs ». Celui-ci s'articule autour de trois grands thèmes : « Sciences de la vie et de la santé », « Sciences et techniques au service de l'environnement », « Société, innovation et diffusion des savoirs », thématique qui concerne le projet sciences humaines et sociales (SHS) auquel s'ajoutent les deux projets « culture scientifique et technique » et « valorisation de la recherche ». Au total treize projets sont ainsi déclinés.

Mise en œuvre

Documents d'application

Les conventions d'exécution concernant chacun des dix projets thématiques ont été signées au cours de l'année 2009. Pour les projets concernés par la révision à mi-parcours du CPER, les avenants aux conventions d'exécution ont été signés le 15 février 2013. Ceux relatifs au Campus du végétal ont été signés le 9 octobre 2013. Par ailleurs, l'avenant n°3 au CPER a porté sur les projets « STIC et calculs » et « Génie civil » : les conventions d'exécution ont été signées le 9 octobre 2013.

L'avenant à la convention d'exécution « Programme de soutien au dispositif régional pour l'Europe de la recherche et de l'innovation » du 19 janvier 2010 a été signé le 23 juillet 2013 afin d'acter l'intégration du réseau Europe de la Recherche au sein du PRES L'UNAM (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur – l'Université Nantes-Angers-Le Mans).

Réunions du comité technique

Le comité technique "recherche et innovation" est chargé du suivi de l'exécution du volet "développement de la recherche et valorisation des savoirs". Il s'appuie sur dix commissions opérationnelles de suivi et d'analyse scientifique (COSAS) pour les dix premiers projets (thématiques scientifiques) et sur deux commissions transversales pour les trois suivants (valorisation et transfert de technologie, Europe, culture scientifique et technique et accueil de chercheurs).

Au vu du bon avancement des projets, seules deux COSAS ont été réunies en 2013 : la COSAS « De la recherche fondamentale aux applications cliniques » s'est réunie le 22 mai 2013 et la COSAS « Sciences humaines et sociales » le 29 mai 2013.

Le Réseau régional Europe de la Recherche et de l'Innovation des Pays de la Loire ayant été intégré au PRES régional L'UNAM, le 1^{er} janvier 2011, il n'y a plus de comité d'orientation et de suivi sur cette

action. En revanche, la convention CPER révisée prévoit à l'article 5 la création d'un « comité des financeurs » pour rendre compte des évolutions et proposer les futures actions de développement liées à la participation des chercheurs ligériens dans les programmes européens. Celui-ci s'est réuni en septembre 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	229 049 000	33 520 147	184 583 739	80,6	38 357 632	162 574 379	71,0	117 183 091	72,1
Etat	59 178 000	7 409 182	48 264 889	81,6	6 415 832	41 913 889	70,8	36 274 399	86,5
Région	45 379 000	1 152 882	45 012 098	99,2	4 752 200	42 857 067	94,4	31 336 642	73,1
Autres collectivités	68 081 000	7 493 305	53 085 709	78,0	10 188 745	41 519 512	61,0	36 007 396	86,7
Autres financeurs	56 411 000	17 464 778	38 221 043	67,8	17 000 855	36 283 911	64,3	13 564 654	37,4

I B1 - Sciences de la vie et de la santé

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	90 970 000	17 651 228	61 571 914	67,7	19 231 183	51 876 822	57,0	31 101 750	60,0
Etat	20 387 000	3 988 282	15 087 000	74,0	3 588 282	14 687 000	72,0	12 222 003	83,2
Région	16 006 000	241 000	16 006 000	100,0	2 519 933	14 184 969	88,6	6 041 015	42,6
Autres collectivités	31 259 000	6 448 110	19 144 546	61,2	6 149 132	11 670 486	37,3	9 130 371	78,2
Autres financeurs	23 318 000	6 973 836	11 334 368	48,6	6 973 836	11 334 367	48,6	3 708 361	32,7

I B1.1 - De la recherche fondamentale aux applications cliniques

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	51 070 000	5 245 595	32 239 684	63,1	7 729 360	24 925 403	48,8	17 858 251	71,6
Etat	13 048 000	2 525 282	8 348 000	64,0	2 125 282	7 948 000	60,9	6 337 903	79,7
Région	8 715 000	75 000	8 715 000	100,0	2 353 933	6 893 969	79,1	4 474 715	64,9
Autres collectivités	16 354 000	1 815 500	11 388 000	69,6	2 420 332	6 294 750	38,5	4 692 250	74,5
Autres financeurs	12 953 000	829 813	3 788 684	29,2	829 813	3 788 684	29,2	2 353 383	62,1

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

- ONIRIS :

Deux opérations sont sous maîtrise d'ouvrage de la Région :

- le développement des plateformes de recherche – chirurgie expérimentale et radiothérapie : les travaux ont débuté en juillet 2012 et ont été réceptionnés en fin d'année 2013. L'État a engagé 61 703 € en 2013 (dont 24 421 € hors CPER).
- la création d'un secteur de manipulation sécurisée de sous-produits animaux : les travaux se sont achevés et le bâtiment a été réceptionné en mai 2012. Il a été officiellement inauguré le 16 octobre 2012. Les participations État et Région sur cette opération (0,380 M€ et 0,430 M€) sont soldées. En 2013, le Conseil général de Loire-Atlantique a engagé et mandaté 62 000 €.

Le programme « Centre de recherche animale pré-clinique », sous maîtrise d'ouvrage ONIRIS, comporte 4 sous-opérations qui sont achevées (animaleries spécialisées radiothérapie, extension et réaménagement des animaleries rongeurs, équipements d'imagerie, extension des animaleries du centre de thérapie génique). Faisant suite à la révision à mi-parcours du CPER, la Région a attribué en 2013 une subvention complémentaire de 75 000 € à ONIRIS pour cette opération, portant ainsi sa participation à 319 500 €. L'État a engagé 0,250 M€ en 2013 (dont 0,150 M€ hors CPER). Nantes Métropole a engagé 0,120 M€ et mandaté 60 000 €.

- IRIS 2 – Institut Montéclair (maîtrise d'ouvrage Région) :

La réhabilitation du bâtiment Montéclair, propriété du CHU d'Angers, a été remplacée par la construction d'un nouveau bâtiment de laboratoires « IRIS 2 » en complément de l'IHURIS, réalisé dans le cadre du précédent CPER. Le nouveau programme permettra de poursuivre la structuration des équipes présentes sur le site et de disposer d'une animalerie. Après ajustement, le coût de l'opération est de 8,250 M€.

L'attribution des marchés de travaux ayant été retardée en raison de dépassements d'enveloppe sur certains lots, le début des travaux a été décalé de quelques mois. Il est prévu au printemps 2014. La fin des travaux est prévue est juin 2015.

En tant que maître d'ouvrage, la Région avait affecté la totalité de l'opération en fin 2011. En 2013, la Région a engagé 340 400 €.

La totalité de la participation État de 1,250 M€, dont 0,150 M€ de l^{re} équipement, a été programmée et engagée en 2013.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 1,250 M€.

- IRS 2 – Institut de recherche en santé – précédemment Institut de recherche thérapeutique (maîtrise d'ouvrage Région) :

Le coût global de cette opération est de 20 M€, dont 5 M€ de part État fléchée CPER et 2,844 M€ de part Région fléchée CPER. Cette opération sera menée conjointement à l'opération IRS Campus, opération sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole intégrée dans le projet Campus Prometteur de l'Université de Nantes, ces deux bâtiments étant construits sur la même parcelle de terrain.

Une cellule de coordination des maîtres d'œuvre, pilotée par Nantes Métropole, garantit la cohérence des programmes des deux IRS, des études et des travaux.

L'opération a été expertisée le 26 septembre 2012. Un accord de principe a été donné à la Région le 13 novembre 2012 afin de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les travaux devraient commencer en juin 2014 pour s'achever en février 2016. La livraison du bâtiment est prévue au deuxième trimestre 2016.

En tant que maître d'ouvrage, la Région avait affecté la totalité de l'opération fin 2011. En 2013, la Région a engagé 1 938 533 € au titre du CPER. La totalité de la participation État sera programmée et engagée en 2014.

• Equipements scientifiques

En 2013, l'État a soutenu le développement de l'IRS par l'acquisition d'un isolateur infectieux et d'autres équipements complémentaires à hauteur de 0,613 M€ et de la plateforme SNP en vue de l'acquisition d'une enceinte à hypoxie (0,125 M€). Fin 2013, l'Etat a engagé la totalité de sa participation au titre du BOP 172 « Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire ».

La Région avait atteint ses objectifs d'engagements en matière d'équipements scientifiques au 31 décembre 2012.

En 2013, le Conseil général de Loire-Atlantique a engagé et mandaté 0,525 M€ pour les équipements scientifiques de l'IRS. Le Conseil général de Maine et Loire a quant à lui engagé 400 832 €, dont 156 250 € pour la plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132), 108 332 € pour la plateforme d'imagerie et d'exploration fonctionnelle du petit animal et 136 250 € pour la plateforme SNP. Enfin, Angers Loire Métropole a engagé et mandaté 62 500 € pour la plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132).

364 222 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013 pour les équipements de l'IRS, soit un total de 1 072 409 €. La plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132) a, pour sa part, bénéficié de 465 590 € soit un total de 0,750 M€.

I B1.2 - Campus du végétal

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	27 900 000	12 077 766	20 824 461	74,6	10 488 956	19 235 651	68,9	5 895 074	30,6
État	3 852 000	1 443 000	3 252 000	84,4	1 443 000	3 252 000	84,4	2 562 000	78,8
Région	5 708 000	0	5 708 000	100,0	0	5 708 000	100,0	129 500	2,3
Autres collectivités	11 365 000	4 610 110	5 636 546	49,6	3 021 300	4 047 736	35,6	3 126 996	77,3
Autres financeurs	6 975 000	6 024 656	6 227 915	89,3	6 024 656	6 227 915	89,3	76 578	1,2

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

Les avenants aux conventions d'exécution « Campus du Végétal » et « Programmes de constructions universitaires d'enseignement supérieur et de recherche en Maine-et-Loire » ont été signés le 9 octobre 2013 pour tenir compte des ajustements réalisés dans le cadre de la révision à mi-parcours.

L'opération a été expertisée en février 2011 et le Préfet a donné un accord de principe en mars 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage au Département. La cérémonie de pose de la première pierre a été organisée le 14 novembre 2013 : la livraison de l'Institut du Végétal est prévue en février 2015. La totalité de la participation État de 1,090 M€ a été programmée et engagée en 2013. Au 31 décembre 2013, le montant cumulé de la participation État versée au Conseil général, au titre de l'Institut, est de 0,400 M€.

Fin 2012, la Région avait engagé la totalité de sa participation : les conventions de fond de concours sont signées.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 2 542 260 € au titre de sa participation au CPER et mandaté 2 488 114 €. Sa participation à la Maison du Végétal est soldée (230 500 €). Angers Loire Métropole a engagé et mandaté 1 522 350 €.

5 798 321 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013.

• Equipements scientifiques

Fin 2012, la Région avait engagé la totalité de sa participation au titre des équipements scientifiques.

En 2013, le Conseil général de Maine et Loire a engagé 412 500 €, et Angers Loire Métropole 66 500 €. Quant au FEDER, ce sont 226 334 € de crédits qui ont été programmés en 2013, soit un total de 429 594 €.

I B1.3 - Usage raisonné des ressources agro-alimentaires

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	12 000 000	327 868	8 507 768	70,9	1 012 868	7 715 768	64,3	7 348 425	95,2
Etat	3 487 000	20 000	3 487 000	100,0	20 000	3 487 000	100,0	3 322 100	95,3
Région	1 583 000	166 000	1 583 000	100,0	166 000	1 583 000	100,0	1 436 800	90,8
Autres collectivités	3 540 000	22 500	2 120 000	59,9	707 500	1 328 000	37,5	1 311 125	98,7
Autres financeurs	3 390 000	119 368	1 317 768	38,9	119 368	1 317 768	38,9	1 278 400	97,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

- Centre de santé publique et de sécurité sanitaire et nutritionnelle des aliments (ex-opération Extension du laboratoire sciences des aliments (maîtrise d'ouvrage ONIRIS)) :

Suite à la fusion entre l'ENVN et l'ENITIAA, le projet a évolué. ONIRIS a opté pour le regroupement de l'unité de recherche SECALIM sur le site de la Chantrerie avec pour objectif la création d'un campus de santé publique vétérinaire et de sécurité sanitaire des aliments. Il a donc été décidé de réhabiliter et réaménager un bâtiment du site de la Chantrerie. Les travaux de réhabilitation du bâtiment G5 ont commencé en décembre 2013 et devraient se terminer en septembre 2014.

L'État a soldé sa participation (0,400 M€).

La Région a programmé et engagé sa participation en 2013, soit 0,100 M€.

- Extension de la halle de technologie agroalimentaire (maîtrise d'ouvrage ONIRIS) :

Les travaux d'extension de la halle de technologie ont commencé en juin 2012. Ils se sont achevés en octobre 2013.

En 2013, le Conseil général de Loire-Atlantique a engagé et mandaté 0,685 M€.

• Equipements scientifiques

En 2013, des achats d'équipements pour l'opération gérée par le GEPEA Nantes – Saint-Nazaire (UMR CNRS 6144), et notamment des équipements dédiés à la production de bio-énergies par micro-algues ont été soutenus par la Région à hauteur de 66 000 €. L'État a engagé 20 000 €. Fin 2013, l'Etat a atteint les objectifs de ses engagements au titre du BOP 172 « Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire ».

En 2013, la CARENE a engagé 22 500 € et mandaté 16875 €.

119 368 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013, soit au total 0,625 M€ au titre du CPER.

I B2 - Sciences et techniques au service de l'environnement

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	75 851 000	12 861 589	67 639 318	89,2	16 367 469	63 813 431	84,1	44 790 399	70,2
Etat	18 758 000	2 545 000	17 592 889	93,8	2 200 000	17 247 889	91,9	14 280 039	82,8
Région	15 473 000	164 400	15 473 000	100,0	1 484 785	15 139 000	97,8	13 467 245	89,0
Autres collectivités	22 742 000	595 195	20 361 163	89,5	3 589 613	17 214 276	75,7	14 437 244	83,9
Autres financeurs	18 878 000	9 556 994	14 212 266	75,3	9 093 071	14 212 266	75,3	2 605 871	18,3

I B2.1 - Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	34 010 000	5 559 540	31 256 728	91,9	6 785 958	28 759 401	84,6	22 256 778	77,4
Etat	8 035 000	460 000	7 885 000	98,1	300 000	7 725 000	96,1	7 394 800	95,7
Région	6 219 000	99 400	6 219 000	100,0	99 400	6 219 000	100,0	5 933 795	95,4
Autres collectivités	11 326 000	207 832	10 446 801	92,2	1 594 250	8 109 474	71,6	7 614 569	93,9
Autres financeurs	8 430 000	4 792 308	6 705 927	79,5	4 792 308	6 705 927	79,5	1 313 614	19,6

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

- **R2PE – IRSTV Construction**, 44 (maîtrise d'ouvrage Ecole Centrale de Nantes) :

L'IRSTV – Institut de Recherche en sciences et techniques de la ville - est une fédération de laboratoires de recherche sur les problématiques de l'environnement urbain. Les perspectives de croissance à moyen terme de l'Institut conduisent à l'élaboration d'un nouveau projet de développement en lien avec la filière du génie civil et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette opération est mutualisée avec la construction de R2PE à l'Ecole centrale de Nantes.

Au 31 décembre 2013, la totalité de la participation État de 1,650 M€ a été versée à l'École Centrale de Nantes. En 2013, Nantes Métropole a engagé 0,600 M€ et mandaté 378 443 €. Le Conseil général de Loire-Atlantique a engagé et mandaté 0,275 M€. En 2013, 0,750 M€ de crédits FEDER ont été programmés au titre du CPER.

- **Polytech ETMPA**, 44 (maîtrise d'ouvrage Région) :

La convention de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la Région le 2 août 2012.

Suite à un premier appel d'offres travaux infructueux, l'opération a pris quelques mois de retard. Les travaux ont effectivement démarré en octobre 2012 et la réception est prévue en tout début d'année 2014.

La Région avait engagé la totalité de sa participation au titre du CPER fin 2012.

En 2013, Nantes Métropole a mandaté 0,416 M€. 778 067 € de crédits FEDER ont été programmés cette année.

- **Restructuration des bâtiments recherche physique chimie et du LAUM** (opération « mathématiques-recherche »), 72 (maîtrise d'ouvrage Région) :

Cette opération prévoit la construction d'un bâtiment de mathématiques et la réhabilitation du bâtiment Recherche. Le coût de l'opération est de 7,760 M€. L'opération a été expertisée en décembre 2009 et une convention a été signée entre l'État et la Région en mai 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région. Le bâtiment Mathématiques a été livré début 2013 et inauguré en septembre 2013. Les travaux de restructuration du bâtiment Recherche ont démarré début 2013 et doivent s'achever début 2014.

En 2011, la totalité de la participation État de 1,750 M€ dont 0,350 M€ de l'équipement a été programmée et engagée. Au 31 décembre 2013, le montant cumulé de la part État versée à la Région est de 1,200 M€ et à l'Université du Maine de 0,300 M€.

La participation de la Région au titre du CPER est engagée en totalité depuis fin 2011, soit 1,217 M€.

En 2013, le Conseil général de la Sarthe a mandaté 486 800 €.

Le FEDER programmé en 2013 s'élève à 1 004 049 €.

• **Equipements scientifiques**

Pour l'année 2013, les aides de l'État portent sur les opérations suivantes :

- achat d'équipements scientifiques pour l'Institut des Matériaux de Nantes - IMN (0,130 M€) ;
- opération R2PE de l'École Centrale de Nantes (0,120 M€) ;
- financement du plateau « énergie thermique, matériaux et procédés associés » ETMPA de Polytech'Nantes (50 000 €). Hors CPER, le plateau a reçu une subvention de 0,160 M€.

Fin 2013, l'Etat a engagé la totalité de sa participation au titre du BOP 172 « Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire ».

La Région a soutenu les différentes opérations du projet Matériaux à hauteur de 99 400 €, qui se répartissent comme suit :

- 69 400 € à l'Université de Nantes pour l'opération Plateau ETMPA : acquisition d'équipements de recherche sur l'énergie ;
- 30 000 € à l'École Centrale de Nantes pour l'opération R2PE : participation à l'acquisition d'un surfscan – topologie de surface 3D et équipements complémentaires pour un micro-tomographe : source de rayon X et stockage de mémoire.

Les aides engagées en 2013 par les autres collectivités sont les suivantes :

- 582 250 € par le Conseil général de Loire-Atlantique pour le plateau « énergie thermique, matériaux et procédés associés » ETMPA de Polytech'Nantes ;
- 52 500 € par le Conseil général de Maine-et-Loire et 52 500 € par Angers Loire Métropole, pour les analyses spectroscopiques à l'Université d'Angers ;
- 32 000 € par le Conseil général de la Sarthe pour l'Université du Maine ;
- 32 000 € par Le Mans Métropole pour l'Université du Maine.

Au titre du FEDER, 2 260 191 € de crédits ont été programmés en 2013 :

- 208 887 € pour l'Institut des Matériaux de Nantes –IMN ;
- 24 713 € pour le Techno'campus EPUN ;
- 0,250 M€ pour EMC2 CND École des Mines de Nantes ;
- 862 531 € pour le plateau « énergie thermique, matériaux et procédés associés » ETMPA de Polytech'Nantes ;
- 89 060 € les analyses spectroscopiques à l'Université d'Angers ;
- 0,825 M€ pour l'Université du Maine.

I B2.2 - Energies alternatives et propulsion

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	16 300 000	2 427 587	15 463 112	94,9	2 447 087	15 463 112	94,9	11 816 997	76,4
Etat	3 895 000	30 000	3 839 898	98,6	30 000	3 839 898	98,6	3 207 773	83,5
Région	6 040 000	0	6 040 000	100,0	0	6 040 000	100,0	5 905 000	97,8
Autres collectivités	2 290 000	15 500	2 290 000	100,0	35 000	2 290 000	100,0	2 254 224	98,4
Autres financeurs	4 075 000	2 382 087	3 293 214	80,8	2 382 087	3 293 214	80,8	450 000	13,7

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Propulsion hybride (site de Nantes) : en 2013, l'État a versé 30 000 € à l'École Centrale de Nantes pour financer la construction d'une cabine pour banc d'essais véhicules. Faisant suite à l'acquisition en 2012 du système ROTOTEST, cette cabine permettra l'exploitation scientifique du banc d'essais véhicules dans des conditions optimales. Fin 2013, l'Etat a engagé la totalité de sa participation au titre du BOP 172 « Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire ».

Propulsion hybride (site de Saint-Nazaire) : la CARENE a engagé 35 000 € en 2013 au titre du CPER et mandaté 13 000 €.

Le FEDER programmé en 2013 s'élève à 2 382 087 €, dont 122 872 € pour la propulsion hybride, 109 215 € pour PREVER et 2,150 M€ pour SEMREV.

I B2.3 - Génie civil environnemental et gestion durable de la ville

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	11 550 000	525 969	9 883 993	85,6	525 969	9 365 933	81,1	7 567 080	80,8
Etat	3 020 000	0	3 020 000	100,0	0	3 020 000	100,0	2 888 000	95,6
Région	1 000 000	65 000	1 000 000	100,0	65 000	1 000 000	100,0	848 743	84,9
Autres collectivités	4 500 000	31 000	3 603 499	80,1	31 000	3 085 439	68,6	3 419 088	110,8
Autres financeurs	3 030 000	429 969	2 260 494	74,6	429 969	2 260 494	74,6	411 249	18,2

Opérations engagées / réalisées- bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

- **EXTENSION IUT SAINT NAZAIRE GENIE CIVIL** (maîtrise d'ouvrage Département Loire-Atlantique) :

Le coût global de cette opération est de 7,500 M€. Cette opération est sous maîtrise d'ouvrage du

Conseil général de Loire-Atlantique pour les travaux et sous maîtrise d'ouvrage de l'Université de Nantes pour le 1^{er} équipement (0,198 M€).

Suite au retrait du projet logistique Nantes/St-Nazaire (participation CARENE : 0,700 M€), la participation financière des collectivités entre les projets a été réajustée dans le cadre de l'avenant n°3 au CPER.

Le bâtiment a été livré en juillet 2013.

Au 31 décembre 2013, l'État a mandaté 1,738 M€ dont 1,540 M€ pour le Conseil général de Loire Atlantique et 0,198 M€ de 1^{er} équipement pour l'Université de Nantes.

En 2013, la CARENE a engagé 10 000 € et mandaté 716973 €.

• Equipements scientifiques

En ce qui concerne les équipements prévus dans ce projet, la Région a attribué en 2013 une subvention de 65 000 € à l'Université de Nantes pour l'opération GeM site de Saint Nazaire dans le cadre de l'acquisition d'équipements de modélisation physique : banc gamma densimétrique, aiguille vibrante pneumatique, etc. Pour ce même site, la CARENE a engagé 21 000 € au titre du CPER et mandaté 8 000 €.

Le FEDER programmé en 2013 s'élève à 429 969 €, dont 161 854 € pour l'opération GEM, et 268 115 € pour MEIGEVILLE, plate-forme de modélisation environnementale intégrée et de gestion durable de la ville.

I B2.4 - STIC et calculs

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	13 991 000	4 348 493	11 035 484	78,9	6 608 455	10 224 984	73,1	3 149 543	30,8
Etat	3 808 000	2 055 000	2 847 991	74,8	1 870 000	2 662 991	69,9	789 466	29,6
Région	2 214 000	0	2 214 000	100,0	1 320 385	1 880 000	84,9	779 707	41,5
Autres collectivités	4 626 000	340 863	4 020 863	86,9	1 929 363	3 729 363	80,6	1 149 363	30,8
Autres financeurs	3 343 000	1 952 630	1 952 630	58,4	1 488 707	1 952 630	58,4	431 007	0

Opérations engagées / réalisées- bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

- **ATLANSTIC LINA** (maîtrise d'ouvrage Région) :

L'opération a été expertisée favorablement en juillet 2011 et le Préfet a donné son accord de principe en août 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à la Région. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé en août 2012 et les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. Les marchés ont été notifiés en octobre 2013.

Les travaux ont démarré en décembre 2013 et devraient s'achever en mars 2015. La livraison est prévue en avril 2015.

En 2013, l'État a engagé la totalité de sa participation (1,870 M€) dont 0,298 M€ de 1^{er} équipement.

La Région a programmé la totalité de sa participation depuis 2011 et a engagé 1 320 385 € en 2013. Nantes Métropole a engagé en 2013 la totalité de sa participation au titre du CPER (1,880 M€). Au titre du FEDER, 1 488 707 € ont été programmés en 2013.

- PLATEAU DE RECHERCHE BIO-INFORMATIQUE (maîtrise d'ouvrage Laval Agglomération) :

L'avenant à la convention cadre territoriale de l'agglomération de Laval, signé le 16 septembre 2013, a eu pour objet de mettre en conformité la convention avec d'une part, les ajustements validés dans le cadre de l'avenant n°3 au CPER signé le 25 janvier 2013 (découpage des opérations de construction de locaux de formation en travaux dirigés et de construction du plateau technologique « bio-informatique »), et d'autre part, les décroisements financiers opérés par la suite avec le changement de maîtrise d'ouvrage pour les salles de travaux dirigés de l'UFR Droit (État/Université du Maine au lieu de la Région).

Les travaux ont démarré.

En 2013, Laval agglomération a engagé 49 363 €.

• **Equipements scientifiques**

- PLATEFORME MATERIELS ET LOGICIELS MULTIMEDIAS (ATLANSTIC) :

En 2013, l'État a programmé 0,185 M€ sur l'opération « plateforme matériels et logiciels multimédias ». 350 837 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013.

- MODELISATION STATISTIQUE ET PROBABILISTE POUR AIDE A LA DECISION

En 2013, Nantes Métropole a mandaté 26 000 €, ce qui solde sa participation au titre du CPER (0,130 M€). 36 474 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013.

- RENFORCEMENT DU CENTRE DE CALCUL INTENSIF

76 612 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013.

I B3 - Grands équipements pluridisciplinaires

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	26 388 000	2 236 429	25 824 047	97,9	2 026 429	19 343 797	73,3	15 380 194	79,5
Etat	9 568 000	430 000	9 475 000	99,0	220 000	3 940 000	41,2	3 790 000	96,2
Région	3 750 000	422 482	3 750 000	100,0	422 482	3 750 000	100,0	3 073 050	81,9
Autres collectivités	6 080 000	450 000	6 080 000	100,0	450 000	5 134 750	84,5	4 939 781	96,2
Autres financeurs	6 990 000	933 947	6 519 047	93,3	933 947	6 519 047	93,3	3 577 363	54,9

I B3.1 - Institut chimie moléculaire – CEISAM

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	21 638 000	1 592 512	21 264 047	98,3	1 382 512	14 783 797	68,3	11 803 994	79,8
Etat	7 858 000	430 000	7 805 000	99,3	220 000	2 270 000	28,9	2 270 000	100,0
Région	1 900 000	422 482	1 900 000	100,0	422 482	1 900 000	100,0	1 223 050	64,4
Autres collectivités	6 080 000	450 000	6 080 000	100,0	450 000	5 134 750	84,5	4 939 781	96,2
Autres financeurs	5 800 000	290 030	5 479 047	94,5	290 030	5 479 047	94,5	3 371 163	61,5

Opérations engagées / réalisées - Bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

• Opérations de construction

Le projet prévoit la construction du bâtiment CEISAM destiné à l'accueil des laboratoires de chimie organique de l'Université de Nantes et la réhabilitation du bâtiment ainsi libéré, destiné à accueillir le Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN).

L'opération a été expertisée en avril 2009 et le Préfet a donné son accord en août 2011 pour confier la maîtrise d'ouvrage à l'Université de Nantes. Les travaux du bâtiment CEISAM ont commencé en octobre 2011 et se sont achevés au printemps 2013. Le bâtiment a été inauguré en décembre 2013. La réhabilitation du bâtiment pour la Planétologie est prévue à partir de 2015.

Au 31 décembre 2013, l'État a engagé 1,550 M€ sur cette opération et 1,550 M€ ont été versés à l'Université.

La Région a déjà programmé et engagé sur cette opération 1,953 M€ dont 1,330 M€ dans le cadre du CPER.

• Équipements scientifiques

En 2013, l'État a versé 0,220 M€ pour l'achat d'une chaîne automatisée de chromatographie en phase gazeuse, d'un spectromètre infrarouge à Transformée de Fourier et d'un spectrofluorimètre.

Sur les équipements scientifiques CEISAM, la Région engagé et programmé 422 482 € en 2013, pour soutenir l'acquisition d'un spectromètre 700MHz équipé d'une cryo-sonde sélective deutérium.

En 2013, Nantes Métropole a engagé et mandaté 0,450 M€ : sa participation au titre du CPER est soldée.

290 030 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013, soit un total de 503 704 €.

I B3.2 - Cyclotron

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	4 750 000	643 917	4 560 000	96,0	643 917	4 560 000	96,0	3 610 200	79,2
Etat	1 710 000	0	1 670 000	97,7	0	1 670 000	97,7	1 520 000	91,0
Région	1 850 000	0	1 850 000	100,0	0	1 850 000	100,0	1 850 000	100,0
Autres collectivités	0			0,0			0,0		
Autres financeurs	1 190 000	643 917	1 040 000	0,0	643 917	1 040 000	0,0	240 200	23,1

Opérations engagées / réalisées - Bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Au 31 décembre 2012, l'État avait engagé 1,520 M€ sur l'opération « 5 projets autour du cyclotron ». Fin 2012, l'Etat ayant atteint ses objectifs d'engagement au titre du BOP 172 « Recherche scientifique et technologique pluridisciplinaire », il n'y a pas eu de financement complémentaire en 2013. Pour rappel, le programme « Instruire » est soldé depuis le 31 décembre 2010.

Il n'était pas prévu de participation de la Région sur ce projet en 2013, l'enveloppe étant engagée en totalité. 643 917 € de crédits FEDER ont été programmés en 2013 pour « 5 projets autour du cyclotron ».

I B4 - Société, Innovation et Diffusion

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	35 840 000	770 900	29 548 461	82,4	732 550	27 540 329	76,8	25 910 748	94,1
Etat	10 465 000	445 900	6 110 000	58,4	407 550	6 039 000	57,7	5 982 357	99,1
Région	10 150 000	325 000	9 783 098	96,4	325 000	9 783 098	96,4	8 755 332	89,5
Autres collectivités	8 000 000	0	7 500 000	93,8	0	7 500 000	93,8	7 500 000	100,0
Autres financeurs	7 225 000	0	6 155 363	85,2	0	4 218 231	58,4	3 673 059	87,1

I B4.1 - Lettres, sciences humaines et sociales

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	18 675 000	100 000	18 414 793	98,6	75 000	18 343 793	98,2	17 881 396	97,5
Etat	3 800 000	100 000	3 800 000	100,0	75 000	3 729 000	98,1	3 716 997	99,7
Région	4 875 000	0	4 614 793	94,7	0	4 614 793	94,7	4 164 399	90,2
Autres collectivités	7 500 000	0	7 500 000	100,0	0	7 500 000	100,0	7 500 000	100,0
Autres financeurs	2 500 000	0	2 500 000	100,0	0	2 500 000	100,0	2 500 000	100,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

- SOUTIEN DE PROGRAMME SHS :

En 2013, le projet « soutien de programme SHS », a bénéficié d'une aide de 75 000 € de l'État. Cette subvention doit permettre au projet de poursuivre son rôle de veille des appels à projets régionaux, nationaux et internationaux, d'aide logistique aux chercheurs et de soutien à la structuration des actions interdisciplinaires et intersites en lettres, sciences humaines et sociales, sur le territoire de la région Pays de la Loire.

En raison de la faible consommation des crédits attribués en 2011 et 2012, et en accord avec les établissements concernés, la Région a reporté à 2014 sa participation initialement prévue en 2013.

I B4.2 - Innovation, ouverture européenne et valorisation de la recherche

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	9 765 000	493 500	6 452 426	66,1	477 000	5 396 536	55,3	4 633 841	85,9
Etat	4 215 000	168 500	1 110 000	26,3	152 000	1 110 000	26,3	1 100 000	99,1
Région	2 675 000	325 000	2 568 305	96,0	325 000	2 568 305	96,0	2 360 782	91,9
Autres financeurs	2 875 000	0	2 774 121	96,5	0	1 718 231	59,8	1 173 059	68,3

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

- Dispositif Europe & Recherche :

Le réseau Europe de la Recherche reposait initialement sur l'existence d'une « tête de réseau » basée à l'Ecole des Mines et de trois cellules Europe basées dans les trois universités de Nantes, Angers et Le Mans. La création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur L'Université Nantes Angers Le Mans (PRES L'UNAM) a conduit à faire évoluer ce dispositif en l'intégrant dans le service Europe & Recherche du PRES L'UNAM depuis le 1^{er} janvier 2011.

Ce nouveau service intègre des personnels localisés au PRES et dans les trois universités d'Angers, Nantes et Le Mans. La création de ce service s'inscrit dans les missions du PRES et correspond à une volonté politique de renforcer la visibilité internationale des unités de recherche en région. Elle formalise des objectifs de mutualisation, de capitalisation et de diffusion d'information en matière de programmes européens. Il vise à poursuivre et à améliorer les missions et compétences mises à disposition, depuis 2005, des chercheurs ligériens en vue de les aider à accéder à des partenariats européens et à des financements communautaires dédiés à la recherche. Il s'agit d'un service de proximité agissant auprès de tous les membres fondateurs et associés du PRES L'UNAM.

Suite à la création de ce service au sein du PRES L'UNAM, les personnels des cellules Europe installées dans les trois Universités de la région ont été recrutés par le PRES à compter du 1^{er} janvier 2012 et poursuivent ainsi leur mission en restant basés au sein des trois établissements afin de garantir ce service de proximité.

L'objectif final du projet est de maintenir sur la région un pôle de compétence en matière de réponse aux appels à proposition européens et d'accompagner le maximum de chercheurs dans le montage et la réalisation de projets européens.

En 2013, l'État a versé 0,150 M€, dont 25 000 € hors CPER, au service Europe & Recherche du PRES L'UNAM.

La Région a participé à hauteur de 75 000 €.

- Études, outils, indicateurs et moyens mutualisés :

En 2013, l'État a apporté un financement de 27 000 € pour l'approfondissement du projet ODYSSEE, qui a pour but le renforcement de la création d'entreprises innovantes, de l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation des étudiants, par la constitution d'une plateforme d'incubateurs des grandes écoles fonctionnant en réseau sur Nantes en accord avec l'incubateur labellisé existant.

- Soutien à la valorisation de la recherche en Pays de la Loire :

En 2013, le soutien de la Région à la valorisation de la recherche s'est traduit par l'affectation d'une enveloppe de 0,500 M€ (dont 0,250 M€ hors CPER) au Fonds Pays de la Loire Territoires d'innovation, piloté en partenariat avec OSEO, dont un volet est dédié aux projets de maturation issus des laboratoires de recherche.

I B4.3 - Culture scientifique et technique

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 400 000	177 400	1 800 000	52,9	180 550	1 800 000	52,9	1 765 360	98,1
Etat	1 450 000	177 400	1 200 000	82,8	180 550	1 200 000	82,8	1 165 360	97,1
Région	600 000	0	600 000	100,0	0	600 000	100,0	600 000	100,0
Autres collectivités	500 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
Autres financeurs	850 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'État (0,185 M€, dont 7 300 € hors CPER) et la Région (0,129 M€ hors CPER) ont soutenu en 2013 :

- le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) « Terre des Sciences » d'Angers pour mettre en œuvre les opérations suivantes :
 - proposer des éléments de compréhension pour un débat citoyen éclairé, à partir du patrimoine scientifique et de la « science en train de se faire » ;
 - sensibiliser à la démarche scientifique dès le plus jeune âge, apporter une culture générale scientifique, susciter des vocations, former des citoyens éclairés aux choix scientifiques ;
 - faire découvrir le tissu économique, les pôles, les métiers et les formations pour construire l'avenir ;
- le CCSTI Musée des Sciences de Laval : exposition au Musée des Sciences, action entre jeunes et science, association Sports et Science au travers de stage, participation aux réseaux nationaux, circulation des exp' eaux (péniche scientifique) en France ;
- le CCSTI de Sarthe « Maine Sciences » à Sablé-sur-Sarthe : expositions interactives et ludiques, développement d'actions itinérantes et mise en place de projets originaux en allant au-devant du public, centre de ressources territoriales en mettant à disposition des outils pédagogiques, formation de citoyens responsables ;
- le Musée du Sable, au Château d'Olonne : diffusion de la culture scientifique et technique, collaboration avec des établissements de recherche, d'enseignement et de diffusion de la CST, conception et création d'outils pédagogiques sensibilisant aux sciences, connexions avec le monde industriel et des entreprises.

I B4.4 - Accueil des chercheurs de renommée internationale

Avancement financier Au 31/12/13	montants totaux	montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montants mandatés cumulés	% / eng.
Total	4 000 000	0	2 881 242	72,0	0	2 000 000	50,0	1 630 151	81,5
Etat	1 000 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
Région	2 000 000	0	2 000 000	100,0	0	2 000 000	100,0	1 630 151	81,5
Autres financeurs	1 000 000	0	881 242	88,1	0	0	0,0	0	0,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

La Région des Pays de la Loire lance chaque année un appel à candidatures, auprès de l'ensemble des établissements de recherche et d'enseignement supérieur de la région. Les projets sont examinés sur la base de l'excellence scientifique du chercheur étranger concerné, de la solidité des liens que le projet permet d'établir entre les équipes de recherche ligériennes et étrangères, de la contribution du projet au rayonnement international des Pays de la Loire et de l'implication de l'ensemble des acteurs ligériens concernés par le projet d'accueil.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'enveloppe CPER Région était engagée en totalité fin 2012, permettant ainsi à la région de conforter son positionnement international dans le domaine de la recherche.

Axe I – IC et ID - Compétitivité, innovation, emploi

Contexte et enjeux

Le renforcement des échanges entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les établissements de formation, l'accompagnement des PME vers l'innovation, le soutien à la mutation des entreprises face aux nouveaux enjeux, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, et le développement des actions et des dispositifs de transfert de technologie, sont les leviers principaux de ce volet.

Il s'agit, dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de favoriser la sécurisation des parcours professionnels et de développer l'articulation emploi/formation.

Axe I – IC et ID - Compétitivité, innovation, emploi – État d’avancement au 31 décembre 2013

CPER 2007-2013		Montant total	Etat total	Région total	Au 31 décembre 2013											
					Etat						Région					
					Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%	Programmé cumul	%	Engagé cumul	%	Mandaté cumul	%
					a	b	c	d	e=d/b	f	g=f/b	h	i=h/f	j	k=j/c	l
Compétitivité, innovation, emploi		259 877 000	122 684 000	129 193 000	101 654 220	82,9	93 865 954	76,5	74 636 066	79,5	120 483 528	93,3	118 788 716	91,9	107 172 704	90,2
I C	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	84 054 220	80,0	77 016 021	73,3	60 525 653	78,6	105 196 270	96,2	103 665 850	94,8	93 905 966	90,6
I C1	Actions spécifiques aux pôles et aux filières	40 700 000	16 700 000	16 000 000	15 583 500	93,3	15 583 500	93,3	14 428 978	92,6	16 000 000	100,0	16 000 000	100,0	15 400 686	96,3
I C2	Programme "Dinamic entreprises"	10 700 000	5 000 000	5 700 000	5 000 000	100,0	4 311 079	86,2	2 863 457	66,4	5 077 480	89,1	5 077 480	89,1	3 878 463	76,4
I C3	Investissements structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises	18 800 000	5 800 000	13 000 000	3 347 300	57,7	3 069 204	52,9	3 056 304	99,6	13 000 000	100,0	11 476 920	88,3	10 945 799	95,4
I C4	Soutien à l'agriculture	139 437 000	72 164 000	67 273 000	56 509 808	78,3	51 328 530	71,1	38 455 573	74,9	63 721 189	94,7	63 713 849	94,7	56 960 914	89,4
I C5	Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine	7 440 000	3 720 000	3 720 000	2 233 667	60,0	1 343 763	36,1	576 161	42,9	3 697 601	99,4	3 697 601	99,4	3 298 373	89,2
I C6	Actions en faveur du tourisme	5 400 000	1 700 000	3 700 000	1 379 945	81,2	1 379 945	81,2	1 145 180	83,0	3 700 000	100,0	3 700 000	100,0	3 421 731	92,5
I D	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	17 600 000	100,0	16 849 933	95,7	14 110 413	83,7	15 287 258	77,2	15 122 866	76,4	13 266 738	87,7
I D1	Observation et information sur l'emploi et la formation professionnelle	8 400 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0
I D2	Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	14 084 885	7 492 000	6 592 885	7 492 000	100,0	6 821 933	91,1	6 108 593	89,5	2 417 953	36,7	2 417 953	36,7	2 324 454	96,1
I D3	Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie	14 915 115	5 908 000	9 007 115	5 908 000	100,0	5 828 000	98,6	3 801 820	65,2	8 669 305	96,2	8 504 913	94,4	6 742 284	79,3

I C - Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique

Rappel contexte/enjeux

L'objectif est de contribuer à structurer et développer les pôles et les filières en favorisant les synergies entre entreprises, centres de recherche et unités de formation et en veillant à une bonne diffusion des actions sur le tissu de PME/PMI.

L'objectif de l'État et de la Région est aussi de développer la compétitivité des PME et PMI productrices de biens et de services en s'appuyant sur les pôles de compétitivité et les dynamiques de filières d'excellence de la région.

En 2013, les ajustements financiers inscrits dans l'avenant n°4 ont porté sur l'axe IC et sont détaillés ci-après.

Mise en œuvre

Documents d'application

Convention de mise en place du comité technique pour le développement économique, l'emploi et l'innovation (CTDEI) signée le 20 juin 2008. Son avenant de révision à mi-parcours a été signé le 11 janvier 2012.

Réunions du comité technique

Le sous-comité technique « compétitivité - innovation » (SCTCI) s'est réuni huit fois en 2013, les 8 février, 22 mars, 13 mai, 1^{er} juillet, 9 août, 12 septembre, 8 octobre et 16 décembre. Il s'est prononcé sur cinq dossiers tous financés sur le CPER.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	214 477 000	8 919 358	189 250 490	88,2	8 587 965	180 681 871	84,2	154 431 619	85,5
Etat	105 084 000	8 276 955	84 054 220	80,0	7 483 293	77 016 021	73,3	60 525 653	78,6
Région	109 393 000	642 403	105 196 270	96,2	1 104 672	103 665 850	94,8	93 905 966	90,6

I C1 - Actions spécifiques aux pôles et aux filières

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	32 700 000	1 135 500	31 583 500	96,6	1 135 500	31 583 500	96,6	29 829 664	94,4
Etat	16 700 000	1 135 500	15 583 500	93,3	1 135 500	15 583 500	93,3	14 428 978	92,6
Région	16 000 000	0	16 000 000	100,0	0	16 000 000	100,0	15 400 686	96,3

I C1.1 - Investissements structurants : Technocampus

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	13 000 000	0	13 000 000	100,0	0	13 000 000	100,0	13 000 000	100,0
Etat	5 000 000	0	5 000 000	100,0	0	5 000 000	100,0	5 000 000	100,0
Région	8 000 000	0	8 000 000	100,0	0	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'investissement immobilier, sous maîtrise d'ouvrage Région, prévu dans le cadre du CPER à hauteur de 30 M€ HT, s'élève à près de 41,800 M€ HT. Pour appel, les parts État (5 M€) et Région (8 M€) inscrites au CPER sont soldées. Les crédits FEDER programmés s'élèvent à 14,364 M€, le solde du dossier est en cours.

Appréciation qualitative de l'exécution

Grâce à ce centre et au pôle de compétitivité EMC2, la région des Pays de la Loire s'affirme comme étant un pôle d'excellence de niveau européen sur les matériaux composites, avec des effets d'ores et déjà positifs sur la pérennisation et le développement des compétences et des emplois dans ce secteur d'activité.

Il convient de noter que depuis l'année 2012, une réflexion a été conduite afin d'intégrer le centre de recherche Technocampus EMC² aux autres plateformes de l'IRT Jules Verne. Le GIP Technocampus est ainsi en charge de la gestion, de l'animation et de la promotion du Technocampus EMC², du Technocampus Océan et du Centre Industriel de la Réalité Virtuelle. Le Technocampus EMC² s'intègre désormais dans un environnement global, intégré et cohérent de plateformes thématiques qui visent toutes à positionner la Région des Pays de la Loire comme un territoire d'excellence et donc à renforcer la compétence et la compétitivité des entreprises ligériennes en leur facilitant l'accès à ces technologies de pointe.

I C1.2 - Actions collectives auprès des entreprises, spécifiques aux pôles et dynamiques de filières

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	19 700 000	1 135 500	18 583 500	94,3	1 135 500	18 583 500	94,3	16 829 664	90,6
Etat	11 700 000	1 135 500	10 583 500	90,5	1 135 500	10 583 500	90,5	9 428 978	89,1
Région	8 000 000	0	8 000 000	100,0	0	8 000 000	100,0	7 400 686	92,5

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

En 2013, la structuration des filières économiques prioritaires régionales s'est poursuivie afin d'aider les filières à se structurer, à trouver des réponses collectives à leurs enjeux économiques.

Pour 2013, aucun financement de l'État n'a été mis en œuvre vers les clusters, l'intégralité des budgets disponibles ayant été affectée aux trois pôles de compétitivité EMC2, Atlanpole Biotherapie et ID4CAR.

On peut citer à titre d'exemples :

- une action menée par Neopolia intitulée « Accel + Navale 2013 » en faveur de la filière navale, afin d'aider les entreprises de cette filière à compenser pour partie les effets de la baisse de charge du chantier naval et à stimuler les actions collectives et collaboratives telles que les réponses conjointes à appels d'offres ;
- une action menée par Laval Mayenne Technopole autour du design afin d'inciter les PME à se diversifier et à se lancer dans une stratégie d'amélioration de l'offre (produits et services) en faisant appel au design ;
- une action menée par le comité professionnel de développement économique au service de la filière « cuir, chaussure, maroquinerie » afin de développer une démarche d'écoconception responsable spécifique à la filière « chaussure ».

La Région des Pays de la Loire ayant consommé dès 2010 l'intégralité de l'enveloppe (8 M€), le soutien qu'elle continue d'apporter aux opérations collectives et à la structuration des filières n'est désormais plus rattaché au CPER. La Région a néanmoins soutenu en 2013 diverses actions collectives à hauteur de 2 853 723 €. En 2013, 13 projets R&D, labellisés par les pôles de compétitivité, ont été soutenus par la Région pour un montant de 10 216 312 €. Dans le même temps, la Région a contribué à l'animation des pôles de compétitivité à hauteur de 917 500 €.

Ainsi, sur la période du CPER 2007-2013, la Région a soutenu les pôles de compétitivité à hauteur de 5 559 508 €. Les projets de R&D labellisés par les pôles et soutenus par la Région des Pays de la Loire tout au long de cette même période de contractualisation représentent un montant global de 38 947 142 €. Enfin, le soutien régional aux actions collectives cumulé sur la période 2007-2013 s'élève à 21 000 399 €.

Constatant une sous-consommation à fin 2012 du programme « Dinamic Entreprises » (sous-mesure IC2), l'avenant n° 4 au CPER a permis certains ajustements. En effet, l'objectif initial ambitieux d'accompagner 300 entreprises par an n'a pas été atteint car il n'avait pas pris en compte l'impact de la crise économique qui n'était pas encore survenue et qui a fortement ralenti le lancement des projets de développement, ainsi que la nécessaire adaptation de l'outil aux besoins des TPE (Très Petites Entreprises) (retour d'expérience réalisé à mi-parcours qui a conduit à faire des aménagements pour

faciliter l'accès aux très petites PME). Ainsi, les crédits État disponibles (3,7 M€) ont été transférés sur cette ligne I C1.2. Néanmoins, le calendrier de signature de cet avenant n°4 n'a pas permis à l'État de transférer l'intégralité de l'enveloppe des crédits disponibles, dont une partie a été fléchée sur des opérations similaires de structuration des filières mais hors CPER.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'animation des pôles et clusters est essentielle au développement des filières régionales et à la dynamisation de leur capacité d'innovation. Sept pôles (dont 4 ligériens : EMC2, ID4CAR, Végépolys et Atlanpole Biotherapies) et une dizaine de clusters participent à la structuration de l'écosystème régional :

• LES POLES DE COMPETITIVITE :

L'évaluation de la phase 2 des pôles de compétitivité a démontré l'importance et l'impact des pôles sur le territoire ligérien. En 2012, les pôles ligériens avaient été classés dans la catégorie des pôles « performants ».

L'année 2013 a été consacrée à la mise en route de la phase 3.0 des pôles de compétitivité, avec l'élaboration et la validation des nouveaux contrats de performance 2013-2018 autour de trois enjeux :

- d. faire de « l'usine à projets » une « usine à produits d'avenir »,
- e. mieux accompagner les entreprises des pôles, et en particulier les PME, dans leur développement,
- f. faire évoluer la gouvernance de la politique des pôles.

En 2013, les trois pôles ligériens suivants ont bénéficié d'un financement dans le cadre du CPER :

- **le pôle ID4CAR** (ex-pôle automobile haut de gamme) a fait évoluer son positionnement initial sur le « haut de gamme » jugé trop restrictif vers un recadrage stratégique fondé sur les savoir-faire industriels des acteurs du territoire qui intègrent les activités de production de véhicules à usages spécifiques et de petites séries. Le positionnement actuel du pôle est désormais bien adapté au contexte industriel des Pays de la Loire, au profit des marchés cibles du pôle centrés autour du véhicule, qu'il soit automobile ou spécifique, déployé dans les espaces ruraux (agro-équipements), dans les chantiers de BTP (engins off road) ou dans les unités de production (robotique mobile).

35 projets de recherche collaborative ont été labellisés en 2013, dont 6 projets dans le cadre des appels à projets (AAP) FUI 15 et 16 (Fonds Unique Interministériel), 4 dans le cadre des AAP ANR (Agence Nationale de la Recherche) et 10 dans le cadre du 1^{er} appel à projets régional lancé par le pôle vers les PME (4 soutenus par BPI France, 9 par l'État et les collectivités, 1 par l'Europe). Le pôle ID4CAR comptabilise à fin 2013 185 adhérents, dont 34 nouveaux (26 PME et 7 ETI). Au total depuis 2006, 124 projets ont été labellisés par le pôle pour un budget global de 320 M€. 52 projets ont été financés sur cette période pour un montant total de 182 M€.

- **le pôle EMC2**, « Ensembles Mécaniques et Composites Complexes » a développé une expertise reconnue au plan national et international dans le domaine de la mise en œuvre des matériaux avancés dans des structures de grande dimension, métalliques ou composites, et sous fortes contraintes. Il est le seul pôle en France à axer sa stratégie sur la thématique « usine du futur » autour des technologies avancées de production et s'appuie notamment sur l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne. Ses activités visent à servir cinq marchés principaux (aéronautique, naval, nautisme, transport terrestre et énergie), qui constituent les principales filières d'excellence régionales.

Le pôle EMC2 comptabilise 296 adhérents, dont 210 entreprises (153 PME) et 79 académiques. En 2013, le pôle a enregistré 66 nouveaux adhérents. En 2013, 49 projets de recherche collaborative ont été labellisés, dont 4 projets soutenus par l'Europe, 9 projets dans le cadre des appels à projets FUI, 11 dans le cadre des AAP ANR, 13 par le Conseil régional, 8 par Bpifrance et 4 par l'ADEME. 31 projets ont été financés, pour un budget de 119 M€. Au global, depuis 2006, 274 projets ont été labellisés par le pôle, pour un budget global de plus de 1,6 Md€ (dont l'IRT Jules Verne) et 173 projets ont été financés.

- **le pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies – ABT** – s'est spécialisé dans la bioproduction, qui doit permettre la mise au point de nouvelles générations de traitements thérapeutiques (vaccins, anticorps...) développées à partir d'une ingénierie du vivant hors voie chimique.

Le pôle a sérié sa stratégie sur 3 axes spécifiques de développement : l'immunobiothérapie, les radiopharmaceutiques et la médecine régénératrice. Cette dynamique fait l'objet d'une reconnaissance nationale avec la labellisation, dans le cadre des Investissements d'avenir, de nombreux projets issus de l'écosystème du pôle. En 2013, 80 entreprises sont adhérentes du pôle contre 41 en 2007. Globalement en comptant les laboratoires et les plateformes scientifiques, le nombre d'adhérents est au total fin 2013 de près de 175 membres (97 en 2007), soit aujourd'hui plus de 1 100 chercheurs dont 200 pour la R&D privée.

Atlanpole Biotherapies a labellisé depuis sa création en 2005, 407 projets de R&D dont, pour la seule année 2013, 18 projets industriels et 18 projets académiques à fort potentiel de valorisation. Au global, plus d'une centaine de projets émanant de la sphère du pôle a été financée depuis sa création pour un montant total proche de 500 M€ et plus de 112 brevets déposés.

• LES FILIERES :

Les effets de la dynamique collective des filières sont désormais mesurables, avec le lancement de projets structurants majeurs pour le territoire, parmi lesquels on peut citer :

- **le lancement de l'IRT Jules Verne** dédié aux technologies avancées de production, qui représentent un enjeu stratégique pour l'industrie française (usine du futur). L'IRT Jules Verne, avec l'appui des pôles EMC2 et ID4CAR va également prendre une position centrale dans l'écosystème régional de l'innovation au service de la filière mécanique matériaux et matériels de transport, dont le poids économique est important, ainsi qu'au service de la filière énergie, au développement prometteur.

Cette dernière filière énergie a permis la **création de la filière EMR** (Energies marines renouvelables) autour de la grappe d'entreprises NEOPOLIA en appui de l'installation de deux usines Alstom sur Saint-Nazaire pour la fabrication de nacelles et de générateurs d'éoliennes offshore. Les compétences identifiées des entreprises regroupées au sein de ce cluster, offrent un savoir-faire régional intégrant les trois dimensions de la fabrication, de la maintenance et de la logistique.

- une démarche de type plate-forme régionale technologique est en cours de montage entre les acteurs des systèmes embarqués (LEA Valley, ASTINOV, ESEO...) qui devrait aboutir sur **la création d'un campus de l'électronique du Grand Ouest** avec pour objectif de défendre les intérêts de la filière électronique professionnelle française.

- l'association Atlanbois et la fédération UNIFA impulsent **des projets de structuration de la filière bois**, dans une volonté d'intégration et de fertilisation croisée entre l'ensemble des acteurs, autour de 5 thématiques : construction d'habitats individuels, habitat collectif, rénovation thermique des bâtiments, bois énergie et bois ameublement et aménagement. La filière régionale entend devenir l'acteur référent français du bois dans les activités relatives à la valorisation du bois dans la construction, dans le bois énergie et dans l'agencement ameublement.

I C2 - Programme "Dinamic Entreprises"

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	10 700 000	724 950	10 077 480	94,2	731 210	8 709 849	81,4	6 741 920	77,4
Etat	5 000 000	724 950	5 000 000	100,0	731 210	4 311 079	86,2	2 863 457	66,4
Région	5 700 000	0	5 077 480	89,1	0	5 077 480	89,1	3 878 463	76,4

(*) En 2013, 731 210 € de crédits État ont été programmés sur « Dinamic Entreprises ». Ce montant a été écrité dans le tableau à hauteur de 724 950 € afin que le programmé cumulé ne dépasse pas le montant de l'enveloppe contractualisée.

Par avenant n°4 au CPER (cf. « Description I C1.2 »), les montants non affectés (3,7 M€ pour l'État et 3 M€ pour la Région) ont été ventilés respectivement sur la ligne I C1.2 « Actions spécifiques aux pôles et aux dynamiques de filières » - mesure « Actions structurantes », et sur la ligne I C3 « Investissements structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises ».

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Créé en 2007, le dispositif DINAMIC Entreprises, cofinancé par l'État, la Région et le FEDER, propose aux entreprises un programme de formation/action pour les aider à progresser sur les trois leviers de la compétitivité : performance interne, développement commercial et innovation.

Il intègre également trois applications : relance, qualité progressive et collaborative. L'application relance permet de sécuriser des entreprises fragilisées par la crise économique. L'application qualité progressive est issue du constat que de nombreuses entreprises doivent améliorer leur démarche qualité, voire tendre, pour certaines d'entre elles, vers une certification ISO notamment afin de mieux répondre aux attentes de leurs clients et/ou donneurs d'ordre. L'application collaborative vise à offrir un accompagnement spécifique à des démarches de filières ou donneurs d'ordre / sous-traitants.

Depuis son lancement en 2007, 878 entreprises se sont engagées dans 1 047 boucles DINAMIC. 473 collaborateurs d'entreprises bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement de parcours.

En 2013, 174 entreprises se sont engagées dans ce dispositif : 96 ont suivi le module performance interne (55 %), 61 le module développement commercial (35 %), 11 le module innovation (6 %) et 7 l'application relance (4 %). En 2013, une vingtaine d'entreprises a participé à des groupes collaboratifs. Elles sont comptabilisées dans le module performance interne. À noter que 45 % des entreprises engageant une 2^{ème} boucle DINAMIC choisissent le module innovation, alors qu'elles ne sont que 6 % à choisir ce module en première intention.

38 % des boucles DINAMIC ont été réalisées en Loire-Atlantique, 19 % en Vendée, 18 % en Maine et Loire, près de 13 % en Sarthe et enfin 12 % en Mayenne.

Au total, depuis l'origine du dispositif, la répartition des entreprises par module aura été la suivante :

Répartition des entreprises par module	Total	Taux
Performance Interne	529	50,5%
Développement Commercial	376	36,0%
Innovation	79	7,5%
Relance	35	3,5%
Collaboratif	26	2,5%
Total Dinamic	1 045	100,0%

Destiné à l'origine aux PME industrielles, le dispositif Dinamic entreprises est ouvert, depuis 2012, aux TPE ainsi qu'aux entreprises des autres secteurs d'activités (hors services administratifs et financiers). Ainsi, ce sont 53 TPE qui ont bénéficié de la formule dédiée aux petites entreprises.

Les évolutions du dispositif mises en œuvre à partir de 2012 ont été poursuivies, à savoir :

- l'élargissement sectoriel des entreprises éligibles au dispositif, originellement centré sur l'industrie de production et les services qualifiés à ce type d'industrie. Désormais l'ensemble du secteur industriel est éligible, y compris le conditionnement, le transport et l'industrie agroalimentaire. Les secteurs de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, du tourisme, et plus globalement des services, sont éligibles, à quelques exceptions près (comme les professions libérales, les banques, les assurances, les experts comptables ...)
- l'élargissement des entreprises éligibles sur le plan de leur taille, s'agissant des établissements de moins de 250 salariés situés en région et appartenant à un groupe, dès lors qu'ils ont une structuration juridique propre et une capacité décisionnelle propre (dans le cadre du régime de minimis) ;
- l'adaptation du dispositif aux petites entreprises de moins de 20 salariés sur le plan de la méthodologie et de la volumétrie de l'accompagnement et de la formation ;
- le renforcement de la prise en compte des ressources humaines de l'entreprise par la systématisation d'un diagnostic RH et des liens avec les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) au niveau du volet formation du dispositif, afin d'articuler au mieux les formations « outils » proposées dans le cadre de DINAMIC avec les formations « métiers » proposées par les OPCA ;
- l'introduction d'une démarche qualité progressive, par étapes, sous l'égide du MFQM (Mouvement Français Qualité et Management) ;
- l'introduction de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) dans le dispositif (sensibilisation et formation) ;
- l'introduction du design dans le dispositif (sensibilisation et formation) ;
- la sélection de nouveaux consultants accrédités, avec de nouveaux profils, pour tenir compte des évolutions du dispositif.

Appréciation qualitative de l'exécution

Rappel : l'étude d'évaluation réalisée fin 2011 par la Banque de France avait confirmé l'impact économique positif du dispositif pour les entreprises.

L'implication constante des entreprises témoigne de l'intérêt qu'elles portent au dispositif d'appui proposé. A l'issue de la phase d'accompagnement des plans d'actions qui reste une étape clé de DINAMIC (10 demi-journées d'accompagnement consultant sur environ 6 mois), on mesure que :

- les objectifs ont été dépassés pour 12,5 % des plans d'actions ;
- les objectifs ont été atteints pour 32,5 % des plans d'actions ;
- les objectifs ont été en évolution significative pour 38,8 % des plans d'actions ;
- les objectifs n'ont pas été atteints pour 7,8 % des plans d'actions ;
- les résultats n'ont pas été spécifiés pour 8,4 % des plans d'actions.

90 % des entreprises plébiscitent le dispositif (Source : Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale), avec des résultats économiques significatifs confirmés par l'étude d'évaluation à mi-parcours menée par la Banque de France en 2011 :

- les entreprises DINAMIC ont connu jusqu'en 2010 une progression d'activité supérieure à la moyenne régionale (+21,5 % contre 7 % pour l'industrie régionale), malgré une légère dégradation du taux de marge brute en 2010 ;
- les entreprises DINAMIC ont vu leurs effectifs croître (+10,8 %) contrairement à l'industrie régionale qui a enregistré une légère perte (-0,3 %) ;
- la contrepartie est que les entreprises DINAMIC connaissent parfois quelques difficultés pour financer leur croissance (taux de dépendance bancaire ou faiblesse relative des fonds propres) ;
- les entreprises DINAMIC de 10 à 50 salariés ont un taux à l'exportation qui progresse plus vite que la moyenne régionale (10,1 % contre 9,08 % en 2010) ;
- les entreprises DINAMIC investissent plus en R&D que la moyenne régionale.

Le dispositif DINAMIC reconnu pour son efficacité a d'ailleurs été dupliqué dans plusieurs régions (Picardie et Nord-Pas-de-Calais) et une réflexion est en cours pour l'étendre sur le Grand Bassin Parisien.

DINAMIC est également opérationnel au Maroc : l'agence GIZ (agence de coopération allemande), mandatée par le gouvernement marocain pour l'aider dans sa réflexion de développement économique et industriel, a proposé DINAMIC à l'issue d'un bench-mark des dispositifs européens existants.

I C3 - Investissements structurants des plateformes technologiques et conseil technologique aux entreprises

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	18 800 000	650 000	16 347 300	87,0	837 573	14 546 124	77,4	14 002 103	96,3
Etat	5 800 000	650 000	3 347 300	57,7	400 804	3 069 204	52,9	3 056 304	99,6
Région	13 000 000	0	13 000 000	100,0	436 769	11 476 920	88,3	10 945 799	95,4

En 2013, par avenant n°4 au CPER, la ligne a bénéficié d'un redéploiement de crédits Région à hauteur de 3 M€ provenant de la ligne I C2 « Programme Dinamic Entreprises ».

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Les financements apportés par l'État et la Région en 2013 ont permis de soutenir l'activité des Centres de Ressources Technologiques (CRT) et des Centres de Diffusion Technologique (CDT) suivants : Clarté à Laval, Astinov (ex CRITT) à Angers, ATTM-CTTM et Synervia.

De plus, deux plates-formes technologiques (PFT) ont bénéficié du soutien de l'État : « E-Mode » à Cholet, « Automatismes et Composites » à La Roche-sur-Yon. Elles ont poursuivi leur action en direction des PME-PMI des Pays de la Loire.

Ces structures sont labellisées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Région a également soutenu en 2013 les quatre technopoles régionales, l'incubateur du Mans et le Réseau de développement technologique. Elle a également poursuivi son dispositif régional d'accompagnement des plateformes régionales d'innovation (PRI) avec pour ambition de permettre à

toutes les entreprises d'accéder aux ressources pour s'adapter aux évolutions de leurs marchés, en réunissant autour de compétences et de savoir-faire, acteurs industriels, structures de formations et équipes de recherche. L'effort financier de la Région en faveur des plateformes technologiques et du conseil technologique aux entreprises s'est élevé à 17 M€ en 2013. Toutefois, le montant inscrit dans la maquette du CPER étant arrêté à 13 M€, la participation de la Région a été écartée à cette hauteur.

Appréciation qualitative de l'exécution

La Région des Pays de la Loire aura, sur la durée du CPER, réalisé un effort soutenu et significatif en faveur des plateformes technologiques et du conseil technologiques aux entreprises avec notamment des projets phares tels que le Technocampus EMC² (49 M€), le Technocampus Océan (47 M€), le Centre Industriel de la Réalité Virtuelle (8 M€), PROX'INNOV (4,8 M€) et des actions récurrentes telles que le soutien apporté aux technopoles du territoire (7,1 M€) ou aux structures de transferts de technologies (7,6 M€).

Le tableau suivant représente ainsi l'échantillon des projets fléchés CPER par la Région. Cet échantillon, qui reflète les caractéristiques de la programmation réelle de la Région, s'ajuste régulièrement selon la réalisation des opérations.

Libellé des projets	Maître d'ouvrage	Dépt	Affecté cumulé	Engagé 2007	Engagé 2008	Engagé 2009	Engagé 2010	Engagé 2011	Engagé 2012	Engagé 2013	Engagé cumulé	Mandaté cumulé
Equipements pour la PFT E-Mode à Cholet - 2007	L.Y.P. DE LA MODE	49	50 000,00 €	50 000,00 €							50 000,00 €	50 000,00 €
Equipements pour la PFT Matériaux de Saint Nazaire - 2007	UNIVERSITE DE NANTES	44	9 000,00 €	9 000,00 €							9 000,00 €	9 000,00 €
Equipements pour la PFT Réalité Virtuelle Laval - 2007	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	99 600,00 €	99 600,00 €							99 600,00 €	99 600,00 €
CLARTE - Conseiller technologique - Fonctionnement 2007	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	25 916,33 €	25 916,33 €							25 916,33 €	25 916,33 €
ITEMM - Conseiller technologique - Fonctionnement 2007	ITEMM	72	45 735,00 €	45 735,00 €							45 735,00 €	45 735,00 €
CTTM - Conseiller Technologique - Fonctionnement 2007	ASSOCIATION POUR LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES	72	25 916,00 €	25 916,00 €							25 916,00 €	25 916,00 €
Fonctionnement 2007 - SYNERVIA	SYNERVIA ECOLE SUPERIEURE DU BOIS	44	60 000,00 €	60 000,00 €							60 000,00 €	60 000,00 €
CRITT productique - conseiller technologique - fonctionnement 2007	CRITT PRODUCTIC	49	137 204,12 €	137 204,12 €							137 204,12 €	137 204,12 €
Fonctionnement IDC1 2007	I.D.C.I.	49	130 062,45 €	130 062,45 €							130 062,45 €	130 062,45 €
Fonctionnement 2007 - ICI	PFT DE CREATIVITE INDUSTRIELLE	44	117 000,00 €	117 000,00 €							117 000,00 €	117 000,00 €
TOTAL AFFECTE 2007 :			700 433,90 €	700 433,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700 433,90 €	700 433,90 €
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	ASSOCIATION POUR LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES	72	288 500,00 €		288 500,00 €						288 500,00 €	288 500,00 €
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	PFT DE CREATIVITE INDUSTRIELLE	44	141 000,00 €		141 000,00 €						141 000,00 €	141 000,00 €
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	70 000,00 €		70 000,00 €						70 000,00 €	70 000,00 €
SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	SYNERVIA ECOLE SUPERIEURE DU BOIS	44	60 000,00 €		60 000,00 €						60 000,00 €	60 000,00 €
SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	CRITT PRODUCTIC	49	137 204,00 €		137 204,00 €						137 204,00 €	137 204,00 €
SOUTIEN AU RESEAU DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE - FONCTIONNEMENT 2008	ITEMM	72	45 735,00 €		45 735,00 €						45 735,00 €	45 735,00 €
Plate-forme technologique E-mode - FONCTIONNEMENT 2008	L.Y.P. DE LA MODE	49	47 673,58 €		47 673,58 €						47 673,58 €	47 673,58 €
PFT CREATIVITE INDUSTRIELLE - FONCTIONNEMENT 2008 ET 2 PROJETS : - composites thermoplastiques - controles destructifs et non destructifs	UNIVERSITE DE NANTES	44	23 000,00 €		23 000,00 €						23 000,00 €	23 000,00 €
PROJET DE PLATE-FORME DE CALCUL ET DE SIMULATIONS NUMERIQUES AUTOMOBILES (CISNA)	INSTITUT AUTOMOBILE DU MANS	72	1 322 900,00 €		1 322 900,00 €						1 322 900,00 €	1 322 900,00 €
SOUTIEN AUX ACTIVITES 2008 DE L'INSTITUT (DCI)	I.D.C.I.	49	64 000,00 €			64 000,00 €					64 000,00 €	64 000,00 €
TOTAL AFFECTE 2008 :			2 200 012,58 €	0,00 €	2 136 012,58 €	64 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200 012,58 €	2 200 012,58 €
FONCTIONNEMENT 2009 DE LA TECHNOPOLE	LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE	53	195 000,00 €			195 000,00 €					195 000,00 €	195 000,00 €
SUBVENTION 2009 - SOUTIEN AUX STRUCTURES D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	SYNERVIA ECOLE SUPERIEURE DU BOIS	44	60 000,00 €			60 000,00 €					60 000,00 €	60 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2009	CRITT PRODUCTIC	49	137 000,00 €			137 000,00 €					137 000,00 €	137 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2009	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	70 000,00 €			70 000,00 €					70 000,00 €	70 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2009	LPO FERNAND RENAudeau	49	55 000,00 €			55 000,00 €					55 000,00 €	55 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME POUR L'ANNEE 2009	PFT DE CREATIVITE INDUSTRIELLE	44	178 000,00 €			178 000,00 €					178 000,00 €	178 000,00 €
EQUIPEMENT MATERIELS DE LA PLATEFORME	PFT DE CREATIVITE INDUSTRIELLE	44	51 000,00 €			51 000,00 €					51 000,00 €	51 000,00 €
INVESTISSEMENT MATERIEL DE LA PLATEFORME POUR L'ANNEE 2009	LPO FERNAND RENAudeau	49	25 799,37 €			25 799,37 €					25 799,37 €	25 799,37 €
LE PROGRAMME D'ACTIOnS 2009	ASSOCIATION POUR LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES	72	288 500,00 €			288 500,00 €					288 500,00 €	288 500,00 €
SOUTIEN A LA PFT AUTOMATISMES ET COMPOSITES POUR LE PROJET PROMOROB	GIP AUTOMATISMES ET COMPOSITES	85	50 500,00 €			50 500,00 €					50 500,00 €	50 500,00 €
SOUTIEN A LA PFT e-mode POUR LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT INNOVATION	PLATEFORME TECHNOLOGIQUE E-MODE	49	258 203,20 €			258 203,20 €					258 203,20 €	258 203,20 €
PRI - PFT AGRO ALIMENTAIRE	Région des Pays de la Loire (PONAN - La Géraudière à Nantes)	44	100 000,00 €				20 188,48 €	17 916,08 €	9 041,76 €		47 146,32 €	38 867,24 €
PRI - PFT CHEVAL	Région des Pays de la Loire (ENVNantes)	44	2 000 000,00 €					72 877,15 €	475 552,13 €	256 360,09 €	804 789,37 €	804 789,37 €
ETUDES PRI - PFT E-Mode	Région des Pays de la Loire (Lycée Renaudeau à Cholet)	49	300 000,00 €				1 757,50 €		23 226,32 €		24 983,82 €	24 983,82 €
TOTAL AFFECTE 2009 :			3 769 002,57 €	0,00 €	0,00 €	1 369 002,57 €	21 945,98 €	114 019,55 €	484 593,89 €	256 360,09 €	2 245 922,08 €	2 37 643,68 €
FONCTIONNEMENT DE LA TECHNOPOLE ET DE L'INCUBATEAU POUR L'ANNEE 2010	LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE	53	145 000,00 €				145 000,00 €				145 000,00 €	145 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT POUR L'ANNEE 2009	I.D.C.I.	49	68 000,00 €				68 000,00 €				68 000,00 €	68 000,00 €
FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME POUR LA 2EME TRANCHE D'INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES POUR LA PERIODE 2010-2012	CEMCAT	53	406 402,00 €				406 402,00 €				406 402,00 €	325 121,60 €
PROJET DE PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION LA COUR DE CREATION	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE MAUGES	49	391 006,00 €				391 006,00 €				391 006,00 €	391 006,00 €
MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION ATRIUM	ASTINOV	49	1 096 494,00 €				1 096 494,00 €				1 096 494,00 €	986 844,60 €
PROJETS EN FAVEUR DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	SYNERVIA ECOLE SUPERIEURE DU BOIS	44	60 000,00 €				60 000,00 €				60 000,00 €	60 000,00 €
LE PROJET DE PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION VITI-VINICOLE	LPEA EDGARD PISANI	49	202 900,00 €				202 900,00 €				202 900,00 €	160 044,82 €
AU TITRE DES PROJETS DE L'ANNEE 2010 EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - DOSSIER CDT CLARTE 2010	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	70 000,00 €				70 000,00 €				70 000,00 €	70 000,00 €
AU TITRE DES PROJETS DE L'ANNEE 2010 EN FAVEUR DE L'INNOVATION ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - DOSSIER CLARTE 2010	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	420 000,00 €				420 000,00 €				420 000,00 €	420 000,00 €
PRI PROXINNOV MALBOIRE	Région des Pays de la Loire (Lycée Kastler)	85	2 482 443,95 €				98 139,56 €	678 923,13 €	1 556 972,49 €	148 408,77 €	2 482 443,95 €	2 482 443,95 €
TOTAL AFFECTE 2010 :	Kastler		5 342 245,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 957 941,56 €	678 923,13 €	1 556 972,49 €	184 408,77 €	5 342 245,95 €	5 108 460,97 €
PRI - Développement des circuits de proximité de la filière maraîchage pour la restauration collective , dans une dynamique	LEGTA Jules RIEFFEL	44	152 000,00 €					120 000,00 €			152 000,00 €	110 288,10 €
SOUTIEN AUX ACTIVITES 2011	CENTRE LIVALLOIS RESSOURCES TECHNOLOGIQUES	53	264 615,00 €					264 615,00 €			264 615,00 €	264 615,00 €
ETUDE DE FAISABILITE DE LA PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION E-TOURISME	DEVANNE	44	18 000,00 €					18 000,00 €			18 000,00 €	18 000,00 €
ETUDE DE FAISABILITE DE LA PLATEFORME REGIONALE D'INNOVATION ECTORIS	ANGERS TECHNOPOLE	49	59 000,00 €					59 000,00 €			59 000,00 €	59 000,00 €
CENTRE INTERNATIONAL DE SOINS DU CHEVAL - ACQUISITIONS D'EQUIPEMENTS	ONIRIS	44	494 690,00 €					494 690,00 €			494 690,00 €	247 345,00 €
TOTAL AFFECTE 2011 :			988 305,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	956 305,00 €	0,00 €	32 000,00 €	988 305,00 €	699 248,10 €
TOTAL GENERAL :			13 000 000,00 €	700 433,90 €	2 136 012,58 €	1 433 002,57 €	2 979 887,54 €	1 749 247,68 €	2 041 566,38 €	436 68,86 €	11 476 919,51 €	10 945 799,23 €

I C4 - Soutien à l'agriculture

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	139 437 000	5 493 978	120 230 997	86,2	5 613 321	115 042 379	82,5	95 416 487	82,9
Etat	72 164 000	4 876 600	56 509 808	78,3	4 970 443	51 328 530	71,1	38 455 573	74,9
Région	67 273 000	617 378	63 721 189	94,7	642 878	63 713 849	94,7	56 960 914	89,4

I C4.1 - Filières de l'élevage

Cette thématique comprend le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), l'appui à la modernisation des exploitations hors PMBE, l'amélioration des pratiques d'élevage et segmentation des marchés, la recherche-expérimentation, les pôles et dynamiques de filières, les ARIAA (aides régionales à l'investissement des industries agro-alimentaires) et la qualité-promotion.

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	64 032 000	3 246 156	54 603 655	85,3	3 385 226	53 770 490	84,0	41 766 188	77,7
Etat	45 397 000	3 246 156	35 968 655	79,2	3 385 226	35 135 490	77,4	25 788 987	73,4
Région	18 635 000	0	18 635 000	100,0	0	18 635 000	100,0	15 977 201	85,7

L'État appuie les investissements en bâtiment d'élevage (PMBE) pour les filières bovine (lait et viande), ovine et caprine. Les principales priorités régionales sont les jeunes agriculteurs bénéficiaires des aides à l'installation, les projets ovins et caprins, l'engraissement des jeunes bovins et veaux de boucherie, la modernisation et la restructuration laitière.

Le premier poste d'intervention concerne les jeunes agriculteurs (54 % des crédits), puis les bâtiments d'élevage (32 %).

En 2013, l'ensemble des 267 projets éligibles déposés dans le cadre des 2 appels à candidatures, a pu être financé, pour un montant global d'aides de 4 051 560 € (50 % État + 50 % FEADER), soit une moyenne par projet de 15 174 €.

Le Conseil régional est intervenu sur le PMBE en aviculture pour la deuxième année consécutive ; près d'une centaine de projets en construction neuve ont ainsi pu être soutenus.

Au cours des 7 années de programmation, le PMBE a permis de soutenir les projets de modernisation de 3 307 élevages en Pays de Loire, à hauteur de 52 M€ d'aides (État : 23 M€ - Conseil Régional : 3,8 M€ - Conseils généraux : 0,2 M€ - FEADER : 25 M€). Les bénéficiaires sont pour 59 % des crédits la filière bovins lait, 39 % la filière bovine viande, et 1 % pour chacune des filières ovine et caprine.

Par ailleurs des aides aux petits investissements en bâtiments d'élevage ont été mises en œuvre dans le cadre du CPER sur crédits FranceAgriMer (FAM). Il s'agit d'adapter les outils aux nouvelles normes de production et aux attentes sociétales (bien-être animal, économies d'énergie, respect des règles environnementales, amélioration des conditions de travail...), tout en maintenant leur compétitivité. Sur les 7 années, l'État a mobilisé 5 829 673 € au bénéfice des différentes filières d'élevage (16 % lait, 13 % bovins viande, 4 % ovins, 8 % lapins, 44 % volailles et 15 % porcs). Ces aides ont notamment permis aux filières non éligibles au PMBE (volailles, porcs, lapins) de rénover les bâtiments alors que le parc est globalement vieillissant.

L'autre volet financé sur crédits FAM est l'amélioration des pratiques d'élevage et segmentation des marchés. Il s'agit notamment d'améliorer les pratiques, optimiser le revenu, de structurer les filières et de mieux répondre à la demande du marché, par des actions d'appui technique individuel ou collectif. Cette action a mobilisé 0,712 M€ en 2013 et 6 089 237 € sur la période.

Pour la Région, les crédits étaient engagés en totalité depuis fin 2011 pour les lignes « Recherche, expérimentation », « Prime d'orientation agricole (Industries Agro-Alimentaires) » et « Qualité-promotion ». Fin 2012, les engagements de la Région ont aussi atteint le taux de 100 % pour les « Pôles de compétitivité et dynamiques de filières ». Aussi, fin 2013, les crédits de la Région sont engagés en totalité pour l'ensemble de la filière de l'élevage.

I C4.2 - Filières végétales

Cette thématique du CPER comprend le plan végétal environnement (PVE), la recherche-expérimentation, l'appui technique à la diffusion de connaissance et valeur ajoutée, la modernisation des exploitations, les pôles Vegepolys et dynamiques de filières, les ARIAA et la qualité-promotion.

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	34 755 000	867 077	29 241 040	84,1	865 909	28 205 466	81,2	24 142 107	85,6
Etat	10 912 000	867 077	8 188 296	75,0	865 909	7 152 722	65,5	5 412 544	75,7
Région	23 843 000	0	21 052 744	88,3	0	21 052 744	88,3	18 729 563	89,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'État est intervenu sur le plan végétal environnement (PVE) en 2013 à hauteur de 218 833 € et 1 699 178 € sur la période 2007-2013. Le PVE a été mis en place pour répondre aux objectifs de protection de l'environnement. Il permet de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques afin de mieux répondre aux exigences environnementales.

Une subvention est ainsi accordée aux exploitations agricoles développant des productions végétales (hors surfaces en herbe) ainsi qu'aux CUMA, pour des investissements permettant la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, la réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau (systèmes économes d'irrigation), de lutter contre l'érosion et favoriser la biodiversité (matériel végétal, paillage, plantation et entretien de dispositifs arborés) et enfin de réaliser des économies d'énergie dans les serres (systèmes de régulation, pompes à chaleur, écrans thermiques, open buffer).

Des aides au soutien de l'expérimentation ont été mises en œuvre dans le cadre du CPER sur crédits FranceAgriMer pour l'ensemble des filières végétales (cidre, viticulture, fruits et légumes, horticulture, plantes médicinales et à parfum, grandes cultures). Elles ont représenté 527 206 € en 2013 et 4 200 909 € sur la période 2007-2013.

En complément, un appui immatériel aux structures, permettant d'engager des actions structurantes pour les filières, a représenté 119 870 € en 2013 et 1 032 384 € sur la période 2007-2013. Les aides aux investissements ont été arrêtées en 2011 : elles ont représenté 220 251 € entre 2007 et 2011.

Concernant la Région, en termes de taux d'engagement, l'avancement de l'ensemble est réparti comme suit :

- 100 % pour le PVE ;
- 74,1 % pour la recherche-expérimentation ;
- 100 % pour les pôles et dynamiques de filières ;
- 85,2 % pour les ARIAA ;
- 100 % pour la qualité-promotion.

I C4.3 - Agriculture biologique

Avancement financier Au 31/12/13	montants totaux 2007-2013	montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	11 000 000	0	11 000 000	100,0	0	11 000 000	100,0	10 635 784	96,7
Etat	0								
Région	11 000 000	0	11 000 000	100,0	0	11 000 000	100,0	10 635 784	96,7

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Pour la Région, 3 actions sont principalement concernées :

- animation et programmes d'actions ;
- expérimentation ;
- installation.

Appréciation qualitative de l'exécution

Le plafond des engagements régionaux au titre du CPER est atteint depuis fin 2012. Cependant, pour 2013, l'effort financier de la Région en faveur de l'agriculture biologique, hors CPER, s'est élevé à 1 405 151 €, dont 984 861 € pour le financement des programmes d'actions des structures professionnelles, 270 290 € pour les programmes de recherche-expérimentation et 0,150 M€ pour l'installation de 25 agriculteurs en agriculture biologique.

Ainsi, au niveau régional, sur l'ensemble de la programmation 2007-2013, les objectifs sont atteints à 100 %, soit :

- 7 158 404 € de crédits engagés pour les programmes annuels des structures professionnelles ;
- 2 241 756 € d'engagements globaux au titre de l'installation de 254 jeunes agriculteurs (complément DJA – Dotation aux Jeunes Agriculteurs) ;
- 2 354 354 € pour le financement des programmes de recherche-expérimentation biologique de la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire (dont 781 654 € au titre des appels à projets) ;
- 3 064 254 € dans le cadre de l'aide à la conversion en agriculture biologique (mesure agro-environnementale 214 D du PDRH 2007-2013 - Programme de développement rural hexagonal).

I C4.4 - Filière cheval : élevage et courses, tourisme et loisirs équestres

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	9 260 000	299 403	9 013 610	97,3	262 927	8 998 877	97,2	8 206 215	91,2
Etat	1 260 000	160 000	1 013 610	80,4	123 524	998 877	79,3	762 315	76,3
Région	8 000 000	139 403	8 000 000	100,0	139 403	8 000 000	100,0	7 443 900	93,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Dans le cadre du CPER, l'État intervient sur le segment des chevaux de trait, au travers du soutien à l'élevage, de la valorisation des produits et de l'amélioration génétique. Il intervient également sur la modernisation des centres équestres (amélioration de la sécurité de la pratique équestre) et sur l'événementiel poneys.

En 2013, l'État a financé, à hauteur de 123 524 €, 22 projets concernant la structuration des filières de races de chevaux de trait (8 dossiers pour les « associations d'éleveurs ou utilisateurs de chevaux de trait ») et la valorisation des produits à travers l'encouragement des éleveurs à participer à des concours de présentation et/ou de menage, la promotion des activités équestres (9 dossiers) et des investissements sécuritaires dans les centres équestres (5 dossiers). Ces dossiers se répartissent comme suit :

- Aides aux chevaux de trait : 62 % pour un montant de 75 975 € ;
- Aides à la pratique équestre : 35 % pour un montant de 43 149 € ;
- Aides au secteur poneys : 3 % pour un montant de 4 400 €.

Pour la Région, 139 403 € ont été engagés pour l'élevage et les courses. Avec un taux d'engagement de 100 % fin 2013, l'objectif est atteint en totalité.

Appréciation qualitative de l'exécution

La part des chevaux de trait est importante en Pays de la Loire, notamment les races percherons (26 % des poulinières en région) et cob normands (29 % des poulinières). Ce maintien des effectifs est lié aux actions mises en œuvre dans le cadre du CPER (baisse des effectifs constatée par l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) dans les autres régions).

Cependant, une baisse depuis 2007 du nombre de juments de trait mises à la reproduction est constatée (toutefois moins forte que dans d'autres régions). De fait, le nombre de chevaux utilisés, qui a augmenté entre 2007 et 2011, diminue légèrement depuis 2012. Cela s'explique par le désengagement de l'IFCE dans le soutien aux saillies des juments de trait (mise à disposition de semences à coût réduit, d'étalons), les éleveurs (qui sont pour la plupart des « collectionneurs amateurs ») ayant des difficultés à faire face à la hausse des coûts (450 € en haras privés au lieu de 150 € via l'IFCE, sans prestation d'échographie) et l'absence d'étalons à proximité.

Outre la réduction du cheptel, il y a un risque de baisse de la qualité (abandon des programmes génétiques).

Le soutien à l'organisation de concours « modèles et allures », et « attelage » depuis 2007 a permis une nette amélioration de la valorisation des poulains ; ainsi, pour les cobs on note une baisse de l'abattage en boucherie au profit de l'attelage.

I C4.5 - Forêt

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	2 590 000	76 080	2 250 208	86,9	76 080	2 250 208	86,9	1 614 376	71,7
Etat	1 295 000	22 180	1 044 603	80,7	22 180	1 044 603	80,7	872 180	83,5
Région	1 295 000	53 900	1 205 605	93,1	53 900	1 205 605	93,1	742 196	61,6

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Dans le domaine de la modernisation de l'exploitation forestière, 33 dossiers ont été aidés par la Région en 2013 afin d'améliorer les conditions d'exploitation des bois. Deux types de matériels ont été financés :

- des matériels d'exploitation forestière : abatteuses, porteurs et skidders ce qui a permis aux exploitants forestiers de s'équiper de machines performantes ;
- des matériels visant à valoriser le bois énergie : broyeurs à plaquettes et combinés de sciage, façonnage et fendage de bûches.

Dans le domaine de la desserte forestière, 74 dossiers ont été aidés en 2013, exclusivement avec la participation de l'État (MAAF - Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) et du FEADER. Les investissements réalisés visent à faciliter la mobilisation des bois :

- 38 kms de routes forestières accessibles aux camions grumiers en toutes saisons ;
- 108 places de retournement et de dépôt des bois.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'objectif principal assigné aux aides à l'investissement forestier du CPER est de favoriser la récolte par l'augmentation de la mobilisation des bois.

En matière de modernisation de l'exploitation forestière, il n'y a pas eu d'enveloppe État en 2013. La Région a toutefois souhaité aider les investissements destinés à la valorisation du bois énergie en contribuant à l'acquisition de broyeurs à plaquettes.

En matière de desserte forestière, les investissements ont été restreints. La priorité a été accordée aux places de dépôt qui sont indispensables pour mobiliser plus de bois, notamment du bois énergie destiné aux chaufferies locales.

I C4.6 - Installation des jeunes agriculteurs

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	11 695 000	770 075	10 342 655	88,4	793 545	9 624 071	82,3	8 293 087	86,2
Etat	7 195 000	346 000	6 514 815	90,5	343 970	5 803 571	80,7	4 860 817	83,8
Région	4 500 000	424 075	3 827 840	85,1	449 575	3 820 500	84,9	3 432 270	89,8

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'État intervient à travers plusieurs actions :

- dans le cadre du PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales), il soutient les actions de repérage des exploitants proches de la retraite sans successeur et leur sensibilisation à la transmission de leur exploitation à un jeune, les actions de location ou transmission de terres préférentiellement dans le cadre d'une installation plutôt qu'un agrandissement (aides à l'achat de foncier ou la mise à disposition par la SAFER – société d'aménagement foncier et d'établissement rural), la communication, l'animation, les répertoires installation départementaux. La totalité de l'enveloppe État contractualisée (4,021 M€) sur ce dispositif a été engagée dès 2012. Hors CPER, le montant des engagements s'élève à 1 955 581 € au 31 décembre 2013.
- le financement des stages à l'installation, obligatoires pour pouvoir prétendre aux aides à l'installation. Au 31 décembre 2013, les crédits État engagés s'élèvent à 1 782 571 €, soit 56,2 % de l'enveloppe contractualisée.

La région Pays de la Loire demeure l'une des premières régions françaises pour l'installation. Malgré un recul des installations entre 2009 et 2011, compte tenu des difficultés économiques rencontrées par la profession agricole, une relance du dispositif d'aide à l'installation est constatée en 2013 avec 546 projets validés en Commission départementale d'orientation agricole (CDOA).

Nombre de dossiers validés en CDOA	44	49	53	72	85	TOTAL
2007	140	184	180	83	145	732
2008	155	196	178	95	148	772
2009	142	128	125	69	89	553
2010	107	120	108	71	88	494
2011	124	99	123	70	92	508
2012	93	105	123	94	98	513
2013	112	140	107	76	111	546

Les trois quarts des installations de la région se font sous forme sociétaire (GAEC, EARL) avec un coût moyen d'installation compris entre 0,200 M€ et 0,250 M€ contre un coût d'installation en individuel de 0,220 M€ à 0,300 M€. 70 % des projets d'installation se font dans les filières de l'élevage, dont près de la moitié en « bovins lait ». Environ 30 % des installations se font hors cadre familial et on constate que les jeunes installés sont de plus en plus formés et expérimentés avant leur installation.

En effet, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a mis en œuvre depuis 2009, le plan de professionnalisation personnalisé (PPP), qui permet au candidat à l'installation de bénéficier des formations en adéquation avec son projet. Ce PPP est par ailleurs un prérequis pour les jeunes qui souhaitent bénéficier des aides de l'État.

En 2013, le ministre en charge de l'agriculture a lancé les assises de l'installation afin d'expertiser et de rénover, le cas échéant, cette politique en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs. Il ressort de ces travaux un maintien des mesures en faveur des jeunes agriculteurs (dotation jeune agriculteur, prêts bonifiés) en améliorant néanmoins le suivi post-installation et en réexaminant le soutien aux installations progressives. Il est également apparu nécessaire de travailler sur l'accompagnement des plus de 40 ans.

Cette politique rénovée sera mise en œuvre dans le cadre du programme régional de développement rural 2014-2020.

Pour la Région, les stages de parrainage sont les principales actions contractualisées. Au titre de l'année 2013, 142 nouveaux stages ont été financés par la Région (dont 8 par Pôle Emploi). Sur l'ensemble de la programmation 2007-2013, le financement régional porte sur 913 stages.

Fin 2013, le taux d'engagement de la Région sur ce dispositif est de 84,9 %.

I C4.7 - Aides au départ

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	6 105 000	235 187	3 779 829	61,9	229 634	1 193 267	19,5	758 730	63,6
Etat	6 105 000	235 187	3 779 829	61,9	229 634	1 193 267	19,5	758 730	63,6
Région	0								

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'aide au départ est destinée aux exploitants dont les structures ne sont plus viables. Ce dispositif est composé d'une prime au départ et d'un appui à la formation professionnelle. En 2013, cette mesure a permis d'accompagner le départ de 65 agriculteurs de Vendée, Mayenne et Maine-et-Loire pour une dépense globale de 229 634 €.

Lors de la mise en place du CPER en 2007, les actions consistaient en des aides au départ en pré-retraite ou à la reconversion professionnelle pour des agriculteurs souhaitant cesser leur activité et transmettre leur exploitation à un jeune. Dans le cadre de la réforme de l'État, le dispositif de préretraite des agriculteurs a été supprimé à compter du 1^{er} octobre 2008, en cohérence avec la politique du gouvernement en matière d'emploi des seniors. Le dépôt de nouvelles demandes a ainsi été stoppé au 30 septembre 2008, et, depuis 2009, les aides au départ se résument aux seules aides à la reconversion professionnelle, ce qui explique le décalage entre les montants prévus et les montants réellement programmés.

Cela a eu un impact très important sur la dynamique d'installation, comme on peut le constater dans le tableau des dossiers validés en CDOA (-28 % entre 2008 et 2009), du fait de la réduction du nombre d'exploitations à reprendre.

I C5 - Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	7 440 000	914 930	5 931 268	79,7	270 361	5 041 364	67,8	3 874 534	76,9
Etat	3 720 000	889 905	2 233 667	60,0	245 336	1 343 763	36,1	576 161	42,9
Région	3 720 000	25 025	3 697 601	99,4	25 025	3 697 601	99,4	3 298 373	89,2

I C5.1 et I C5.2 - Secteur pêche, secteur aquaculture marine

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 720 000	889 905	2 233 667	60,0	245 336	1 343 763	36,1	576 161	42,9
Etat	3 720 000	889 905	2 233 667	60,0	245 336	1 343 763	36,1	576 161	42,9
Région	0								

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

En 2013, 7 dossiers ont été programmés au titre de la mesure « actions collectives » (montant État sollicité : 153 404 €) et deux au titre de la mesure « équipement des ports de pêche » (montant État sollicité : 736 500 €, dont 0,694 M€ pour le seul dossier porté par la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) « Loire atlantique pêche plaisance pour la modernisation des installations frigorifiques du port de pêche de la Turballe »).

Au 31 décembre 2013, l'enveloppe contractualisée a été programmée à hauteur de 66 % pour le volet pêche et 52 % pour le volet aquaculture. En termes d'engagement, l'ensemble des dossiers programmés en 2012 sur les deux volets a été engagé, l'engagement des dossiers programmés en 2013 étant reporté à 2014.

Sur l'ensemble de la période 2007-2013, 38 projets ont été engagés par la Région (hors CPER) pour un montant global de 1 646 763 €.

Appréciation qualitative de l'exécution

Si la programmation des dossiers portuaires a connu une progression notable ces dernières années (les premiers dossiers n'ont pu être programmés et engagés qu'en fin d'année 2010 du fait de l'adoption tardive du plan régional de développement des ports de pêche), la tendance est assez stable s'agissant des dossiers actions collectives.

Il convient toutefois de souligner que certains projets ambitieux portés par le Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire n'ont été finalement que partiellement réalisés. C'est le cas notamment du projet « Restructuration de la Baie de Bourgneuf » et du projet de mise en place d'un SIG (système d'information géographique) et d'un observatoire conchylicole, les structures professionnelles ayant été confrontées à des problèmes de trésorerie consécutifs à la crise qui touche le secteur depuis 2008 (mortalités ostréicoles récurrentes).

Aussi, l'opération de restructuration des zones ostréicoles et aquacoles de l'Île de Noirmoutier portée par le Syndicat mixte d'aménagement des marais n'a pas été menée à son terme au cours de cette programmation, le SMAM ayant été contraint de reporter la seconde phase des travaux de restructuration de la zone aquacole.

I C5.3 et I C5.4 et I C5.5- Appui technique SMIDAP (Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche des Pays de Loire), Observatoire pêches et cultures marines du golfe de Gascogne, Aménagement des espaces de production et gestion des ressources

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 720 000	25 025	3 697 601	99,4	25 025	3 697 601	99,4	3 298 373	89,2
Etat	0								
Région	3 720 000	25 025	3 697 601	99,4	25 025	3 697 601	99,4	3 298 373	89,2

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

En 2013, la Région a engagé 25 025 € au titre de l'Observatoire des Pêches et des Cultures Marines.

Contrairement aux autres dispositifs déjà engagés en totalité depuis fin 2012, notamment l'appui technique au SMIDAP et la gestion et l'aménagement des milieux, l'Observatoire des Pêches et des Cultures Marines représente un taux d'engagement de 93,6 %. Globalement ces dispositifs représentent un taux d'engagement de 99,4 % en fin d'année 2013.

Appréciation qualitative de l'exécution

Sur l'ensemble de la programmation 2007-2013, l'appel à projets annuel du SMIDAP a permis de financer 101 études aquacoles pour un montant global de crédits régionaux engagés de 3 020 042 €.

En ce qui concerne le financement de l'Observatoire des Pêches et des Cultures Marines, la Région a engagé un montant de crédit global de 327 601 € sur la période 2007-2013.

Dans le cadre d'un appel à projets, l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA) a piloté également certaines études notamment :

- le projet sur la sélectivité des chaluts à crevettes grises afin de pérenniser la pêche côtière (40 220 €) ;
- l'étude sur la pêche responsable : consiste en l'amélioration de la politique de gestion de la ressource (128 467 €) ;
- le projet « OPTIBULBE » : favorise la recherche d'économies de carburant pour la pêche (25 000 €) ;
- le projet « Unité d'Exploitation et de Gestion Concertée » (UEGC) de la Grande Vasière: a pour but d'obtenir un diagnostic partagé de l'état des principaux stocks exploités et de trouver des propositions consensuelles de mesures de gestion (40 905 €) ;
- le projet « Raie Brunette » : consiste en l'amélioration de la connaissance de l'espèce notamment sur l'existence de stocks indépendants et de leur abondance (1 890 €) ;

- le projet « Pescatlantique » : évalue l'impact potentiel de cette activité sur la rentabilité des entreprises de pêche et de cultures marines afin de faciliter l'échange de compétences et de connaissances entre les professionnels souhaitant développer une activité de pescatourisme (17 431 €).

Enfin, pour la gestion et l'aménagement des milieux, plusieurs projets ont été financés sur la période notamment :

- les travaux de dragage du Lay (85) pour 93 757 € ;
- l'aménagement de zones ostréicoles et les travaux sur le domaine public maritime pour 194 541 € ;
- la création d'un SIG et la mise en place d'un observatoire ostréicole pour 55 857 €.

I C6 - Actions en faveur du tourisme, droit aux vacances pour tous

(ORT voir IV E 3)

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	5 400 000	0	5 079 945	94,1	0	5 079 945	94,1	4 566 911	89,9
Etat	1 700 000	0	1 379 945	81,2	0	1 379 945	81,2	1 145 180	83,0
Région	3 700 000	0	3 700 000	100,0	0	3 700 000	100,0	3 421 731	92,5

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Le tourisme social et associatif représente en Pays de la Loire plus d'une centaine de centres d'hébergements pour 1 400 000 nuitées. Ce mode de tourisme permet ainsi à plusieurs milliers de familles françaises, notamment des Pays de la Loire, de bénéficier d'un temps de repos en dehors du domicile familial.

Souvent de grande capacité (plus de cent lits), ces centres reposent sur un modèle économique paradoxal : une clientèle économiquement fragile et un besoin de rentabilisation du même ordre que pour les hébergements de l'économie touristique classique.

Pour soutenir la pérennisation de ces centres d'hébergements et les accompagner dans leur développement, l'État et la Région sont intervenus à différents niveaux pour aider ces opérateurs qui disposent de fonds propres plus limités compte tenu de leur modèle économique solidaire et de leur structure juridique sociale, le plus souvent associative. L'État et la Région sont intervenus de la manière suivante pour le soutien de cette filière :

- par une intervention importante sur l'investissement dans le cadre de projets de rénovation, d'extension, d'accessibilité, ou de création d'établissements agréés « Tourisme social et familial » ;
- par un partenariat avec l'Union régionale des associations de tourisme (UNAT) Pays de la Loire pour accompagner la filière régionale dans une démarche de progrès.

Il n'y a pas eu de nouvel engagement de l'État au cours de l'année 2013.

La Région a atteint ses engagements au titre du CPER (3,700 M€) dès 2011. 30 projets de développement de centres d'hébergements du Tourisme social et associatif ont ainsi été accompagnés.

Les actions menées en partenariat avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) et les Comités départementaux du Tourisme (CDT) depuis 2007 ont porté notamment sur la formation et la sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap, les problématiques liées à l'accessibilité des centres de vacances et le développement du label Tourisme & Handicap par la formation d'évaluateurs et la dématérialisation de la procédure de labellisation.

Appréciation qualitative de l'exécution

Ce programme a connu un grand succès (100 % des crédits Région inscrits au CPER sont engagés) au vu des enjeux lourds de rénovation et de modernisation (mises aux normes...) des équipements du tourisme social et associatif. De nouvelles modalités d'accompagnement de cette politique seront prochainement définies par l'État et la Région.

I D - Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels

Rappel contexte/enjeux

Si la région se distingue par la diversité et l'attractivité des filières de formation professionnelle, elle est également marquée par un niveau moyen de qualification plutôt faible, des emplois précaires, des difficultés de recrutement dans certains métiers notamment (saisonniers ou non, de l'agriculture, de la construction, des industries agro-alimentaires, de la transformation des métaux ou de la grande distribution).

Dans ce contexte, trois enjeux majeurs ont ainsi été identifiés et déclinés, dans le cadre du CPER, en opérations qui caractérisent l'action conjointe de l'État et de la Région dans les domaines de l'emploi et de la formation professionnelle pour la période 2007-2013 :

- l'offre d'information, de conseil et de formation professionnelle afin de sécuriser les parcours professionnels ;
- le développement des compétences tout au long de la vie, en accompagnement des mutations économiques et des transitions professionnelles ;
- l'articulation entre la formation et l'emploi.

Les actions de l'État et de la Région sont largement complétées par les opérations engagées hors CPER, notamment en direction de l'apprentissage, de la formation tout au long de la vie et en réponse à des situations spécifiques.

En 2014, les ajustements financiers inscrits dans l'avenant n°4 au CPER ont porté sur les sous-mesures I D2 « Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » et I D3 « Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie ».

Mise en œuvre

Documents d'applications

Convention constitutive du GIP CARIF-OREF des Pays de la Loire signée le 19 novembre 2007.

Conventions Région AFPA sur l'amélioration des équipements pédagogiques :

- au titre de l'année 2007, signée le 3 janvier 2008 ;
- au titre de l'année 2008, signée le 29 juillet 2008 ;
- au titre de l'année 2009, signée le 20 juillet 2009 ;
- au titre de l'année 2010, signée le 22 septembre 2010 avec un avenant signé le 13 janvier 2011 ;
- au titre de l'année 2012, signée en janvier 2012 ;
- au titre de l'année 2013, signée en janvier 2013.

Réunions du comité technique

Pour le CARIF-OREF, une réunion s'est tenue tous les mois, en alternance d'un bureau ou d'un conseil d'administration, le DIRECCTE étant vice-président du GIP durant l'année 2013 (présidence alternée). À noter que le DIRECCTE devient le président en 2014.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	37 400 000	3 667 391	32 887 258	87,9	3 836 021	31 972 799	85,5	27 377 151	85,6
Etat	17 600 000	1 635 391	17 600 000	100,0	1 724 000	16 849 933	95,7	14 110 413	83,7
Région	19 800 000	2 032 000	15 287 258	77,2	2 112 021	15 122 866	76,4	13 266 738	87,7

I D1 – Observation et information sur l’emploi et sur la formation professionnelle CARIF OREF

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	8 400 000	1 200 000	8 400 000	100,0	1 200 000	8 400 000	100,0	8 400 000	100,0
Etat	4 200 000	600 000	4 200 000	100,0	600 000	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0
Région	4 200 000	600 000	4 200 000	100,0	600 000	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0

Opérations engagées / réalisées - Bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Le CARIF OREF (Centre d’Animation, de Ressources et d’Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation) a été repositionné, en 2011, comme la cheville ouvrière de la coopération entre l’État, la Région et les partenaires sociaux dans les domaines de l’emploi et de la formation.

En 2013, l’État a versé une subvention de 0,600 M€ au titre du CPER. La Région a engagé 1,404 M€ en 2013, dont 0,600 M€ au titre du CPER.

L’année 2013 ne fut pas une année ordinaire pour le Carif-Oref :

- Une structuration du CARIF-OREF et de son collectif de travail :

L’année 2013 a permis de refonder l’organisation des équipes, au regard des orientations données par la gouvernance. Le nouveau directeur a consacré sa première année à la réorganisation du CARIF OREF. Le Bureau a été fortement associé à ce processus qui a permis d’aboutir en fin d’année à un organigramme stabilisé. À l’intérieur de ce schéma global de réorganisation, un long travail de clarification du portage et de l’affectation des six composantes de l’animation régionale des missions locales a été conduit par la DIRECCTE, le Conseil régional, l’union régionale des missions locales et le GIP CARIF-OREF. Trois composantes sont ainsi affectées au GIP : la mission de professionnalisation, l’assistance technique à Parcours 3 et l’observation des jeunes reçus par les missions locales.

- Une nouvelle convention constitutive :

La loi dite Warsmann a nécessité l'écriture d'une nouvelle convention constitutive adoptée par l'assemblée générale le 16 mai 2013 et signée par les 33 membres qui constituent le GIP. Elle reconduit pour l'essentiel la précédente avec néanmoins le passage du GIP de durée déterminée (au 31 décembre 2013) à durée indéterminée, la venue d'un nouveau membre (Cap emploi) et la présence de Pôle emploi au Conseil d'administration. L'arrêté interministériel de délégation d'approbation de cette convention par le Préfet de région étant signé depuis mi-décembre, cette convention devrait être approuvée courant 2014.

- Vers un site d'information tout public :

Le travail d'analyse fonctionnelle de création de ce site tout public, en remplacement des sites actuels du GIP (construit historiquement avec une cible professionnelle) et de Meformer (co-construit avec la Dronisep depuis 10 ans avec une cible grand public), a engagé tout le collectif de travail du CARIF-OREF pendant l'année 2013. Le choix du prestataire du développement informatique a eu lieu en décembre.

- L'aboutissement de Safran :

Au printemps 2012 était mis en ligne l'outil Safran, outil innovant permettant une approche dynamique de réflexion sur la carte des formations professionnelles initiales et continues. Un travail de réingénierie important sur l'enseignement supérieur, ainsi que l'intégration des contrats de professionnalisation, ont été réalisés en 2013.

- L'appui du CARIF-OREF dans la mise en place du Service Public Régional d'Orientation (SPRO) :

Cet appui à la commission SPO du CCREFP (Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle), au groupe des 8 têtes de réseaux régionales et surtout aux 17 groupes locaux a permis une avancée radicale et visible en 2013, après une année 2012 de gestation. Même si le processus est ici aussi important, voire sans doute plus important, que les produits, l'année 2013 voit se concrétiser la signature de la charte régionale à Ancenis en janvier, la labellisation des 17 zones SPO et l'adoption d'un schéma directeur de professionnalisation continue des acteurs du SPO. Cela permet de poursuivre vers 2014 avec la construction du SPRO, les Pays de la Loire étant une des régions expérimentales retenues.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les actions et évolutions organisationnelles récentes ont conforté le CARIF OREF dans son rôle central au service des politiques d'emploi, de formation et d'orientation déployées par l'État et la Région. Il a su s'adapter à son environnement en offrant des nouveaux services en adéquation avec les attentes des membres du groupement.

I D2 - Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	14 084 885	386 391	9 909 953	70,4	475 000	9 239 886	65,6	8 433 047	91,3
Etat	7 492 000	191 391	7 492 000	100,0	280 000	6 821 933	91,1	6 108 593	89,5
Région	6 592 885	195 000	2 417 953	36,7	195 000	2 417 953	36,7	2 324 454	96,1

I D2.1 – Compétitivité des entreprises et continuité professionnelle (GPEC-EDEC-ARACT)

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	13 911 885	366 391	9 736 953	70,0	455 000	9 066 886	65,2	8 266 047	91,2
Etat	7 492 000	191 391	7 492 000	100,0	280 000	6 821 933	91,1	6 108 593	89,5
Région	6 419 885	175 000	2 244 953	35,0	175 000	2 244 953	35,0	2 157 454	96,1

Opérations engagées / réalisées - Bilan qualitatif

En 2013, dans le cadre de l'avenant n°4 au CPER, l'enveloppe allouée à la ligne « Aide aux licenciés économiques » (ligne I D3) non programmée (1 525 885 €) a été transférée sur la ligne « Compétitivité des entreprises et continuité professionnelle » (ligne I D2) : en effet, à compter de 2013, dans le cadre de l'adoption du règlement d'intervention de l'aide apportée par la Région à la formation professionnelle des salariés licenciés pour motif économique, celle-ci est mise en œuvre dans le cadre des conventions passées avec les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) au titre du Plan régional de continuité professionnelle (ligne I D2).

Description des opérations programmées / engagées

En 2013, la ligne GPEC CPER a été mobilisée pour les financements du CARIF OREF et de l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Les crédits État ont également contribué, à parité avec la Région, à la mise en place du dispositif de soutien aux actions GPEC des filières en mutation : « Compétences 2020 ». Enfin, la mobilisation des crédits État et Région ont permis de créer l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles, porté par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et en synergie avec l'IRT Jules Verne.

La ligne EDEC CPER a permis de poursuivre la contractualisation avec les principales branches régionales et les organisations interprofessionnelles. Huit conventions ont été mises en œuvre en 2013. Ont notamment été financées dans ce cadre des actions de formation pour des publics prioritaires dans des entreprises en mutation, dans le cadre de la charte régionale État-Région-Partenaires sociaux pour la continuité professionnelle.

ARACT :

L'ARACT des Pays de la Loire, structure gérée par un conseil d'administration paritaire dont la finalité est d'améliorer la situation des personnes au travail pour en faire un levier de performance des

entreprises régionales, a pour vocation de développer, par la pratique, des démarches innovantes et concertées d'action sur les conditions de travail pour en favoriser la diffusion régionale vers l'ensemble des acteurs socio-économiques. L'ARACT Pays de la Loire promeut l'innovation sociale en intervenant auprès des entreprises selon trois principales modalités :

- des accompagnements individuels de PME souhaitant mener des démarches innovantes dans les domaines des compétences, de la transformation de l'organisation, de la gestion des âges et ainsi capitaliser sur ces innovations organisationnelles en vue de les diffuser auprès d'autres PME ligériennes ;
- des appuis en ingénierie de projet auprès d'acteurs intervenant auprès des entreprises (OPCA, chambres consulaires, clusters d'entreprises...) pour introduire la question des conditions de travail dans les actions collectives qu'ils accompagnent ;
- de la diffusion auprès de consultants des méthodologies innovantes expérimentées auprès des PME via des sessions de formation, des conférences ou la mise à disposition d'outils en ligne.

Un conventionnement triennal 2012-2014 avec l'ARACT a été établi afin de cadrer le soutien de la Région à son programme d'activités, en s'attachant tout particulièrement à la contribution de l'ARACT :

- au développement d'actions d'amélioration des conditions de travail comme facteur d'innovation « sociale » ;
- à la meilleure intégration par les acteurs socio-économiques des questions relevant de la « gestion des âges ».

Pour l'année 2013, une subvention de 0,175 M€ a été attribuée à l'ARACT des Pays de la Loire par la Région.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'année 2013 a vu la poursuite et le développement des coopérations en cours contribuant à l'accompagnement des mutations économiques et au développement des compétences.

I D2.2 – Autres organismes (UREI)

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	173 000	20 000	173 000	100,0	20 000	173 000	100,0	167 000	96,5
Etat	0								
Région	173 000	20 000	173 000	100,0	20 000	173 000	100,0	167 000	96,5

Opérations engagées / réalisées - Bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'Union régionale des entreprises d'insertion (UREI) fédère 48 entreprises d'insertion (EI) et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) du territoire (44 EI et 4 ETTI). Ces structures offrent annuellement 856 postes d'insertion bénéficiant à près de 3 000 salariés en insertion.

En 2013, l'UREI a porté une action dédiée à l'accompagnement des projets de formation des salariés en insertion afin de :

- réaliser un état des lieux des besoins en matière de formation des salariés en insertion,
- développer des partenariats renforcés avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) dont relèvent ses adhérents et favoriser l'ingénierie de formation dans les EI et ETTI.

Pour l'année 2013, l'accompagnement de l'action de l'UREI a pris la forme d'une subvention de 28 000 €, dont 20 000 € au titre du CPER. 16 entreprises d'insertion ont bénéficié d'un accompagnement économique individualisé pour la réalisation de 21 actions d'accompagnement. L'UREI a accueilli et accompagné 20 porteurs de projet qui ont fait le choix du modèle « entreprise d'insertion » contre 14 en 2012.

Un observatoire économique et social des entreprises d'insertion a été réalisé apportant des éléments chiffrés sur :

- l'implantation et la nature des entreprises d'insertion du territoire ;
- la situation économique des entreprises d'insertion, permettant d'avoir une image juste du modèle économique du réseau ;
- les données sociales, où sont identifiées la typologie des salariés en insertion, les types de sorties après leur passage en entreprises d'insertion et la nature des emplois.

Un groupe de travail s'est mis en place, réunissant entreprises d'insertion et OPCA afin de développer la formation qualifiante dans les entreprises et d'accompagner celles-ci à devenir des entreprises formatrices des publics en difficulté.

I D3 - Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	14 915 115	2 081 000	14 577 305	97,7	2 161 021	14 332 913	96,1	10 544 104	73,6
Etat	5 908 000	844 000	5 908 000	100,0	844 000	5 828 000	98,6	3 801 820	65,2
Région	9 007 115	1 237 000	8 669 305	96,2	1 317 021	8 504 913	94,4	6 742 284	79,3

I D3.1 - Formations de promotion sociale

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	5 600 000	1 000 000	5 266 499	94,0	1 000 000	5 206 483	93,0	4 233 844	81,3
Etat	0								
Région	5 600 000	1 000 000	5 266 499	94,0	1 000 000	5 206 483	93,0	4 233 844	81,3

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

La Région a fait évoluer son offre de formation en la réorientant vers les personnes les plus en difficultés. La nouvelle offre de formation est structurée autour de quatre grands objectifs :

- Je m'oriente, je me prépare
- J'acquiers ou je développe mes compétences clés

- Je me qualifie
- Je crée ou je reprends une entreprise

Ainsi, le programme de promotion sociale n'existe plus. Pour la campagne 2013-2014, les actions de formation de l'objectif « Je crée ou je reprends une entreprise » n'ont pas été fléchées sur le CPER.

Au cours des 7 années, à travers les six campagnes de formation (2007/2008 - 2008/2009 – 2009/2010 – 2010/2011 – 2011/2012 – 2012/2013), ce sont un peu plus de 6 000 stagiaires formés sur la création reprise d'entreprise au niveau régional. La Région a ainsi participé au financement de 132 actions de formation programmées sur la période.

I D3.2 - Aide aux licenciés économiques

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 744 115	0	1 744 115	100,0	80 021	1 744 115	100,0	1 700 125	97,5
Etat	0								
Région	1 744 115	0	1 744 115	100,0	80 021	1 744 115	100,0	1 700 125	97,5

En 2013, dans le cadre de l'avenant n°4 au CPER, l'enveloppe allouée à la ligne « Aide aux licenciés économiques » (ligne I D3) non programmée (1 525 885 €) a été transférée sur la ligne « Compétitivité des entreprises et continuité professionnelle » (ligne I D2) : en effet, depuis le début de l'année 2013, poursuivant une logique de lisibilité et de réactivité, le cofinancement par la Région de ces formations est depuis le début de l'année mis en œuvre dans le cadre des conventions passées avec les OPCA au titre du Plan régional de continuité professionnelle (ligne I D2).

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

En 2013, une enveloppe totale de 783 000 € a été attribuée à 8 OPCA pour accompagner les salariés licenciés pour motif économique : 173 formations certifiantes longues ont été cofinancées par la collectivité pour un montant global de 513 102,93 € accompagnant une reconversion professionnelle vers :

- le bâtiment et les travaux publics : 79 salariés en CSP concernés,
- la mécanique, la métallurgie, et les matériaux : 38 salariés en CSP concernés,
- le transport et la manutention : 14 salariés en CSP concernés,
- l'agriculture : 10 salariés en CSP concernés,
- l'économique numérique : 14 salariés en CSP concernés,
- les services : 11 salariés en CSP concernés,
- l'animation culturelle et sportive : 10 salariés en CSP concernés,
- l'aide à la personne : 2 salariés en CSP concernés.

Pour les salariés licenciés économiques dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Entreprise (PSE), un cofinancement des coûts pédagogiques de formation peut, le cas échéant, être attribué par la Région. Les salariés licenciés économiques dans le cadre d'un PSE d'un groupe de plus de 1000 salariés ont, selon le résultat de la négociation, leur formation pour partie prise en charge par celui-ci et ne bénéficient pas du contrat de sécurisation professionnelle (CSP). A titre d'exemple, un salarié de l'entreprise GRELIER de Saint-Laurent-de-la-Plaine souhaitant participer à une formation de « CAP plombier » a sollicité un financement de la Région au côté de celui de l'entreprise. Une aide de 5 908 € à la formation de ce salarié a été accordée.

Le total des engagements 2013 s'élèvent ainsi à 80 021 € au titre du CPER.

I D3.3 - Amélioration des équipements pédagogiques de l'AFPA

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatées cumulés	% / eng.
Total	7 571 000	1 081 000	7 566 691	99,9	1 081 000	7 382 315	97,5	4 610 135	62,4
Etat	5 908 000	844 000	5 908 000	100,0	844 000	5 828 000	98,6	3 801 820	65,2
Région	1 663 000	237 000	1 658 691	99,7	237 000	1 554 315	93,5	808 315	52,0

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Il s'agit d'assurer la maintenance et/ou l'amélioration du parc mobilier et immobilier de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) et de contribuer à la modernisation de l'appareil de formation. Les financements mobilisables ont été essentiellement utilisés en 2013 pour améliorer l'offre de service de l'AFPA.

En 2013, les investissements réalisés par l'AFPA des Pays de la Loire ont essentiellement porté sur la modernisation des matériels et équipements pédagogiques pour tous les campus ainsi que sur le maintien et l'amélioration de l'offre de service pour cinq centres :

- Cholet : renouvellement du parc de véhicules affectés à la conduite routière ;
- Doué La Fontaine : plateformes de simulation à la conduite d'engins ;
- La Roche sur Yon : augmentation des capacités d'accueil des formations AFEM (Agent de Fabrication d'Eléments Métalliques) et soudage et acquisition de machines à commande numérique pour la formation usinage ;
- Saint-Herblain : acquisitions équipements complémentaires pour les formations tuyautage et composite – acquisition matériel pour évolution de la formation ITS (Installateur en thermique et sanitaire) vers ICCSER (Installateur Chauffage Climatisation Sanitaire et Energies Renouvelables) ;
- Saint-Nazaire : création de la formation agent entretien du bâtiment – création de la formation chaudronnier industriel / charpentier fer – augmentation de la capacité d'accueil en monteur structure aéronautique et câbleur aéronautique.

Ces investissements ont pour objet de répondre aux orientations du Schéma Régional de l'Education et de la Formation de la Région, notamment en termes de priorités sectorielles, de public prioritaire, d'individualisation et de sécurisation des parcours de formation.

Sur la période 2007-2013, la Région des Pays de la Loire aura ainsi voté un financement à hauteur de 1 658 691 € pour la prise en charge de nouveaux équipements de formation dans les différents centres AFPA de la région.

Axe II – Environnement et développement durable

Contexte général / enjeux

Les caractéristiques physiques, économiques et humaines des Pays de la Loire justifient la mise en œuvre d'une action importante et déterminée en faveur de l'environnement et du développement durable.

Le contrat permet de financer des programmes orientés sur la préservation de la biodiversité, de l'eau, du climat et de l'énergie. La Région, l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) agissent de concert en faveur d'un développement soutenable respectant l'environnement.

Le territoire régional bénéficie également de deux plans interrégionaux avec lesquels ont été définies des complémentarités :

- le troisième plan Loire Grandeur Nature coordonné par le préfet de la région Centre, préfet de bassin, qui prévoit des actions pour la prévention et la gestion des inondations, en faveur de la biodiversité, pour la mise en valeur du patrimoine ainsi qu'un programme d'actions spécifique à la restauration de l'estuaire de la Loire ;
- le plan pour le Marais Poitevin, coordonné par le préfet de la région Poitou-Charentes dont le territoire se situe à 60 % en Vendée, avec des financements contractualisés dans le CPER Poitou-Charentes.

Axe II - Environnement et développement durable
État d'avancement au 31 décembre 2013

CPER 2007-2013	Montant total	Etat total	Région total	Etat						Région					
				Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
				a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
II - Environnement et développement durable	122 582 783	59 610 000	62 972 783	56 750 946	95,2	56 750 946	95,2	49 083 688	86,5	62 259 141	98,9	61 192 759	97,2	49 680 727	81,2
II A Préservation de la biodiversité	26 100 000	4 610 000	21 490 000	4 515 838	98,0	4 515 838	98,0	4 132 877	91,5	21 415 528	99,7	21 415 528	99,7	18 449 742	86,2
II B Préservation de l'eau	46 482 783	30 000 000	16 482 783	30 000 000	100,0	30 000 000	100,0	27 316 928	91,1	16 434 589	99,7	15 368 207	93,2	10 530 093	68,5
II C Energie et éco- développement	50 000 000	25 000 000	25 000 000	22 235 108	88,9	22 235 108	88,9	17 633 883	79,3	24 409 024	97,6	24 409 024	97,6	20 700 892	84,8

II A - Préservation de la biodiversité

Rappel contexte/enjeux

Les milieux naturels présentent en Pays de la Loire une grande diversité avec la zone littorale, le bocage, les forêts, les pelouses, les landes et coteaux et surtout la forte présence de zones humides d'importance nationale et européenne (Parc interrégional du Marais Poitevin, Marais breton, la Loire et son estuaire avec les PNR Loire-Anjou-Touraine et de Brière, Grand-Lieu, Basses Vallées Angevines, etc.). Par ailleurs, les Pays de la Loire représentent un important carrefour de migration nord-sud et est-ouest entre les axes constitués par la Loire et le littoral.

La préservation mais également la valorisation de ces espaces étant conditionnées pour une très large part par l'existence de structures gestionnaires, il apparaît primordial de conforter le réseau des espaces naturels déjà constitué par les Parcs naturels régionaux, les réserves naturelles nationales et régionales et les sites Natura 2000. Par ailleurs, l'État et la Région ont conjointement avancé en 2013 sur l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Mise en œuvre

Documents d'application

La convention d'exécution du CPER (Volets Eau et Biodiversité) a été signée le 12 septembre 2008. Elle a été résiliée lors de la révision à mi-parcours : la convention d'exécution de l'axe 2, signée le 15 septembre 2011, vient en substitution. Celle-ci a fait l'objet d'un avenant signé le 23 juillet 2013 pour la mettre en conformité avec l'avenant n°3 au CPER.

Réunions du comité technique

Le comité technique de l'axe 2 s'est réuni le 25 janvier 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	26 100 000	2 411 997	25 931 366	99,4	2 560 997	25 931 366	99,4	22 582 619	87,1
Etat	4 610 000	106 407	4 515 838	98,0	255 407	4 515 838	98,0	4 132 877	91,5
Région	21 490 000	2 305 590	21 415 528	99,7	2 305 590	21 415 528	99,7	18 449 742	86,2

II A1 - Soutien des réserves naturelles

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 715 000	299 946	3 656 931	98,4	299 946	3 656 931	98,4	2 027 647	55,4
Etat	425 000	0	422 418	99,4	0	422 418	99,4	378 634	89,6
Région	3 290 000	299 946	3 234 513	98,3	299 946	3 234 513	98,3	1 649 013	51,0

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Les opérations programmées par l'État au titre du CPER concernent uniquement le fonctionnement (dotation annuelle) de la réserve naturelle nationale (RNN) des marais de Müllembourg sur l'île de Noirmoutier. Aucune opération n'a été engagée en 2013 au titre de cette réserve, les montants programmés étant déjà presque atteints. Hors CPER, les montants engagés en 2013 pour d'autres réserves naturelles nationales s'élèvent à 0,360 M€, hors programme des interventions territoriales de l'État (PITE), relatif au Marais Poitevin.

La Région a poursuivi son accompagnement au développement des Réserves naturelles régionales (RNR). Conformément à la réglementation en vigueur et au dispositif régional, les projets de RNR doivent tout d'abord être reconnus par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) comme d'intérêt régional sur la base d'un diagnostic écologique et socio-économique. Ensuite, leur plan de gestion formalisant un programme d'actions sur six ans doit être validé.

En 2013, l'accompagnement régional s'est porté exclusivement sur la rédaction des plans de gestion nécessaires à l'accomplissement des procédures de classement de projets en cours et sur le renouvellement des conventions de gestion des sites labellisés. Pour ces dernières, quatre sites ont été concernés :

- RNR Etang du Pont de Fer (44),
- RNR Ferme bocagère de la Chauffetière (49),
- RNR Landes et tourbière des Egoutelles (53),
- RNR Marais de Cré-sur-Loir / La Flèche (72).

Enfin, l'année 2013 a été consacrée à la mise en œuvre d'un état des lieux du patrimoine biologique conservé par le réseau des 18 sites labellisés à ce jour RNR.

Appréciation qualitative de l'exécution

Tout en restant conditionné à la démarche volontaire des propriétaires et à la qualité des plans de gestion, le niveau d'exécution très satisfaisant sur cette sous-mesure reflète le dynamisme régional en la matière. Les montants programmés par l'État sont engagés en quasi-totalité au titre de l'enveloppe contractualisée (99,4 %). La Région affiche un taux d'engagement de 98,3 % de l'enveloppe contractualisée.

II A2 - Poursuite du développement du réseau Natura 2000

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	2 485 000	0	2 485 000	100,0	0	2 485 000	100,0	2 146 154	86,4
Etat	2 485 000	0	2 485 000	100,0	0	2 485 000	100,0	2 146 154	86,4
Région	0								

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Le réseau régional des sites Natura 2000 à terre est aujourd'hui stabilisé. L'approche développée en région Pays de la Loire pour sa conception a, dès le départ, privilégié la recherche de l'intégration de territoires écologiques fonctionnels, au-delà de la délimitation très ponctuelle d'espaces de nature remarquable. Ainsi, de larges portions de territoires sont concernées : grands territoires de bocages, zones humides étendues, axe structurant de la Loire.

En région Pays de la Loire, les sites d'importance communautaire (SIC), en cours de désignation au titre de la directive 92/43 Habitats du 21 mai 1992, concernent 42 sites couvrant plus de 250 000 hectares. Les zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive 79/409 Oiseaux du 2 avril 1979 sont au nombre de 20 couvrant 296 000 hectares. Les deux zonages se superposent sur de nombreux territoires.

Appréciation qualitative de l'exécution

La constitution du réseau régional Natura 2000 est, pour l'essentiel, acquise et beaucoup de documents d'objectifs sont achevés ou en cours de finalisation. Les opérations programmées concernent donc les crédits d'animation et de suivi des sites Natura 2000 en région et quelques travaux dans ces sites.

Le niveau d'exécution est très satisfaisant sur cette sous-mesure. Les montants programmés par l'État sont engagés en totalité au titre de l'enveloppe contractualisée, depuis fin 2011. Aucune opération n'a été engagée en 2013 au titre du CPER. Des mandatements ont été effectués à hauteur de 0,208 M€. Hors CPER, les montants engagés en 2013 s'élèvent à plus de 0,700 M€.

II A3 - Soutien des territoires classés en parc naturel régional et du Marais Poitevin

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	19 800 000	2 112 051	19 781 015	99,9	2 261 051	19 781 015	99,9	18 400 729	93,0
Etat	1 600 000	106 407	1 600 000	100,0	255 407	1 600 000	100,0	1 600 000	100,0
Région	18 200 000	2 005 644	18 181 015	99,9	2 005 644	18 181 015	99,9	16 800 729	92,4

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Les opérations programmées par l'État ont concerné le fonctionnement des Parcs naturels régionaux (PNR) Brière et Loire-Anjou-Touraine, ainsi que des actions engagées par les PNR et l'animation de documents d'objectifs Natura 2000 réalisée par ceux-ci sur leur territoire.

En 2013, les montants engagés s'élèvent à plus de 0,350 M€, dont 255 407 € au titre du CPER, ce qui permet de solder l'enveloppe.

Les opérations financées par la Région concernent à la fois les volets fonctionnement et investissement des trois Parcs naturels régionaux (PNR) Brière, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine et du Parc Interrégional du Marais Poitevin et déclinent les objectifs de leurs chartes.

Outre la mise en œuvre des Contrats de Parc triennaux 2012-2014 (partenariat statutaire et programme d'actions), l'année 2013 a été marquée par le lancement des procédures de relabellisation du Parc Interrégional du Marais Poitevin et du PNR de Brière.

Ainsi, concernant le Marais Poitevin, l'enquête publique sur le projet de charte a eu lieu du 27 mai au 28 juin 2013. La Commission d'enquête a rendu le 19 août 2013 des conclusions favorables, assorties de quelques réserves. Le Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin a lancé la consultation des collectivités en novembre 2013 sur une nouvelle charte modifiée pour tenir compte de ces réserves et des remarques exprimées lors de l'enquête publique.

Il en a été de même pour la Brière avec une enquête publique menée du 27 septembre au 28 octobre 2013. La Commission d'enquête a rendu des conclusions favorables, assorties d'une seule réserve et de quelques recommandations. Une version consolidée de la charte, tenant compte de ces remarques, a été adressée en fin d'année aux 21 communes, 4 EPCI et au Conseil général de Loire-Atlantique, pour approbation dans un délai de 4 mois.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les bons niveaux d'exécution pour l'État et la Région, avec des taux d'engagement respectifs de 100 % et 99,9 %, témoignent de l'engagement régional auprès de ces territoires d'expérimentation et d'innovation. En 2013, une soixantaine d'actions ont ainsi été subventionnées dans le cadre des Contrats de Parc. Parmi les plus emblématiques, on trouve par exemple des aménagements visant à préserver les principaux gîtes à chiroptères (chauves-souris) sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine, diverses opérations visant à maintenir et conforter des pratiques agricoles durables et identitaires du parc Normandie Maine ou encore le développement du tourisme de nature sur la façade occidentale du marais poitevin.

II A4 - Développement de la connaissance du milieu marin

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	100 000	0	8 420	8,4	0	8 420	8,4	8 089	96,1
Etat	100 000	0	8 420	8,4	0	8 420	8,4	8 089	96,1
Région	0								

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'action principale concernait le lancement du programme d'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique marines (ZNIEFF-Mer). Cette action n'a pas encore démarré. Les seules actions engagées concernent de l'information et de la communication. Aucune opération n'a été engagée en 2013 au titre du CPER.

Appréciation qualitative de l'exécution

Le niveau d'exécution est faible. Le lancement du programme d'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique marines (ZNIEFF-Mer) n'a pas pu être engagé faute de crédits suffisants sur le BOP 113 (« Paysages, eau et biodiversité » - ex BOP 153 – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie).

II B - Préservation de l'eau

Rappel contexte/enjeux

La région des Pays de la Loire est intimement liée à l'eau : la Loire et les grands cours d'eau comme la Sarthe, la Mayenne, le Loir ou la Sèvre nantaise ne doivent pas faire oublier une multitude de rivières, petits fleuves côtiers et les zones humides dans leur diversité qui contribuent à la richesse des paysages et à la biodiversité régionale.

Et pourtant, ce patrimoine est dégradé : accès à l'eau de qualité, baisse de la biodiversité, augmentation des assècs et du risque d'inondation... traduisant des options d'aménagements des bassins versants et des fonds de vallées et des usages.

Face à cette situation préoccupante et dès 2005, la Région des Pays de la Loire et l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) ont mis en place une politique ambitieuse de reconquête de la ressource en eau et des milieux dans le cadre des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'échelle des grands bassins versants) : les Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV), les contrats territoriaux multi thématiques, les contrats restauration entretien...

Mise en œuvre

Documents d'application

La convention d'exécution du CPER (Volets Eau et Biodiversité) a été signée le 12 septembre 2008. Elle a été résiliée lors de la révision à mi-parcours : la convention d'exécution de l'axe 2, signée le 15 septembre 2011, vient en substitution. Celle-ci a fait l'objet d'un avenant signé le 23 juillet 2013 pour la mettre en conformité avec l'avenant n°3 au CPER.

Réunions du comité technique

Le comité technique de l'axe 2 s'est réuni le 25 janvier 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	46 482 783	903 427	46 434 589	99,9	2 578 940	45 368 207	97,6	37 847 021	83,4
Etat	30 000 000	0	30 000 000	100,0	0	30 000 000	100,0	27 316 928	91,1
Région	16 482 783	903 427	16 434 589	99,7	2 578 940	15 368 207	93,2	10 530 093	68,5

II B1 - Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés ou en cours d'approbation

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	9 590 000	93 314	9 570 717	99,8	93 314	9 570 717	99,8	9 492 464	99,2
Etat	8 500 000	0	8 500 000	100,0	0	8 500 000	100,0	8 500 000	100,0
Région	1 090 000	93 314	1 070 717	98,2	93 314	1 070 717	98,2	992 464	92,7

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

La quasi-totalité des territoires (95 %) de la région des Pays de la Loire est couverte par des SAGE en cours ou approuvés. Les nombreuses actions engagées sur les SAGE depuis le début du CPER dépassent largement les prévisions d'engagement.

Les actions financées concernent principalement des démarches d'animation, de suivi et de communication dans l'accompagnement des SAGE. Elles portent également sur des études techniques, juridiques, pour la mise au point des plans d'actions et de gestion durable (PAGD) et les règlements associés.

Dans les SAGE approuvés, les programmes opérationnels sont déclinés en contrats de territoires multi-thématiques ou en contrats régionaux de bassins versants. Comme les années précédentes, pour le volet relatif aux pollutions diffuses d'origine agricole, des diagnostics d'exploitations permettent de mieux cibler les sources en nitrates, phosphore, matières organiques, produits phytosanitaires... et guident les choix des pratiques et des mesures agro-environnementales les mieux adaptées. Les autres thèmes portent sur des diagnostics préalables, l'animation et le suivi de la mise en œuvre des actions et l'évaluation des résultats obtenus. Cette ligne couvre l'ensemble des actions de bassins versants dans les zones de ressources en eau potable, en particulier au niveau des captages prioritaires répertoriés au Grenelle (ou dans le SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La totalité de l'enveloppe État (Agence de l'eau) contractualisée a été engagée dès 2011. Pour autant, l'Agence poursuit l'accompagnement de ce dispositif. Ainsi, des crédits hors CPER ont été engagés en 2013 à hauteur de 3,917 M€ sur plus de 225 opérations.

12 nouvelles opérations pour une subvention globale de 93 314 € ont pu être inscrites par la Région pour le financement de l'animation, du suivi de la communication et des études des SAGE en cours d'élaboration.

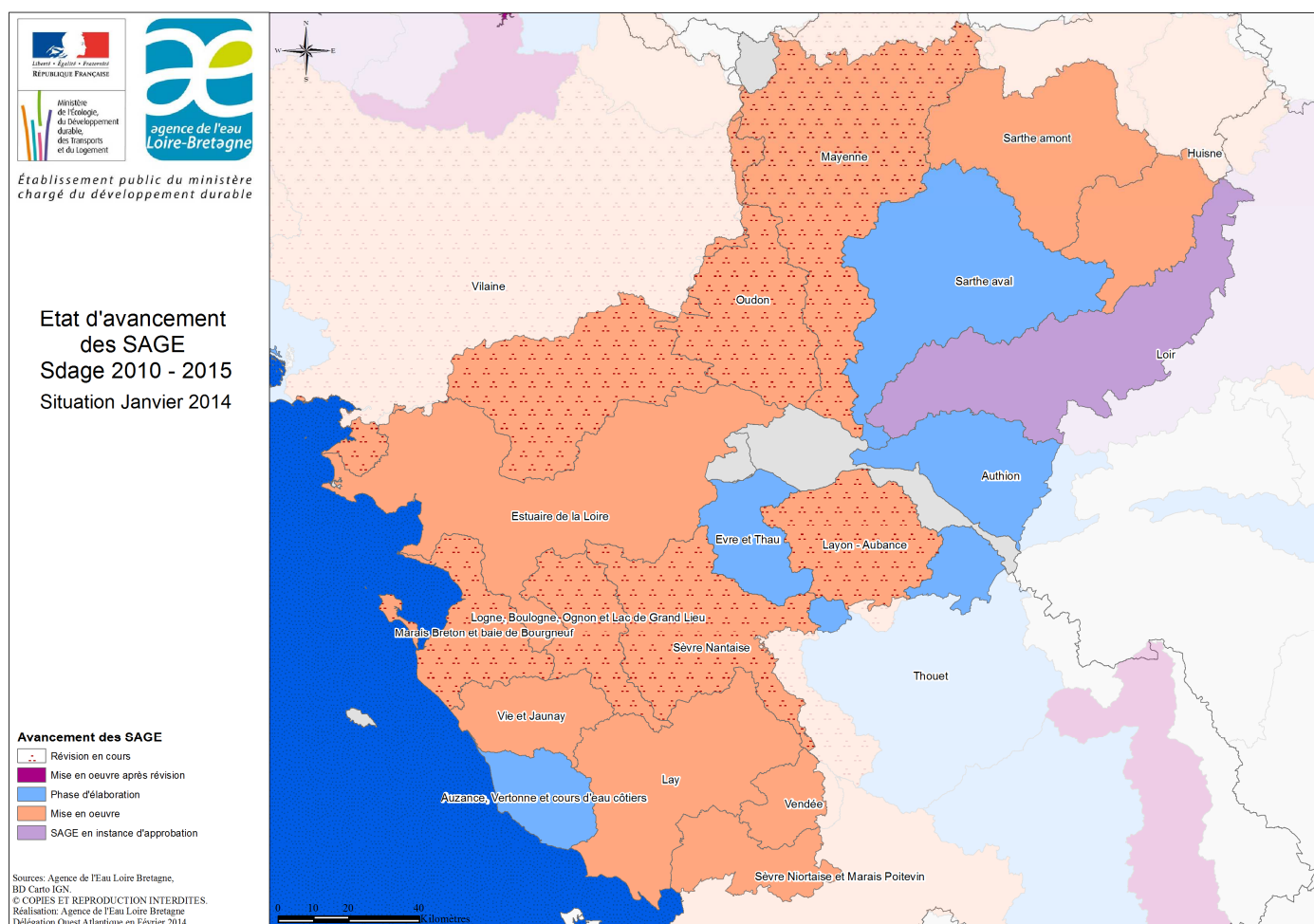
À titre d'exemple d'avancement d'une démarche de gouvernance, on peut citer le SAGE de la Baie de Bourgneuf. Approuvé en juillet 2004, le projet de SAGE révisé a reçu un avis favorable du comité de bassin le 3 octobre 2013. L'état des lieux et le diagnostic ont été actualisés préalablement à la construction du nouveau projet de SAGE. La stratégie a ainsi été revisitée sur la base des résultats de cette actualisation. La rédaction du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et de son règlement traduit aujourd'hui les principaux enjeux suivants :

- la gestion quantitative des eaux souterraines salées, utilisées par les activités aquacoles et conchylicoles, mais aussi celle des eaux douces souterraines utilisées pour la production d'eau destinée à l'alimentation humaine, dans un contexte de très forte dépendance vis-à-vis de ressources en eau extérieures ;

- la prévention des inondations et submersions marines, notamment avec une amplification de la culture du risque, l'amélioration de la gestion du pluvial et la restauration du bocage ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau : excès de nutriments et dégradations morphologiques pour les masses d'eau de surface, bactériologie et algues vertes pour les masses d'eau littorales ;
- la préservation de la qualité des marais rétro-littoraux, des zones humides et des têtes de bassin.

Ce projet de SAGE sera adopté dans sa version définitive en février 2014.

La carte suivante présente l'état d'avancement des SAGE sur la région Pays de la Loire en tout début d'année 2014 :



Appréciation qualitative de l'exécution

Le territoire de la région Pays de la Loire est globalement couvert par des SAGE qui sont à des stades d'avancement différents. Leur mise en œuvre suscite un travail important de structuration locale de la maîtrise d'ouvrage et de concertation. Ces outils de planification permettent une vision intégrée de la ressource en eau et l'approfondissement des thématiques de gestion quantitative et qualitative. Ces problématiques essentielles sont à prendre en compte pour répondre aux objectifs de bon état des masses d'eau fixés par le SDAGE.

Contrats régionaux de bassin versant (CRBV) dans le cadre des SAGE approuvés ou en cours d'approbation

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	13 850 000	699 886	13 834 326	99,9	2 375 399	12 795 456	92,4	8 292 521	64,8
Etat	0								
Région	13 850 000	699 886	13 834 326	99,9	2 375 399	12 795 456	92,4	8 292 521	64,8

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Sur tous les SAGE approuvés, les programmes opérationnels sont déclinés en CRBV qui intègrent à la fois les outils permettant la révision, le suivi et l'animation des SAGE mais également des thématiques en lien avec les enjeux prioritaires : lutte contre les pesticides, inventaires de zones humides et de haies, restauration de milieux aquatiques, techniques alternatives au ruissellement,...

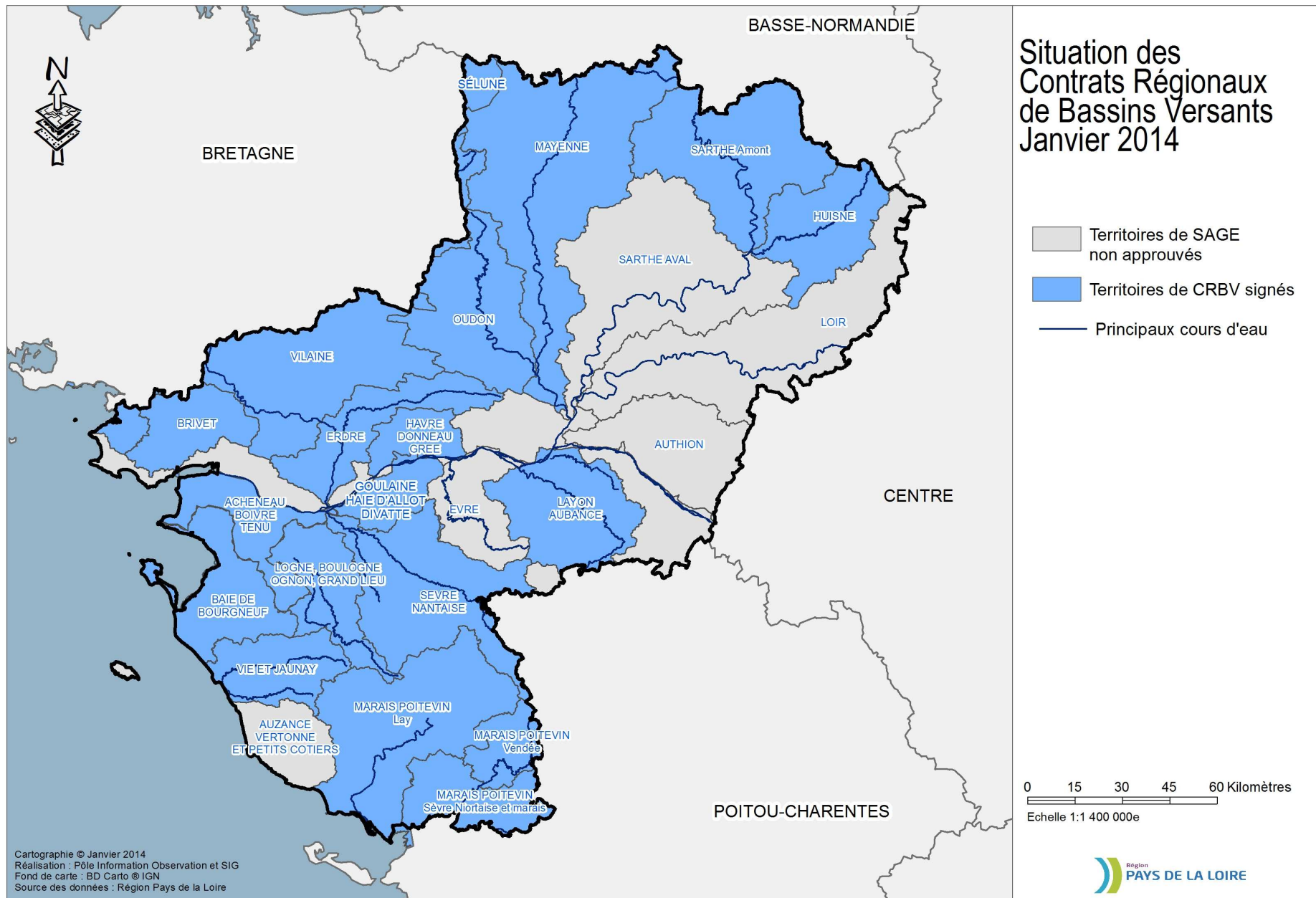
En 2013, au regard des crédits restants, seule une partie du CRBV Brivet, une partie du CRBV Oudon et la totalité du CRBV Vendée, nouvellement contractualisé par la Région, ont pu être fléchés au CPER. En conséquence, le niveau de programmation est passé de 95,1 % au 31 décembre 2012 à 99,9 % au 31 décembre 2013.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'année 2013 a été une année essentielle au niveau du déploiement du dispositif des CRBV, puisque tous les territoires disposant de SAGE approuvés sont désormais contractualisés avec la Région. En effet, l'ensemble du territoire du Marais poitevin s'est engagé dans les CRBV : l'engagement des SAGE Vendée, Lay et Sèvre niortaise a ainsi porté le taux de couverture du dispositif à 70 % du territoire régional.

En parallèle, quatre territoires ont souhaité renouveler leur engagement avec la Région : le CRBV Brière-Brivet, le CRBV Oudon, le CRBV Huisne et le CRBV Layon-Aubance. Sur la période 2005-2013, trente CRBV auront ainsi été adoptés.

En 2013, la Région a ainsi mobilisé 6,5 M€ de subventions, dont 699 886 € au titre du CPER.



Cartographie © Janvier 2014
 Réalisation : Pôle Information Observation et SIG
 Fond de carte : BD Carto © IGN
 Source des données : Région Pays de la Loire

II B2 - Restauration des rivières et des zones humides (contrat territorial pour l'Agence de l'eau)

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	19 700 000	110 227	19 686 763	99,9	110 227	19 659 251	99,8	17 937 450	91,2
État	18 200 000	0	18 200 000	100,0	0	18 200 000	100,0	16 713 734	91,8
Région	1 500 000	110 227	1 486 763	99,1	110 227	1 459 251	97,3	1 223 716	83,9

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

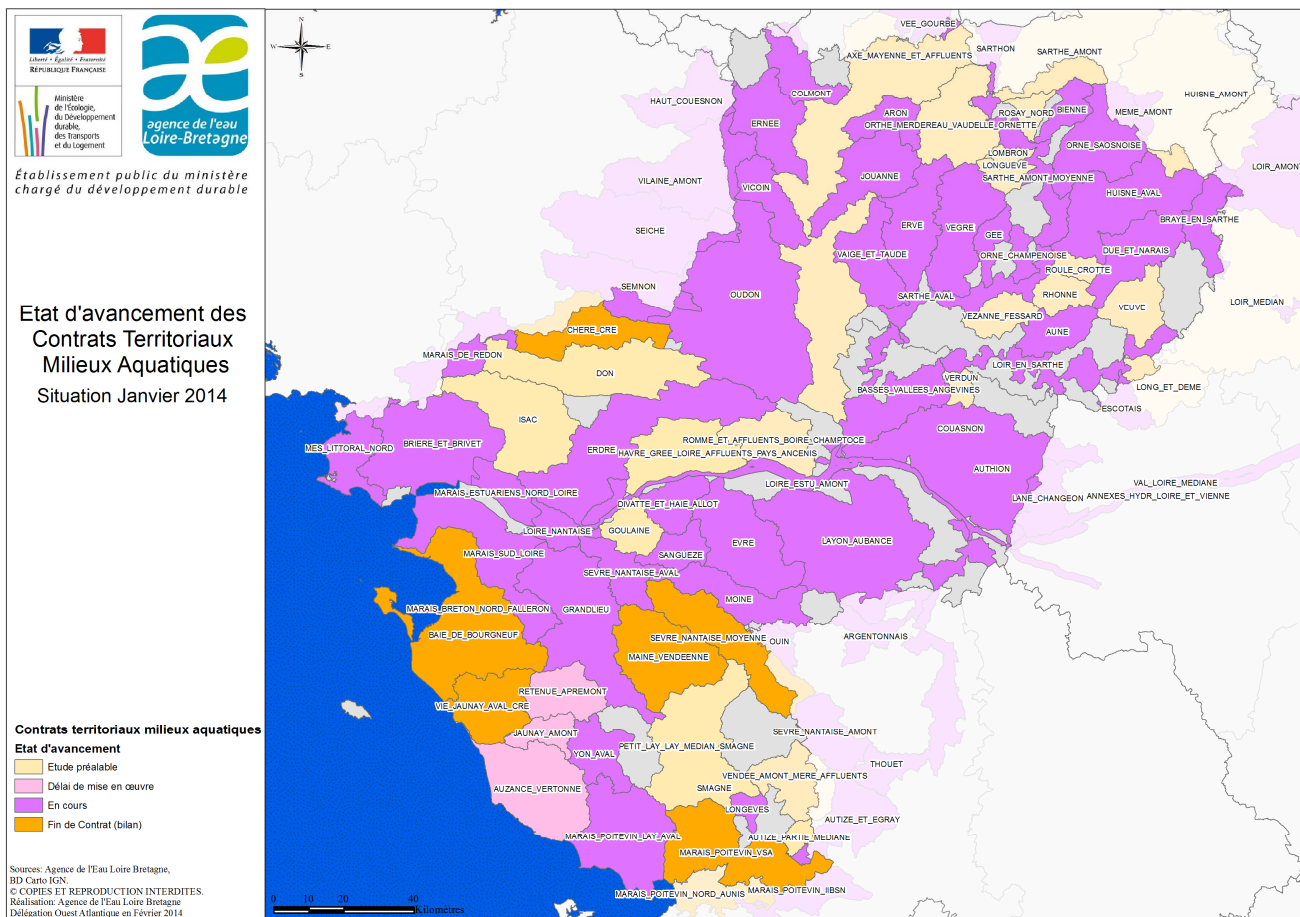
L'atteinte des objectifs environnementaux en Pays de la Loire est fortement conditionnée par l'amélioration de la morphologie des cours d'eau.

Les montants programmés par l'État (Agence de l'eau) ont été engagés en totalité au titre de l'enveloppe contractualisée dès 2011, ce qui démontre la dynamique d'engagement des porteurs de projet sur le volet « milieux aquatiques ». Hors CPER, les crédits engagés en 2013 s'élèvent à 6,170 M€.

Les actions sur les milieux aquatiques inscrites dans le CPER viennent en continuité et complémentarité des actions engagées dans le Plan Loire III. Une partie notable des opérations concerne les grands marais rétro littoraux (marais poitevin, marais breton, marais de Brière), qui nécessitent des méthodes d'investigation et des techniques d'interventions spécifiques, en particulier au niveau des nombreux ouvrages hydrauliques, pour répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement.

Les actions financées en 2013 portent sur 293 opérations d'entretien et de réhabilitation de cours d'eau et zones humides faisant l'objet de contrats territoriaux milieux aquatiques ou multi thématiques. Ce volet revêt un caractère stratégique en Pays de la Loire vis-à-vis de la Directive cadre sur l'eau, car l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau montre de grandes perturbations sur les paramètres hydro-morphologiques (plus de 65 % des masses d'eau régionales sont en risque de non atteinte des objectifs environnementaux au regard de l'état morphologique des cours d'eau).

La carte suivante présente l'état d'avancement des contrats territoriaux disposant d'un volet milieux aquatiques sur la région Pays de la Loire :



L'année 2013 a été marquée par la réalisation de plusieurs opérations exemplaires de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique cofinancées par l'Agence de l'eau et la Région. Parmi les opérations engagées, on retiendra en particulier les trois exemples suivants :

- le premier exemple concerne six ouvrages dans la traversée de Cholet sur la rivière Moine. Cette opération a permis aux choletais de se réapproprier leur rivière. Au-delà de la réussite technique, il faut noter la conciliation des différents usages et l'harmonie trouvée entre restauration morphologique, reconquêtes de zones d'expansion de crues et aménagement d'un cheminement piéton :
- le second a permis l'effacement de trois ouvrages et la suppression d'un plan d'eau sur la Jouanne dans la traversée de Montsurs. Les modifications profondes du paysage et des habitudes en plein centre bourg ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie des élus et techniciens pour convaincre, rassurer et accompagner les riverains ;
- enfin, sur le bassin versant des marais de l'Erdre, les travaux de restauration des milieux aquatiques ont débuté en 2013, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Erdre et Gesvres en groupement de commande avec les communes de Ligné et Le Cellier. Après un long processus de validation administrative et financière, les premières actions réalisées, et inscrites dans le contrat territorial de l'Erdre, ont consisté en la restauration du lit mineur de plusieurs affluents de l'Hocmard et de Chavagne sur près de 3 kms. Des aménagements sur 7 petits ouvrages (buses, radiers de pont) ont permis d'ouvrir 8 kms de cours d'eau à la circulation piscicole. En complément, des travaux ont eu lieu sur les marais : arrachage de la jussie, curage de douves.

Au cours de l'année 2013, la Région a poursuivi ses efforts vers les territoires engagés dans des programmes de restauration de cours d'eau dont les SAGE n'ont pas encore été approuvés, les territoires de SAGE approuvés bénéficiant du dispositif CRBV. 15 opérations ont ainsi été fléchées au titre du CPER, ce qui représente 110 227 € d'aides régionales consacrées à la restauration des cours d'eau (Braye, Aune, Couasnon, Evre, Erve – Treulon, Vaige, Thouet...), de continuité écologique ou de zones humides.

II B3 - Economies d'eau et travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 342 783	0	3 342 783	100,0	0	3 342 783	100,0	2 124 586	63,6
Etat	3 300 000	0	3 300 000	100,0	0	3 300 000	100,0	2 103 194	63,7
Région	42 783	0	42 783	100,0	0	42 783	100,0	21 392	50,0

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Les montants programmés par l'État (Agence de l'eau) et la Région sont engagés en totalité au titre de l'enveloppe contractualisée.

Au 31 décembre 2013, le total des engagements de l'État (Agence de l'eau) sur cette sous mesure s'élève à 3,900 M€, dont 0,600 M€ hors CPER. Les actions financées hors CPER en 2013 portent sur un total de 0,168 M€ correspondant à 9 opérations distinctes.

Les principales opérations engagées par l'État (Agence de l'eau) concernent l'installation d'instruments de mesures volumétriques (débitmètres, compteurs sectoriels), la réalisation d'audits et de diagnostics sur des bâtiments publics, la recherche de fuites sur le réseau, la mise en place d'équipements hydro-économiques.

Pour rappel, conformément à leurs engagements, l'État et la Région ont accordé chacun en 2012 une subvention de 42 783 € au bénéfice du syndicat mixte d'études pour la création d'une usine de dessalement en Vendée, au titre de la réalisation d'une étude de faisabilité technique, environnementale et juridique relative à la création de cet équipement. Cette étude s'est poursuivie en 2013. Les conclusions sont attendues courant 2014.

II C - Energie et éco-développement

Rappel contexte/enjeux

La contribution à la lutte contre le changement climatique est, à la fois, une obligation partagée au regard des engagements internationaux de la France, un enjeu de développement économique et un facteur de valorisation du potentiel naturel et humain de la région. Transversal par nature, ce sujet concerne l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région. Il convient en conséquence, d'abord, de structurer l'action, d'en définir et d'en répartir les contributions puis, pour une part importante, de lui donner corps dans d'autres domaines de l'intervention publique en complément de leurs objectifs propres. C'est le cas notamment des politiques de construction (principalement publiques), de développement économique, d'aménagement et d'urbanisme, de formation professionnelle.

En ce sens, l'action en faveur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique constitue l'un des points d'appui essentiels d'une politique de développement durable qui doit être coordonnée avec les autres actions dans ce domaine, notamment celles du FEDER, du FEADER et des autres collectivités territoriales de la région. L'expérience acquise autant que les volontés conjointes de l'État, de l'ADEME et de la Région conduisent à considérer l'échelon régional comme le niveau pertinent d'organisation de ces actions qui ont vocation à mobiliser de multiples acteurs et des financements publics divers consacrant le présent contrat comme un catalyseur d'actions et d'acteurs.

Mise en œuvre

Documents d'application

Un accord cadre pluriannuel sur la période 2007-2013 a été signé entre l'État, la Région des Pays de la Loire et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) le 17 mars 2007 portant sur le montant global inscrit au CPER de 50 M€, dont 25 M€ pour l'ADEME et 25 M€ pour la Région. Il a fait l'objet de la convention d'application annuelle « énergie - éco développement 2013 » signée en mai 2013. Dans le cadre de la révision à mi-parcours, un avenant à l'accord cadre a été signé le 24 octobre 2011. Son suivi financier et technique est assuré dans le cadre du comité technique de l'axe 2 (convention d'exécution signée le 15 septembre 2011).

Réunions du comité technique ou autres

Le comité technique de l'axe 2 s'est réuni le 25 janvier 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Au 31/12/13									
Total	50 000 000	3 663 389	46 644 132	93,3	3 663 389	46 644 132	93,3	38 334 775	82,2
Etat	25 000 000	2 805 545	22 235 108	88,9	2 805 545	22 235 108	88,9	17 633 883	79,3
Région	25 000 000	857 844	24 409 024	97,6	857 844	24 409 024	97,6	20 700 892	84,8

II C1 – Etudes, conseil, animation

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	8 500 000	1 484 981	8 014 922	94,3	1 484 981	8 014 922	94,3	6 617 968	82,6
Etat	6 500 000	1 128 478	6 014 922	92,5	1 128 478	6 014 922	92,5	4 803 799	79,9
Région	2 000 000	356 503	2 000 000	100,0	356 503	2 000 000	100,0	1 814 169	90,7

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Cette mesure vise des actions structurantes de prospective, d'évaluation, mais aussi d'orientation d'action. L'animation nécessaire à la mobilisation des acteurs, pour réaliser les études et investissements soutenus dans les autres mesures, est également cofinancée sur cette ligne.

Le soutien à l'ingénierie et à l'animation représente une très forte activité pour l'ADEME. Ces soutiens visent à doter les décideurs en ingénierie, à initier et améliorer la qualité des projets, le plus en amont possible de leurs décisions. L'ADEME a engagé 1 128 478 € en 2013 sur cette thématique.

En 2013, la Région a poursuivi son soutien aux Espaces Info Energie (EIE) et Relais Bois Energie :

- Espaces Info Energie : accompagnement de 17,3 Equivalents Temps Plein (ETP) conseillers Info Energie et d'1 ETP animation régionale, répartis dans 7 associations ;
- Relais Bois Energie : accompagnement de 7 associations.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'action territoriale de l'ADEME appuyée par les contrats d'objectifs territoriaux Énergie/Climat (COT) et les autres relais (EIE, Atlanbois et relais bois départementaux, l'animation du plan BIOGAZ méthanisation, centre de ressources de l'éco-construction Novabuild) est essentielle à la remontée de projets de qualité susceptibles d'être aidés dans le cadre de la contractualisation. Trois nouveaux COT ont été signés en 2013 avec l'Ile d'Yeu, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvre. Le financement partagé des conseils en énergie est un atout pour les collectivités.

Le réseau des Espaces Info Energie a été fortement sollicité en 2013 notamment en lien avec les évolutions des aides de l'État. Les financements des postes conseillers Info Energie sont difficiles à pérenniser dans certains départements. De nombreuses demandes de création de poste ont été faites en 2013.

Un travail d'analyse des missions et des perspectives d'évolutions du réseau des Relais Bois Energie a été mené en 2013. Malgré ce bilan, le réseau n'a pas fait l'objet de modifications.

II C2 – Performance énergétique

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	19 800 000	1 341 653	18 805 219	95,0	1 341 653	18 805 219	95,0	14 044 227	74,7
Etat	10 000 000	881 285	9 005 219	90,1	881 285	9 005 219	90,1	7 016 750	77,9
Région	9 800 000	460 368	9 800 000	100,0	460 368	9 800 000	100,0	7 027 477	71,7

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Pour l'ADEME, l'année 2013 a porté essentiellement sur la mise en place du plan de rénovation énergétique de l'habitat, le suivi et l'évaluation de maisons BEPOS (bâtiment à énergie positive) et la rénovation d'un bâtiment tertiaire atteignant le niveau BEPOS. Le secteur économique se mobilise sur les actions de maîtrise de l'énergie. Quelques opérations collectives ont été lancées en matière d'économie d'énergie. Des entreprises de transports s'engagent pour réduire leurs émissions de gaz carbonique.

En 2013, au vu du budget restant au titre du CPER, 31 dossiers d'aide à la réhabilitation globale des bâtiments des collectivités et des copropriétés ont été financés, mais ils ne représentent qu'une partie des budgets consacrés par la Région en faveur des collectivités. Ainsi, le budget accordé aux collectivités en 2013 est de 2,1M€ pour 65 opérations. Avec un taux d'engagement de 100 %, la Région a atteint son objectif au titre du CPER.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les soutiens des partenaires ont été, cette année encore, très complémentaires. Les actions co-financées ont concerné des actions portées par les acteurs économiques.

II C3 - Energies renouvelables

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	17 800 000	476 674	16 962 733	95,3	476 674	16 962 733	95,3	15 531 875	91,6
Etat	6 000 000	476 674	5 162 733	86,0	476 674	5 162 733	86,0	4 325 448	83,8
Région	11 800 000	0	11 800 000	100,0	0	11 800 000	100,0	11 206 427	95,0

Opérations engagées / réalisées et bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

S'agissant de l'État (ADEME), plus de 20 études ont été financées en 2013. Trois opérations de chaufferies au bois, de faible puissance, ont également été financées dans le cadre d'un appel à projets.

Par ailleurs, la filière « solaire thermique collectif » a fait l'objet d'une attention toute particulière à travers les actions suivantes :

- promotion et sensibilisation vers les maîtres d'ouvrage,
- formation des professionnels (2 sessions de 4 jours chacune),
- mise en place d'un réseau régional.

En 2013, l'ADEME a engagé 476 674 € sur ces mesures

S'agissant des crédits Région, compte tenu des budgets importants alloués aux énergies renouvelables les années précédentes et de la consommation de l'ensemble des budgets fléchés, aucune action n'a été menée en 2013 au titre du CPER.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les aides apportées permettent ainsi, par le soutien à des opérations de chaufferies au bois, voire à des créations de réseaux de chaleur dans des territoires ruraux, de mobiliser le bois énergie au sein de ces territoires. Elles permettent aussi le développement qualitatif du solaire thermique collectif.

II C4 – Eco-développement

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 900 000	360 081	2 861 258	73,4	360 081	2 861 258	73,4	2 140 705	74,8
Etat	2 500 000	319 108	2 052 234	82,1	319 108	2 052 234	82,1	1 487 886	72,5
Région	1 400 000	40 973	809 024	57,8	40 973	809 024	57,8	652 819	80,7

Description des opérations programmées / engagées

Cette sous-mesure comprend deux axes distincts : l'un concerne la production éco-responsable et notamment le management environnemental dans les entreprises et le développement de l'éco-conception, l'autre l'incitation à des consommations éco-responsables.

Quelques clubs d'entreprises, acteurs de grande proximité sur un territoire local, se sont impliqués dans des démarches d'éco-conception. Le volet éco-consommation, sujet encore émergent, reste modeste, les sollicitations étant peu nombreuses. Néanmoins, l'exposition Consom'Attitudes présentée à 4 reprises, en 2013, à Nantes, Angers, Saint-Nazaire et Yvré l'Evêque a accueilli au total plus de 4 000 visiteurs. Elle a permis une large sensibilisation notamment auprès du grand public, enseignants, scolaires, chefs d'entreprises et collectivités.

L'État (crédits ADEME) a mobilisé 319 108 € sur cette ligne en 2013.

9 dossiers ont été financés par la Région en 2013 à hauteur de 40 973 €, répartis comme suit : 6 bilans carbone, 1 diagnostic éco-conception, 1 plan déchet, 1 accompagnement dans une démarche RSE.

Appréciation qualitative de l'exécution

Concernant l'éco-développement, les acteurs économiques commencent à se mobiliser. Les structures porteuses sont encore à trouver pour soutenir des actions collectives. Des relais doivent être recherchés.

Axe III - Accessibilité et transports

Contexte général / enjeux

Située à l'ouest de l'Europe, la région des Pays de la Loire dépend pour son développement économique de la qualité de ses liaisons avec les centres de décision et de consommation européens. Son ouverture océanique lui offre des facilités d'échanges économiques à grande échelle par voie maritime.

Les réalisations prévues pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires et portuaires dans le présent contrat de projets témoignent de la volonté commune de l'État et de la Région de renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire.

Réunions du comité technique

Le comité technique « transports » co-présidé par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement et le directeur des transports et déplacements de la Région n'a pas été réuni en 2013 mais le sera le 12 février 2014.

Il rassemble les cofinanceurs, les maîtres d'ouvrages (RFF, SNCF, Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire) et les préfetures de département. Ce comité traite des dossiers ferroviaires et portuaires.

Axe III - Accessibilité et transports
État d'avancement au 31 décembre 2013

CPER 2007-2013		Montant total	Etat total	Région total	Etat					Région						
					Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
					c	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
Accessibilité et transports		402 550 000	100 000 000	116 495 000	87 244 080	87,2	87 241 455	87,2	68 788 536	78,8	103 610 386	88,9	103 610 386	88,9	85 912 078	82,9
III A	Transport ferroviaire	349 850 000	89 825 000	106 320 000	77 200 392	85,9	77 197 767	85,9	66 094 848	85,6	93 566 698	88,0	93 566 698	88,0	81 668 390	87,3
III B	Port de Nantes-Saint-Nazaire	52 700 000	10 175 000	10 175 000	10 043 688	98,7	10 043 688	98,7	2 693 688	26,8	10 043 688	98,7	10 043 688	98,7	4 243 688	42,3

III A - Transport ferroviaire

Rappel contexte/enjeux

Le système de transport doit, conformément aux orientations du CIIACT du 6 mars 2006, répondre aux nouveaux besoins de mobilité liés à la croissance démographique (l'une des plus fortes en France, s'agissant des Pays de la Loire), à la périurbanisation et à de nouvelles pratiques de mobilité, avec le souci du respect de l'environnement.

La saturation des axes principaux et la dégradation de l'infrastructure de certaines lignes constituent une préoccupation croissante, alors que la fréquentation des TER continue à augmenter de manière importante.

Pour ce qui est du domaine ferroviaire, l'année 2013 a été marquée par les propositions du rapport de la commission Mobilité 21 en matière d'investissements sur les infrastructures, reprises dans le plan « investir pour la France » du Gouvernement. Il convient également de citer les premières réflexions sur le cadencement à l'horizon de la mise en service de la LGV Bretagne – Pays de la Loire (2017) et les priorités qui en découlent pour les infrastructures ferroviaires, et signaler la difficulté de mobilisation des ressources publiques. Ce contexte n'est pas sans impact sur le calendrier de réalisation de certaines opérations inscrites au CPER, et sur les perspectives.

Mise en œuvre

Documents d'application

Travaux

- Convention financière « réalisation » pluriannuelle de l'électrification de Nantes - La Roche sur Yon- Les Sables d'Olonne signée le 21 novembre 2005 toujours valide ;
- Convention générale de financement des travaux de modernisation de Nantes – Ste Pazanne – Pornic / St Gilles Croix de Vie signée le 29 septembre 2008 ;
- Convention financière bilatérale RFF / État relative à la première phase fonctionnelle de travaux de modernisation de Nantes – Ste Pazanne – Pornic / St Gilles Croix de Vie (tranche 1) signée le 16 octobre 2008 ;
- Convention d'exécution du projet « Interface tram-train à Nantes » relative à l'élargissement du pont de La Jonelière signée le 12 mars 2009 ;
- Convention financière bilatérale État RFF relative aux deuxième et troisième phases fonctionnelles de modernisation de Nantes – Ste Pazanne – Pornic / St Gilles Croix de Vie signée le 28 avril 2009 (plan de relance) ;
- Convention de financement des voies 54/55 en gare de Nantes (dans le cadre de l'opération de réouverture de la ligne Nantes-Châteaubriant) signée le 8 juin 2009 (plan de relance) ;
- Convention bi latérale État RFF relative à l'élargissement du pont de La Jonelière signée le 18 juin 2009 ;
- Convention générale de financement de la phase réalisation relative à la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Nantes - Nort-sur-Erdre – Châteaubriant, phase réalisation signée le 18 juin 2009 ;

- Convention bilatérale État RFF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant tranche 1 signée le 18 juin 2009 (plan de relance) ;
- Convention relative au financement de la phase Réalisation de l'opération des quais des voies n°52 et 53 en gare de Nantes, signée le 18 juin 2009 ;
- Convention relative au financement des études de projet et des travaux de création d'une voie d'évitement banalisée en gare de Chantenay, signée le 17 décembre 2009 ;
- Convention bi latérale État RFF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant tranche 2 signée le 18 novembre 2010 ;
- Convention bi latérale État SNCF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant signée le 21 septembre 2010 ;
- Avenant n°1 à la convention de financement « phase réalisation » de la modernisation des lignes Nantes-Pornic et Nantes-Saint-Gilles-Croix-de-Vie signé le 12 janvier 2011 ;
- Convention relative au financement des travaux de redécoupage du block de signalisation entre Nantes et Ancenis signée le 1^{er} septembre 2011 ;
- Convention bi latérale État RFF relative au financement de la participation de l'État aux travaux de redécoupage du block de signalisation entre Nantes et Ancenis signée le 1^{er} septembre 2011 ;
- Convention bi latérale État RFF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant tranche 3 signée le 18 août 2011 ;
- Convention bi latérale État RFF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant tranche 4 signée le 24 novembre 2011 ;
- Convention bi latérale État RFF concernant les travaux de réouverture de la ligne Nantes Châteaubriant tranche 5 signée le 24 novembre 2011 ;
- Convention État Région RFF relative au financement des travaux en gare de Nantes de l'opération de séparation des flux à la bifurcation Nantes Bordeaux signée le 21 novembre 2012 ;
- Avenant n°1 à la convention de financement de la phase réalisation de la réouverture aux voyageurs de la ligne Nantes-Nort sur Erdre-Châteaubriant signé le 13 décembre 2012 ;
- Arrêté attributif de subvention État concernant l'électrification de la ligne Nantes-La Roche sur Yon-Les Sables d'Olonne du 21 novembre 2013 ;
- Avenant n°2 à la convention de financement de la phase réalisation de la réouverture aux voyageurs de la ligne Nantes-Nort sur Erdre-Châteaubriant signé le 18 décembre 2013 ;
- Convention de financement État Région RFF concernant l'étude projet et les travaux du redécoupage du block entre les gares de Nantes et Chantenay signée le 26 décembre 2013.

Etudes

- Conventions financières « projet » des opérations : « voies 52 et 53 gare de Nantes » signée le 10 décembre 2007, « Nantes-Pornic-Saint Gilles-Croix de Vie » signée le 19 décembre 2007, « Nantes-Châteaubriant » signée le 14 décembre 2007 ;
- Conventions financières « études préalables » des opérations : « Liaison rapide Nantes Rennes » signée le 18 décembre 2008 (et son avenant signé le 18 mars 2010), « Liaison rapide Angers Laval Rennes » signée le 27 novembre 2008, « Transfert des installations ferroviaires de Nantes État au Grand Blottereau » signée le 28 novembre 2008, « Augmentation de la capacité de la ligne Nantes - Angers » signée le 1er décembre 2008, « Interface tram train : études de mixité des circulations » signée le 14 novembre 2008 et « Nantes – Bordeaux » signée le 3 décembre 2009 ;
- Convention relative au financement de l'étude d'Avant-projet/Projet du redécoupage du block de signalisation entre Nantes et Ancenis et de l'étude exploratoire d'extension de la plateforme ferroviaire pour section de 3ème/4ème voies, signée le 10 décembre 2009 ;

- Convention relative aux études préalables à la DUP de la Liaison rapide Angers – Laval – Rennes, signée le 4 février 2010 ;
- Convention relative au financement des études d'avant-projet des opérations en gare de Nantes de "séparation des flux sud Loire à la bifurcation de Bordeaux" et de "Banalisation de la voie 2 Bordeaux", signée le 18 novembre 2010 ;
- Convention relative au financement des études de séparation et banalisation des flux sud est de la gare de Nantes signée le 18 novembre 2010 ;
- Convention bi latérale État/RFF relative aux études préalables à la DUP de la liaison Angers Laval Rennes, signée le 21 septembre 2010 ;
- Avenant n°1 à la convention de financement « phase réalisation » de la modernisation des lignes Nantes-Pornic et Nantes-Saint-Gilles-Croix-de-Vie signée le 12 janvier 2011 ;
- Convention bi latérale Région RFF relative au financement des études d'avant projet pour la création d'un terminus technique tram-train en gare de Clisson signée le 14 juin 2011 ;
- Convention relative au financement des études préalables au débat public de l'axe ferroviaire Nantes-Rennes, signée le 3 novembre 2011 ;
- Convention relative au financement de l'étude préliminaire liée au schéma directeur de la gare de Nantes, signée le 24 novembre 2011 ;
- Convention relative au financement des études d'avant-projet relatives au terminus d'Ancenis signée le 6 octobre 2011 ;
- Convention relative au financement d'une étude exploratoire pour l'amélioration de l'axe Caen-Le Mans-Tours, signée le 16 novembre 2011 ;
- Convention relative au financement de la phase DUP pour le tracé ferroviaire alternatif au droit de la raffinerie de Donges signée le 2 mars 2012 ;
- Convention relative à l'étude préliminaire de l'augmentation de la capacité de la ligne Nantes-Savenay signée le 22 mars 2012 ;
- Convention relative au financement de l'étude de projet de l'opération en gare de Nantes de séparation des flux sud Loire à la bifurcation de Bordeaux signée le 31 mai 2012 ;
- Convention de financement de l'étude intermodale de la gare de Nantes (Gares et connexions) : mission d'études pré-opérationnelles de faisabilités techniques de référence et d'élaboration du programme de la gare voyageurs, signée le 22 octobre 2012 ;
- Convention de financement relative à l'étude ferroviaire de la gare d'Angers : exploitation et étude préliminaire des aménagements envisagés, signée le 20 novembre 2012 ;
- Avenant n°1 à la convention relative au financement des études projet de création d'un terminus technique tram-trains en gare de Clisson, signé le 3 décembre 2012 ;
- Convention relative au financement du débat public des projets ferroviaires Rennes-Brest/Rennes-Quimper - Nantes-Rennes-Bretagne sud signée le 5 décembre 2012 ;
- Convention relative au financement de l'étude préliminaire de transfert d'installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau signée le 13 décembre 2012 ;
- Convention relative au financement des études avant-projet pour le redécoupage du block du tunnel de Chantenay signée le 11 octobre 2013 ;
- Convention relative au financement de l'étude préliminaire d'infrastructures pour la modernisation de l'axe ferroviaire Nantes-Bordeaux signée le 13 novembre 2013 ;
- Convention relative au financement de l'étude de diagnostic pour la fiabilisation de l'axe ferroviaire Nantes-Angers-Sablé signée le 28 novembre 2013 ;
- Avenant n°1 à la convention de financement de l'étude ferroviaire de la gare d'Angers : exploitation et étude préliminaire des aménagements envisagés, signé le 2 décembre 2013 ;
- Arrêté attributif de subvention relatif au transfert des installations ferroviaires de Nantes État au Grand Blottereau signé le 4 décembre 2013 ;

- Avenant à la convention relative au financement des études AVP-PRO de la signalisation entre Nantes et Ancenis et des études exploratoires pour la section de 3ème et 4ème voies signée le 4 décembre 2013 ;
- Convention relative au financement des études AVP du terminus technique d'Ancenis « V1 bis » signée le 16 décembre 2013 ;
- Avenant n°1 à la convention Etudes de projet de la réouverture au trafic voyageurs de la ligne Nantes- Nort sur Erdre – Châteaubriant signée le 26 décembre 2013 ;
- Convention relative au financement des études projet et des travaux pour le redécoupage du block du tunnel de Chantenay signée le 26 décembre 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	349 850 000 (*)	4 968 600	170 767 090	48,8	4 993 300	170 764 465	48,8	147 763 238	86,5
Etat	89 825 000	1 691 800	77 200 392	85,9	1 716 500	77 197 767	85,9	66 094 848	85,6
Région	106 320 000	3 276 800	93 566 698	88,0	3 276 800	93 566 698	88,0	81 668 390	87,3

(*) Montant total État, Région, collectivités et autres (FEDER)

III A1 - Electrification de Nantes - La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	70 300 000	0	70 300 000	100,0	22 700	70 300 000	100,0	70 187 627	99,8
Etat	18 612 000	0	18 612 000	100,0	22 700	18 612 000	100,0	18 612 000	100,0
Région	23 433 000	0	23 433 000	100,0	0	23 433 000	100,0	23 433 000	100,0
Autres collectivités	23 411 330	0	23 411 330	100,0	0	23 411 330	100,0	23 411 330	100,0
RFF	4 843 670	0	4 843 670	100,0	0	4 843 670	100,0	4 731 297	97,7

Description des opérations programmées / engagées

Les travaux se sont achevés en 2008 : la mise en service commerciale de l'opération a eu lieu le 14 décembre 2008.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'avenant de révision à mi-parcours a permis le redéploiement du reliquat financier de 2,6 M€ en faveur de la modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux.

III A2 - Axe Le Mans - Angers - Nantes - Savenay - Saint-Nazaire - Redon

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	27 000 000	2 054 500	7 157 500	26,5	2 054 500	7 157 500	26,5	3 582 750	50,1
Etat	10 800 000	822 800	2 870 800	26,6	822 800	2 870 800	26,6	1 441 600	50,2
Région	10 800 000	822 800	2 853 800	26,4	822 800	2 853 800	26,4	1 421 600	49,8
RFF	5 400 000	408 900	1 432 900	26,5	408 900	1 432 900	26,5	719 550	50,2

Description des opérations programmées / engagées

• Nantes-Angers :

En 2010, les études de capacité de l'axe Nantes-Angers avaient mis en avant la nécessité d'améliorer à court terme le système de signalisation entre Nantes et Ancenis. La convention de réalisation du redécoupage du block de signalisation entre Nantes et Ancenis a été signée le 1^{er} septembre 2011. Les travaux se sont déroulés sur l'année 2012 et la mise en service a été faite en fin d'année 2012. Cette amélioration permet de diminuer à 3 minutes l'espacement entre 2 trains. A noter toutefois que cette amélioration ne porte que sur la section Ste-Luce sur Loire/Ancenis.

Afin de traiter la section Nantes/Sainte-Luce-sur-Loire, un avenant à cette convention a été signé le 4 décembre 2013 pour que les études avant-projet-projet soient engagées. Cette opération est une priorité dans la perspective du cadencement des circulations en 2017 : le financement de sa réalisation a été proposé dans le cadre du CPER 2015-2020.

L'AVP préliminaire sur la réalisation d'un terminus technique à Ancenis s'est achevée en 2012. Un scénario de base « terminus en impasse avec quai central », ainsi que des variantes pour optimiser les

fonctionnalités du projet, ont fait l'objet d'une étude qui s'est attachée à définir la meilleure adéquation entre le tracé à retenir pour la future voie V2 et les impacts sur le bâti existant. Compte tenu des résultats, des études complémentaires se sont révélées nécessaires dont les conclusions ont amené à modifier le programme de l'opération pour améliorer les fonctionnalités du projet. Une configuration avec création d'un évitement « V1bis » a finalement été retenue. Des études AVP sur la base de ce nouveau programme sont en cours. Cette opération est fondamentale pour améliorer l'exploitation, la régularité sur la ligne et permettre les circulations TGV et TER envisagées dans le cadre du cadencement. L'opération ne pourra pas être réalisée avant la fin du CPER actuel : c'est pourquoi le financement de sa réalisation a été proposé dans le cadre du CPER 2015-2020.

Par ailleurs, les études d'insertion de voies supplémentaires sur la section Nantes-Angers sont achevées et leurs conclusions ont été présentées en COPIL de septembre 2012. Les contraintes techniques et environnementales ainsi que le coût très élevé au regard des apports du projet ne permettent pas d'envisager la réalisation d'une telle opération. Le sujet de la robustesse de la ligne existante reste néanmoins une préoccupation. En effet, il est nécessaire d'examiner toutes les pistes d'optimisation des circulations, qu'il s'agisse d'amélioration de la capacité et de la fiabilité de l'infrastructure, des gares, ou d'augmentation de la capacité du matériel telle que prévue par la Région. Dans ce cadre, une étude de fiabilisation des circulations sur l'axe Nantes / Sablé-sur-Sarthe qui a fait l'objet d'une convention de financement signée le 28 novembre 2013, est en cours. Ses conclusions sont attendues début 2014. Elle permettra d'identifier les opérations envisageables et pertinentes qui pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre du CPER 2015-2020 au titre de la modernisation des axes structurants.

- Nantes-Savenay :

Des études sont également menées sur la section Nantes-Savenay-Redon. Il existe plusieurs sous-opérations à ce projet : le redécoupage du block Nantes-Savenay, la modernisation de la signalisation sur l'axe Savenay-Redon, un projet de terminus technique à Savenay coordonné avec le pôle d'échange, enfin un projet de saut-de-mouton à Savenay.

L'étude préliminaire qui a fait l'objet d'une convention de financement signée le 22 mars 2012 est en cours. Elle doit s'achever au 1^{er} semestre 2014 et permettre de préciser la pertinence des aménagements envisagés notamment dans la perspective du cadencement des circulations à l'horizon 2017. Les éléments présentés en 2013 n'ont pas fait ressortir d'urgence à réaliser les opérations de modernisation de la signalisation sur la section Savenay-Redon, et ont démontré que la réalisation d'un terminus technique à Savenay coordonné avec le pôle d'échange ainsi qu'un saut-de-mouton à Savenay ne sont pas nécessaires.

Les études AVP (avant-projet) de redécoupage de blocks dans le tunnel de Chantenay, condition nécessaire pour la mise en œuvre d'augmentations de capacité sur l'axe Nantes-Savenay-Redon/Le Croisic, ont été engagées au premier semestre 2013.

• Etoile d'Angers :

L'étude du schéma directeur de la gare d'Angers, lancée en 2012, ne pourra être achevée que lorsque les réflexions sur le service annuel 2017 seront suffisamment avancées pour définir les attaches horaires et ainsi clarifier les besoins sur la section comprise entre Angers-Saint Laud et Angers Maître École (bifurcation Saumur/Le Mans).

Appréciation qualitative de l'exécution

Les opérations programmées sur cette ligne n'ont pas toutes pu être menées à terme. Dans le cadre de la préparation du cadencement à l'horizon 2017, des priorités d'aménagement de la ligne existante ont été identifiées, notamment la réduction d'espacement des trains à l'entrée de la gare de Nantes et l'évitement d'Ancenis (ex terminus technique).

Les études ont démontré l'impossibilité d'augmenter la capacité de la ligne par l'insertion de voies supplémentaires sur la ligne existante. Les études sur cet axe sont poursuivies afin d'apporter des réponses en amélioration de l'exploitation pour réduire les fragilités et maintenir à terme un niveau de desserte répondant aux besoins d'une capitale régionale.

III A3 - Augmentation de la capacité de la gare de Nantes

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	24 100 000	0	19 659 355	81,6	0	19 657 203	81,6	9 678 907	49,2
Etat	9 210 000	0	6 931 774	75,3	0	6 929 622	75,2	3 663 448	52,9
Région	8 370 000	0	6 207 581	74,2	0	6 207 581	74,2	3 210 080	51,7
Nantes métropole	500 000	0	500 000	100,0	0	500 000	100,0	475 000	95,0
RFF	6 020 000	0	6 020 000	100,0	0	6 020 000	100,0	2 330 379	38,7
SNCF									

Description des opérations programmées / engagées

La convention de réalisation des travaux de séparation des flux sud Loire à la bifurcation de Bordeaux a été signée le 21 novembre 2012.

Le montant engagé s'établit à 10,647 M€ HT au 31 décembre 2013. On peut noter que les travaux de séparation des flux sont abondés par redéploiement des crédits rendus disponibles sur le projet de voie d'évitement en gare de Chantenay, cette dernière opération n'ayant pas été jugée suffisamment pertinente pour être réalisée.

Ces travaux comprennent notamment la création d'une nouvelle voie banalisée (c'est-à-dire que la voie offrira des possibilités de circulation à double sens) électrifiée, permettant des circulations à 30 km/h vers les voies 10 et 11 (quai E) ainsi que la création d'une bifurcation à proximité de la bifurcation de Clisson.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'étude d'impact du projet de l'opération de séparation des flux en gare de Nantes a été réalisée conjointement avec le projet de terminus technique de Clisson et la station Tram Train de Gorges, et finalisée en octobre 2012. L'enquête publique s'est déroulée du 6 mai au 7 juin et un avis favorable sans réserve a été donné. La planification des travaux de cette opération a été organisée de façon concertée entre tous les acteurs afin d'assurer une gestion optimisée des contraintes en gare de Nantes. 2013 a été consacrée à la préparation du dossier de consultation des entreprises et aux études d'exécution. Les travaux démarreront en janvier 2014 pour une mise en service le 31 janvier 2015, concomitamment avec l'aménagement du terminus technique de Clisson, les deux opérations permettant entre autres l'augmentation des dessertes par tram-train Nantes-Clisson.

La réalisation de l'opération de séparation des flux en gare de Nantes permettra d'éviter les conflits de circulation, et donc de redonner de la capacité vers le sud de Nantes, en direction de Clisson/Bordeaux et Pornic/Saint Gilles Croix de Vie. Cette opération est également essentielle pour apporter de la robustesse à l'exploitation ferroviaire de la gare de Nantes.

L'étude du schéma directeur de la gare de Nantes (*cf. III A10*) a permis en 2013 d'examiner les conditions d'exploitation de la gare et d'identifier les éventuels besoins en infrastructure à différents horizons (2017 et 2025). Les réflexions sont à poursuivre sur les priorités d'aménagement à retenir pour le nœud ferroviaire de Nantes, dans un souci de cohérence avec les opérations de long terme (axe Nantes-Rennes, commande centralisée...).

En marge de ce CPER, la gare de Nantes fait l'objet d'un important programme de réaménagement et de restructuration du pôle d'échange.

III A4 - Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	147 490 000	3 020 540	147 490 000	100,0	3 022 540	147 490 000	100,0	120 115 496	81,4
Etat	36 795 000	0	36 795 000	100,0	2 000	36 795 000	100,0	32 261 149	87,7
Région	41 938 000	1 877 000	41 938 000	100,0	1 877 000	41 938 000	100,0	36 177 830	86,3
Autres collectivités (NM, CG44) (1)	47 757 000	0	47 757 000	100,0	0	47 757 000	100,0	47 757 000	100,0
Autres financeurs (2)	21 000 000	1 143 540	21 000 000	100,0	1 143 540	21 000 000	100,0	3 919 517	18,7

(1) Au 31 décembre 2013, le Conseil général de la Loire Atlantique a engagé 52 237 439 € sur cette opération. Nantes Métropole a engagé 2 322 830 €, portant à 21 503 719 € les crédits engagés. Mandatements à hauteur de 119 691 368 €.

(2) Au titre du FEDER, 20,812 M€ ont été programmés et engagés au 31 décembre 2013, dont 2,162 M€ en 2013. La SNCF a programmé et engagé 0,891 M€ au 31 décembre 2013 dont 0,795 M€ en 2013.

Description des opérations programmées / engagées

L'installation des équipements de signalisation en ligne et au niveau des haltes et gares s'est achevée au printemps 2013, de même que l'implantation des 10 antennes GSM-R (*le GSM-R (Global System for Mobile communications - Railways) est un standard de communication sans fil développé*

spécifiquement pour les applications et les communications ferroviaires) réparties le long de la ligne pour permettre les télécommunications entre les trams-trains et le poste de commande de la ligne aménagé en gare de Nantes en 2013.

Concernant les travaux d'aménagement de sept gares et haltes intermédiaires de la ligne sous maîtrise d'ouvrage SNCF, les travaux sont terminés. Seul l'intérieur de la gare de Châteaubriant, qui intègre le doublement de la surface du hall voyageurs, est encore en travaux pour un achèvement en juin 2014.

Le nouveau Pôle d'Echanges Multimodal de Haluchère-Batignolles à Nantes, réalisé majoritairement sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole en lien avec les travaux de prolongement de la ligne 1 du tramway à Ranzay et du tram-train Nantes – Châteaubriant, est quant à lui achevé et entièrement opérationnel depuis octobre 2012.

Cette opération a fait l'objet d'une procédure « Grand projet » au titre du FEDER, approuvée par la Commission européenne le 30 juin 2010. Au 31 décembre 2013, 20,812 M€ ont été programmés et engagés.

Appréciation qualitative de l'exécution

La totalité des engagements de cette opération a été faite. Les travaux sont quasiment achevés, qu'il s'agisse de l'infrastructure, des stations ou de la sécurisation des passages à niveau. Les difficultés liées aux interfaces extrêmement fortes avec la ligne de tramway et aux nombreuses innovations que comporte la ligne ont été aplanies, ce qui a permis d'entamer les phases d'essais, d'homologation et de formation des conducteurs.

L'inauguration de la ligne est fixée au 28 février 2014, avec une augmentation progressive des dessertes les mois suivants.

III A5 - Desserte par moyen de transport collectif de l'aéroport de Notre Dame des Landes

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	6 310 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
Etat	655 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
Région	655 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0
Autres	5 000 000	0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0

Le Syndicat mixte d'études de l'aéroport de Notre Dame des Landes a présenté, fin 2008, les études préliminaires du projet de liaison tram-train qui ont été réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le syndicat mixte aéroportuaire de Notre Dame des Landes s'est constitué le 1^{er} juillet 2011. Il a lancé en 2012 l'étude de la desserte en transports collectifs de l'aéroport du Grand Ouest. L'étude s'est achevée début 2013. Celle-ci a fait l'objet d'une restitution au printemps 2013 puis d'une approbation en novembre 2013.

Les moyens financiers du CPER n'ont pas été mobilisés par le syndicat.

III A6 - Amélioration de la ligne Nantes-Ste Pazanne-Pornic/St Gilles Croix de Vie

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	51 000 000	0	50 608 659	99,2	277 922	50 184 445	98,4	48 185 088	96,0
Etat	8 000 000	0	8 000 000	100,0	0	8 000 000	100,0	7 548 772	94,4
Région	16 400 000	0	16 385 911	99,9	0	16 385 911	99,9	15 596 864	95,2
CG 44	8 300 000	0	8 300 000	100,0	0	7 875 786	94,9	7 875 786	100,0
CG 85	8 300 000	0	8 300 000	100,0	277 922	8 300 000	100,0	8 022 078	96,7
RFF	10 000 000	0	9 622 748	96,2	0	9 622 748	96,2	9 141 588	95,0

Description des opérations programmées / engagées

L'amélioration de la ligne ferroviaire Nantes – St-Gilles-Croix de Vie / Nantes Pornic a fait l'objet d'une première phase de travaux achevée en 2011, d'une part sur le tronçon commun Nantes – Sainte-Pazanne (30 kms), avec l'amélioration de la voie, et d'autre part sur l'ensemble des deux axes avec l'amélioration de la signalisation.

Un avenant n°1 à la convention de financement « phase réalisation » de la modernisation des lignes Nantes/Pornic et Nantes/Saint-Gilles-Croix-de-Vie, signé le 12 janvier 2011, a permis d'utiliser les reliquats de crédits pour la conduite de travaux d'urgence sur le secteur de Commequiers et la réalisation des études de niveau AVP puis PRO d'une seconde phase.

La seconde phase non inscrite au CPER actuel porte sur le renouvellement de la voie sur les axes Sainte-Pazanne – Saint-Gilles Croix de Vie et Sainte-Pazanne – Pornic, avec une augmentation de vitesse à 140 km/h, ainsi que la suppression simple de certains passages à niveau. Les études projet se sont achevées en 2013. L'enquête publique, terminée le 6 décembre 2013, a permis d'obtenir un avis positif du commissaire enquêteur sans réserve. La déclaration de projet par le maître d'ouvrage et l'approbation ministérielle restent attendues.

Appréciation qualitative de l'exécution

La première phase de modernisation de la ligne a été menée à son terme. Les travaux de la seconde phase d'amélioration sont prévus entre septembre 2014 et juin 2015, calendrier optimisé pour préserver la saison estivale et réaliser les travaux au plus vite compte tenu de l'accélération de la dégradation des voies. Pour tenir ces échéances et dans l'attente de la signature du CPER 2015-2020, une convention de financement pour une première tranche d'investissement sera signée entre RFF et la Région des Pays de la Loire début 2014. Une seconde convention sera également signée début 2014 entre la Région, RFF et le Département de la Vendée pour couvrir la totalité du financement, la Région faisant l'avance de la part de l'État dans l'attente de la signature du prochain CPER.

III A7 – Amélioration de l’axe Nantes-Bordeaux

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 652 000	46 000	1 003 527	27,5	46 000	1 003 054	27,5	881 392	87,9
Etat	1 762 000	29 000	508 000	28,8	29 000	507 527	28,8	460 401	0,0
Région	1 890 000	17 000	495 527	26,2	17 000	495 527	26,2	420 991	85,0
Autres collectivités (CG 44, CG 85)	à déterminer								
Autres financeurs	à déterminer								

Description des opérations programmées / engagées

Une étude de diagnostic a été lancée en 2010 concernant l’axe Nantes-Bordeaux. Les conclusions présentées lors du comité de pilotage du 5 mai 2011 ont mis en exergue le mauvais état de la section « La Roche sur Yon – La Rochelle ». Les partenaires ont demandé à RFF, maître d’ouvrage, de lancer des compléments d’études en particulier sur deux aspects : l’évaluation du potentiel de trafic (notamment pour les déplacements de bout en bout sur l’axe) et la faisabilité d’une mise en voie unique (sur tout ou partie de la section La Roche sur Yon – La Rochelle).

Afin de compléter les besoins identifiés à l’issue des études exploratoires de 2010- 2011, il a été décidé la réalisation d’une étude complémentaire pour l’amélioration de la desserte entre Nantes et Bordeaux, décomposée de la manière suivante :

- volet 1 : étude d’infrastructure
- volet 2 : étude d’exploitation
- volet 3 : étude de trafic

Suite au COPIL du 15 novembre 2013, il a été décidé d’engager une étude préliminaire pour le renouvellement de la double voie avec pérennisation du système de signalisation sur la base des résultats d’un diagnostic approfondi à réaliser. Les coûts d’aménagement sont cependant très élevés. Des investigations complémentaires et un travail sur le planning de réalisation sont attendus pour permettre de fiabiliser le programme d’aménagement de l’axe et les montants correspondants.

L’axe Nantes-Bordeaux dans sa partie ligérienne bénéficie également des réflexions de RFF sur plusieurs types de travaux de renouvellement et de développement, notamment les études projet du terminus technique de Clisson qui ont déjà commencé. Les phases d’études d’avant-projet et projet se sont déroulées conformément au planning de l’opération (achèvement mi-2012 pour les premières et début 2013 pour les secondes) et la convention de financement de la phase 1 (commande du poste d’aiguillage informatisé) de cette opération a été signée entre la Région et RFF le 20 décembre 2012, et a fait l’objet d’un avenant le 26 juin 2013 (pour financer les autres aménagements de l’opération). La création d’un terminus technique à Clisson permettra d’augmenter les dessertes en tram-trains entre Nantes et Clisson. Les travaux ne sont pas programmés sur le CPER 2007-2013 mais ils sont en cours de réalisation sur la base d’un co-financement entre la Région et RFF, pour une mise en service en décembre 2014.

La modification de la signalisation entre Clisson et Montaigu n’a pas été engagée, l’étude d’axe n’identifiant pas cet aménagement parmi les besoins urgents.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'aménagement de l'axe est amorcé. La gouvernance s'avère complexe du fait du nombre de régions desservies.

La définition du programme et les modalités de réalisation de l'opération de modernisation de l'axe Nantes-Bordeaux seront à préciser en fonction des cadrages financiers des CPER 2015-2020 des régions concernées.

L'état de la voie, notamment entre La Roche sur Yon et La Rochelle, conduit les partenaires à prioriser la modernisation de la ligne sous l'angle du maintien de sa pérennité.

III A8 - Interface tram-train à Nantes

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	14 300 000	0	3 474 907	24,3	0	3 446 701	24,1	3 241 438	94,0
Etat	1 000 000	0	999 260	99,9	0	999 260	99,9	956 263	95,7
Région	899 000	0	899 000	100,0	0	899 000	100,0	856 941	95,3
Autres collectivités ⁽¹⁾	à déterminer	0	1 576 647		0	1 548 441		1 428 234	92,2

(1) Nantes métropole : programmation et engagements à hauteur de 977 147 € au 31/12/2013. Mandatements à hauteur de 856 940 €.

Conseil général 44 : programmation à hauteur de 599 500 € au 31/12/2013. Engagements et mandats à hauteur de 571 294 €.

Les travaux d'élargissement du pont de la Jonelière, pour maintenir les circulations douces, ont été achevés à l'été 2011. Ils ont permis la réouverture de l'ouvrage aux piétons dès l'été 2011 et aux deux-roues fin 2011.

Les opérations relatives à l'interface tram-train sont ainsi achevées. Le pôle d'échanges de Haluchère a été mis en service en octobre 2012 et celui de Babinière l'est depuis la mise en service de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant.

III A9 - Transfert des installations ferroviaires de Nantes – État au Grand Blottereau

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	5 000 000	840 000	1 191 000	23,8	840 000	1 191 000	23,8	265 182	22,3
Etat	1 056 000	840 000	1 056 000	100,0	840 000	1 056 000	100,0	130 182	12,3
Région	à déterminer								
Nantes Métropole	à déterminer	0	135 000		0	135 000		135 000	100,0

Description des opérations programmées / engagées

Le transfert des installations ferroviaires de Nantes État au Grand Blottereau est lié au projet d'aménagement de l'île de Nantes. À la suite de l'étude pré-opérationnelle relative à la libération du site de Nantes-État, des études préliminaires ont été engagées pour vérifier le bon fonctionnement en termes d'exploitation du plan-masse du site du Grand-Blottereau élaboré par RFF, fiabiliser les coûts et le calendrier, ainsi que rechercher une solution pour le rebroussement des trains de marchandises et de travaux en provenance de l'est de la gare de Nantes et à destination du Sud (vers La Roche-sur-Yon) et inversement. Elles se sont achevées en 2013. Ces études confirment le coût élevé des reconstitutions des fonctions de rebroussement et de retournement des trains de fret ou de travaux.

L'aménagement de la plateforme de Blottereau est estimé à 88 M€ et la reconstitution de la fonctionnalité de rebroussement est évaluée entre 7 et 70 M€ en fonction des scénarii.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'engagement de l'AVP en 2014 ainsi que son financement doit faire l'objet d'une décision des partenaires. RFF a bénéficié d'un arrêté de subvention de l'État en 2013 pour le financement de cet AVP à hauteur de 0,840 M€. La totalité des crédits inscrits en part État a ainsi été engagée sur cette opération au titre du CPER 2007-2013.

Dans l'attente de l'approbation d'une convention d'Avant-projet, la Région a voté des crédits à hauteur de 0,560 M€ (cf. ligne du CPER III A10).

III A10 - Provision pour études prospectives, acquisitions foncières et premiers travaux

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	A déterminer	560 000	2 781 437		560 000	2 781 437		1 572 117	
Etat	1 935 000	0	1 427 558	73,8	0	1 427 558	73,8	1 021 033	71,5
Région	1 935 000	560 000	1 353 879	70,0	560 000	1 353 879	70,0	551 084	40,7
Autres collectivités	à déterminer								
Autres financeurs		0	1 082 500		0	1 082 500		661 097	

Description des opérations programmées / engagées

Les travaux de la liaison rapide Angers-Laval-Rennes dite « virgule de Sablé » sont en cours. La convention de financement des travaux a été signée le 13 juillet 2011, en mobilisant des crédits hors CPER alors que les études ont été financées dans ce cadre.

Les études exploratoires concernant la création d'une nouvelle liaison Nantes-Rennes ont été lancées en 2009 et remises fin 2010. La convention d'application financière relative aux études préalables au débat public du projet de Nantes- Rennes / Sud Bretagne via Notre Dame des Landes a été signée en 2011 et

celle relative au financement du débat public en décembre 2012. Le 16 décembre 2013, RFF a saisi la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) en associant les opérations Nantes-Rennes-Bretagne sud et Rennes-Brest/Rennes-Quimper, désormais nommées Lignes Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL). La CNDP s'est prononcée en faveur d'un débat public sur le projet LNOBPL qui se déroulera à partir de l'été 2014 : les crédits nécessaires ont été engagés mais devront être complétés par avenant dans le cadre de la prochaine contractualisation.

L'étude du « schéma directeur de la gare d'Angers » a été signée le 20 novembre 2012. Cette étude est abordée dans le paragraphe sur l'étoile ferroviaire d'Angers dans l'axe III A2. Un avenant à la convention relative au financement de l'étude ferroviaire de la gare d'Angers « exploitation et études préliminaire des aménagements envisagés » a été signée le 2 décembre 2013, Angers Loire Métropole ayant souhaité devenir partenaire de l'étude via une participation financière de 12 500 €.

Concernant l'axe Caen-Le Mans-Tours, une étude exploratoire a été lancée en 2011 visant à décrire précisément les principales caractéristiques nécessaires, notamment en matière de niveau d'infrastructures, afin de répondre aux fonctionnalités souhaitées par les partenaires aussi bien en termes de déplacements de personnes que de transport de marchandises. Elle s'est achevée en 2013 et conclut à un besoin d'investissement limité à la réalisation d'un terminus à Ecommoy. La pertinence de celui-ci reste néanmoins à démontrer en fonction des choix des services TER qui y seront déployés.

Une convention relative au financement du schéma directeur de la gare de Nantes a été signée en 2011. Ce schéma a pour objectif de déterminer les travaux à réaliser, aux horizons de la LGV Bretagne – Pays de la Loire et à long terme, afin d'augmenter la capacité de la gare moyennant une optimisation de son exploitation et une évolution des infrastructures.

Cette étude a également pour objet de conforter les choix d'investissements et de préparer le prochain CPER 2015-2020, avec la définition des opérations potentiellement réalisables à cet horizon. L'actualisation du schéma directeur de la gare de Nantes a été présentée en 2013 et des études complémentaires sont en cours dont les résultats seront connus en 2014. En outre, l'État a contribué, sur le périmètre de Gares et Connexions, au financement de l'étude préliminaire d'aménagement de la gare de Nantes, achevée en 2013.

Concernant le transfert des installations ferroviaires de Nantes-État vers le Grand Blottereau, dans l'attente de l'approbation d'une convention d'Avant-projet, la Région a voté en 2013 des crédits à hauteur de 0,560 M€.

Les études d'une ligne nouvelle, dite « barreau est-ouest », ont été différées.

Appréciation qualitative de l'exécution

La mise en service de la liaison rapide Angers-Laval-Rennes est envisagée en 2017, en même temps que la LGV Bretagne Pays de la Loire.

Les études liées au débat public des liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire se poursuivront en 2014 au rythme des décisions de la CNDP. L'opération devrait être programmée dans le cadre d'une prochaine contractualisation, la commission Mobilité 21 ayant identifié celle-ci comme devant faire l'objet d'études pour un engagement à l'horizon 2030.

Les études réalisées ont permis de faire des propositions pour une nouvelle contractualisation.

En revanche, l'audit du réseau qui était envisagé n'a pas été jugé nécessaire.

III B – Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire

Rappel contexte/enjeux

Le projet stratégique du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire (GPMNSN) adopté par le Conseil de surveillance du 12 juin 2009 a redéfini les axes de développement économique et de développement spatial du port. Le projet d'extension sur le site de Donges-est a ainsi été abandonné au profit d'un projet d'extension plus en aval, correspondant aux trafics attendus, notamment des navires porte-conteneurs, nécessitant des tirants d'eau et un tirant d'air sous le pont de St Nazaire plus importants.

Au-delà de cette opération « phare », le projet de nouvelles installations doit garantir au GPMNSN la possibilité d'accroître le trafic de vrac et de liquides et de valoriser le réseau ferré portuaire.

Mise en œuvre

Documents d'application

Trois conventions d'exécution ont été signées le 27 décembre 2007 : allongement du terminal agro-alimentaire, réorganisation et développement du réseau ferré portuaire, adaptation du poste à liquides.

Une convention financière d'exécution du projet « d'extension de 350 m du poste 4 du terminal conteneur » a été signée le 13 décembre 2011 par la Région des Pays de la Loire et le Grand Port maritime. La convention cadre d'exécution a été signée le 4 juillet 2012 par l'ensemble des partenaires : État, Région, Département et Grand port maritime.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	52 700 000	51 696	32 774 983	62,2	66 867	25 122 532	47,7	11 972 532	47,7
Etat	10 175 000	0	10 043 688	98,7	0	10 043 688	98,7	2 693 688	26,8
Région	10 175 000	0	10 043 688	98,7	0	10 043 688	98,7	4 243 688	42,3
CG44	10 175 000	0	10 043 688	98,7	15 027	2 399 620	23,6	2 399 620	100,0
GPMNSN	22 175 000	51 696	2 643 919	11,9	51 840	2 635 536	11,9	2 635 536	100,0

III B1 - Allongement du terminal agro-alimentaire et modernisation du poste n°1

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	8 200 000	9 003	7 606 166	92,8	9 003	6 953 715	84,8	6 193 715	89,1
Etat	2 050 000	0	2 050 000	100,0	0	2 050 000	100,0	1 700 000	82,9
Région	2 050 000	0	2 050 000	100,0	0	2 050 000	100,0	1 640 000	80,0
CG44	2 050 000	0	2 050 000	100,0	0	1 405 932	68,6	1 405 932	100,0
GPMNSN	2 050 000	9 003	1 456 166	71,0	9 003	1 447 783	70,6	1 447 783	100,0

Description des opérations programmées / engagées

Le chantier d'allongement se déroule en deux phases distinctes. Une première phase prévoit l'allongement de 90 m du quai existant et le renforcement d'une zone de test sur 3 secteurs des 180 m de quais existants. Cette dernière zone permet de tester plusieurs techniques de renforcement et servira de retour d'expérience pour le lancement de la seconde phase de travaux (période d'observation de 2 ans permettant de qualifier les résultats de la remise à niveau de la zone de test avant de déployer la solution sur le reste de l'infrastructure).

Appréciation qualitative de l'exécution

Le projet a été décalé par le Grand Port Maritime en fonction de la priorisation des investissements.

L'extension du terminal et la phase expérimentale sont achevées. Les travaux de la seconde phase qui consistent à renforcer une partie du quai existant de 180 m pour lui donner des caractéristiques techniques équivalentes à l'extension seront engagés en 2015, au lieu de 2012 prévus initialement, en raison notamment de sa situation dans le zonage PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).

III B2 – Extension du terminal conteneurs de dimension européenne

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	40 000 000	42 693	21 194 065	53,0	42 693	14 194 065	35,5	1 804 065	12,7
Etat	7 000 000	0	7 000 000	100,0	0	7 000 000	100,0	0	0,0
Région	7 000 000	0	7 000 000	100,0	0	7 000 000	100,0	1 610 000	23,0
CG44	7 000 000	0	7 000 000	100,0	0	0	0,0	0	0,0
GPMNSN	19 000 000	42 693	194 065	1,0	42 693	194 065	1,0	194 065	100,0

Description des opérations programmées / engagées

Le développement du trafic conteneurisé, réalisé avec des navires de plus grand tonnage et de plus grande longueur, nécessite d'améliorer à court terme les conditions techniques d'accueil des grands navires porte-conteneurs (longueur de 300 à 350 m). De plus, la manutention des pièces d'éoliennes

maritimes demande un plus grand linéaire de quais. L'allongement de 350 m du poste 4 du terminal conteneur existant permettra d'offrir un linéaire total de 600 m rectilignes, capable de recevoir simultanément deux grands navires. Cette opération constitue une première phase de développement du terminal conforme aux fonctionnalités visées sur le long terme dans le projet stratégique.

La construction du nouveau linéaire de quai de 350 m est évaluée à 40 M€. Elle représente une tranche fonctionnelle de l'opération globale estimée à 70 M€.

Appréciation qualitative de l'exécution

La convention d'exécution financière avec la Région a été signée le 13 décembre 2011 et la convention cadre d'exécution du projet a été signée le 4 juillet 2012 par tous les partenaires : État, Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique et Grand port maritime.

Le marché pour les travaux a été notifié à l'été 2013 : les travaux débuteront courant 2014 et devraient se terminer en 2017.

III B3 - Réorganisation et développement du réseau ferré portuaire

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés (*)	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 500 000	0	3 459 616	98,8	11 873	3 459 616	98,8	3 459 616	100,0
Etat	875 000	0	864 904	98,8	0	864 904	98,8	864 904	100,0
Région	875 000	0	864 904	98,8	0	864 904	98,8	864 904	100,0
CG44	875 000	0	864 904	98,8	11 729	864 904	98,8	864 904	100,0
GPMNSN	875 000	0	864 904	98,8	144	864 904	98,8	864 904	100,0

* : Cette opération étant soldée, les montants programmés ont été ajustés aux montants mandatés.

Description des opérations programmées / engagées

Cette opération prévoit un bouclage ferroviaire des terminaux de Montoir par la construction d'une nouvelle voie parallèle à la RD100 et reliée d'une part au faisceau d'accès au terminal à marchandises diverses et conteneurs de Montoir et d'autre part au faisceau du Priory.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les travaux d'infrastructure sont aujourd'hui achevés. La présentation aux partenaires financiers du décompte général définitif a été faite par le Grand port maritime début 2013.

III B4 - Adaptation du poste à liquides au terminal multi-vrac

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés (*)	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 000 000	0	515 136	51,5	3 298	515 136	51,5	515 136	100,0
Etat	250 000	0	128 784	51,5	0	128 784	51,5	128 784	100,0
Région	250 000	0	128 784	51,5	0	128 784	51,5	128 784	100,0
CG 44	250 000	0	128 784	51,5	3 298	128 784	51,5	128 784	100,0
GPMNSN	250 000	0	128 784	51,5	0	128 784	51,5	128 784	100,0

* : Cette opération étant soldée, les montants programmés ont été ajustés aux montants mandatés.

Description des opérations programmées / engagées

Les travaux d'adaptation du poste à liquides prévoyaient la mise en place d'équipements permettant de relier le poste à liquides de Montoir au poste de l'Arceau. Ces travaux sont aujourd'hui terminés.

Appréciation qualitative de l'exécution

Le chantier est terminé conformément au calendrier initial, pour un montant largement inférieur au budget prévisionnel (515 136 € au lieu de 1 M€) car le choix final de tracé a permis de faire l'économie de plusieurs passages souterrains. L'opération est soldée.

Axe IV – Développement territorial et cohésion sociale

Rappel du contexte et enjeux

Dans la continuité du diagnostic, les principaux enjeux sont de répondre aux évolutions démographiques et économiques favorables mais aussi à l'insuffisante visibilité de la région des Pays de la Loire à l'échelle européenne et internationale.

En termes d'aménagement du territoire, il s'agit de renforcer l'attractivité régionale tout en préservant l'équilibre infrarégional existant.

Ainsi les objectifs stratégiques partagés, énoncés dans ce volet territorial du CPER, sont triples :

- intervenir sur les investissements structurants, notamment sur ceux ayant un fort impact sur l'attractivité de la région vis-à-vis de l'extérieur ;
- répondre aux besoins des ligériens et renforcer la cohésion sociale par le maillage d'équipements et de services de proximité dans des domaines prioritaires tels que l'emploi, l'hébergement des personnes âgées et les services de santé ;
- soutenir les démarches de projets territoriaux, notamment dans les zones côtières, et développer l'observation économique et sociale afin de pouvoir disposer d'outils de veille et d'aide à la décision.

Le programme d'investissements 2007-2013 porte sur les équipements structurants liés aux fonctions métropolitaines, au développement durable des agglomérations et des pôles intermédiaires régionaux. Sont également pris en compte les territoires spécifiques liés d'une part, aux grands projets nationaux (aéroport de Notre-Dame-des-Landes et Val de Loire) et d'autre part, au caractère insulaire et éloigné de l'Ile d'Yeu.

Les équipements de proximité dans les domaines de l'emploi et de la santé ainsi que divers autres équipements ayant une vocation intercommunale sont des actions prioritaires du développement territorial. Le développement des TIC constitue un élément important du programme. Enfin, sont incluses également l'observation et l'étude portant sur les différents thèmes du CPER.

En 2013, les ajustements financiers inscrits dans l'avenant n°4 au CPER ont porté sur la sous-mesure B4 « Mise en œuvre du projet régional de santé ». Il s'agissait d'adapter la dotation Région de la ligne « Registre des cancers » au regard des engagements initiaux pris par la Région (0,336 M€ au lieu de 0,700 M€) [soit 48 000 € par année, sur les 7 années de mise en œuvre du CPER]. Les ajustements financiers s'effectuant à enveloppe globale constante, le reste de l'enveloppe initiale, soit 0,364 M€, a été transféré sur la ligne « Maisons de santé ».

Axe IV - Développement territorial et cohésion sociale
État d'avancement au 31 décembre 2013

CPER 2007-2013		Montant total	État total	Région total	État					Région						
					Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	Programmé cumulé	%	Engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
					c	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
		a	b	c	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k	
IV Développement territorial et cohésion sociale		235 504 217	80 277 000	136 817 217	70 184 503	87,4	68 270 691	85,0	41 551 946	60,9	133 579 756	97,6	126 487 222	92,4	89 817 768	71,0
IV A	Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	103 410 000	32 000 000	62 080 000	28 043 885	87,6	26 279 835	82,1	18 420 515	70,1	62 079 993	100,0	62 079 993	100,0	44 213 962	71,2
IV B	Attractivité pôles intermédiaires maillage équipements de proximité	81 787 000	22 677 000	59 110 000	22 239 500	98,1	22 239 500	98,1	12 271 918	55,2	58 997 802	99,8	52 215 481	88,3	37 675 973	72,2
IV C	Accompagnement des projets de territoires	38 707 217	19 800 000	9 827 217	16 262 933	82,1	16 233 402	82,0	8 094 000	49,9	7 501 423	76,3	7 501 423	76,3	4 504 107	60,0
IV D	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics (GEOPAL)	6 000 000	3 000 000	3 000 000	2 147 486	71,6	2 134 314	71,1	1 646 843	77,2	2 523 078	84,1	2 285 541	76,2	1 248 639	54,6
IV E	Observation économique et sociale régionale	5 600 000	2 800 000	2 800 000	1 490 699	53,2	1 383 640	49,4	1 118 670	80,8	2 477 460	88,5	2 404 784	85,9	2 175 087	90,4

IV A - Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations

Rappel contexte/enjeux

L'État et la Région sont convenus de soutenir le développement de projets d'envergure nationale et internationale, portés par la « métropole atlantique Nantes-Saint-Nazaire » et les deux autres grandes agglomérations de plus de 150 000 habitants : « Angers Loire Métropole » et « Le Mans Métropole ».

A également été prévu le renforcement de l'attractivité des cinq agglomérations de la région de plus de 50 000 habitants que sont Laval en Mayenne, Saumur et Cholet en Maine-et-Loire, Cap-Atlantique en Loire-Atlantique et le pôle urbain de La Roche-sur-Yon en Vendée.

A ce titre, cette mesure comporte les cinq sous-mesures suivantes :

- le soutien de la dimension européenne de la métropole Nantes-Saint-Nazaire ;
- le développement de l'attractivité de la métropole angevine ;
- la consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans ;
- le renforcement des autres agglomérations - Laval, Saumur, Cholet, Cap-Atlantique - et le pôle urbain de La Roche-sur-Yon ;
- le soutien à l'ingénierie territoriale.

Mise en œuvre

Documents d'application

Cette action est mise en œuvre par des conventions-cadre territoriales cosignées entre l'État, la Région et l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) qui précisent le programme d'opérations soutenues.

Les neuf conventions territoriales ont été signées en 2008 avec les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, Cap Atlantique, Angers, Cholet, Saumur, Laval, Le Mans et La Roche-sur-Yon et transmises les 28 juillet et 1^{er} décembre 2008 à la DATAR. Celles relatives aux agglomérations de Saumur et Le Mans ont été mises en conformité avec l'avenant n°2 au CPER : les avenants ont été signés respectivement les 5 et 13 avril 2012. Celles relatives à l'Île d'Yeu et à l'agglomération de Laval ont été mises en conformité avec l'avenant n°3 au CPER : les avenants ont été signés respectivement les 30 juillet et 16 septembre. Enfin, la convention relative à la Ville de La Roche sur Yon a fait l'objet d'un avenant signé le 7 mai 2013 pour assurer la mise en œuvre optimale du programme initial compte tenu de l'avancement des opérations, de leur degré de priorité et de l'évolution du contexte de mise en œuvre.

Pour l'État, chaque opération fait ensuite l'objet d'un engagement spécifique par une convention financière. Un engagement de 33,2 M€ est inscrit sur cette mesure : un financement du FNADT de 29 M€ auquel s'ajoute 1 M€ du centre national de développement du sport (opération 24H du Mans) et 2 M€ du ministère de la culture pour le CEFEDM (centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique) de Nantes (ayant intégré le Pôle d'Enseignement Supérieur (PES) du spectacle vivant, « Le Pont Supérieur », depuis la fin de l'année 2012) ainsi qu'un engagement complémentaire de 1,2 M€ pour l'Île d'Yeu.

Pour la Région, les opérations sont inscrites dans les contrats régionaux et font l'objet d'engagements spécifiques au fur et à mesure de leur avancement.

Réunions du comité technique

Le comité technique régional du développement territorial et de la cohésion sociale ne s'est pas réuni en 2013.

La sous-commission « sport » ne s'est pas réunie en 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	103 410 000	6 230 692	90 123 878	87,2	6 574 692	88 359 828	85,4	62 634 477	70,9
Etat	32 000 000	5 150 692	28 043 885	87,6	5 150 692	26 279 835	82,1	18 420 515	70,1
Région	62 080 000	1 080 000	62 079 993	100,0	1 424 000	62 079 993	100,0	44 213 962	71,2

En 2013, l'État a programmé 5 150 692 € sur la mesure.

Au 31 décembre 2013, l'État a engagé globalement 26 279 835 € sur la mesure « fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations », soit 82 % des engagements 2007-2013 dont :

- 976 610 € au titre du CNDS (Comité national du développement du sport) pour le circuit des 24 heures du Mans ;
- 2 M€ au titre du BOP 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (Ministère de la culture) pour le Pôle d'Enseignement Supérieur (PES) du spectacle vivant, « Le Pont Supérieur » (ex CEFEDM) ;
- 23 303 225 € au titre du FNADT (Fonds national d'aménagement du territoire) pour les projets suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
NANTES - Tripode	SAMOA	2009	3 000 000 €
NANTES – Les Mondes Marins	Nantes Métropole	2011	2 000 000 €
SAINT-NAZAIRE – Pôle d'échange multimodal - Etudes	Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE)	2010	700 000 €
SAINT-NAZAIRE – Pôle d'échange multimodal - Travaux	Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE)	2011	800 000 €
PORNICHET – Tribune hippodrome	CARENE	2010	700 000 €
PORNICHET – Parc paysager	CARENE	2010	300 000 €
LA BAULE – Atlantia	Ville de la Baule	2013	134 692 €
ANGERS Parc du végétal Terra Botanica - Etudes	Conseil général du Maine-et-Loire	2007	442 502 €
ANGERS Parc du végétal Terra Botanica - Etudes et travaux	Conseil général du Maine-et-Loire	2008	1 334 000 €
ANGERS Parc du Végétal Terra Botanica – Etudes et travaux	Conseil général du Maine-et-Loire	2009	1 672 000 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
ANGERS Parc du Végétal Terra Botanica – Etudes et travaux	Conseil général du Maine-et-Loire	2010	551 498 €
ANGERS Parc des Expositions	Ville d'Angers	2009	1 260 000 €
SAUMUR - Pôle d'échange multimodal de Saumur – programmé = 160 360 €	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2008	159 700 €
SAUMUR – Pôle d'échange multimodal de Saumur	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2009	89 640 €
SAUMUR – Théâtre – 1 ^{ère} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2011	100 000 €
SAUMUR – Théâtre – 2 ^{ème} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2012	650 000 €
CHOLET Espace Saint Louis – 2 ^{ème} tranche - Etudes	Communauté d'agglomération du Choletais	2009	40 000 €
CHOLET Espace Saint Louis – 2 ^{ème} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération du Choletais	2010	1 960 000 €
LAVAL – Pôle d'échange multimodal – tranche 1	Communauté d'agglomération Laval agglomération	2013	1 352 000 €
LE MANS - Création d'une "Maison de la Forêt" - domaine de l'Arche de la Nature	Communauté urbaine du Mans	2008	300 000 €
LE MANS - Théâtre des Jacobins	Ville du Mans	2009	1 700 000 €
LE MANS – Liaisons douces	Syndicat mixte du circuit des 24 Heures du Mans	2010	200 000 €
LE MANS – Etudes pour la création de la 2 ^{ème} ligne de tramway et bus à haut niveau de services (BHNS)	Le Mans Métropole	2012	1 800 000 €
LA ROCHE SUR YON - Construction du pôle associatif	Ville de la Roche sur Yon	2013	1 600 000 €
Ingénierie territoriale - Etude diagnostic sur le tourisme d'affaires	Nantes métropole	2008	29 725 €
Ingénierie territoriale - Etude pour la mise en œuvre d'une politique de développement touristique	Communauté de communes Erdre et Gesvres	2008	21 288 €
Ingénierie territoriale - Etude stratégique de développement économique du Pays d'Ancenis	Communauté de communes du Pays d'Ancenis	2010	49 500 €
Ingénierie territoriale – Etude desserte routière de Notre Dame des Landes	Centre d'études techniques de l'Ouest (CETE)	2010	25 000 €
Ingénierie territoriale – Elaboration du schéma des circulations douces sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres	Communauté de communes d'Erdre et Gesvres	2010	39 634 €
Ingénierie territoriale – Territoire du Choletais : étude de définition de l'offre de services de l'Institut Européen de l'Enfant	Institut européen de l'enfant	2010	18 600 €
Ingénierie territoriale – Assistance à maîtrise d'ouvrage	IRT Jules Verne	2010	20 000 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
Ingénierie territoriale – Etude prospective sur les mobilités durables	Préfecture de région	2011	129 825 €
Ingénierie territoriale – Etude d'accompagnement territorial du futur aéroport de Notre-Dame des Landes	Syndicat mixte aéroportuaire	2012	59 621 €
Ingénierie territoriale – Étude préalable aux travaux d'aménagement d'une aire de stationnement à Fromentine	Communauté de communes Océan Marais de Monts	2013	64 000 €
	TOTAL		23 303 225 €

Les neuf agglomérations de la région Pays de la Loire ont programmé des opérations.

La Région n'a pas individualisé l'enveloppe inscrite au titre de cette mesure. L'individualisation des financements par agglomération se fait au fur et à mesure de l'inscription des programmes d'actions dans les contrats régionaux d'agglomérations (CRA).

Au total, la Région a engagé 62 079 993 € au titre de cette mesure, dont 1,080 M€ en 2013 pour le Pôle d'Enseignement Supérieur (PES) du spectacle vivant « Le Pont Supérieur » (ex « CEFEDM) et 0,344 M€ pour les études de la Cité de la réalité virtuelle à Laval.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
NANTES - Aménagement des espaces publics du Tripode	SAMOA	2010	1 000 000,00 €
NANTES – La Fabrique	Ville de Nantes	2010	2 508 361,00 €
NANTES – Pôle d'enseignement supérieur du spectacle vivant « Le Pont Supérieur »	Ville de Nantes	2013	1 080 000,00 €
NANTES – le stade couvert d'athlétisme	Nantes Métropole	2010	2 900 000,00 €
NANTES – le stade couvert d'athlétisme	Nantes Métropole	2011	600 000,00 €
NANTES - PEM Haluchère Babinière	Nantes Métropole	2011	5 396 217,00 €
NANTES – Les Mondes marins	Nantes Métropole	2012	761 408,00 €
SAINT-NAZAIRE – le Théâtre	Ville de Saint-Nazaire	2010	3 160 400,00 €
SAINT-NAZAIRE – PEM	CARENE	2009	35 880,00 €
SAINT-NAZAIRE – PEM	CARENE	2012	517 940,00 €
ANGERS – Parc des expositions	Ville d'Angers	2009	1 000 000,00 €
ANGERS – Parc des expositions	Ville d'Angers	2010	900 000,00 €
ANGERS – station de dépollution de la Baumette	Angers Loire Métropole	2009	2 069 952,00 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
ANGERS – Biopôle/construction d'une unité de tri biologique	Angers Loire Métropole	2009	3 000 000,00 €
ANGERS – Biopôle/construction d'une unité de tri biologique	Angers Loire Métropole	2011	239 935,00 €
ANGERS - Parc du végétal Terra Botanica	Conseil général du Maine-et-Loire	2007	8 300 000,00 €
LE MANS – Espace culturel des Jacobins	Ville du Mans	2009	5 100 000,00 €
LE MANS – l'Arche de la nature	Le Mans Métropole	2010	270 000,00 €
LE MANS – construction d'un nouveau stade	Ville du Mans	2009	1 760 000,00 €
LE MANS – circuit des 24 heures du Mans (circuit de Maison Blanche et virage du garage vert)	Syndicat mixte du circuit des 24 Heures du Mans	2007	1 110 993,00 €
LE MANS – circuit des 24 heures du Mans (centre médical pour les spectateurs)	Syndicat mixte du circuit des 24 Heures du Mans	2009	200 000,00 €
LE MANS – circuit des 24 heures du Mans (terrain de karting, liaisons piétonnes et douces)	Syndicat mixte du circuit des 24 Heures du Mans	2011	189 000,00 €
LA ROCHE SUR YON – pôle culturel	Ville de la Roche sur Yon	2009	3 000 000,00 €
LA ROCHE SUR YON – pôle culturel	Ville de la Roche sur Yon	2010	1 767 140,00 €
LA ROCHE SUR YON – études Pentagone	Ville de la Roche sur Yon	2011	556 806,00 €
CHOLET - Espace Saint Louis	Communauté d'agglomération du Choletais	2009	4 977 305,00 €
LA BAULE – Atlantia	Ville de La Baule	2009	500 000,00 €
LA BAULE – Atlantia	Ville de La Baule	2010	900 000,00 €
LA BAULE – pôle équestre	Ville de La Baule	2009	297 000,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2009	1 500 000,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2011	3 975 019,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2012	80 167,00 €
SAUMUR - PEM	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2010	32 507,00 €
CLISSON – PEM (études avant-projet et projet des aménagements)	RFF	2010	174 262,00 €
CLISSON – PEM (études avant-projet et projet de la tranche 1)	CCVC	2010	20 860,00 €
CHATEAUBRIANT – PEM (réalisation)	CCC	2010	161 270,00 €
SABLES D'OLONNE – PEM (étude de faisabilité)	Ville Sables d'Olonne	2011	16 000,00 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
ANCENIS – PEM (1 ^{ère} phase)	Ville d'Ancenis	2010	123 012,00 €
ANCENIS – PEM (étude d'initialisation)	Ville d'Ancenis	2011	12 000,00 €
LAVAL – PEM	RFF/SNCF/Ville de Laval	2011	74 188,00 €
LAVAL – Etudes de la Cité de la réalité Virtuelle	Communauté d'agglomération de Laval	2013	344 000,00 €
SAVENAY – PEM (travaux 1 ^{ère} phase)	CC Loire et Sillon	2010	80 884,00 €
SAVENAY – PEM (travaux 1 ^{ère} phase)	RFF	2011	17 494,00 €
TIERCE – PEM (étude de faisabilité)	CC Loire et Sarthe	2010	8 150,00 €
SABLE-SUR-SARTHE – PEM (études AVP-Pro)	RFF/SNCF	2009	63 380,00 €
SABLE-SUR-SARTHE – PEM (études AVP-PRO - travaux)	RFF/SNCF/Ville de Sablé	2011	1 298 463,00 €
	TOTAL		62 079 993 €

IV A1 - Soutien de la dimension européenne de la métropole Nantes Saint-Nazaire

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	11 700 000	3 080 000	22 010 169		3 080 000	22 010 169		15 977 986	
État	9 500 000	2 000 000	9 500 000	100,0	2 000 000	9 500 000	100,0	6 313 817	66,5
Région	Financement non individualisé	1 080 000	12 510 169		1 080 000	12 510 169		9 664 169	77,3

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

- Convention territoriale de Nantes Métropole signée le 15 juillet 2008

État :

Sur le volet territorial, l'État a prévu un soutien financier d'un montant de 5 M€ de FNADT pour deux grands projets d'aménagements métropolitains : Île de Nantes (Les Mondes Marins) et Euronantes (espaces publics du Tripode).

L'intégralité de l'enveloppe FNADT avait été engagée au 31 décembre 2012. En 2013, 0,428 M€ relatifs à l'opération « Les Mondes Marins » ont été mandatés.

Région :

Au titre du Contrat Régional d'Agglomération de Nantes Métropole, approuvé en décembre 2009, deux opérations ont été fléchées au titre du CPER : l'aménagement des espaces publics du nouveau quartier du Tripode (1 M€ - opération soldée) et la Fabrique (2 508 361 € - opération soldée).

Au titre des équipements structurants d'intérêt régional, deux opérations ont été fléchées au titre du CPER : la construction du stade couvert d'athlétisme de Nantes avec 3,500 M€ de crédits engagés (1,734 M€ ont été mandatés, dont 0,684 M€ en 2013) et les Mondes marins à Nantes pour laquelle une aide a été engagée à hauteur de 1 M€ écartée à 761 408 € au titre du CPER compte tenu de l'enveloppe disponible (461 408 € ont été mandatés en 2013 – opération soldée au titre du CPER).

- Convention territoriale de la CARENE (Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire) signée le 15 juillet 2008

État :

Sur le volet territorial, l'État a prévu un soutien financier d'un montant de 2,500 M€ de FNADT pour deux grands projets d'aménagements métropolitains : la restructuration du quartier d'affaires de la ville de Saint-Nazaire et le projet « hippodrome » de la ville de Pornichet.

L'intégralité de l'enveloppe avait été engagée au 31 décembre 2012. En 2013, 0,140 M€ ont été mandatés pour solder l'opération « hippodrome de Pornichet ».

Région :

Au titre du Contrat Régional d'Agglomération de la CARENE approuvé en novembre 2009, deux opérations ont été fléchées au titre du CPER : le pôle d'échange multimodal (0,500 M€ - opération soldée en 2013) et le théâtre (1,500 M€ - opération soldée en 2013). Des dotations complémentaires, fléchées au titre des grands équipements, avaient été accordées pour le théâtre de Saint-Nazaire (1 660 400 € - opération soldée).

Sur ces deux opérations, les mandatements 2013 se sont élevés à 411 550 €.

- Construction des locaux du Pôle d'Enseignement Supérieur (PES) du spectacle vivant « Le Pont Supérieur », [ex CEFEDM - centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique]

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « Pôle d'Enseignement Supérieur du Spectacle Vivant » a été créé en 2011. La Région des Pays de la Loire et la Ville de Nantes font partie des membres fondateurs. Il compte parmi les quinze pôles nationaux et est le seul à vocation interrégionale.

Le site de Nantes sera le lieu principal d'activité de l'établissement public. Y seront réunis : son siège social, sa direction, son administration, les formations au Diplôme d'État de professeur de danse, la formation continue, la VAE (Validation des acquis de l'expérience), des stages et master classes pour toutes les disciplines.

L'inscription de ce dossier au CPER a permis de lancer l'opération de construction d'un bâtiment partagé Conservatoire/Pont Supérieur, dont la Ville de Nantes en sera le propriétaire et dont elle en assure la maîtrise d'ouvrage. L'inscription a aussi permis la réalisation d'un équipement structurant à rayonnement interrégional et permettant de proposer une offre de formation supérieure et de qualité.

Les travaux démarreront en février 2014. L'ouverture du bâtiment est prévue en septembre 2015.

L'État a engagé 2,6 M€ sur cette opération en 2013, dont 2M€ au titre CPER. La Région des Pays de la Loire soutient le projet à hauteur de 2,080 M€, dont 1,080 M€ au titre du CPER : les crédits ont été engagés en 2013.

IV A2 – Développement de l'attractivité de la métropole angevine

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	7 000 000	0	22 509 887		0	20 769 887		20 139 887	
Etat	7 000 000	0	7 000 000	100,0	0	5 260 000	75,1	5 260 000	100,0
Région	Financement non individualisé	0	15 509 887		0	15 509 887		14 879 887	95,9

Opérations engagées / réalisées – bilan qualitatif

- Convention territoriale d'Angers Loire Métropole signée le 15 juillet 2008

État :

Sur le volet territorial, l'État a prévu un soutien financier d'un montant de 7 M€ de FNADT pour deux grands projets d'aménagements métropolitains : Terra Botanica (4 M€) et le parc des expositions à Angers (3 M€).

Pour rappel, l'État a soldé l'intégralité de sa participation au titre du projet « Terra Botanica ».

Concernant le parc des expositions, l'État n'a pas engagé ni mandaté de crédits sur cette opération au titre de l'exercice 2013.

Région :

Au titre du Contrat régional d'agglomération d'Angers Loire Métropole, trois opérations sont inscrites au titre du CPER, à savoir : le parc des expositions (1 M€ CRA et 0,900 M€ au titre des mesures crise), la station de dépollution de la Baumette (2 069 952 €) et Biopôle – construction d'une unité de tri biologique (3 239 935 €).

Toutes les opérations sont soldées pour l'agglomération d'Angers, sauf les 0,900 M€ supplémentaires pour le parc des expositions (0,270 M€ mandatés en 2013).

Pour rappel, concernant le projet « Terra Botanica », la Région a soldé la totalité de sa participation (8,300 M€).

IV A3 - Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	14 710 000	0	13 629 993		0	13 606 603		9 765 113	
État	5 000 000	0	5 000 000	100,0	0	4 976 610	99,5	3 229 120	64,9
Région	Financement non individualisé	0	8 629 993		0	8 629 993		6 535 993	75,7

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

- Convention territoriale Le Mans métropole signée le 15 juillet 2008

État :

Sur le volet territorial, l'État a prévu un soutien financier d'un montant de 4 M€ de FNADT pour quatre projets d'aménagements métropolitains [la Maison de la Forêt, le centre culturel des Jacobins, les liaisons douces du circuit des 24 Heures, les études pour la création de la 2^{ème} ligne de tramway et bus à haut niveau de services (BHNS)], ainsi qu'un soutien du CNDS d'1 M€ pour le circuit des 24 heures du Mans.

En 2013, l'État a mandaté 1 017 443 € de FNADT dont:

- 620 028 € pour l'opération « études pour la création de la 2^{ème} ligne de tramway et bus à haut niveau de services (BHNS) » ;
- 397 415 € pour le théâtre des Jacobins.

Région :

Au titre du CRA de Le Mans Métropole, trois opérations sont inscrites au titre du CPER : la création de l'Espace culturel des Jacobins (1,700 M€ - opération soldée), l'Arche de la Nature – création d'une

maison de la Forêt (0,270 M€ - opération mandatée à hauteur de 0,216 M€), le Pôle d'excellence sportive du Mans – construction d'un nouveau stade, phase 1 (1,760 M€ - opération soldée).

Au titre des équipements structurants, l'Espace culturel des Jacobins a bénéficié d'une dotation complémentaire de 3,400 M€ répartie ainsi :

- 2,400 M€ pour le théâtre ;
- 0,500 M€ pour l'espace cinématographie ;
- 0,500 M€ pour les espaces culturels d'accompagnement.

Cette dotation, entièrement engagée, est mandatée à hauteur de 1,360 M€.

Le circuit des 24 heures du Mans :

Les quatre opérations présentées par le syndicat mixte des 24 heures du Mans dans le cadre du programme du circuit inscrit au CPER (« réaménagement du circuit de Maison Blanche », « réaménagement du virage du garage vert », « création d'un centre médical pour les spectateurs » et « aménagement du terrain de karting et liaisons piétonnes et douces ») ont été soldées au 31 décembre 2012 à hauteur de 976 610 € pour l'État et 1 499 993 € pour la Région.

IV A4 - Renforcement des autres agglomérations (Laval, La Roche sur Yon, Cholet, Cap-Atlantique, Saumur, autres pôles d'échanges multimodaux)

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	17 000 000	3 086 692	31 516 636		3 430 692	31 515 976	185,4	16 462 609	52,2
État	9 500 000	3 086 692	6 086 692	64,1	3 086 692	6 086 032	64,1	3 328 696	54,7
Région	Financement non individualisé	0	25 429 944		344 000	25 429 944		13 133 913	51,6

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Des conventions territoriales ont été signées en 2008 avec Laval, La Roche sur Yon, Cholet, Cap Atlantique et Saumur. L'avenant à la convention territoriale de Saumur a été signé le 5 avril 2012. En 2013, deux avenants aux conventions ont été signés : le 16 septembre avec l'agglomération de Laval, et le 7 mai avec la Ville de La Roche sur Yon.

État :

Sur le volet territorial, l'État a prévu un soutien financier d'un montant de 9,500 M€ de FNADT pour ces cinq agglomérations. Au 31 décembre 2013, 6 086 032 € ont été engagés :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
LA BAULE – Atlantia	Ville de la Baule	2013	134 692 €
SAUMUR - Pôle d'échange multimodal de Saumur – programmé = 160 360 €	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2008	159 700 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
SAUMUR – Pôle d'échange multimodal de Saumur	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2009	89 640 €
SAUMUR – Théâtre – 1 ^{ère} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2011	100 000 €
SAUMUR – Théâtre – 2 ^{ème} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2012	650 000 €
CHOLET Espace Saint Louis – 2 ^{ème} tranche - Etudes	Communauté d'agglomération du Choletais	2009	40 000 €
CHOLET Espace Saint Louis – 2 ^{ème} tranche - Travaux	Communauté d'agglomération du Choletais	2010	1 960 000 €
LAVAL – Pôle d'échange multimodal – tranche 1	Communauté d'agglomération Laval agglomération	2013	1 352 000 €
LA ROCHE SUR YON Construction du pôle associatif	Ville de la Roche sur Yon	2013	1 600 000 €
	TOTAL		6 086 032 €

En 2013, trois opérations ont été engagées pour un montant total de 3 086 692 €.

Région :

Au 31 décembre 2013, 25 429 944 € sont programmés et engagés, dont 344 000 € en 2013 :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
NANTES - PEM Haluchère Babinière	Nantes Métropole	2011	5 396 217,00 €
SAINT-NAZAIRE – PEM (étude)	CARENE	2009	35 880,00 €
SAINT-NAZAIRE – PEM (avenant à l'étude préliminaire du Bâtiment Voyageurs)	CARENE	2012	17 940,00 €
SAVENAY – PEM (travaux 1 ^{ère} phase)	CC Loire et Sillon	2010	80 884,00 €
SAVENAY – PEM (travaux 1 ^{ère} phase)	RFF	2011	17 494,00 €
LA BAULE – Atlantia	Ville de La Baule	2009	500 000,00 €
LA BAULE – Atlantia	Ville de La Baule	2010	900 000,00 €
LA BAULE – pôle équestre	Ville de La Baule	2009	297 000,00 €
CHATEAUBRIANT – PEM (réalisation)	CCC	2010	161 270,00 €
CLISSON – PEM (études avant-projet et projet des aménagements)	RFF	2010	174 262,00 €
CLISSON – PEM (études avant-projet et projet de la tranche 1)	CCVC	2010	20 860 ,00 €
ANCENIS – PEM (1 ^{ère} phase)	Ville d'Ancenis	2010	123 012,00 €
ANCENIS – PEM (étude d'initialisation)	Ville d'Ancenis	2011	12 000,00 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Année d'engagement	Montant engagé
CHOLET - Espace Saint Louis	Communauté d'agglomération du Choletais	2009	4 977 305,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2009	1 500 000,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2011	3 975 019,00 €
SAUMUR - Théâtre	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2012	80 167,00 €
SAUMUR - PEM	Communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement	2010	32 507,00 €
TIERCE – PEM (étude de faisabilité)	CC Loire et Sarthe	2010	8 150,00 €
LAVAL – PEM	RFF/SNCF/Ville de Laval	2011	74 188,00 €
LAVAL – Etudes de la Cité de la réalité virtuelle	Communauté d'agglomération de Laval	2013	344 000,00 €
SABLE-SUR-SARTHE – PEM (études AVP-Pro)	RFF/SNCF	2009	63 380,00 €
SABLE-SUR-SARTHE – PEM (études AVP – PRO - travaux)	RFF/SNCF/Ville de Sablé	2011	1 298 463,00 €
LA ROCHE SUR YON – pôle culturel	Ville de la Roche sur Yon	2009	3 000 000,00 €
LA ROCHE SUR YON – pôle culturel	Ville de la Roche sur Yon	2010	1 767 140,00 €
LA ROCHE SUR YON – études Pentagone	Ville de la Roche sur Yon	2011	556 806,00 €
SABLES D'OLONNE – PEM (étude de faisabilité)	Ville Sables d'Olonne	2011	16 000,00 €
	TOTAL		25 429 944 €

IV A5 - Soutien à l'ingénierie territoriale

Avancement financier Au 31/12/13	montants totaux 2007-2013	montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 000 000	64 000	457 193	45,7	64 000	457 193	45,7	288 882	63,2
Etat	1 000 000	64 000	457 193	45,7	64 000	457 193	45,7	288 882	63,2
Région	0								

Cette enveloppe d'1 M€ sur le FNADT est destinée au soutien de projets de territoire préparés par les collectivités ou de projets de coopération métropolitaine ou intercommunale. Les opérations éligibles sont des opérations d'études et d'ingénierie territoriale.

En 2013, une étude préalable aux travaux d'aménagement d'une aire de stationnement à Fromentine a été engagée à hauteur de 64 000 €. Ce projet est porté par la communauté de communes Océan marais de Monts.

IV B - Attractivité pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité

Rappel contexte/enjeux

1 - Attractivité des pôles intermédiaires

L'État concentre ses crédits CPER sur huit pôles intermédiaires, villes de plus de 10 000 habitants, bien répartis sur les cinq départements des Pays de la Loire et qui constituent des pôles rayonnant sur le milieu rural environnant (Châteaubriant et Pornic en Loire-Atlantique, Mayenne et Château-Gontier en Mayenne, Sablé-sur-Sarthe et La Flèche en Sarthe, Les Sables d'Olonne et Fontenay-le-Comte en Vendée).

Jusqu'au bilan 2009, l'enjeu pour la Région était de financer au titre du CPER 2007-2013 les projets :

- situés géographiquement dans les huit pôles d'équilibre cités ainsi que dans les trente-trois villes intermédiaires identifiées par la Région en 2005 ;
- intégrés aux contrats territoriaux et mobilisant plus de 0,200 M€ de dotation régionale ;
- correspondant à des investissements publics structurants présentant un rayonnement intercommunal ayant un impact sur l'attractivité des territoires.

Ces critères ont été élargis en 2010. Les projets désormais soutenus :

- sont situés géographiquement dans les huit pôles d'équilibre cités ainsi que dans les trente-trois villes intermédiaires identifiées par la Région en 2005 ;
- sont intégrés aux contrats territoriaux et mobilisent plus de 0,100 M€ de dotation régionale ;
- correspondent à des zones d'activités et à des investissements publics structurants présentant un rayonnement intercommunal ayant un impact sur l'attractivité des territoires.

2 - Soutien à l'action des "Maisons de l'emploi"

La création de Maisons de l'emploi a favorisé le regroupement des collectivités territoriales, du service public de l'emploi et des partenaires publics et privés. Dans la région des Pays de la Loire, onze Maisons de l'emploi ont été labellisées.

L'État s'est engagé à soutenir la mise en œuvre de leur programme d'actions dans trois domaines : l'observation de la situation de l'emploi et des potentialités du territoire, l'accès et le retour à l'emploi, le développement de l'emploi et la création et la reprise d'entreprises.

La Région soutient ces équipements au titre des contrats territoriaux.

3 - Amélioration de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des handicapés

La prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées implique de poursuivre l'adaptation des établissements, tant médico-sociaux que sanitaires.

L'État et la Région s'engagent à :

- poursuivre l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées accueillies dans les établissements publics de santé ;
- favoriser l'adaptation des prises en charge pour les personnes handicapées, afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

4 - Mise en œuvre du projet régional de santé

Il s'agit de soutenir les actions de prévention afin d'améliorer l'état de santé de la population ligérienne et de contribuer à la réduction des inégalités territoriales en matière d'accès à la prévention et aux soins dans les Pays de la Loire. Ces actions étaient mises en œuvre dans le cadre du plan régional de santé publique (PRSP) jusqu'à la dissolution du Groupement Régional de Santé Publique et la mise en place de l'Agence régionale de santé (ARS). Une convention de transfert de l'État à l'ARS est intervenue le 31 mars 2010. Ces actions s'inscrivent désormais dans le cadre du nouveau Projet Régional de Santé élaboré par l'ARS ainsi que dans le cadre du Schéma régional Formations, Santé, Social et Territoires élaboré par la Région.

Mise en œuvre

Documents d'application

S'agissant du secteur "santé-social", les Départements ont été invités à préciser leurs engagements en vue de la signature des conventions territoriales thématiques déclinant la programmation pour les opérations d'investissement relatives à l'amélioration de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées. Ces conventions ont été signées le 3 août 2009.

Réunions du comité technique

La commission technique "santé-social" s'est réunie le 2 octobre 2013 à l'Agence régionale de santé. Elle avait pour objet de dresser l'état d'avancement des opérations et la programmation du CPER au titre de l'année 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	81 787 000	14 141 658	81 237 302	99,3	11 880 605	74 454 981	91,0	49 947 891	67,1
État	22 677 000	4 381 417	22 239 500	98,1	4 381 417	22 239 500	98,1	12 271 918	55,2
Région	59 110 000	9 760 241	58 997 802	99,8	7 499 188	52 215 481	88,3	37 675 973	72,2

IV B1 - Attractivité des pôles intermédiaires

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	45 500 000	7 993 016	45 062 500	99,0	5 731 963	38 280 179	84,1	27 284 962	71,3
État	3 500 000	0	3 062 500	87,5	0	3 062 500	87,5	2 339 482	76,4
Région	42 000 000	7 993 016	42 000 000	100,0	5 731 963	35 217 679	83,9	24 945 480	70,8

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

État :

En 2013, l'État n'a pas engagé de crédits relatifs aux pôles intermédiaires. Les mandatements se sont quant à eux élevés à 889 632 € dont :

- 437 500 € pour l'opération « aménagement quais abords du vieux Pornic »,
- 452 132 € pour l'opération "aménagement du remblais des Sables d'Olonne ».

Région :

La liste des opérations programmées par année figure dans le tableau suivant. Les opérations engagées y figurent en couleur (celles engagées en 2013 sont en gras). Au total en 2013, la Région a programmé la totalité de l'enveloppe budgétaire, soit 42 M€, a engagé 35 217 679 € et mandaté 24 945 480 €.

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2007	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 77 : Construction d'une salle culturelle à Ernée (2ème phase)	COMMUNE D'ERNEE	464 350 €
2007	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 76 : Rénovation de la salle polyvalente à Mayenne	COMMUNE DE MAYENNE	550 000 €
2007	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 75 : Création d'un pôle culturel à Mayenne : 2ème phase	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MAYENNE	1 231 000 €
2007	CTU de la CC des Olonnes et CC Auzance et Vertonne	Action 8 : Construction d'une école de musique	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLLONNES	774 869 €
2007	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 58 : Extension et restructuration du FJT Copainville à Mayenne	COPAINVILLE	245 000 €
2007	CTU du Pays du Vignoble Nantais	Action 19 : Extension de la maison de retraite de Vallet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALLET	250 000 €
2007	CTU du Pays du Vignoble Nantais	Action 12 : Projet de Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Clisson	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CLISSON	404 940 €
2007	CTU du Pays de la Vallée du Loir	Action 30 : Construction d'un complexe sportif - gymnase (tranche 2)	COMMUNE DE LA FLECHE	460 000 €
2007	CTU du Pays de la Vallée du Loir	Action 27 : Construction d'un centre aquatique à Château du Loir (tranche 2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR ET BERCE	1 004 446 €
2007	CTU du Pays de la Vallée du Loir	Action 28 : Réhabilitation de la piscine	COMMUNE DU LUDE	280 000 €
2007	CTU du Pays de la Vallée du Loir	Action 26 : Construction d'un centre aquatique à la Flèche	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS	860 000 €
2007	CTU du Pays de la Haute Sarthe	Action 6 : Aménagement du télécentre immobilier d'entreprise NTIC	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SILLE	195 621 €
Sous total 2007				6 720 226 €

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2008	CTU du Pays de la Vallée de Sarthe	Action 25 : Aménagement et réhabilitation du gymnase Anjou à Sablé	COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE	260 000 €
2008	CTU du Pays de la Vallée de Sarthe	Action 9 : Aménagement de la maison du tourisme (Centre ancien)	COMMUNE DE SABLE SUR SARTHE	220 000 €
Sous total 2008				480 000 €
2009	CTU Pays de Craon	Action 11 : Création d'un Pôle Santé à Craon et Ballots	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CRAONNAIS	700 000 €
2009	CTU Pays de Craon	Action 13 : Création d'une maison Enfance Jeunesse à Craon	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CRAONNAIS	200 000 €
2009	CTU du Pays de Grandlieu Machecoul et Logne	Action 24 : Construction d'un pôle enfance à Machecoul	COMMUNE DE MACHECOUL	375 000 €
2009	CTU Pays de Craon	Action 9 : Création d'un centre équestre à Craon	COMMUNE DE CRAON	300 000 €
2009	CTU du Pays des Vallées d'Anjou	Action 21 : Restructuration de la piscine plein air à Baugé	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE	315 000 €
2009	CTU de la CC de Pont Château et Saint Gildas des Bois	Action 5 : Restructuration du centre-ville de Pont Château	COMMUNE DE PONTCHATEAU	1 300 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 47 : Pôle santé	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	375 000 €
2009	CTU du Pays des Coëvrons	Action 15 : Construction d'un complexe cinématographique à Evron	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'EVRON	600 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 53 : Place de Verdun-Phase 2	COMMUNE DE FONTENAY LE COMTE	400 000 €
2009	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 75 : Création d'un pôle culturel à Mayenne - 2ème phase	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MAYENNE	113 600 €
2009	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 58 : Extension et restructuration du FJT Copainville à Mayenne	COPAINVILLE	31 363 €
2009	CTU du Pays de la Vallée du Loir	ACTION 26 : Construction d'un centre aquatique à la Flèche	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS	51 192 €
2009	CRA de CAP Atlantique	la mise en valeur du village paludier de Saillé à Guérande (action 5)	COMMUNE DE GUERANDE	627 000 €
2009	CRA de CAP Atlantique	Réaménagement et valorisation du secteur des abords du cinéma de Guérande	COMMUNE DE GUERANDE	323 000 €
2009	CTU de la CC de la Région de Blain	Action 7 : Construction d'un bâtiment destiné à un pôle d'insertion à Blain	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR RETOUR A L'EMPLOI	150 000 €
2009	CTU de la CC de Pont Château et Saint Gildas des Bois	l'aménagement de la ZAC Abbaye II à Pont château (Action 1)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU	263 500 €
2009	CTU de la CC Loire et Sillon	Action 4 : Extension du passage souterrain de la Gare SNCF de Savenay	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON	279 000 €
2009	CTU du Pays de Châteaubriant	Action 9 : Développement de l'attractivité commerciale du centre ville de Châteaubriant (aménagement de la place de la Motte)	COMMUNE DE CHATEAUBRIANT	731 788 €
2009	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 115 : Mesures environnementales liées à l'assainissement : réalisation d'une station d'épuration à Villaines la Juhel	COMMUNAUTE COMMUNE DE VILLAINES LA JUHEL	172 940 €
2009	CTU du Pays de Retz Atlantique	L'aménagement de la première tranche du parc botanique de la Ria (action 29)	COMMUNE DE PORNIC	455 000 €
2009	CTU du Pays des Coëvrons	Action 21 : Aménagement durable du centre ville d'Evron	COMMUNE D'EVRON	187 864 €
2009	CTU du Pays des Vallées d'Anjou	Action 9 : Restauration et valorisation scénographique des mécanismes du moulin de Longué	COMMUNE DE LONGUE JUMELLES	170 000 €
2009	CTU du Pays des Vallées d'Anjou	Action 13 : Réhabilitation du Centre culturel Centre René d'Anjou à Baugé	COMMUNE DE BAUGE	315 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 2 : Aménagement du parc d'activités de POLARIS	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY	291 600 €

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 12 : Aménagement de la ZA des Rochettes	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	150 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 15 : Construction d'une pépinière d'entreprises	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY	250 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 16 : Construction d'une pépinière d'entreprises	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE POUZAUGES	171 500 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 24 : réalisation d'une écocyclerie	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	200 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 25 : Aménagement d'un site exemplaire et pédagogique sur les économies d'énergie	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE POUZAUGES	100 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 27 : Acquisition et aménagement d'un bâtiment destiné au stockage du bois déchiqueté	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	250 000 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 30 : Construction d'un Dojo intercommunal	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	590 464 €
2009	CTU du Pays du Bocage Vendéen	Action 40 : Construction d'une maison de la Solidarité et de l'Emploi	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE POUZAUGES	544 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 1 : Viabilisation du Vendéopôle Sud Vendée	SYNDICAT MIXTE VENDEOPOLE DU SUD VENDEE	300 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 2 : Création du lotissement d'activités Moulin Bertin Ouest	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY LE COMTE	440 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 5 : Création de la zone d'activités économiques du Pôle Sud Vendée Innov Automobile	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY LE COMTE	150 031 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 8 : Aménagement de la zone économique intercommunale du Pironnet II et IV	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	105 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 9 : Aménagement de la zone économique intercommunale du Fief Tardy	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	161 000 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 13 : Réhabilitation d'un bâtiment en chantiers d'insertion et locaux relais	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	157 500 €
2009	CTU du Pays du Sud Vendée	Action 45 : réhabilitation d'un immeuble pour l'installation de la mission locale	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY LE COMTE	120 000 €
2009	CTU du Pays Loire en Layon	Action 5 : Aménagement de la zone d'activités du Rabouin à Chalonnes sur Loire	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON	162 750 €
2009	CTU du Pays Loire en Layon	Action 23 : Requalification des espaces publics : Secteur des Halles et Quai Gambetta à Chalonnes sur Loire	COMMUNE DE CHALONNES SUR LOIRE	108 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 10 : Aménagement et gestion différenciée Parc du Haut Gesvres à Treillières	COMMUNE DE TREILLIERES	11 600 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 11 : Etude préalable et suivi animation d'une opération d'amélioration et d'adaptation du parc de logements privés existants	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	5 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 12 : Création d'un équipement aquatique à Nort sur erdre	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	860 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 13 : Réhabilitation d'une base nautique sur l'Erdre à Sucé sur Erdre	COMMUNE DE SUCE SUR ERDRE	112 841 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 15 : Création d'une maison des jeunes à Notre Dame des Landes	COMMUNE DE NOTRE DAME DES LANDES	55 786 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 3 : Inventaire et reconquête des friches agricoles	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	43 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 6 : Aménagement d'un passage sous voie ferrée à Nort sur Erdre	RESEAU FERRE DE FRANCE	49 500 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 7 : Aménagement d'un parking minute d'accès au tram-train à Sucé sur Erdre	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER	9 825 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 8 : Espace multimodal : réorganisation du parking d'accès au tram-train à Sucé sur Erdre	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER	9 555 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	Action 9 : Aménagement d'une coulée verte à Grandchamp des Fontaines	COMMUNE DE GRANDCHAMPS DES FONTAINES	10 000 €

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	la création d'un Accueil Loisirs Sans Hébergement (action 17)	COMMUNE LES TOUCHES	210 600 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	la création d'un Accueil Loisirs Sans Hébergement (Action 18)	COMMUNE DE VIGNEUX DE BRETAGNE	150 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	la création d'une halte garderie Relais Assistantes Maternelles (action 16)	COMMUNE LES TOUCHES	91 668 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	la réhabilitation du camping municipal (action 14)	COMMUNE DE NORT SUR ERDRE	89 125 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	le programme d'actions du Conseil de Développement (Action 19)	CONSEIL DEVELOPPEMENT D ERDRE ET GESVRES	8 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	les réserves foncières pour parcs d'activités (action 1)	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	200 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	l'état des lieux de la restauration hors domicile (action 4)	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	9 000 €
2009	CTU de la CC Erdre et Gesvres	La création de liaisons douces (action 20)	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE GESVRES	25 500 €
2009	CTU Baie de l'Aiguillon Luçon	La création d'une pépinière d'entreprise à Saint Michel en l'Herm (action 2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NE DE LA MER	96 925 €
Sous total 2009				14 736 017 €
2010	CTU de la CC du Pays de Château-Gontier	Action 25 : Réalisation d'un accueil de loisirs pour l'enfance	COMMUNE DE CHATEAU GONTIER	310 000 €
2010	CTU de la CC du Pays de Château-Gontier	Action 4 : Réalisation de modules artisanaux - Zone Artisanale de Montplours	COMMUNE DE CHATEAU GONTIER	210 000 €
2010	CTU du Pays des Mauges	Action 11 : Extension de la zone d'activités Anjou Actiparc des Trois routes à Chemillé	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE	600 000 €
2010	CTU du Pays des Mauges	Action 30 : Construction d'un centre social et maison des services à Beaupréau	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE MAUGES	614 000 €
2010	CTU du Pays de la Haute Mayenne	Action 29 : Aménagement et acquisition d'équipements pour le pôle culturel de Mayenne (phase 3)	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MAYENNE	370 000 €
2010	CTU du Pays de la Haute Mayenne	Action 36 : Réhabilitation et extension de la piscine communautaire de l'Ernée	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L ERNEE	841 643 €
2010	CTU du Pays de la Haute Mayenne	Action 38 : Construction d'une salle multisports et d'un dojo à Ernée	COMMUNE D'ERNEE	258 614 €
2010	CTU du Pays de la Haute Mayenne	Action 46 : Construction d'un pôle santé à Villaines la Juhel	COMMUNAUTE COMMUNE DE VILLAINES LA JUHEL	491 434 €
2010	CTU du Pays de la Haute Mayenne	Action 8 : Requalification de parcs d'activités à Mayenne	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MAYENNE	458 000 €
2010	CTU du Pays du Perche Sarthois	Action 34 : Construction d'une médiathèque	COMMUNE DE LA FERTE BERNARD	560 000 €
2010	CTU du Pays du Perche Sarthois	Action 37 : Rénovation de la salle Maurice Loiseau (COSEC)	COMMUNE DE LA FERTE BERNARD	202 400 €
2010	CTU du Pays Saumurois	Action 7 : Création d'une maison de la petite enfance intercommunale à Doué la Fontaine	COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE DOUE LA FONTAINE	280 000 €
2010	CTU de la CC des Olonnes et CC Auzance et Vertonne	Action 8 : Construction d'une école de musique	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES OLLONNES	188 647 €
2010	CTU du Pays de Haute Mayenne	Action 58 : Extension et restructuration du FJT Copainville à Mayenne	COPAINVILLE	20 000 €
2010	CTU du Pays du Vignoble Nantais	Action 19 : Extension de la maison de retraite de Vallet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALLET	253 280 €
2010	CTU du pays de Challans Palluau	Action 12 : Réhabilitation de la déchetterie à Challans	COMMUNE DE CHALLANS	277 878 €
2010	CTU du pays de Challans Palluau	Action 16 : Aménagement d'une piste piétonne et cyclable à Challans	COMMUNE DE CHALLANS	124 826 €
2010	CTU du pays de Challans Palluau	Action 20 : Création d'un boulodrome couvert à Challans	COMMUNE DE CHALLANS	125 174 €

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2010	CTU du Pays du Vignoble Nantais	Action 19.1 : Construction d'un cinéma associatif Le Connétable à Clisson	COMMUNE DE CLISSON	460 000 €
2010	Erdre et Gesvres (hors CTU)	Construction d'un groupe scolaire et d'un restaurant scolaire	COMMUNE LES TOUCHES	100 000 €
Sous total 2010				6 745 896 €
2011	CTU du Pays du Vignoble Nantais	Construction de l'établissement de formation à Clisson : voies d'accès et organisation des liaisons multimodales (action 18)	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE CLISSON	100 000 €
2011	CTU du Pays du Vignoble Nantais	la requalification du parc d'activités des Dorices à Vallet (action 4)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALLET	12 000 €
2011	CTU du Pays du Vignoble Nantais	le pôle d'échange multimodal de la gare de Clisson : réalisation d'une passerelle (action 13)	RESEAU FERRE DE FRANCE	504 800 €
2011	CTU du Pays du Vignoble Nantais	le pôle d'échange multimodal de la gare de Clisson : réhabilitation du bâtiment voyageurs (action 14)	SNCF DIR ENT DIRECTION RH VT	92 300 €
2011	CTU du Pays de la Vallée du Loir	la construction d'un Centre d'Hébergement Educatif et Sportif à La Flèche (Action 31)	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FLECHOIS	700 000 €
2011	CTU du Pays de la Vallée du Loir	la maison de santé pluridisciplinaire et multipolaire à Château du Loir (tranche 1) (Action 41)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR ET BERCE	98 232 €
2011	CTU du Pays de la Vallée du Loir	la réhabilitation de la piscine (tranche 2) Le Lude (Action 33)	COMMUNE DU LUDE	219 414 €
2011	CTU du Pays de la Vallée du Loir	le centre aquatique de Loir et Bercé - phase 3 à Château du loir (Action 32)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR ET BERCE	415 450 €
Sous total 2011				2 142 196 €
2012	CTU Baie de l'Aiguillon Luçon	La création d'une pépinière d'entreprise à Saint Michel en l'Herm (action 2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NE DE LA MER	111 857 €
2012	CTU Baie de l'Aiguillon Luçon	La création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Luçon (action 34)	COMMUNE DE LUCON	300 000 €
2012	CTU de la CC de Pont Château et Saint Gildas des Bois	l'aménagement de la ZAC Abbaye II à Pont château (Action 1)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU	100 000 €
2012	CTU de la CC du Pays de Château-Gontier	Action 4 : Réalisation de modules artisanaux - Zone Artisanale de Montplours	COMMUNE DE CHATEAU GONTIER	50 000 €
2012	CTU de la CC du Pays de Château-Gontier	La rénovation de l'espace aquatique Pierre de Coubertin (action 28)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATEAU GONTIER	847 000 €
2012	CTU du Pays du Bocage Vendéen	L'extension du complexe sportif Léonard de Vinci (action n°51)	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE MONTAIGU	1 069 340 €
2012	CTU du Pays du Sud Vendée	La création d'un pôle d'échange multi-usages (action n°57)	COMMUNE DE FONTENAY LE COMTE	200 000 €
2012	CTU du Pays du Sud Vendée	La rénovation du théâtre municipal de Fontenay le Comte (action n°61)	COMMUNE DE FONTENAY LE COMTE	100 000 €
2012	NCR Haute Sarthe	Développement d'une filière biomasse-phase 2 (action 12)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SILLE	100 000 €
2012	NCR Vallée de la Sarthe	Création d'un établissement d'enseignement artistique (action n°9)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE	154 452 €
2012	Erdre et Gesvres (hors CTU)	Construction d'un équipement aquatique à Nort-sur-Erdre	COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES	150 000 €
Sous total 2012				3 182 649 €
2013	CTU de la CC d'Erdre et Gesvres	La Maison de l'enfance (action 8)	COMMUNE DE TREILLIERES	409 117 €
2013	CTU de la CC d'Erdre et Gesvres	L'aménagement des accès au futur équipement aquatique à Nort sur Edre (action 9)	COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES	336 889 €
2013	CTU Sud Vendée	La création d'une pépinière d'entreprises intercommunale (action n°10)	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LA CHATAIGNERAIE	410 568 €

ANNEE DE PROGRAMMATION	TERRITOIRE	LIBELLE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	AIDE REGION PROGRAMMEE
2013	CTU du Grand Saumurois	L'efficacité énergétique et la qualité de l'air pour la Maison de la petite enfance et de la famille de Doué la Fontaine (action n°3)	COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DOUE LA FONTAINE	70 000 €
2013	CTU de la CC des Coëvrons	La construction d'un atelier artisanal sur la ZI du Bray à Evron (action n°2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS	115 500 €
2013	CTU de la CC des Coëvrons	La création d'une maison pluridisciplinaire de santé à Evron (action n°14)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS	720 000 €
2013	CTU de la CC des Coëvrons	La nouvelle trésorerie à Evron (action n°16)	COMMUNE D EVRON	116 542 €
2013	CTU de la CC des Coëvrons	La réhabilitation d'un bâtiment industriel à Evron (action n°1)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS	396 000 €
2013	CTU Retz Atlantique	Salle de sport de Pornic	COMMUNE DE PORNIC	294 210 €
2013	CTU Retz Atlantique	Création d'espaces ludiques pour la jeunesse	COMMUNE DE PORNIC	119 231 €
2013	CTU Pays de Craon	Le centre socio-culturel (action n°13)		200 000 €
2013	CTU Pays des vallées d'Anjou	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Baugé en Anjou (action n°30)	COMMUNE DE BAUGE	250 000 €
2013	CTU Pays des vallées d'Anjou	La construction d'un atelier relais sur la zone Anjou Actiparc Sainte Catherine à Baugé (action n°2)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE	103 500 €
2013	CTU Pays des vallées d'Anjou	La construction d'un bâtiment relais Anjou Actiparc de Jumelles sur la commune de Longué Jumelles (action n°7)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LONGUE	678 800 €
2013	CTU Pays des vallées d'Anjou	La construction d'une pépinière d'entreprises sur la zone Anjou Actiparc Sainte-Catherine à Baugé (action n°1)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE	114 000 €
2013	CTU Pays des vallées d'Anjou	Restructuration et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) avec intégration du centre de loisirs maternel (CLM) à Baugé (action n°32)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BAUGE	160 000 €
2013	CTU Pays Loire en Layon	La construction d'un nouvel office de Tourisme intercommunal sur la commune de Chalonnes sur Loire (action n°4)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON	180 000 €
2013	CTU Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen	La construction du bâtiment GREENTECH (action n°10)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS	500 500 €
2013	CTU Pontchâteau et Saint Gilles Gildas des Bois	Renouvellement de l'ilot du centre (action n°5)	COMMUNE DE PONTCHATEAU	290 000 €
2013	CTU Pontchâteau et Saint Gilles Gildas des Bois	Médiathèque (action n°6)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONTCHATEAU ET DE SAINT GILDAS DES BOIS	974 905 €
2013	CTU Pays de Châteaubriant	La construction d'un DOJO à Châteaubriant (action n°6)	COMMUNE DE CHATEAUBRIANT	441 219 €
2013	CTU Blain	La création d'un nouvel établissement aquatique	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAIN	500 000 €
2013	CTU Château Gonthier	Reconstruction de l'EHPAD	CENTRE HOSPITALIER DU HAUT ANJOU	300 000 €
2013	CTU Mauges	Construction d'un bâtiment d'activité relais (action n°4)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHEMILLE	182 500 €
2013	CTU Mauges	Accès au Lycée public de Beaupréau	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE MAUGES	129 535 €
Sous total 2013				7 993 016 €
TOTAL PROGRAMMÉ				42 000 000 €
TOTAL ENGAGE				35 217 679 €
TOTAL ENGAGE EN 2013				5 731 963 €

Concernant le soutien de la Région aux actions portées par la communauté de communes Erdre et Gesvres : deux opérations ont été engagées en 2013 pour un montant global de 746 006 € (la maison de l'enfance à Treillières et l'aménagement des accès au futur équipement aquatique à Nort sur Erdre).

IV B2 - Soutien à l'action des "maisons de l'emploi"

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 500 000	406 345	1 500 000	100,0	406 345	1 500 000	100,0	253 722	16,9
Etat	1 500 000	406 345	1 500 000	100,0	406 345	1 500 000	100,0	253 722	16,9
Région	0								

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Depuis le 1^{er} janvier 2011, un nouveau cahier des charges s'applique au processus de reconversionnement des maisons de l'emploi (MDE). L'État a conclu pour cette période 2011-2014 une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec les 10 MDE de la région.

La subvention globale versée par l'État aux MDE en région a permis de financer les engagements du CPER à hauteur de 406 345 € en 2013.

IV B3 - Accueil des personnes fragilisées par l'âge ou par le handicap

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	22 192 000	4 188 430	22 105 750	99,6	4 188 430	22 105 750	99,6	11 157 046	50,5
Etat	14 742 000	3 383 430	14 742 000	100,0	3 383 430	14 742 000	100,0	6 743 714	45,7
Région	7 450 000	805 000	7 363 750	98,8	805 000	7 363 750	98,8	4 413 332	59,9

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées

Trois opérations ont été engagées en 2013 :

- la reconstruction totale de 18 places pour l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) public autonome « les Marronniers » à Château-Gontier (53), pour un montant total d'aides publiques contractualisées au titre du CPER de 1 531 870 € :
 - o État CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) : 180 670 €
 - o Région : 151 200 €
 - o Département et collectivités : 1,200 M€

- la reconstruction totale de 20 lits médico-sociaux pour le centre hospitalier local « Clinchamp-Delélès » de Beaumont sur Sarthe (72), pour un montant total d'aides publiques contractualisées au titre du CPER de 1 184 232 € :
 - o État CNSA : 0,280 M€
 - o Région : 0,168 M€
 - o Département et collectivités : 736 232 €

- la reconstruction totale de 35 lits médico-sociaux pour l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Centre hospitalier de Longué (49), pour un montant prévisionnel de 27,053 M€ qui bénéficie de 1,176 M€ d'aides publiques contractualisées au titre du CPER réparties de la façon suivante :
 - o État CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) : 0,490 M€ au titre du CPER
 - o Région : 0,294 M€ (engagement anticipé en décembre 2012)
 - o Département : 0,392 M€

En 2013, trois opérations ont été soldées : Hôpital local (HL) de Clisson (44), HL Loire et Sillon à Savenay (44) et EHPAD de St-Calais (72). Il ne reste plus qu'une opération en cours (maison de retraite Lassay les Châteaux).

Adaptation des prises en charge pour les personnes handicapées

Pour 2013, trois opérations d'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des personnes en situation de handicap ont été engagées:

- la reconstruction de 30 places à l'Institut Médico-Educatif (IME) d'Ancenis (44) :
 - o État CNSA : 752 400 €
 - o Région : 342 000 €

- la reconstruction de 18 places au Centre Basile Moreau de Précigné (72) :
 - o État CNSA : 451 440 €
 - o Région : 205 200 €

- la reconstruction de 24 places et la restructuration de l'IME de l'Europe aux Ponts-de-Cé (49) :
 - o État CNSA : 1 228 920 M€
 - o Région : 273 600 € (engagement anticipé en décembre 2012)

En 2013, deux opérations ont été soldées : MAS St Amadour à La Selle Craonnaise (53) et Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de St-Calais (72). Pour cette dernière opération, un versement anticipé au titre de 2014 a été effectué. Il ne reste plus qu'une opération en cours (IME La Papotière).

Appréciation qualitative de l'exécution

Les engagements de l'État au titre du CPER ont été transférés à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à compter du 1^{er} janvier 2009. Si un retard important avait été pris au cours des années 2008 et 2009, il convient de constater que les enveloppes de crédits déléguées ensuite par la CNSA ont permis de combler ce retard.

Pour ce programme d'investissement, l'État a engagé la totalité de l'enveloppe contractualisée. Le taux d'engagement pour la Région est de 98,8 % : 97,1 % pour l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées et 100 % pour l'adaptation des prises en charge pour les personnes handicapées.

Au 31 décembre 2013, 27 opérations ont été engagées sur les deux secteurs et 21 ont connu un début d'exécution. Sur la programmation 2013, aucune opération n'a démarré.

IV B4 - Mise en œuvre du projet régional de santé

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	12 595 000	1 553 867	12 569 052	99,8	1 553 867	12 569 052	99,8	11 252 161	89,5
Etat	2 935 000	591 642	2 935 000	100,0	591 642	2 935 000	100,0	2 935 000	100,0
Région	9 660 000	962 225	9 634 052	99,7	962 225	9 634 052	99,7	8 317 161	86,3

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Le Conseil régional a inscrit son soutien à l'observation de la santé et à la prévention en matière de santé au sein de son Schéma Régional Formations Santé Social et Territoires adopté le 21 octobre 2011.

• Observation de la santé

- Observatoire régional de la santé

Le travail effectué par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) des Pays de la Loire et les études réalisées apportent une contribution essentielle au pilotage et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé publique, en améliorant la connaissance de l'état de santé de la population et en analysant ses déterminants comportementaux et environnementaux.

Outre ses activités classiques, l'ORS a développé en 2013 des compétences dans l'appréciation des parcours de soins. En particulier, il a élaboré un indicateur fondamental pour appréhender la pertinence des soins : « l'Hospitalisation Potentiellement Évitable ». Par ailleurs, l'Observatoire assure une veille méthodologique qui permet d'apporter une fonction d'expertise et d'appui pour la mise en œuvre des actions stratégiques de l'agence.

L'ARS a engagé 0,338 M€ en 2013, dont 0,250 M€ au titre du CPER.

Dès 2012, la Région avait atteint son engagement au titre du CPER : la ligne a été soldée en 2013 (1,750 M€). La Région a néanmoins poursuivi son soutien à l'ORS à hauteur de 0,285 M€ hors CPER pour les activités de la structure et notamment celles de veille, d'études épidémiologiques, de production de documents généraux ou thématiques sur la santé dans la région.

- Registre des cancers

En 2013, la Région a engagé 48 000 € pour l'association épidémiologie des cancers dans les Pays de la Loire (regroupant les registres des cancers de Loire-Atlantique et de Vendée). Les informations recueillies et les analyses réalisées par cette association constituent un apport indispensable pour l'épidémiologie des cancers. L'ARS a engagé 55 000 € hors CPER en 2013.

L'avenant n°4 au CPER a été l'occasion de rectifier l'erreur commise au moment de la rédaction du CPER : la Région entendait financer cette structure à hauteur de 0,336 M€ au total et non à hauteur de 0,700 M€. Cet engagement a été tenu puisque la Région a engagé chaque année 48 000 €, soit 0,336 M€ sur la période 2007-2013.

Afin de maintenir l'engagement régional au niveau initial, sur l'ensemble des actions du CPER, il a été décidé d'affecter la différence (soit 0,364 M€) à l'action en faveur de la lutte contre la désertification médicale - Maisons de santé (cf. ci-dessous).

• **Les actions de santé publique, priorités du PRS (Projet Régional de Santé)**

- Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS, ex CREDEPS)

L'ARS a engagé 341 642 € en 2013 pour financer, à travers un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), les actions de l'IREPS, pour un financement global de l'ARS de 1,088 M€.

Ce financement global est orienté, d'une part, vers les missions de pôle ressources de l'IREPS pour soutenir et accompagner les acteurs de prévention, et d'autre part, vers des actions :

- d'ateliers en faveur du public en précarité ;
- de prévention des conduites à risque dans les établissements scolaires du secondaire et autres établissements d'apprentissage ;
- d'éducation pour la santé hors milieu d'enseignement ou d'apprentissage ;
- d'éducation pour la santé à caractère innovant et expérimental ;
- de prévention primaire des conduites addictives en milieu scolaire par le renforcement des compétences psychosociales ;
- d'ateliers santé-seniors autour du bien vieillir ;
- de mise en œuvre du programme interdépartemental « vie affective et sexuelle des personnes vivant avec un handicap mental ».

L'année 2013 a également fait l'objet de la préparation du futur contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens liant l'ARS et l'IREPS pour les années 2014 à 2016.

Fin 2012, la Région avait rempli l'intégralité de ses engagements au regard du CPER. Cette ligne est d'ailleurs soldée (1,470 M€). Néanmoins, elle a poursuivi son action en faveur des centres de ressources en matière de prévention et de promotion de la santé de l'IREPS en engageant, en 2013, 0,218 M€ de crédits hors CPER.

- Autres actions de santé publique

En 2013, la Région a engagé des crédits à hauteur de 207 180 € dans le cadre du CPER et 24 474 € hors CPER pour soutenir :

- les associations intervenant en matière de prévention, particulièrement en faveur de la jeunesse, comme par exemple l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie des Pays de la Loire (ANPAA), la Fédération Addiction, l'Association DicoLSF, l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, SIS animation, Médecins du monde, l'Union régionale Consommation Logement Cadre de Vie (URCLCV), l'association Mus'Azik ;
- l'organisation de colloques, rencontres dans le domaine de la santé (association alcool assistance la Croix d'Or, le centre socioculturel Roland CHARRIER à Montreuil-Bellay (49), ...).

Le taux d'engagement des crédits Région sur cette action atteint 100 % au 31 décembre 2013 (1,190 M€).

Appréciation qualitative

A compter de 2011, les modalités de collaboration entre l'État et la Région ont été définies au travers d'un protocole de travail et d'échange avec l'ARS cadrant les méthodes du partenariat entre les deux institutions.

- **Garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins**

- Lutte contre la désertification médicale - Maisons de santé

Cette ligne a été abondée à hauteur de 0,364 M€ dans le cadre de l'avenant n°4 au CPER. Ceci a permis à la Région, en 2013, d'accompagner deux nouvelles maisons de santé : l'une sur la commune de Changé (53) et l'autre sur la commune de Bonchamp-Lès-Laval (53).

Ainsi, en prenant en compte les financements hors CPER, ce sont au total quatre nouvelles maisons de santé qui ont été accompagnées, en 2013, par la Région pour un montant total de 1,200 M€.

Le taux d'engagement de la Région est de 100 % au 31 décembre 2013 (3,864 M€).

- Télé médecine

Comme les années antérieures, la Région a poursuivi son accompagnement au développement de la télé médecine (équipements de visioconférence, de transmission d'imagerie ...) afin de permettre le partage d'informations dématérialisées entre professionnels de santé et de conforter une offre de soins de qualité, notamment dans les zones fragilisées en termes de démographie médicale.

En 2013, la Région a engagé 395 460 € pour 28 projets portés par des établissements de santé de la région.

Au total, depuis le début du CPER, la Région a engagé 1 024 052 € sur la télé médecine (97,5 % de son engagement CPER).

Des financements complémentaires de l'État (Agence régionale de santé) non contractualisés viennent compléter l'intervention de la Région, seule contributrice dans le cadre du CPER, sur ces deux programmes.

IV C - Accompagnement des projets de territoire spécifiques

Rappel contexte/enjeux

Cette mesure comprend quatre actions :

1. Valorisation du patrimoine culturel du Val-de-Loire

Suite à la révision à mi-parcours du CPER, quatre opérations sont désormais inscrites :

- la poursuite de la restauration de l'abbaye royale de Fontevraud ;
- la poursuite de la restauration du château de Saumur ;
- l'église Saint-Pierre à Saumur (*intégrée lors de la révision à mi-parcours*);
- le développement de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), ex Ecole nationale d'équitation (ENE) à Saumur.

2. Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre Dame-des-Landes

Le CPER accompagne l'implantation de l'aéroport du grand ouest par le soutien au territoire d'accueil et l'accompagnement des projets portés par les collectivités.

3. Gestion intégrée de zones côtières - GIZC

Une opération expérimentale de GIZC avait été lancée par le CIADT (Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire) du 3 septembre 2003 sur le territoire de la baie de Bourgneuf. L'estuaire de la Loire est aussi un espace particulièrement adapté pour conduire une démarche de GIZC.

4. Ile d'Yeu

L'Ile d'Yeu, territoire spécifique marqué par son insularité la plus éloignée de la côte et par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, a fait l'objet d'un avenant au CPER et d'une convention territoriale, signés le 22 juillet 2009.

Mise en œuvre

Documents d'application

- S'agissant du Val de Loire, les opérations culturelles concernent principalement l'agglomération de Saumur, celles-ci ont été inscrites dans la convention signée le 5 juillet 2008 avec cette agglomération. Un avenant a été signé le 5 avril 2012. L'action concernant l'école nationale d'équitation et le Cadre noir (Institut Français du Cheval et de l'Équitation) fait l'objet d'une convention spécifique.
- S'agissant de l'accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes, une convention territoriale avec la Communauté de communes Erdre et Gesvres a été signée le 17 mars 2010. Un premier avenant a été signé le 22 mai 2012 et un second a été signé le 23 octobre 2012.

- Le soutien au territoire de l'île d'Yeu relève de la convention territoriale d'application signée le 22 juillet 2009. Un avenant a été signé le 30 juillet 2013 pour mettre en application les termes de l'avenant n°3 au CPER et ceux de l'avenant au Contrat territorial Unique 2010-2013 de l'île d'Yeu signé le 26 novembre 2012.

Réunions du comité technique

Le comité technique régional du développement territorial et de la cohésion sociale ne s'est pas réuni en 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	38 707 217	3 333 364	23 764 356	61,4	3 333 364	23 734 825	61,3	12 598 107	53,1
Etat	19 800 000	2 017 939	16 262 933	82,1	2 017 939	16 233 402	82,0	8 094 000	49,9
Région	9 827 217	1 315 425	7 501 423	76,3	1 315 425	7 501 423	76,3	4 504 107	60,0

IV C1 - Valorisation du patrimoine culturel du Val de Loire

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	29 350 000	3 044 855	18 937 182	64,5	3 044 855	18 937 182	64,5	10 043 765	53,0
Etat	14 600 000	1 875 000	12 781 329	87,5	1 875 000	12 781 329	87,5	6 764 707	52,9
Région	6 870 000	1 169 855	6 155 853	89,6	1 169 855	6 155 853	89,6	3 279 058	53,3

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

L'action comprend les travaux du château de Saumur, de l'abbaye royale de Fontevraud, de l'église Saint Pierre et le développement de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE ex Ecole nationale d'équitation).

La convention territoriale signée avec la communauté d'agglomération de Saumur a fait l'objet d'un avenant signé le 5 avril 2012 pour intégrer les ajustements effectués dans le cadre de la révision à mi-parcours : redéploiement des crédits prévus initialement sur le volet « Musée » du Château de Saumur (7 M€) vers les travaux de restauration de l'église Saint Pierre.

• Château de Saumur

L'inscription de ce dossier au CPER a permis, outre la réalisation d'études (archéologique, diagnostics sanitaire et technique du châtelet d'entrée et des remparts bastionnés) :

- de mettre en œuvre les travaux indispensables à la poursuite du chantier (consolidation et restauration du pont dormant, seul accès au château). Ces travaux sont achevés ;
- le lancement des travaux d'urgence et de stabilisation (escalier d'honneur). Ces travaux sont terminés ;
- le financement de deux tranches (sur 3) de mise en sécurité des façades, toitures et superstructures. Les travaux relatifs à la 1^{ère} tranche ont commencé en décembre 2013 et devraient se terminer pour fin 2015. Ceux relatifs à la 2^{ème} tranche débuteront en janvier 2016 pour une fin prévue en avril 2017.

L'année 2013 a été consacrée au lancement des études de projet en vue de l'appel d'offres travaux pour la restauration des remparts bastionnés du château. L'APS (avant-projet sommaire) sera remis en mars 2014 et l'appel d'offres est prévu pour fin 2014.

En 2013, l'État a engagé 0,100 M€, ce qui porte ses engagements financiers à hauteur de 2,770 M€ au 31 décembre 2013. Le faible taux de mandatement (41 %) s'explique par les retards importants dans la mise en œuvre des travaux, le programme 2009 n'ayant démarré qu'en décembre 2013.

La Région a engagé 291 600 € en 2013, soit un total engagé de 1 141 853 €.

La Ville de Saumur souhaite poursuivre en 2014 (année de prolongation du CPER) les investissements pour la consolidation d'urgence des remparts bastionnés, compte tenu du fait que la totalité des travaux engagés n'atteint pas le montant prévu en 2007. Les travaux commenceront en janvier 2015 et devraient s'achever en février 2016.

• **Abbaye Royale de Fontevraud**

Ces sept années ont permis de programmer la mise en œuvre :

- des travaux de restauration de la chapelle Saint-Benoît (y compris le chauffage). Ces travaux sont achevés ;
- des deux tranches de travaux de restauration des façades et toitures du cloître des Infirmeries Saint Benoît. La 1^{ère} phase est achevée tandis que la fin des travaux de la 2^{ème} phase est prévue pour mai 2014 ;
- de deux tranches de restauration des façades et toitures des bâtiments de la Cour d'honneur. En ce qui concerne la 1^{ère} tranche (bâtiments allant des Fanneries au porche d'entrée, y compris celui-ci), les travaux ont démarré en juillet 2013 et s'achèveront en juin 2014. Les travaux de la 2^{ème} tranche (porche d'entrée au bâtiment de l'administration) démarreront en mars 2014 et devraient se terminer en avril 2015 ;
- les études architecturale et technique sur le Prieuré de la Madeleine. La 1^{ère} phase de l'étude (état des lieux, diagnostic) est réalisée. Le rapport archéologique devrait être remis en avril 2014. La 2^{ème} phase de l'étude (faisabilité, propositions) sera remise en octobre 2014.

L'année 2013 a été consacrée au lancement des travaux de restauration des façades sur cour du bâtiment de l'administration et de la croupe de la 2^{ème} porte d'entrée. Le contrat de maîtrise d'œuvre sera lancé en mars 2014 en vue d'un appel d'offres travaux en juillet 2014. Les travaux sont prévus d'octobre 2014 à septembre 2015.

Il est à noter un bilan très positif de la mise en œuvre du CPER sur l'abbaye de Fontevraud : l'ensemble de la programmation des opérations de restauration a été engagé et mené à bien. Tous les travaux visés au contrat seront terminés avant fin 2015 et les opérations comptables devraient être clôturées en 2016. La programmation initiale de travaux et les dotations correspondantes inscrites au CPER ont été intégralement respectées.

Crédits engagés en 2013 :

État : 1 M€ (montant cumulé au 31/12/2013 : 6 M€. Participation soldée)

Région : 0,498 M€ (montant cumulé au 31/12/2013 : 2994 M€)

Département de Maine-et-Loire : 0,412 M€ (montant cumulé au 31/12/2013 : 0,986 M€)

• **Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) ex Ecole Nationale d'Équitation (ENE)**

L'exécution est conforme aux engagements pris au titre du CPER. Pour rappel, par arrêté du 10 décembre 2010, le Ministère des Sports a versé une subvention de 0,600 M€, ce qui solde la participation de l'État.

Par ailleurs, la Région avait engagé la totalité de sa participation en 2011 (0,270 M€) pour la réalisation d'une plateforme d'accueil et d'une carrière. Le Conseil général participe au projet à hauteur de 90 000 €, le solde étant pris en charge (0,390 M€) par l'IFCE.

Les travaux concernant la plate-forme d'accueil sont terminés. S'agissant de la carrière, les travaux ont été suspendus en raison des conditions atmosphériques et du sol impraticable par des engins mais ils devraient être terminés avant la fin du 1^{er} semestre 2014.

La Région reste en attente de l'attestation de fin de travaux pour solder le paiement.

• Eglise Saint-Pierre à Saumur

Cette opération urgente de restauration générale se déroule selon les prévisions.

L'inscription de ce projet au CPER, à l'occasion de la révision à mi-parcours, a permis de programmer :

- les mesures d'urgence de stabilisation provisoire ;
- la mise en sécurité de l'édifice et l'étude générale de stabilité ;
- les trois tranches de confortation et de restauration de l'édifice. La 1^{ère} tranche a été achevée et soldée en 2011. Les travaux de la 2^{ème} tranche ont commencé en février 2013 pour un achèvement prévu en mars 2014. Les travaux de la 3^{ème} tranche débuteront en mars 2014 et devraient s'achever en juin 2015.

L'ensemble des travaux se sont déroulés dans le respect du calendrier.

L'État a engagé 0,775 M€ en 2013 pour la mise en œuvre de la dernière tranche des travaux de sauvegarde de restauration et de consolidation. Le taux d'engagement cumulé au 31 décembre 2013 est de 97,5 %.

En 2013, la Région a engagé 380 255 € pour cette même tranche au titre du CPER, soit 1,750 M€ au total (la totalité de son engagement prévisionnel).

IV C2 – Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	3 000 000	142 939	2 720 366	90,7	142 939	2 720 366	90,7	597 586	22,0
Etat	3 000 000	142 939	2 720 366	90,7	142 939	2 720 366	90,7	597 586	22,0
Région	0								

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

La programmation a été finalisée et approuvée en 2009 au travers d'une convention territoriale signée le 17 mars 2010, et de ses deux avenants signés les 22 mai et 23 octobre 2012. Un CTU a été signé le 6 octobre 2009. Un avenant au CTU a été signé le 8 novembre 2012.

Cette convention territoriale (et ses avenants) a pour objet de préciser, jusqu'à la fin 2013, le programme des opérations prioritaires et structurantes pour le développement durable et l'attractivité du territoire d'Erdre et Gesvres.

En 2013, l'État a engagé 142 939 € de crédits FNADT pour les opérations relatives :

- aux études de programmation des pôles communaux de Fay de Bretagne (52 939 €) ;
- à l'espace multimodal de Casson (90 000 €).

Concernant le soutien de la Région aux actions portées par la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, le détail des actions soutenues figure dans la partie IV B1.

IV C3 – Gestion intégrée de zones côtières

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 000 000	0	161 238	16,1	0	131 707	13,2	131 707	100,0
Etat	1 000 000	0	161 238	16,1	0	131 707	13,2	131 707	100,0
Région	0								

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Cette ligne n'a pas été mobilisée en 2013 en l'absence de projets éligibles à cette mesure.

IV C 4 – Accompagnement du développement durable de l'île d'Yeu

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	5 357 217	145 570	1 945 570	36,3	145 570	1 945 570	36,3	1 825 049	93,8
Etat	1 200 000	0	600 000	50,0	0	600 000	50,0	600 000	100,0
Région	2 957 217	145 570	1 345 570	45,5	145 570	1 345 570	45,5	1 225 049	91,0

L'île d'Yeu, territoire spécifique marqué par son insularité la plus éloignée de la côte et par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, a fait l'objet de l'avenant n°1 au CPER et d'une convention territoriale signés le 22 juillet 2009.

En 2012, le projet « d'usine de dessalement de l'eau de mer » pour l'alimentation en eau potable de l'île d'Yeu n'étant pas prêt à démarrer (axe II), les reliquats de crédits Région ont été reportés vers l'axe IV (ligne IV C4 « Accompagnement du développement durable de l'île d'Yeu ») afin de soutenir le raccordement de l'île d'Yeu en très haut débit » à hauteur de 1 757 217 €. Ce transfert de crédits a été acté dans l'avenant n°3 au CPER.

La dotation de l'État s'élève à 1,2 M€ (0,900 M€ de la DGE et 0,300 M€ du FNADT) et de dotations de la Région de 2 957 217 € et du Département de la Vendée de 1,200 M€. Le financement de la Région a été décidé en décembre 2009 via l'approbation d'un CTU pour un montant de 1,231 M€. Il a été signé officiellement le 13/02/2010. Un avenant a été signé le 26 novembre 2012.

La convention territoriale a ainsi fait l'objet d'un avenant signé le 30 juillet 2013, tenant compte de l'avenant n°3 au CPER ainsi que de l'avenant au CTU.

S'agissant du raccordement en très haut débit, une étude technique a été menée durant l'année 2013 afin de définir notamment le parcours optimal et les caractéristiques précises du câble à commander. Un nouveau marché nécessaire à la fabrication du câble de fibre optique est en cours de finalisation. La pose du câble est prévue pour septembre 2014, si les autorisations sont obtenues avant l'été. La durée des travaux n'excédera pas 3 semaines. En 2013, la Région a engagé 145 570 €.

IV D - Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)

Rappel contexte/enjeux

L'information géographique est un outil d'aide à la décision dont la performance et l'efficacité sont conditionnées par la quantité, la fiabilité et l'actualité des données, à un coût maîtrisé. Elle est de plus en plus présente dans les réflexions stratégiques menées par les acteurs publics régionaux, départementaux et locaux, qu'il s'agisse des services de l'État ou des autres collectivités publiques.

Une mutualisation des systèmes et des informations permettra de réaliser des économies d'échelle, par l'acquisition mutualisée de référentiels et la mutualisation de l'ingénierie, de garantir l'interopérabilité des systèmes d'information préconisée au niveau national et européen, de renforcer la capacité d'expertise et d'anticipation des organismes et de développer leurs capacités d'étude.

Mise en œuvre

Documents d'application

Convention d'exécution signée le 8 août 2008.

Réunions du comité technique

Le comité technique ne s'est pas réuni en 2013.

Les acteurs du programme ont été réunis lors d'une journée GEOPAL, le 17 décembre 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	6 000 000	695 057	4 670 564	77,8	793 769	4 419 855	73,7	2 895 482	65,5
État	3 000 000	162 977	2 147 486	71,6	161 331	2 134 314	71,1	1 646 843	77,2
Région	3 000 000	532 080	2 523 078	84,1	632 438	2 285 541	76,2	1 248 639	54,6

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Au 31 décembre 2013, l'État a engagé 2 134 314 € autitre du CPER (FNADT) et 390 500 € hors CPER (participations des Établissements publics de l'État maîtres d'ouvrage des opérations).

En 2013, l'État a engagé 161 331 € de FNADT pour les opérations suivantes :

- hébergement de la plate-forme GEOPAL (42 441 €) ;
- réalisation par l'IGN d'une orthophotographie du territoire régional à partir de prises de vue aériennes. La livraison du produit est prévue en juillet 2014. Une version provisoire est disponible depuis décembre 2013 (106 500 €) ;

- développement, mise en place et hébergement de la plate-forme Géovendée, relais entre les acteurs locaux et régionaux pour la diffusion et le partage des données géographiques de la Vendée (12 390 €).

Pour mémoire, l'implication du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - anciennement CETE de l'Ouest) dans l'animation du dispositif pour l'année 2013 a été financée sur le reliquat de l'engagement de 2012.

La Région a engagé au total 2 285 541 € dont 632 438 € en 2013 (pour information, 30 368 € engagé en 2012 ont été annulés et réengagés en 2013). Parmi les opérations soutenues, on peut citer :

- le soutien à l'Institut Géographique National pour la constitution d'une orthophotographie à grande échelle sur l'ensemble du territoire régional ;
- le soutien au Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation d'une carte collaborative du bruit ;
- le soutien à Nantes Métropole pour l'acquisition d'une orthophotographie numérique de nuit sur son territoire ;
- le soutien au développement des Systèmes d'Information Géographique dans les intercommunalités et aux interconnexions à mettre en place entre les portails de mutualisation de l'information géographique et ceux de l'open-data ;
- le soutien pour la constitution d'une base de données sur la biodiversité, sur la connaissance de la nature et de l'occupation du sol ;
- le soutien à la Communauté d'Agglomération de Saumur pour l'inventaire et la numérisation des cavités souterraines ;
- le soutien pour la numérisation de réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales ;
- l'acquisition et la rediffusion des fichiers fonciers standards du 1^{er} janvier 2013 auprès de la Direction Générale des Impôts ;
- les postes d'animation, État et Région.

Appréciation qualitative de l'exécution

GEOPAL soutient une diversité de projets tels que l'acquisition de référentiels géographiques, la constitution de référentiels métiers ou la mise en place de plateformes mutualisées infrarégionales.

La diversité des maîtrises d'ouvrage et la part importante des financements par les partenaires démontrent une appropriation du programme par l'ensemble des acteurs publics de la région, conformément à l'ambition partagée d'un programme prenant en compte les besoins du terrain.

1 500 données sont mises à disposition des quelque 200 adhérents et 200 téléchargements sont réalisés en moyenne tous les mois.

Les journées géomatiques des Pays de la Loire organisées les 17 et 18 décembre 2013 ont constitué un temps fort pour les acteurs publics de l'information géographique. 230 participants ont assisté aux débats organisés autour des cartes comme outils pédagogiques, citoyens et politiques, d'illustrations de projets réalisés dans le cadre de GEOPAL et de la table ronde sur les perspectives de la géomatique et l'évolution de GEOPAL.

Cette journée a également été l'occasion de revenir sur l'évaluation positive du programme menée par le cabinet REALIA au cours de l'année 2012. Les apports de GEOPAL sont notamment l'animation de la communauté géomatique ligérienne et les économies réalisées par l'acquisition mutualisée des référentiels géographiques. Des propositions ont été formulées dans le cadre de cette évaluation autour de la gouvernance et de l'organisation, du développement, de l'animation, de la communication et des évolutions techniques.

Néanmoins, l'année 2013 a vu l'épuisement des crédits du FEDER dédiés au programme GEOPAL. De ce fait, plusieurs projets envisagés n'ont pas été lancés par les maîtres d'ouvrage, faute d'un financement suffisant.

IV E - Observation économique et sociale régionale

Rappel contexte/enjeux

Plusieurs observatoires sont cofinancés par l'État et la Région dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, en prolongement du contrat antérieur. C'est le cas, notamment, du CARIF-OREF (emploi et formation, mutations économiques et sociales), du GIP « Estuaire de la Loire » (actions en matière d'environnement et de développement durable : protection des risques, ressource en eau, biodiversité...), de Syn@pse, observatoire de la société de l'information (TIC : haut débit, téléphonie mobile, usages), de l'observatoire régional de la santé, de l'observatoire régional du tourisme.

L'objectif poursuivi par ce programme consiste à mieux organiser et à renforcer le pilotage de ces observatoires régionaux :

- en favorisant une meilleure coordination entre les différents champs d'observation et les services contributeurs et en mutualisant les outils d'observation et de communication ;
- en engageant des études ou des travaux de prospective sur des thèmes à caractère transversal nécessitant les compétences de plusieurs observatoires (vieillesse des actifs et de la population, mutations économiques et appareil productif régional, innovation, services à la personne...).

Mise en œuvre

Documents d'application

Convention d'exécution de l'observation régionale du tourisme signée le 28 janvier 2008.

Convention d'exécution du programme Syn@pse signée le 27 octobre 2008.

Réunions du comité technique

Le sous-comité technique pour Syn@pse ne s'est pas réuni en 2013.

Avancement de la mesure

Avancement financier	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Au 31/12/13									
Total	5 600 000	320 531	3 968 159	70,9	368 466	3 788 424	67,7	3 293 757	86,9
État	2 800 000	11 149	1 490 699	53,2	11 149	1 383 640	49,4	1 118 670	80,8
Région	2 800 000	309 382	2 477 460	88,5	357 317	2 404 784	85,9	2 175 087	90,4

IV E1 - Observatoire de la société de l'information - Syn@pse

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	2 000 000	53 885	1 206 299	60,3	77 772	1 045 036	52,3	781 448	74,8
État	1 000 000	0	490 648	49,1	0	383 589	38,4	173 306	45,2
Région	1 000 000	53 885	715 651	71,6	77 772	661 447	66,1	608 142	91,9

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

L'État et la Région copilotent depuis 2003 l'observatoire de la société de l'information SYN@PSE.

L'État n'a ni engagé ni mandaté de crédits en 2013. En 2013, la Région a engagé 77 772 €.

Deux études ont été initiées en 2013 :

- **Les TIC comme outils de dynamisation de l'activité en milieu rural** : à partir d'un état des lieux des projets en Pays de la Loire représentés sur une cartographie interactive, l'étude a pour objet d'identifier des axes prioritaires d'action publique en milieu rural et périurbain et de réaliser un guide à destination des porteurs de projets. Le comité de concertation organisé en septembre 2013 a permis d'affiner le travail de détection et de valorisation des initiatives en région. Le comité de restitution prévu en février 2014 sera l'occasion de présenter les axes prioritaires et les principales clés de réussite d'un projet numérique ;
- **La révision de la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN)** : dans le cadre du volet « Couverture du territoire par le Très haut débit et le développement des usages du numérique » du CPER 2015-2020, il est demandé de « procéder à une actualisation de la SCORAN, en mettant un accent sur le développement des usages et des services attendus par les acteurs économiques et les citoyens ». L'État et la Région ont donc convenu de procéder à l'actualisation de la SCORAN adoptée en janvier 2011 avec pour objectifs stratégiques d'assurer la couverture numérique des territoires et de favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus. Un prestataire a été retenu fin décembre 2013 pour élaborer dans le cadre d'un processus de concertation la nouvelle stratégie numérique régionale au cours du premier semestre 2014. Les crédits réservés à l'étude « TIC et PME » ont été redéployés vers le lancement de cette étude.

Appréciation qualitative de l'exécution

Les travaux d'études conduits par SYN@PSE au cours du contrat, en particulier le livre blanc sur l'e-administration, les usages de la télémédecine et l'étude en cours sur les TIC en milieu rural, alimenteront l'élaboration du volet « usages numériques » de la SCORAN.

IV E2 - Observatoire régional de la santé

(Voir mise en œuvre du projet régional de santé)

IV E3 - Observatoire régional du tourisme

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	1 600 000	115 306	1 406 312	87,9	115 306	1 406 312	87,9	1 348 659	95,9
Etat	800 000	0	644 503	80,6	0	644 503	80,6	644 503	100,0
Région	800 000	115 306	761 809	95,2	115 306	761 809	95,2	704 156	92,4

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Le programme de l'ORT comporte deux types de missions :

- la collecte des données sur le secteur du tourisme ;
- le traitement et l'analyse des données sur l'activité touristique en région ainsi que la diffusion des résultats.

Par ailleurs, dans le cadre de son programme annuel, l'ORT a réalisé chaque année :

- la mise en œuvre locale des outils nationaux (amélioration de la connaissance du parc des hébergements touristiques, extension des enquêtes de fréquentation à d'autres modes d'hébergement...);
- la mesure de l'impact des investissements et de l'activité des entreprises sur l'emploi, la mesure de la satisfaction des clientèles et la mesure de la qualité de l'offre ;
- l'évaluation des politiques publiques de promotion et d'aides aux entreprises et l'élaboration de dispositifs de veille.

L'ORT a également animé et réalisé des études spécifiques sur certaines filières du tourisme en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire :

- étude La Loire à Vélo (2010) ;
- étude sur le poids économique des campings (2011) ;
- étude sur l'évolution de l'offre touristique (2011) ;
- étude sur l'emploi et la formation touristique (2012).

Le fonctionnement de l'observatoire régional du tourisme (ORT) a été assuré parité entre la Région et l'État entre 2008 et 2012. En 2013, la Région a financé seule les actions de l'ORT pour un montant de 230 612 €.

Appréciation qualitative de l'exécution

L'Observatoire Régional du Tourisme a exécuté chaque année la plupart des actions prévues qui ont contribué à l'établissement d'indicateurs fiables et précis sur l'évolution de l'offre touristique, de la demande des clientèles et de leurs évolutions.

Ces études ont permis notamment d'alimenter les réflexions pour la définition des politiques touristiques régionales.

IV E4 - Observatoire régional des mutations économiques

Avancement financier Au 31/12/13	Montants totaux 2007-2013	Montants programmés en 2013	Montants programmés cumulés	% / inscrits	Montants engagés en 2013	Montants engagés cumulés	% / inscrits	Montant mandatés cumulés	% / eng.
Total	2 000 000	151 340	1 355 548	67,8	175 388	1 337 076	66,9	1 163 650	87,0
Etat	1 000 000	11 149	355 548	35,6	11 149	355 548	35,6	300 861	84,6
Région	1 000 000	140 191	1 000 000	100,0	164 239	981 528	98,2	862 789	87,9

Opérations engagées / réalisées - bilan qualitatif

Description des opérations programmées / engagées

Depuis le début du programme, les engagements de l'État et de la Région se sont respectivement élevés à 355 548 € et 981 528 €. Ces montants couvrent à 4 fois les études relatives aux mutations économiques et les évaluations des actions financées au titre du CPER.

Deux projets d'études État-Région en partenariat avec l'INSEE ont été engagés par l'État en 2013 pour 11 149 € (50 % des engagements) :

- une deuxième vague d'enquête sur les créations d'entreprises (hors auto-entrepreneurs). L'enquête Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) consiste à suivre une cohorte d'entrepreneurs qui ont créé leur entreprise en 2010 à trois intervalles de temps. Elle vise à observer l'impact de la création d'entreprises sur l'économie, les différentes logiques de création, les facteurs favorisant le succès ou l'échec des entreprises nouvellement créées et les conditions de création et de développement des jeunes entreprises. La publication interviendra au premier trimestre 2015 ;
- une nouvelle extension de l'enquête nationale sur l'innovation. Organisée selon des standards communs au niveau européen, l'enquête « Community innovation survey » permet de collecter une information détaillée sur l'innovation technologique et non technologique des entreprises. Elle permettra en particulier d'éclairer la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation. Les résultats seront publiés au dernier trimestre 2014.

En 2013, la Région a engagé 164 239 €. Les opérations engagées et mandatées en 2013 par la Région sont les suivantes :

Libellé de l'opération	Engagé Région 2013	Mandaté Région 2013
Elaboration du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (tempête Xynthia)	2 260,22 €	21 496,75 €
Dépenses liées à l'Observatoire de la Recherche		74 476,49 €
Etude missions métiers d'art		9 941,75 €
Convention d'étude – Université de Nantes relative aux freins et leviers de l'innovation dans le partenariat recherche - entreprises		10 000,00 €
Etude sur le renouvellement des forces de travail en Pays de la Loire à l'horizon 2030		3 002,93 €
Etude (conception, réalisation, édition et diffusion) sur la mobilité géographique des étudiants en provenance ou à destination des Pays de la Loire		6 250,00 €

Libellé de l'opération	Engagé Région 2013	Mandaté Région 2013
Institut Kervégan – laboratoire d'idées visant à maintenir l'attractivité de la région		25 000,00 €
Etude prospective sur la situation des établissements scolaires publics et privés et leur perspective à l'horizon 2025		22 000,00 €
La réalisation d'une étude relative à l'innovation dans les entreprises	12 379,27 €	6 190,00 €
Le fonctionnement de l'observatoire prospectif régional emploi formation compétence industrielle métallurgique mécanique matériaux	25 000,00 €	12 500,00 €
La réalisation d'une étude sur la pauvreté dans les Pays de la Loire	11 600,00 €	
La réalisation d'une étude sur la parité et l'égalité professionnelle en Pays de la Loire	37 200,00 €	
La réalisation d'une étude sur les étudiants en emploi dans les Pays de la Loire	6 150,00 €	
La réalisation d'une étude sur les jeunes à l'horizon 2040 en Pays de la Loire	9 650,00 €	
Une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2013 à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN)	60 000,00 €	30 000,00 €

CPER 2007-2013

Tableau détaillé des programmation, engagements et mandatements Etat et Région au 31 décembre 2013

Prog LOLF	Axe mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat						Région					
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
		TOTAL	1 374 993 000	490 704 000	510 611 000	422 892 373	86,2	392 860 843	80,1	309 447 668	78,8	484 580 689	94,9	468 241 490	91,7	377 395 965	80,6
	I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	614 356 000	250 817 000	194 326 000	208 712 844	83,2	180 597 751	72,0	150 023 498	83,1	185 131 405	95,3	176 951 123	91,1	151 985 393	85,9
	IA	Enseignement supérieur	125 430 000	68 955 000	19 754 000	58 793 735	85,3	44 817 908	65,0	39 113 033	87,3	19 635 779	99,4	15 305 340	77,5	13 476 047	88,0
	IA1	Enseignement supérieur général	120 587 000	66 532 000	18 647 000	56 510 735	84,9	43 979 908	66,1	38 380 033	87,3	18 647 000	100,0	14 316 561	76,8	12 776 583	89,2
		Mise au standard international des établissements d'enseignement supérieur	81 557 000	45 172 000	16 647 000	38 040 735	84,2	25 916 053	57,4	20 331 480	78,5	16 647 000	100,0	12 316 561	74,0	10 776 583	87,5
150		UFR Droit lettres	3 617 000	3 617 000		3 617 000	100,0	3 617 000	100,0	3 617 000	100,0						
150		Restructuration Polytech EPUN - OGP	2 700 000		2 340 000							2 340 000	100,0	211 150	9,0	161 150	76,3
150		CNAM	6 000 000		6 000 000							6 000 000	100,0	5 677 277	94,6	5 643 115	99,4
150		IUT La Roche sur Yon (report)	760 000	760 000		760 000	100,0	760 000	100,0	760 000	100,0						
150		IUFM site La Roche sur Yon	4 000 000	2 000 000	667 000	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	1 537 390	76,9	667 000	100,0	667 000	100,0	200 100	30,0
150		Réhabilitation IUT Angers	7 660 000	1 525 000	1 855 000	1 525 000	100,0	1 525 000	100,0	505 000	33,1	1 855 000	100,0	1 855 000	100,0	1 855 000	100,0
150		IUT génie informatique industrielle	4 160 000		1 386 000							1 386 000	100,0	1 386 000	100,0	1 386 000	100,0
150		ESTHUA	2 800 000		109 000							109 000	100,0	109 000	100,0	32 700	30,0
150		Extension ISTIA	1 850 000	500 000	450 000	500 000	100,0	500 000	100,0	400 000	80,0	450 000	100,0	450 000	100,0	450 000	100,0
150		Réhabilitation UFR médecine (report et dernière tranche)	4 860 000	4 860 000		4 860 000	100,0	4 267 000	87,8	955 525	22,4	0		0			
150		UFR Médecine	11 680 000	11 680 000		11 678 735	100,0	4 417 252	37,8	4 079 350	92,4	0		0			
150		IUFM Site Angers, aile A	3 750 000	3 750 000		3 750 000	100,0	3 542 854	94,5	3 541 269	100,0	0		0			
150		UFR Pharmacie	4 240 000	4 240 000		4 240 000	100,0	300 000	7,1	300 000	100,0	0		0			
150		Réhabilitation bâtiments physique chimie et sciences naturelles	4 040 000	1 200 000	947 000	40 000	3,3	40 000	3,3	40 000	100,0	947 000	100,0	20 135	2,1	20 135	0,0
150		Réhabilitation UFR Lettres et maison des SHS	4 300 000	4 300 000		1 150 000	26,7	1 026 947	23,9	762 374	74,2			0			
150		Restructuration IUT Le Mans	5 500 000	1 650 000	1 283 000	50 000	3,0	50 000	3,0	50 000	100,0	1 283 000	100,0	580 999	45,3	201 952	0,0
150		IUFM Site Le Mans	4 000 000	2 320 000	560 000	2 320 000	100,0	2 320 000	100,0	2 320 000	100,0	560 000	100,0	560 000	100,0	560 000	100,0
150		Extension ESGT	2 400 000		800 000							800 000	100,0	800 000	100,0	266 431	33,3
150		Département Informatique IUT Laval (report)	1 520 000	1 520 000		1 520 000	100,0	1 520 000	100,0	1 433 572	94,3						
150		Salles de travaux dirigés UFR Droit	1 720 000	1 250 000	250 000	30 000	2,4	30 000	2,4	30 000	100,0	250 000	100,0	0	0,0	0	0,0
		Amélioration de la qualité de la vie des étudiants	39 030 000	21 360 000	2 000 000	18 470 000	86,5	18 063 855	84,6	18 048 553	99,9	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0
150		Médecine Nantes 1ère et 2ème tranches (BU Santé)	21 000 000	15 120 000		15 120 000	100	14 713 855	97,3	14 698 553	99,9						
150		BU Lettres	8 680 000	2 890 000		0	0	0	0,0	0	0,0						
150		Résidence Haute Forêt	6 000 000		2 000 000							2 000 000	100	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0
150		Surcoût maison des services	350 000	350 000		350 000	100	350 000	100,0	350 000	100,0						
150		Espace vie étudiante Le Mans	3 000 000	3 000 000		3 000 000	100	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0						
	IA2	Enseignement supérieur agricole	4 843 000	2 423 000	1 107 000	2 283 000	94,2	838 000	34,6	733 000	87,5	988 779	89,3	988 779	89,3	699 464	70,7
142		Agrocampus (INH) - Amphithéâtre et salles d'enseignement	3 940 000	1 970 000	657 000	1 970 000	100,0	525 000	26,6	420 000	80,0	657 000	100,0	657 000	100,0	431 685	65,7
142		Allocation de thèse sur établissements de Nantes	600 000	300 000	300 000	160 000	53,3	160 000	53,3	160 000	100,0	235 779	78,6	235 779	78,6	203 779	86,4
142		Allocations de thèse sur établissement d'Angers	303 000	153 000	150 000	153 000	100,0	153 000	100,0	153 000	100,0	96 000	64,0	96 000	64,0	64 000	66,7

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat					Région						
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
	1B	Développement de la recherche et valorisation des savoirs	229 049 000	59 178 000	45 379 000	48 264 889	81,6	41 913 889	70,8	36 274 399	86,5	45 012 098	99,2	42 857 067	94,4	31 336 642	73,1
	1B1	Sciences de la vie et de la santé	90 970 000	20 387 000	16 006 000	15 087 000	74,0	14 687 000	72,0	12 222 003	83,2	16 006 000	100,0	14 184 969	88,6	6 041 015	42,6
		De la recherche fondamentale aux applications cliniques	51 070 000	13 048 000	8 715 000	8 348 000	64,0	7 948 000	60,9	6 337 903	79,7	8 715 000	100,0	6 893 969	79,1	4 474 715	64,9
150		IRS 2	20 000 000	5 000 000	2 844 000	300 000	6,0	0	0,0	0	0,0	2 844 000	100,0	2 844 000	100,0	1 515 468	53,3
		IRS équipements scientifiques	6 250 000	1 563 000	0	1 563 000	100,0	1 463 000	93,6	1 453 000	99,3						
150			260 000	260 000		260 000	100,0	160 000	61,5	160 000	100,0						
172			303 000	303 000		303 000	100,0	303 000	100,0	293 000	96,7						
194			1 000 000	1 000 000		1 000 000	100,0	1 000 000	100,0	1 000 000	100,0						
142		ONIRIS - construction chirurgie expérimentale et radiothérapie	2 400 000	400 000	1 037 500	400 000	100,0	400 000	100,0	61 703	15,4	1 037 500	100,0	1 037 500	100,0	1 037 500	100,0
142		ONIRIS - centre de recherche animal pré-clinique	3 170 000	1 325 000	319 500	1 325 000	100,0	1 325 000	100,0	1 325 000	100,0	319 500	100,0	319 500	100,0	0	0,0
142		ONIRIS secteur de manipulation sécurisée	1 500 000	380 000	430 000	380 000	100,0	380 000	100,0	380 000	100,0	430 000	100,0	430 000	100,0	430 000	100,0
150		IRIS (surcoût)	1 500 000	1 130 000		1 130 000	100,0	1 130 000	100,0	1 130 000	100,0						
150		IRIS 2 - "Institut Montclair"	8 250 000	1 250 000	2 750 000	1 250 000	100,0	1 250 000	100,0	0	0,0	2 750 000	100,0	928 969	33,8	735 438	79,2
		IRIS plateforme d'ingénierie et d'analyse (IFR 132)	3 000 000	750 000	500 000	750 000	100,0	750 000	100,0	750 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0	200 000	40,0
150				250 000		250 000	100,0	250 000	100,0	250 000	100,0						
194				500 000		500 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0						
150		Plateforme d'imagerie et d'exploration fonctionnelle du petit animal	3 000 000	750 000	500 000	750 000	100,0	750 000	100,0	750 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0	498 809	99,8
172		Plateforme SNP	2 000 000	500 000	334 000	500 000	100,0	500 000	100,0	488 200	97,6	334 000	100,0	334 000	100,0	57 500	17,2
		Campus du végétal	27 900 000	3 852 000	5 708 000	3 252 000	84,4	3 252 000	84,4	2 562 000	78,8	5 708 000	100,0	5 708 000	100,0	129 500	0,0
		Institut du végétal	19 700 000	1 690 000	4 386 500	1 090 000	64,5	1 090 000	64,5	400 000	36,7	4 386 500	100,0	4 386 500	100,0		0,0
150				1 090 000		1 090 000	100,0	1 090 000	100,0	400 000	36,7						
142				600 000													
150		Institut du végétal équipements scientifiques	3 100 000	500 000	609 000	500 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0	609 000	100,0	609 000	100,0	129 500	21,3
187		Serres horticoles expérimentales	3 200 000	957 000	481 000	957 000	100,0	957 000	100,0	957 000	100,0	481 000	100,0	481 000	100,0	0	0,0
142		Maison du Végétal (végépols, plante&cité, valinov)	1 000 000	478 000	83 000	478 000	100,0	478 000	100,0	478 000	0,0	83 000	100,0	83 000	100,0	0	0,0
142		Plateforme de création variétale (serres)	900 000	227 000	148 500	227 000	100,0	227 000	100,0	227 000	100,0	148 500	100,0	148 500	100,0	0	0,0
		Usage raisonné des ressources agro-alimentaires	12 000 000	3 487 000	1 583 000	3 487 000	100,0	3 487 000	100,0	3 322 100	95,3	1 583 000	100,0	1 583 000	100,0	1 436 800	90,8
142		ONIRIS - laboratoire sur les sciences de l'aliment	2 750 000	400 000	100 000	400 000	100,0	400 000	100,0	400 000	100,0	100 000	100,0	100 000	100,0	0	0,0
142		ONIRIS - extension de la halle de technologie agro-alimentaire	3 100 000	800 000		800 000	100,0	800 000	100,0	640 000	80,0						
		Plate forme RIO INRA & animation PONAN	2 650 000	887 000	413 000	887 000	100,0	887 000	100,0	887 000	100,0	413 000	100,0	413 000	100,0	413 000	100,0
172		Animation	150 000	50 000	100 000	50 000	100,0	50 000	100,0	50 000	100,0	100 000	100,0	100 000	100,0	100 000	100,0
187		plateforme RIO	2 500 000	837 000	313 000	837 000	100,0	837 000	100,0	837 000	100,0	313 000	100,0	313 000	100,0	313 000	100,0
172		GEPEA (Nantes)-StNazaire	1 000 000	250 000	350 000	250 000	100,0	250 000	100,0	245 100	98,0	350 000	100,0	350 000	100,0	303 800	86,8
187		Laboratoire national de référence "microbiologie des coquillages"	2 500 000	1 150 000	720 000	1 150 000	100,0	1 150 000	100,0	1 150 000	100,0	720 000	100,0	720 000	100,0	720 000	100,0
	1B2	Sciences et techniques au service de l'environnement	75 851 000	18 758 000	15 473 000	17 592 889	93,8	17 247 889	91,9	14 280 039	82,8	15 473 000	100,0	15 139 000	97,8	13 467 245	89,0
		Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle	34 010 000	8 035 000	6 219 000	7 885 000	98,1	7 725 000	96,1	7 394 800	95,7	6 219 000	100,0	6 219 000	100,0	5 933 795	95,4
172		Programme "matériaux" université de Nantes - IMN	3 500 000	875 000	580 000	875 000	100,0	875 000	100,0	858 100	98,1	580 000	100,0	580 000	100,0	580 000	100,0
150		R2PE et ISRTV (école centrale de Nantes)	4 450 000	1 650 000		1 650 000	100,0	1 650 000	100,0	1 650 000	100,0						
172		R2PE école centrale de Nantes	2 000 000	750 000	750 000	750 000	100,0	750 000	100,0	733 500	97,8	750 000	100,0	750 000	100,0	648 900	86,5
150		Techno/campus EPUN	600 000	150 000	300 000	150 000	100,0	150 000	100,0	150 000	100,0	300 000	100,0	300 000	100,0	300 000	100,0
192 (ex 134)		EMC2 CND école des mines de Nantes	1 000 000	250 000	160 000	100 000	40,0	100 000	40,0	100 000	100,0	160 000	100,0	160 000	100,0	104 875	65,5
150		Polytech (EPUN) - ETMPA	4 400 000		1 830 000							1 830 000	100,0	1 830 000	100,0	1 830 000	100,0
150		Plateau pour l'énergie thermique, matériaux et procédés associés Polytech Nantes (hors pile à combustible)	5 000 000	1 250 000	500 000	1 250 000	100,0	1 090 000	87,2	1 090 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0	371 020	74,2
172		"Matériaux" Equipements université d'Angers service commun d'analyses spectroscopiques	1 300 000	325 000	215 000	325 000	100,0	325 000	100,0	322 500	99,2	215 000	100,0	215 000	100,0	215 000	100,0
150		Restructuration des bâtiments de recherche en sciences physique, chimie et mathématiques	7 760 000	1 785 000	1 217 000	1 785 000	100,0	1 785 000	100,0	1 500 000	84,0	1 217 000	100,0	1 217 000	100,0	1 217 000	100,0

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat					Région						
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
172		EMC2 CND LAUM	700 000	175 000	117 000	175 000	100,0	175 000	100,0	175 000	100,0	117 000	100,0	117 000	100,0	117 000	100,0
172		"Matériaux" Equipements université du Maine	3 300 000	825 000	550 000	825 000	100,0	825 000	100,0	815 700	98,9	550 000	100,0	550 000	100,0	550 000	100,0
		Energies alternatives et propulsion	16 300 000	3 895 000	6 040 000	3 839 898	98,6	3 839 898	98,6	3 207 773	83,5	6 040 000	100,0	6 040 000	100,0	5 905 000	97,8
172		Propulsion hybride	2 700 000	675 000	350 000	675 000	100,0	675 000	100,0	658 575	97,6	350 000	100,0	350 000	100,0	350 000	100,0
		Propulsion hybride (site de Nantes) ECN	1 840 000	317 500	238 800	317 500	100,0	317 500	100,0	307 380	96,8	238 800	100,0	238 800	100,0	238 800	100,0
		Propulsion hybride (site de Nantes) U44	420 000	252 900	48 000	252 900	100,0	252 900	100,0	252 375	70,6	48 000	100,0	48 000	100,0	111 200	100,0
		Propulsion hybride (site de St-Nazaire)	440 000	104 600	63 200	104 600	100,0	104 600	100,0	98 820	5,8	63 200	100,0	63 200	100,0		
		PREVER Ecole des mines de Nantes	5 000 000	1 660 000	800 000	1 610 000	97,0	1 610 000	97,0	1 604 300	99,6	800 000	100,0	800 000	100,0	665 000	83,1
172		équipements	3 200 000	670 000	350 000	710 000	93,4	710 000	93,4	704 300	99,2	350 000	100,0	350 000	100,0	350 000	100,0
192			90 000														
192 (ex 134)			construction	1 800 000	900 000	450 000	900 000	100,0	900 000	100,0	900 000	100,0	450 000	100,0	450 000	100,0	315 000
		SEMREV Ecole centrale de Nantes	8 600 000	1 560 000	4 890 000	1 554 898	99,7	1 554 898	99,7	944 898	60,8	4 890 000	100,0	4 890 000	100,0	4 890 000	100,0
172				610 000		610 000	100,0	610 000	100,0	0	0,0						
194				944 898		944 898	99,5	944 898	99,5	944 898	100,0						
		Génie civil environnemental et gestion durable de la ville	11 550 000	3 020 000	1 000 000	3 020 000	100,0	3 020 000	100,0	2 888 000	95,6	1 000 000	100,0	1 000 000	100,0	848 743	84,9
150		GEM site de Nantes et Saint-Nazaire	2 200 000	550 000	700 000	550 000	100,0	550 000	100,0	550 000	100,0	700 000	100,0	700 000	100,0	654 500	93,5
		GEM site de Nantes	1 160 000	290 000	290 000	290 000	100,0	290 000	100,0	290 000	100,0	290 000	100,0	290 000	100,0	290 000	100,0
		GEM sites de Saint-Nazaire	1 040 000	260 000	410 000	260 000	100,0	260 000	100,0	260 000	100,0	410 000	100,0	410 000	100,0	364 500	88,9
		MEIGEVille - plateforme de modélisation environnementale intégrée et de gestion durable de la ville	1 350 000	475 000		475 000	100,0	475 000	100,0	475 000							
172				50 000		50 000	100,0	50 000	100,0	50 000							
194				425 000		425 000	100,0	425 000	100,0	425 000							
172		MEIGEVille - plateforme de télédétection hyperspectrale	500 000	125 000		125 000	100,0	125 000	100,0	125 000	100,0						
150		Extension IUT SN (labo. GEM du dpt génie civil)	7 500 000	1 870 000	300 000	1 870 000	100,0	1 870 000	100,0	1 738 000	92,9	300 000	100,0	300 000	100,0	194 243	64,7
		STIC et calculs	13 991 000	3 808 000	2 214 000	2 847 991	74,8	2 662 991	69,9	789 466	29,6	2 214 000	100,0	1 880 000	84,9	779 707	41,5
150		ATLANSTIC (LINA)	7 500 000	1 870 000	1 880 000	1 870 000	100,0	1 870 000	100,0	0	0,0	1 880 000	100,0	1 880 000	100,0	779 707	41,5
150		Plateau de recherche bio informatique	1 600 000	0	334 000							334 000	100,0				
		Plateforme matériels et logiciels multimédia (ATLANSTIC)	2 500 000	625 000		624 991	100,0	439 991	70,4	436 466	99,2						
150				385 000		385 000	100,0	200 000	51,9	200 000	100,0						
172				240 000		239 991	100,0	239 991	100,0	236 466	98,5						
172		Modélisation statistique et probabiliste pour aide à la décision	260 000	65 000		65 000	100,0	65 000	100,0	65 000	100,0						
172		Renforcement du centre de calcul intensif	456 000	113 000		113 000	100,0	113 000	100,0	113 000	100,0						
		Projet "logiciels libres" (EMN)	1 675 000	1 135 000		175 000	15,4	175 000	15,4	175 000	100,0						
172				175 000		175 000	100,0	175 000	100,0	175 000	100,0						
192				960 000		0	0,0	0	0,0	0	0,0						
	1B3	Grands équipements pluridisciplinaires	26 388 000	9 568 000	3 750 000	9 475 000	99,0	3 940 000	41,2	3 790 000	96,2	3 750 000	100,0	3 750 000	100,0	3 073 050	81,9
		Institut chimie moléculaire	21 638 000	7 858 000	1 900 000	7 805 000	99,3	2 270 000	28,9	2 270 000	100,0	1 900 000	100,0	1 900 000	100,0	1 223 050	64,4
150		CEISAM + planétologie	19 085 000	6 875 000	1 330 000	6 875 000	100,0	1 550 000	22,5	1 550 000	100,0	1 330 000	100,0	1 330 000	100,0	948 787	71,3
		CEISAM équipements scientifiques	2 553 000	983 000	570 000	930 000	94,6	720 000	73,2	720 000	100,0	570 000	100,0	570 000	100,0	274 263	48,1
150				153 000		100 000	65,4	50 000	32,7	50 000	100,0						
172				330 000		330 000	100,0	170 000	51,5	170 000	100,0						
194				500 000		500 000	100,0	500 000	100,0	500 000	100,0						
		Cyclotron	4 750 000	1 710 000	1 850 000	1 670 000	97,7	1 670 000	97,7	1 520 000	91,0	1 850 000	100,0	1 850 000	100,0	1 850 000	100,0
		5 projets autour du cyclotron	4 150 000	1 560 000	1 550 000	1 520 000	97,4	1 520 000	97,4	1 370 000	90	1 550 000	100,0	1 550 000	100,0	1 550 000	100,0
194				625 000		625 000	100,0	625 000	100,0	625 000	100						
192 (ex 134)				500 000		460 000	92,0	460 000	92,0	310 000	0						
172				435 000		435 000	100,0	435 000	100,0	435 000	100						
172		Cyclotron - programme "instruire"	600 000	150 000	300 000	150 000	100,0	150 000	100,0	150 000	100,0	300 000	100,0	300 000	100,0	300 000	100,0
	1B4	Société, Innovation et Diffusion	35 840 000	10 465 000	10 150 000	6 110 000	58,4	6 039 000	57,7	5 982 357	99,1	9 783 098	96,4	9 783 098	96,4	8 755 332	89,5
		lettres, sciences humaines et sociales	18 675 000	3 800 000	4 875 000	3 800 000	100,0	3 729 000	98,1	3 716 997	99,7	4 614 793	94,7	4 614 793	94,7	4 164 399	90,2
150		Institut d'études avancées	16 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0	3 000 000	100,0
172		Soutien de programme SHS	2 675 000	800 000	1 875 000	800 000	100,0	729 000	91,1	716 997	98,4	1 614 793	86,1	1 614 793	86,1	1 164 399	72,1

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat					Région						
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	b	c	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b
		Innovation, ouverture européenne et valorisation de la recherche	9 765 000	4 215 000	2 675 000	1 110 000	26,3	1 110 000	26,3	1 100 000	99,1	2 568 305	96,0	2 568 305	96,0	2 360 782	91,9
		Valorisation de la recherche	3 000 000	1 500 000	750 000	0	0,0	0	0,0	0	0,0	750 000	100,0	750 000	100,0	750 000	100,0
172		Appui à la valorisation dans les pôles de compétitivité	3 000 000	1 500 000	750 000	0	0,0	0	0,0	0	0,0	750 000	100,0	750 000	100,0	750 000	100,0
		Innovation, ouverture européenne et valorisation de la recherche	6 765 000	2 715 000	1 925 000	1 110 000	40,9	1 110 000	40,9	1 100 000	99,1	1 818 305	94,5	1 818 305	94,5	1 610 782	88,6
172		Réseau régional Europe de la recherche et de l'innovation: universités Nantes/Angers/Le Mans - Cellules Europe + coordination régionale	2 600 000	800 000	800 000	800 000	100,0	800 000	100,0	800 000	100,0	693 305	86,7	693 305	86,7	655 805	94,6
172		Etudes, outils, indicateurs et moyens mutualisés	1 000 000	500 000	250 000	60 500	12,1	60 500	12,1	60 500	100,0	250 000	100,0	250 000	100,0	250 000	100,0
172		Valorisation projets CPER	3 165 000	1 415 000	875 000	249 500	17,6	249 500	17,6	239 500	96,0	875 000	100,0	875 000	100,0	704 977	80,6
		Culture scientifique et technique	3 400 000	1 450 000	600 000	1 200 000	82,8	1 200 000	82,8	1 165 360	97,1	600 000	100,0	600 000	100,0	600 000	100,0
172		Centre culturel des sciences et techniques - (études faisabilité)	1 000 000	250 000			0,0		0,0								
172		Soutien aux centres de diffusion de la culture scientifique et technique (Nantes, Angers,Laval, Sablé sur Sarthe)	2 400 000	1 200 000	600 000	1 200 000	100,0	1 200 000	100,0	1 165 360	97,1	600 000	100,0	600 000	100,0	600 000	100,0
172		Avant 2011				657 600		655 500		655 500	100,0						
186		A partir de 2011				542 400		544 500		509 860	93,6						
172		Accueil des chercheurs de renommée internationale	4 000 000	1 000 000	2 000 000		0,0		0,0		0,0	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	1 630 151	81,5
	IC	Appui aux pôles de compétitivité, aux filières d'excellence et aux entreprises en mutation économique	222 477 000	105 084 000	109 393 000	84 054 220	80,0	77 016 021	73,3	60 525 653	78,6	105 196 270	96,2	103 665 850	94,8	93 905 966	90,6
	IC1	Actions spécifiques aux pôles et aux filières	40 700 000	16 700 000	16 000 000	15 583 500	93,3	15 583 500	93,3	14 428 978	92,6	16 000 000	100,0	16 000 000	100,0	15 400 686	96,3
		Investissements structurants	21 000 000	5 000 000	8 000 000	5 000 000	100,0	5 000 000	100,0	5 000 000	100,0	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0
112		Techno/Campus EMC2	21 000 000	5 000 000	8 000 000	5 000 000	100,0	5 000 000	100,0	5 000 000	100,0	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0
		Actions collectives auprès des entreprises, spécifiques aux pôles et dynamiques de filières	19 700 000	11 700 000	8 000 000	10 583 500	90,5	10 583 500	90,5	9 428 978	89,1	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	7 400 686	92,5
134		Actions collectives	19 700 000	11 700 000	8 000 000	10 583 500	90,5	10 583 500	90,5	9 428 978	89,1	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	7 400 686	92,5
	IC2	Programme "Dinamic Entreprises"	10 700 000	5 000 000	5 700 000	5 000 000	100,0	4 311 079	86,2	2 863 457	66,4	5 077 480	89,1	5 077 480	89,1	3 878 463	76,4
134		DIRECCTE Service compétitivité	10 000 000	4 300 000	5 700 000	4 300 000	100,0	3 611 146	84,0	2 212 476	61,3	5 077 480	89,1	5 077 480	89,1	3 878 463	76,4
103		DIRECCTE GPEC	700 000	700 000		700 000	100,0	699 933	100,0	650 981	93,0						
	IC3	Investissement structurants des plates-formes technologiques et conseil technologique aux entreprises	18 800 000	5 800 000	13 000 000	3 347 300	57,7	3 069 204	52,9	3 056 304	99,6	13 000 000	100,0	11 476 920	88,3	10 945 799	95,4
		Plate-formes technologiques et conseils technologiques	18 800 000	5 800 000	13 000 000	3 347 300	57,7	3 069 204	52,9	3 056 304	99,6	13 000 000	100,0	11 476 920	88,3	10 945 799	95,4
172				5 600 000		3 347 300	59,8	3 069 204	54,8	3 056 304	99,6						
192 (ex 134)				200 000		0	0,0	0	0,0	0	0,0						
	IC4	Soutien à l'agriculture	139 437 000	72 164 000	67 273 000	56 509 808	78,3	51 328 530	71,1	38 455 573	74,9	63 721 189	94,7	63 713 849	94,7	56 960 914	89,4
		Filière de l'élevage	64 032 000	45 397 000	18 635 000	35 968 655	79,2	35 135 490	77,4	25 788 987	73,4	18 635 000	100,0	18 635 000	100,0	15 977 201	85,7
154		Plan de modernisation des bâtiments d'élevage	31 500 000	31 500 000		23 475 857	74,5	23 216 580	73,7	16 952 243	73,0						
227		Appui à la modernisation des exploitations hors PMBE	6 370 000	6 370 000		6 038 464	94,8	5 829 673	91,5	4 326 571	74,2						
227		Amélioration des pratiques d'élevage et segmentation des marchés	7 527 000	7 527 000		6 454 334	85,7	6 089 237	80,9	4 510 173	74,1						
Région		Recherche-expérimentation	4 185 000		4 185 000							4 185 000	100,0	4 185 000	100,0	3 881 476	92,7
Région		Pôle et dynamique de filières	7 500 000		7 500 000							7 500 000	100,0	7 500 000	100,0	5 962 652	79,5
Région		Prime d'orientation agricole (Industries agro-alimentaires)	6 500 000		6 500 000							6 500 000	100,0	6 500 000	100,0	5 683 073	87,4
Région		Qualité-promotion	450 000		450 000							450 000	100,0	450 000	100,0	450 000	100,0
		Filières végétales	34 755 000	10 912 000	23 843 000	8 188 296	75,0	7 152 722	65,5	5 412 544	75,7	21 052 744	88,3	21 052 744	88,3	18 729 563	89,0
154		Plan végétal environnement	5 420 000	4 210 000	1 210 000	2 558 405	60,8	1 699 178	40,4	1 228 101	72,3	1 210 000	100,0	1 210 000	100,0	968 899	80,1
227		Recherche-expérimentation	10 287 000	4 372 000	5 915 000	4 231 842	96,8	4 200 909	96,1	3 333 378	79,3	4 380 957	74,1	4 380 957	74,1	4 134 272	94,4
227		Appui technique à la diffusion de connaissance et valeur ajoutée	1 560 000	1 560 000		1 058 549	67,9	1 032 384	66,2	680 453	65,9						
227		Modernisation des exploitations	770 000	770 000		339 500	44,1	220 251	28,6	170 612	77,5						

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat					Région						
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
Région		Pôle végétal et dynamique de filières	7 000 000		7 000 000							7 000 000	100,0	7 000 000	100,0	5 824 254	83,2
Région		Prime d'orientation agricole (Industries agro-alimentaires)	8 500 000		8 500 000							7 243 787	85,2	7 243 787	85,2	6 584 138	90,9
Région		Qualité-promotion	1 218 000		1 218 000							1 218 000	100,0	1 218 000	100,0	1 218 000	100,0
		Agriculture biologique	11 000 000		11 000 000							11 000 000	100,0	11 000 000	100,0	10 635 784	96,7
154		Filière cheval	9 260 000	1 260 000	8 000 000	1 013 610	80,4	998 877	79,3	762 315	76,3	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	7 443 900	93,0
149		Forêt	2 590 000	1 295 000	1 295 000	1 044 603	80,7	1 044 603	80,7	872 180	83,5	1 205 605	93,1	1 205 605	93,1	742 196	61,6
		Installation des jeunes agriculteurs et éleveurs	11 695 000	7 195 000	4 500 000	6 514 815	90,5	5 803 571	80,7	4 860 817	83,8	3 827 840	85,1	3 820 500	84,9	3 432 270	89,8
154		Fonds d'incitation et de communication pour l'installation en agriculture	4 021 000	4 021 000		4 021 000	100,0	4 021 000	100,0	4 021 000	100,0						
154		Stages de parrainage	7 674 000	3 174 000	4 500 000	2 493 815	78,6	1 782 571	56,2	839 817	47,1	3 827 840	85,1	3 820 500	84,9	3 432 270	89,8
154		Aides au départ	6 105 000	6 105 000		3 779 829	61,9	1 193 267	19,5	758 730	63,6						
	I C5	Soutien aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine	7 440 000	3 720 000	3 720 000	2 233 667	60,0	1 343 763	36,1	576 161	42,9	3 697 601	99,4	3 697 601	99,4	3 298 373	89,2
154		Secteur pêche	2 220 000	2 220 000		1 456 735	65,6	720 236	32,4	339 976	47,2						
154		Secteur aquaculture marine	1 500 000	1 500 000		776 932	51,8	623 527	42	236 185	37,9						
Région		Appui technique SMIDAP	2 260 000		2 260 000							2 260 000	100,0	2 260 000	100,0	2 005 868	88,8
Région		Observatoire pêches et cultures marines du golfe de Gascogne	350 000		350 000							327 601	93,6	327 601	93,6	287 335	87,7
Région		Aménagement des espaces de production et gestion des ressources	1 110 000		1 110 000							1 110 000	100,0	1 110 000	100,0	1 005 170	90,6
	I C6	Actions en faveur du tourisme	5 400 000	1 700 000	3 700 000	1 379 945	81,2	1 379 945	81,2	1 145 180	83,0	3 700 000	100,0	3 700 000	100,0	3 421 731	92,5
223		Droit aux vacances pour tous	5 400 000	1 700 000	3 700 000	1 379 945	81,2	1 379 945	81,2	1 145 180	83,0	3 700 000	100,0	3 700 000	100,0	3 421 731	92,5
		Observatoire régional du tourisme (voir Observation économique et sociale régionale IVE3)															
	ID	Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	37 400 000	17 600 000	19 800 000	17 600 000	100,0	16 849 933	95,7	14 110 413	83,7	15 287 258	77,2	15 122 866	76,4	13 266 738	87,7
	ID1	Observation et information sur l'emploi et sur la formation professionnelle	8 400 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0
103		CARIF OREF	8 400 000	4 200 000	4 200 000	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0	4 200 000	100,0
	ID2	Développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	14 084 885	7 492 000	6 592 885	7 492 000	100,0	6 821 933	91,1	6 108 593	89,5	2 417 953	36,7	2 417 953	36,7	2 324 454	96,1
		Compétitivité des entreprises et continuité professionnelle (GPEC - EDEC-ARACT)	13 911 885	7 492 000	6 419 885	7 492 000	100,0	6 821 933	91,1	6 108 593	89,5	2 244 953	35,0	2 244 953	35,0	2 157 454	96,1
Région		AUTRES ORGANISMES (UREI)	173 000		173 000							173 000	100,0	173 000	100,0	167 000	96,5
	ID3	Donner une traduction concrète à la formation tout au long de la vie	14 915 115	5 908 000	9 007 115	5 908 000	100,0	5 828 000	98,6	3 801 820	65,2	8 669 305	96,2	8 504 913	94,4	6 742 284	79,3
Région		Formations de promotion sociale	5 600 000		5 600 000							5 266 499	94,0	5 206 483	93,0	4 233 844	81,3
Région		Aide aux licenciés économiques	1 744 115		1 744 115							1 744 115	100,0	1 744 115	100,0	1 700 125	97,5
103		Amélioration des équipements pédagogiques de l'AFPA	7 571 000	5 908 000	1 663 000	5 908 000	100,0	5 828 000	98,6	3 801 820	65,2	1 658 691	99,7	1 554 315	93,5	808 315	52,0
	II	Environnement et développement durable	122 582 783	59 610 000	62 972 783	56 750 946	95,2	56 750 946	95,2	49 083 688	86,5	62 259 141	98,9	61 192 759	97,2	49 680 727	81,2
	II A	Préservation de la biodiversité	26 100 000	4 610 000	21 490 000	4 515 838	98,0	4 515 838	98,0	4 132 877	91,5	21 415 528	99,7	21 415 528	99,7	18 449 742	86,2
113 (ex 153)	II A1	Soutien des réserves naturelles	3 715 000	425 000	3 290 000	422 418	99,4	422 418	99,4	378 634	89,6	3 234 513	98,3	3 234 513	98,3	1 649 013	51,0
113 (ex 153)	II A2	Poursuite du développement du réseau natura 2000	2 485 000	2 485 000		2 485 000	100,0	2 485 000	100,0	2 146 154	86,4						
113 (ex 153)	II A3	Soutien des territoires classés en parc naturel régional et du marais poitevin	19 800 000	1 600 000	18 200 000	1 600 000	100,0	1 600 000	100,0	1 600 000	100,0	18 181 015	99,9	18 181 015	99,9	16 800 729	92,4
113 (ex 153)	II A4	Développement de la connaissance du milieu marin	100 000	100 000		8 420	8,4	8 420	8,4	8 089	96,1						

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat						Région					
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
	II B	Préservation de l'eau	46 482 783	30 000 000	16 482 783	30 000 000	100,0	30 000 000	100,0	27 316 928	91,1	16 434 589	99,7	15 368 207	93,2	10 530 093	68,5
Agence de l'eau	II B1	Poursuite et renforcement des études, expertises et diagnostics dans le cadre des SAGE, soutien des programmes d'actions de bassins versants dans les SAGE approuvés ou en cours d'approbation	9 590 000	8 500 000	1 090 000	8 500 000	100,0	8 500 000	100,0	8 500 000	100,0	1 070 717	98,2	1 070 717	98,2	992 464	92,7
Agence de l'eau		Contrats régionaux de bassin versant dans le cadre des Sage approuvés ou en cours d'approbation	13 850 000		13 850 000							13 834 326	99,9	12 795 456	92,4	8 292 521	64,8
Agence de l'eau	II B2	Restauration des rivières et des zones humides (contrat territorial pour l'agence de l'eau)	19 700 000	18 200 000	1 500 000	18 200 000	100,0	18 200 000	100,0	16 713 734	91,8	1 486 763	99,1	1 459 251	97,3	1 223 716	83,9
Agence de l'eau	II B3	Economies d'eau et travaux innovants de sécurisation de l'alimentation en eau potable	3 342 783	3 300 000	42 783	3 300 000	100,0	3 300 000	100,0	2 103 194	63,7	42 783	100,0	42 783	100,0	21 392	50,0
	II C	Energie et éco-développement	50 000 000	25 000 000	25 000 000	22 235 108	88,9	22 235 108	88,9	17 633 883	79,3	24 409 024	97,6	24 409 024	97,6	20 700 892	84,8
ADEME	II C1	Etudes, conseil, animation	8 500 000	6 500 000	2 000 000	6 014 922	92,5	6 014 922	92,5	4 803 799	79,9	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	1 814 169	90,7
ADEME	II C2	Performance énergétique	19 800 000	10 000 000	9 800 000	9 005 219	90,1	9 005 219	90,1	7 016 750	77,9	9 800 000	100,0	9 800 000	100,0	7 027 477	71,7
ADEME	II C3	Energies renouvelables	17 800 000	6 000 000	11 800 000	5 162 733	86,0	5 162 733	86,0	4 325 448	83,8	11 800 000	100,0	11 800 000	100,0	11 206 427	95,0
ADEME	II C4	Eco-développement	3 900 000	2 500 000	1 400 000	2 052 234	82,1	2 052 234	82,1	1 487 886	72,5	809 024	57,8	809 024	57,8	652 819	80,7
	III	Accessibilité et transports	402 550 000	100 000 000	116 495 000	87 244 080	87,2	87 241 455	87,2	68 788 536	78,8	103 610 386	88,9	103 610 386	88,9	85 912 078	82,9
	III A	Transport ferroviaire	349 850 000	89 825 000	106 320 000	77 200 392	85,9	77 197 767	85,9	66 094 848	85,6	93 566 698	88,0	93 566 698	88,0	81 668 390	87,3
226	III A1	Electrification de Nantes - La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne	70 300 000	18 612 000	23 433 000	18 612 000	100,0	18 612 000	100,0	18 612 000	100,0	23 433 000	100,0	23 433 000	100,0	23 433 000	100,0
226	III A2	Axe Le Mans - Angers - Nantes - Savenay - Saint-Nazaire - Redon	27 000 000	10 800 000	10 800 000	2 870 800	26,6	2 870 800	26,6	1 441 600	50,2	2 853 800	26,4	2 853 800	26,4	1 421 600	49,8
226	III A3	Augmentation de la capacité de la gare de Nantes	24 100 000	9 210 000	8 370 000	6 931 774	75,3	6 929 622	75,2	3 663 448	52,9	6 207 581	74,2	6 207 581	74,2	3 210 080	51,7
226		Aménagement des quais; voies 52, 53	7 500 000								2 457 383		2 457 383		2 332 573	94,9	
226		Voie d'évitement Chantenay	6 600 000								99 126		99 126		99 126	100,0	
226		Séparation des flux Bordeaux/Sainte Pazarne	10 000 000								3 651 072		3 651 072		778 381	21,3	
226	III A4	Réouverture au trafic de voyageurs de la ligne Nantes-Chateaubriant	147 490 000	36 795 000	41 938 000	36 795 000	100,0	36 795 000	100,0	32 261 149	87,7	41 938 000	100,0	41 938 000	100,0	36 177 830	86,3
226	III A5	Desserte par moyen de transport collectif de l'aéroport de Notre Dame des Landes	6 310 000	655 000	655 000	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
226	III A6	Amélioration de la ligne Nantes-Sainte Pazarne-Pornic/Saint-Gilles Croix de Vie	51 000 000	8 000 000	16 400 000	8 000 000	100,0	8 000 000	100,0	7 548 772	94,4	16 385 911	99,9	16 385 911	99,9	15 596 864	95,2
226	III A7	Amélioration de l'axe Nantes-Bordeaux	4 350 000	1 762 000	1 890 000	508 000	28,8	507 527	28,8	460 401	90,7	495 527	26,2	495 527	26,2	420 991	85,0
226	III A8	Interface tram-train à Nantes	14 300 000	1 000 000	899 000	999 260	99,9	999 260	99,9	956 263	95,7	899 000	100,0	899 000	100,0	856 941	95,3
226	III A9	Transfert des installations ferroviaires de Nantes - Etat au Grand Blottereau	5 000 000	1 056 000		1 056 000	100,0	1 056 000	100,0	130 182	12,3						
226	III A10	Provision pour études prospectives, acquisitions foncières et premiers travaux		1 935 000	1 935 000	1 427 558	73,8	1 427 558	73,8	1 021 033	71,5	1 353 879	70,0	1 353 879	70,0	551 084	40,7
	III B	Port de Nantes-Saint-Nazaire	52 700 000	10 175 000	10 175 000	10 043 688	98,7	10 043 688	98,7	2 693 688	26,8	10 043 688	98,7	10 043 688	98,7	4 243 688	42,3
226	III B1	Allongement du terminal agro-alimentaire et modernisation du poste n° 1	8 200 000	2 050 000	2 050 000	2 050 000	100,0	2 050 000	100,0	1 700 000	82,9	2 050 000	100,0	2 050 000	100,0	1 640 000	80,0
226	III B2	Extension du terminal conteneurs de dimension européenne	40 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	100,0	7 000 000	100,0	0	0,0	7 000 000	100,0	7 000 000	100,0	1 610 000	23,0
226	III B3	Réorganisation et développement du réseau ferré portuaire	3 500 000	875 000	875 000	864 904	98,8	864 904	98,8	864 904	100,0	864 904	98,8	864 904	98,8	864 904	100,0
226	III B4	Adaptation du poste à liquides au terminal multi-vracs	1 000 000	250 000	250 000	128 784	51,5	128 784	51,5	128 784	100,0	128 784	51,5	128 784	51,5	128 784	100,0

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat					Région						
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
	IV	Développement territorial et cohésion sociale	235 504 217	80 277 000	136 817 217	70 184 503	87,4	68 270 691	85,0	41 551 946	60,9	133 579 756	97,6	126 487 222	92,4	89 817 768	71,0
	IV A	Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	103 410 000	32 000 000	62 080 000	28 043 885	87,6	26 279 835	82,1	18 420 515	70,1	62 079 993	100,0	62 079 993	100,0	44 213 962	71,2
	IV A1	Soutien dimension européenne de la métropole Nantes Saint-Nazaire	11 700 000	9 500 000		9 500 000	100,0	9 500 000	100,0	6 313 817	66,5	12 510 169		12 510 169		9 664 169	77,3
112		Nantes Métropole	5 000 000	5 000 000		5 000 000	100,0	5 000 000	100,0	4 428 000	88,6	7 769 769		7 769 769		6 003 769	77,3
		CARENE	2 500 000	2 500 000		2 500 000	100,0	2 500 000	100,0	1 885 817	75,4	3 660 400		3 660 400		3 660 400	100,0
224		Pôle d'Enseignement Supérieur (PES) du spectacle vivant, « Le Pont Supérieur » (ex CEFEDEM)	4 200 000	2 000 000	1 080 000	2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	0	0,0	1 080 000	100,0	1 080 000	100,0	0	0,0
	IV A2	Développement de l'attractivité de la métropole angevine	7 000 000	7 000 000		7 000 000	100,0	5 260 000	75,1	5 260 000	100,0	15 509 887		15 509 887		14 879 887	95,9
112		Angers Loire métropole	3 000 000	3 000 000		3 000 000	100,0	1 260 000	42,0	1 260 000	100,0	7 209 887		7 209 887		6 579 887	91,3
112		Terra Botanica	4 000 000	4 000 000		4 000 000	100,0	4 000 000	100,0	4 000 000	100,0	8 300 000		8 300 000		8 300 000	100,0
	IV A3	Consolidation du pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans	14 710 000	5 000 000		5 000 000	100,0	4 976 610	99,5	3 229 120	64,9	8 629 993		8 629 993		6 535 993	75,7
112		Le Mans métropole	4 000 000	4 000 000		4 000 000	100,0	4 000 000	100,0	2 252 510	56,3	7 130 000		7 130 000		5 036 000	70,6
CNDS		Circuit des 24 heures	10 710 000	1 000 000	1 500 000	1 000 000	100,0	976 610	97,7	976 610	100,0	1 499 993	100,0	1 499 993	100,0	1 499 993	100,0
	IV A4	Renforcement des autres agglomérations	17 000 000	9 500 000		6 086 692	64,1	6 086 032	64,1	3 328 696	54,7	25 429 944		25 429 944		13 133 913	51,6
112		Laval agglomération	3 500 000	3 500 000		1 352 000	38,6	1 352 000	38,6	215 309	15,9	344 000		344 000		0	0,0
112		La Roche sur Yon	2 000 000	2 000 000		1 600 000	80,0	1 600 000	80,0	561 889	35,1	5 323 946		5 323 946		3 523 946	66,2
112		Cholet agglomération	2 000 000	2 000 000		2 000 000	100,0	2 000 000	100,0	1 796 000	89,8	4 977 305		4 977 305		3 181 777	63,9
112		Cap Atlantique	1 000 000	1 000 000		134 692	13,5	134 692	13,5	0	0,0	1 697 000		1 697 000		1 002 479	59,1
112		Saumur agglomération	1 000 000	1 000 000		1 000 000	100,0	999 340	99,9	755 498	75,6	5 587 693		5 587 693		1 348 653	24,1
Région		Autres pôles d'échanges multimodal	7 500 000		7 500 000							7 500 000	100,0	7 500 000	100,0	4 077 058	54,4
112	IV A5	Soutien à l'ingénierie territoriale	1 000 000	1 000 000		457 193	45,7	457 193	45,7	288 882	63,2						
	IV B	Attractivité pôles intermédiaires maillage équipements de proximité	81 787 000	22 677 000	59 110 000	22 239 500	98,1	22 239 500	98,1	12 271 918	55,2	58 997 802	99,8	52 215 481	88,3	37 675 973	72,2
112	IV B1	Attractivité des pôles intermédiaires	45 500 000	3 500 000	42 000 000	3 062 500	87,5	3 062 500	87,5	2 339 482	76,4	42 000 000	100,0	35 217 679	83,9	24 945 480	70,8
102	IV B2	Soutien à l'action des "maisons de l'emploi"	1 500 000	1 500 000		1 500 000	100,0	1 500 000	100,0	253 722	16,9						
	IV B3	Accueil des personnes fragilisées par l'âge ou par le handicap	22 192 000	14 742 000	7 450 000	14 742 000	100,0	14 742 000	100,0	6 743 714	45,7	7 363 750	98,8	7 363 750	98,8	4 413 332	59,9
157		Personnes âgées	7 840 000	4 900 000	2 940 000	4 684 920	95,6	4 684 920	95,6	1 532 050	32,7	2 853 750	97,1	2 853 750	97,1	1 166 612	40,9
157		Personnes handicapées	14 352 000	9 842 000	4 510 000	10 057 080	102,2	10 057 080	102,2	5 211 664	51,8	4 510 000	100,0	4 510 000	100,0	3 246 720	72,0
	IV B4	Mise en œuvre du projet régional de santé	12 595 000	2 935 000	9 660 000	2 935 000	100,0	2 935 000	100,0	2 935 000	100,0	9 634 052	99,7	9 634 052	99,7	8 317 161	86,3
		Observation	3 836 000	1 750 000	2 086 000	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	2 086 000	100,0	2 086 000	100,0	2 062 000	98,8
204		Observatoire régional de la santé	3 500 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0
Région		Registre des cancers	336 000		336 000							336 000	100,0	336 000	100,0	312 000	92,9
		Actions de santé publiques	3 845 000	1 185 000	2 660 000	1 185 000	100,0	1 185 000	100,0	1 185 000	100,0	2 660 000	100,0	2 660 000	100,0	2 511 599	94,4
Région		IREPS (ex CREDEPS)	1 470 000		1 470 000							1 470 000	100,0	1 470 000	100,0	1 470 000	100,0
204		Autres actions publiques de santé	2 375 000	1 185 000	1 190 000	1 185 000	100,0	1 185 000	100,0	1 185 000	100,0	1 190 000	100,0	1 190 000	100,0	1 041 599	87,5
		Garantir un égal accès aux dispositifs de prévention et de soins	4 914 000	0	4 914 000	0		0		0		4 888 052	99,5	4 888 052	99,5	3 743 562	76,6
Région		Lutte contre désertification médicale (maisons de santé)	3 864 000		3 864 000							3 864 000	100,0	3 864 000	100,0	3 235 608	83,7
Région		Télé médecine	1 050 000		1 050 000							1 024 052	97,5	1 024 052	97,5	507 954	49,6

Prog LOLF	Axe mesure ss mesure CPER	Opérations	montant total V avenant n°4	Etat V avenant n°4	Région V avenant n°4	AU 31 DECEMBRE 2013											
						Etat						Région					
						programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%	programmé cumulé	%	engagé cumulé	%	Mandaté cumulé	%
						a	d=c/a	e	f=e/a	g	h=g/e	i	j=i/b	k	l=k/b	m	n=m/k
	IV C	Accompagnement des projets de territoire spécifiques	38 707 217	19 800 000	9 827 217	16 262 933	82,1	16 233 402	82,0	8 094 000	49,9	7 501 423	76,3	7 501 423	76,3	4 504 107	60,0
	IV C1	Valorisation du patrimoine culturel du Val de Loire	29 350 000	14 600 000	6 870 000	12 781 329	87,5	12 781 329	87,5	6 764 707	52,9	6 155 853	89,6	6 155 853	89,6	3 279 058	53,3
175		Poursuite de la restauration du château de Saumur	11 000 000	4 500 000	1 850 000	2 770 329	61,6	2 770 329	61,6	1 120 610	40,5	1 141 853	61,7	1 141 853	61,7	425 488	37,3
175		Poursuite de la restauration de l'abbaye royale de Fontevraud	10 000 000	6 000 000	3 000 000	6 000 000	100,0	6 000 000	100,0	3 435 411	57,3	2 994 000	99,8	2 994 000	99,8	1 626 000	54,3
219		Développement de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) à Saumur	1 350 000	600 000	270 000	600 000	100,0	600 000	100,0	600 000	100,0	270 000	100,0	270 000	100,0	175 275	64,9
175		Eglise Saint-Pierre à Saumur	7 000 000	3 500 000	1 750 000	3 411 000	97,5	3 411 000	97,5	1 608 686	47,2	1 750 000	100,0	1 750 000	100,0	1 052 295	60,1
112	IV C2	Accompagnement du développement du territoire concerné par la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes	3 000 000	3 000 000		2 720 366	90,7	2 720 366	90,7	597 586	22,0						
112	IV C3	Gestion intégrée de zones côtières	1 000 000	1 000 000		161 238	16,1	131 707	13,2	131 707	100,0						
112 et 119	IV C4	Accompagnement du développement durable de l'île d'Yeu	5 357 217	1 200 000	2 957 217	600 000	50,0	600 000	50,0	600 000	100,0	1 345 570	45,5	1 345 570	45,5	1 225 049	91,0
112	IV D	Création d'un portail de l'information géographique pour les acteurs publics des Pays de la Loire (GEPAL)	6 000 000	3 000 000	3 000 000	2 147 486	71,6	2 134 314	71,1	1 646 843	77,2	2 523 078	84,1	2 285 541	76,2	1 248 639	54,6
	IV E	Observation économique et sociale régionale	5 600 000	2 800 000	2 800 000	1 490 699	53,2	1 383 640	49,4	1 118 670	80,8	2 477 460	88,5	2 404 784	85,9	2 175 087	90,4
112	IV E1	Observatoire de la société de l'information - Syn@pse	2 000 000	1 000 000	1 000 000	490 648	49,1	383 589	38,4	173 306	45,2	715 651	71,6	661 447	66,1	608 142	91,9
204	IV E2	Observatoire régional de la santé (voir mise en œuvre du projet régional de santé)															
223	IV E3	Observatoire régional du tourisme	1 600 000	800 000	800 000	644 503	80,6	644 503	80,6	644 503	100,0	761 809	95,2	761 809	95,2	704 156	92,4
112	IV E4	Observatoire régional des mutations économiques	2 000 000	1 000 000	1 000 000	355 548	35,6	355 548	35,6	300 861	84,6	1 000 000	100,0	981 528	98,2	862 789	87,9

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Chateaubriand – Téléphone 02 41 20 20 20 – Télécopie 02 40 47 66 66
Adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 – Télécopie 02 28 20 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967-0958